

**Thèse de doctorat en  
SCIENCES ECONOMIQUES**

*Présentée et soutenue publiquement par*

**Leslie Carnoye**

Le 8 Décembre 2016

**Les services écosystémiques : de nouveaux outils de justification au service  
de la critique écologiste ?**

*Une analyse conventionnaliste à partir du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut  
(France).*

TOME II : Annexes

Directeur de thèse :

M. Richard SOBEL, Professeur, Université de Lille 1

Co-directeur de thèse :

M. Alain LEPRETRE, Professeur, Université de Lille 1

Membres du jury :

M. Philippe BATIFOULIER, Professeur, Université de Paris X, Nanterre (Rapporteur)

Mme Géraldine FROGER, Professeure, Université de Toulouse, Jean Jaurès (Rapporteure)

Mme Florence JANY-CATRICE, Professeure, Université de Lille 1 (Présidente)

M. Franck-Dominique VIVIEN, Professeur, Université de Reims Champagne-Ardenne

M. Bertrand ZUINDEAU, HDR, Directeur de projet, Conseil Régional des Hauts-de-France  
(Invité)



**Thèse de doctorat en  
SCIENCES ECONOMIQUES**

*Présentée et soutenue publiquement par*

**Leslie Carnoye**

Le 8 Décembre 2016

**Les services écosystémiques : de nouveaux outils de justification au service  
de la critique écologiste ?**

*Une analyse conventionnaliste à partir du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut  
(France).*

TOME II : Annexes

Directeur de thèse :

M. Richard SOBEL, Professeur, Université de Lille 1

Co-directeur de thèse :

M. Alain LEPRETRE, Professeur, Université de Lille 1

Membres du jury :

M. Philippe BATIFOULIER, Professeur, Université de Paris X, Nanterre (Rapporteur)

Mme Géraldine FROGER, Professeure, Université de Toulouse, Jean Jaurès (Rapporteure)

Mme Florence JANY-CATRICE, Professeure, Université de Lille 1 (Présidente)

M. Franck-Dominique VIVIEN, Professeur, Université de Reims Champagne-Ardenne

M. Bertrand ZUINDEAU, HDR, Directeur de projet, Conseil Régional des Hauts-de-France  
(Invité)



## Liste des Annexes

Partie I – Annexes relatives aux différents chapitres .....	7
Annexe n°1.1 : La reconfiguration de l'économie écologique.....	9
Annexe n°1.2 : La biodiversité, les SE et le « <i>bien-être</i> » humain, selon le MEA et la TEEB .....	10
Annexe n°1.3 : Les différentes formes de valeurs économiques liées aux SE et les méthodes d'évaluation monétaires qui s'y rapportent .....	11
Annexe n°1.4 : Les méthodes d'évaluation monétaire des SE et leurs limites .....	13
Annexe n°1.5 : La modélisation des SE dans InVEST .....	15
Annexe n°1.6 : La frontière des possibilités de production des SE, selon Polasky et al. (2008) .....	17
Annexe n°2.1 : Présentation synthétique du PNRSE .....	18
Annexe n°2.2 : Les caractéristiques générales du projet SESEEP.....	21
Annexe n°2.3 : Le déroulement du projet SESEEP et la méthode d'évaluation des SE retenue .....	24
Annexe n°2.4 : Les profils sociologiques et les parcours professionnels des personnes interrogées au cours de l'enquête .....	27
Annexe n°2.5 : Les Parcs Naturels Régionaux français.....	32
Annexe n°2.6 : Le territoire du PNRSE depuis la charte de 2010 .....	33
Annexe n°5.1 : Indications sur la création des êtres-fictifs.....	35
Annexe n°5.2 : Présentation des collections créées .....	38
Annexe n°5.3 : La construction des catégories .....	40
Annexe n°5.4 : Liste des 100 premières entités du corpus.....	45
Annexe n°5.5 : Les grands domaines d'intervention du PNRSE.....	46
Annexe n°5.6 : Les entités territoriales définies par le PNRSE.....	48
Annexe n°5.7 : Les zonages d'inventaires et de protection sur le territoire du PNRSE .....	50
Annexe n°5.8 : Les modalités de qualification des entités semi-naturelles .....	53
Annexe n°5.9 : Le déploiement des catégories dans le corpus .....	54
Annexe n°5.10 : L'évolution historique des registres de justification et leurs dix premiers représentants.....	57
Partie II – Transcriptions d'entretiens .....	59
Annexe A : Entretien avec Jean-Luc Beghin .....	1
Annexe B : Entretien avec Jean-Pierre Colbeaux .....	1
Annexe C : Entretien avec Luc Coppin.....	1

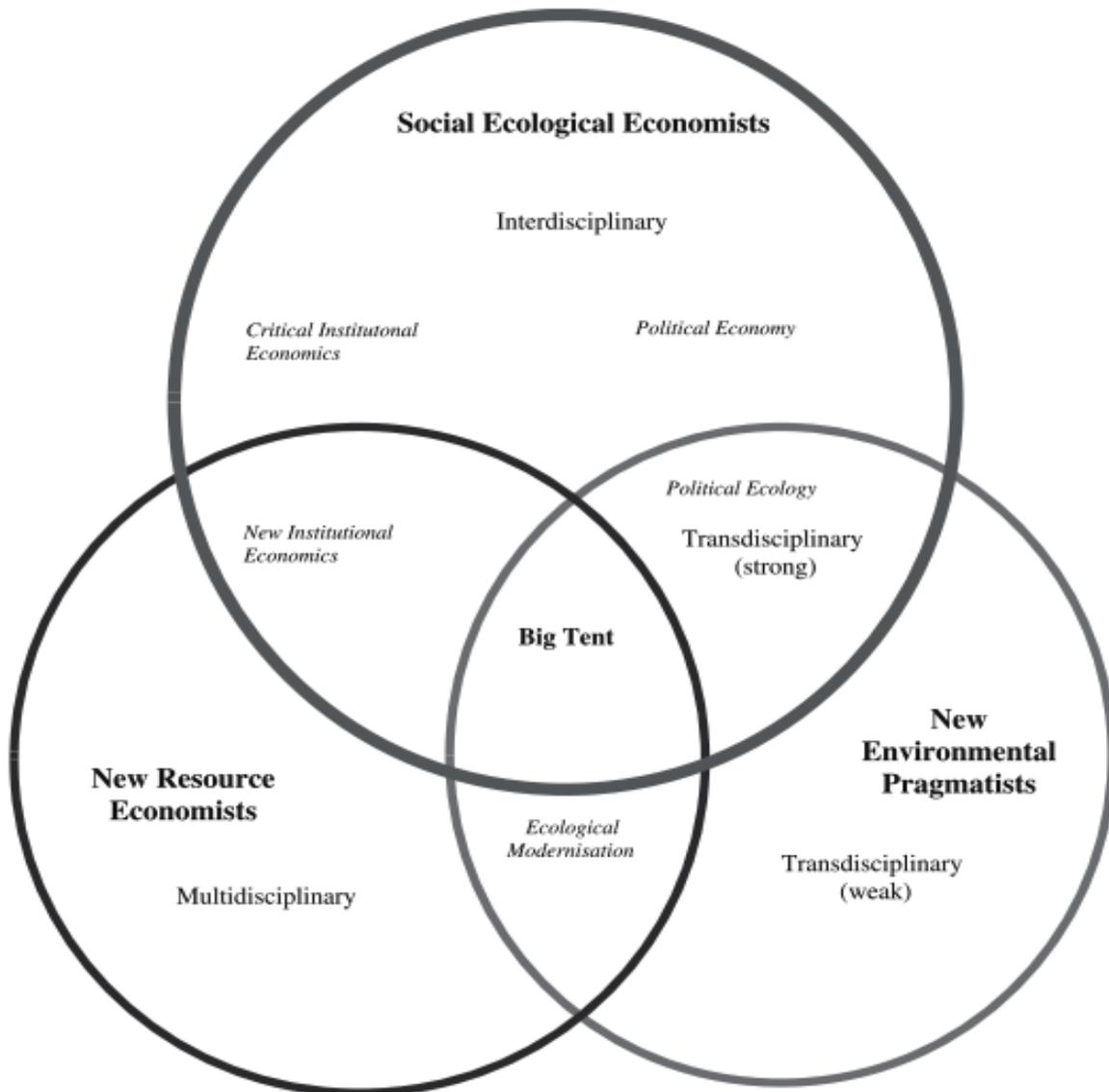
Annexe D : Entretien avec Gérald Duhayon .....	1
Annexe E : Entretien avec Michel Marchyllie et Alain Leprêtre.....	1
Annexe F : Entretien avec Isabelle Matykowski.....	1
Annexe G : Entretien avec Daniel Mio .....	1
Annexe H : Entretien avec David Moulin .....	1
Annexe I : Entretien avec Christophe Tesnière.....	1

## **Partie I – Annexes relatives aux différents chapitres**



## Annexe n°1.1 : La reconfiguration de l'économie écologique

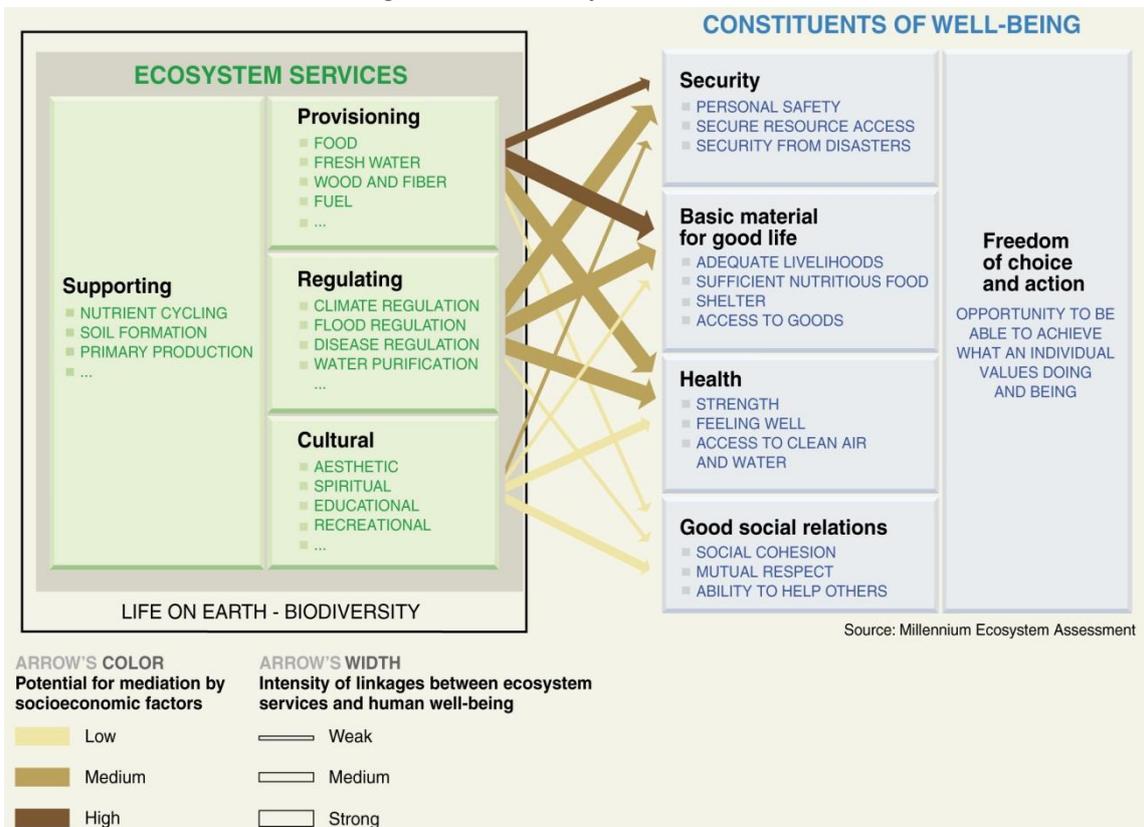
*Figure n°1 : L'économie écologique et sociale, les nouveaux pragmatistes environnementaux et la nouvelle économie des ressources*



Source : Spash, 2013, p.354

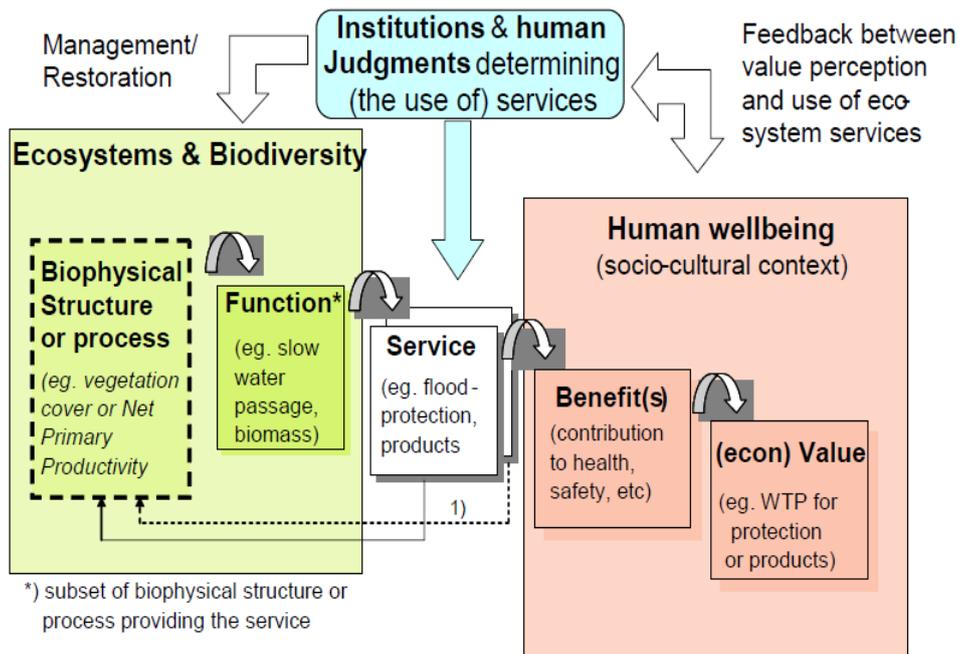
**Annexe n°1.2 : La biodiversité, les SE et le « bien-être » humain, selon le MEA et la TEEB**

*Figure n°1 : La définition du MEA*



Source : MEA, 2005, p.29

*Figure n°2 : La définition de la TEEB*



Source : TEEB, 2010d, p.17

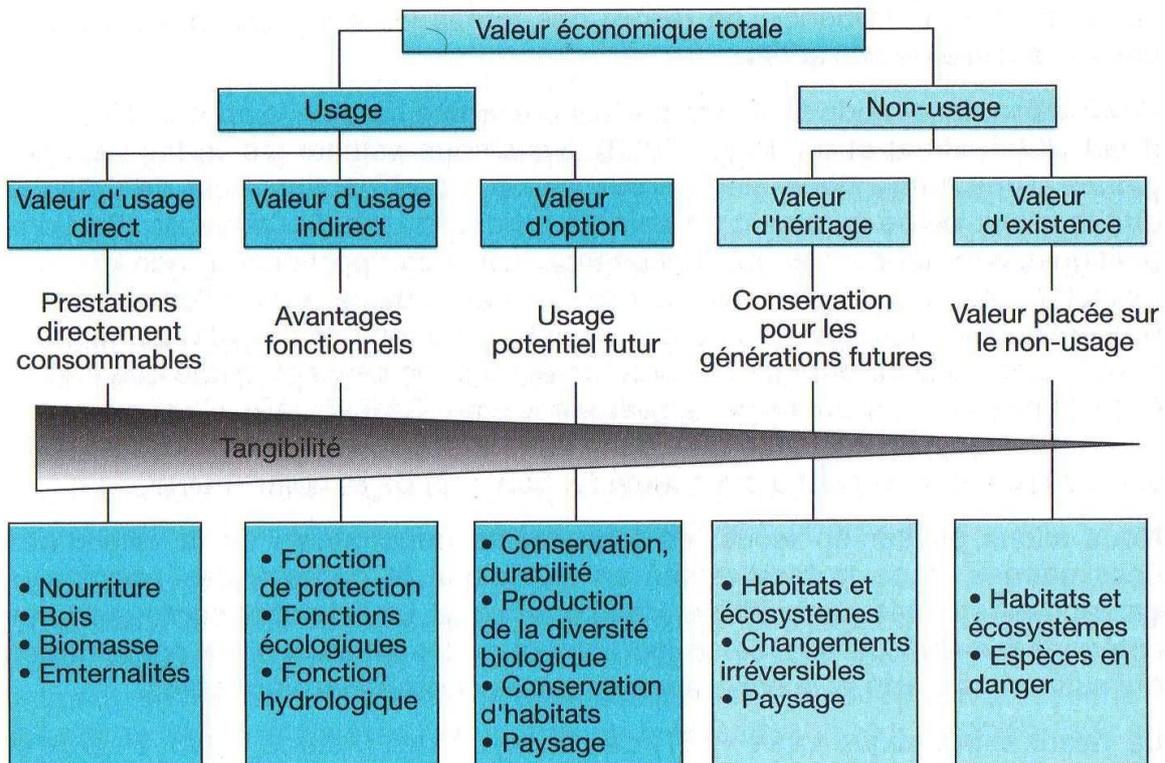
**Annexe n°1.3 : Les différentes formes de valeurs économiques liées aux SE et les méthodes d'évaluation monétaires qui s'y rapportent**

*Figure n°1 : Les catégories de valeurs économiques attribuées aux actifs environnementaux<sup>1</sup>*

	Use values	Total economic value	Non-use values	
Direct use	Indirect use	Option values	Bequest values	Existence values
Outputs directly consumable	Functional benefits	Future direct and indirect values	Use and Non-use value of environmental legacy	Value from knowledge of continued existence
Food, Biomass, Recreation, Health	Flood control, Storm protection, Nutrient cycles	Biodiversity, Conserved habitats	Habitats, prevention of irreversible change	Habitats, Species, Genetic, Ecosystem

Source : Pearce et Moran (1994), p.20

*Figure n°2 : Les valeurs des services écosystémiques<sup>2</sup>*

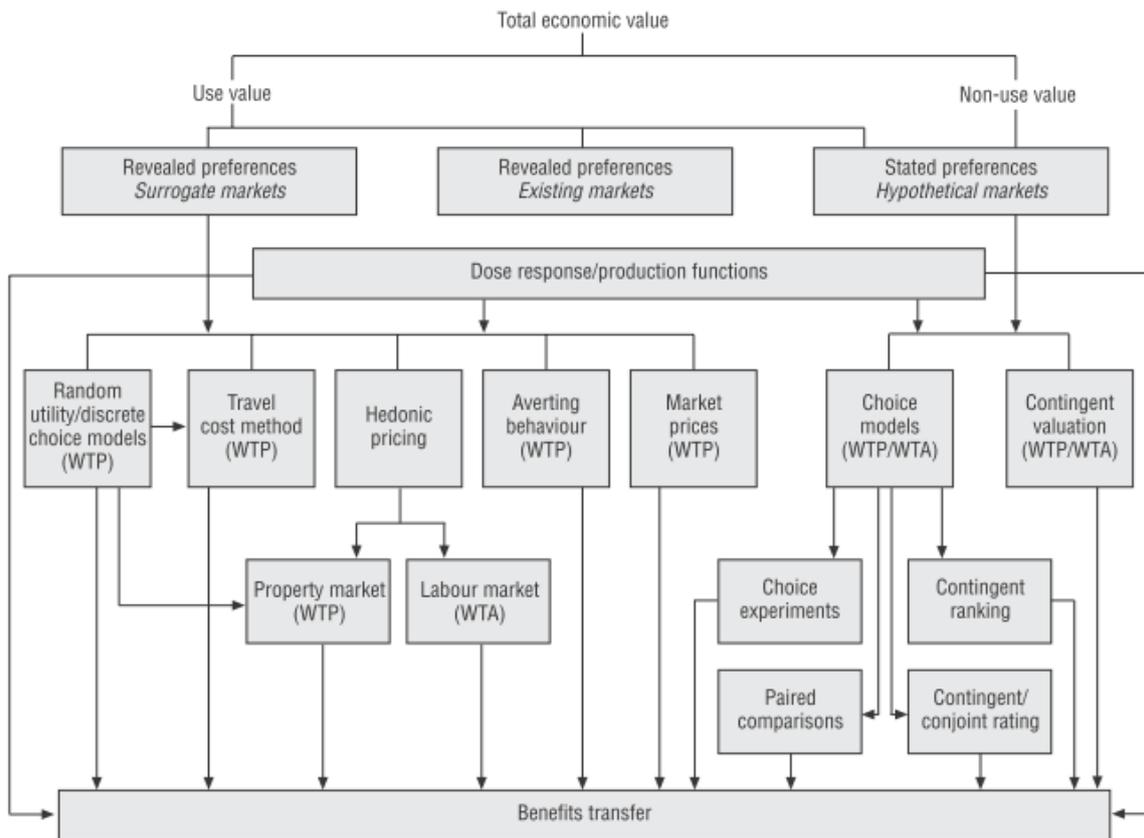


Source : Chevassus-au-Louis et al. (2009), p.174

<sup>1</sup> Le titre de la figure n°1 reprend celui de la figure proposée par Pearce et Moran (1994) : « Categories of economic values attributed to environmental assets » (p.20).

<sup>2</sup> Le titre de la figure n°2 reprend celui de la figure de Chevassus-au-Louis et al. (2009), p.174.

Figure n°3 : La valeur économique totale et les méthodes d'évaluation monétaires



Source : Pearce et al. (2008), p.88

Tableau n°1 : Quelle méthode pour quel type de SE ?<sup>3</sup>

Services écosystémiques	Méthodes d'évaluation					
	Prix de marchés	Coûts évités	Coûts de remplacement	Coûts de transports	Prix hédoniques	Evaluation contingente
Production d'aliments et de matières premières (génétique, médecine, ornement)	X		O			X
Régulation (gaz, climat, eau, sol, déchets, pollinisation)		X	X		O	O
Habitat (refuge et pépinière)	X		O		O	X
Information (esthétique, récréation, culture spirituelle, sciences et éducation)	X		O	X	X	X

Source : tableau construit par l'auteure, sur la base de la synthèse de De Groot et al. (2002), p.405-406

**Légende :**

X : type de SE déjà évalué avec cette méthode

O : type de SE potentiellement évaluable avec cette méthode

<sup>3</sup> Ce tableau est une simplification de celui proposé par De Groot et al. (2002), ces derniers analysant les méthodes d'évaluation monétaires appliquées, ou applicables, selon les 22 SE qu'ils répertorient et non pas selon le type de SE, sur la base d'une revue de la littérature.

### Annexe n°1.4 : Les méthodes d'évaluation monétaire des SE et leurs limites

Le tableau ci-dessous présente les principales méthodes d'évaluation monétaire des SE, à partir des travaux de Chevassus-au-Louis et al. (2009) et De Groot et al. (2002) notamment. Nous nous appuyons également ponctuellement sur d'autres travaux dont les références sont indiquées dans le tableau. Dans un souci de simplicité, nous ne présentons ici que le principe de fonctionnement de chaque méthode, quelques exemples d'application ainsi que les limites qui leurs sont propres (d'autres critiques, plus générales, sont discutées dans le corps du texte).

*Tableau n°1 : Les méthodes d'évaluation monétaire des SE*

Méthodes	Principe	Applications	Limites
<b>Coûts observables</b>			
<b>Prix de marché</b>  (directement observables)	La dégradation des SE peut avoir des effets directs sur les prix de marché de certains biens ou services. En cas de dégradation réelle ou potentielle de certains SE, la démarche consiste à attribuer des prix à ces dommages, en comptabilisant les opportunités d'usages perdues.	Pêche, agriculture, tourisme... Méthode utilisée pour évaluer les dommages liés à la marée noire provoquée par le naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 (Fourcade, 2011).	Difficulté d'éviter les doubles comptages (dans le cas des dommages causés par une marée noire par exemple, agrégation des repas non servis dans les restaurants avec le prix des poissons non pêchés). Les prix de marché varient également en fonction de la demande et de facteurs institutionnels, ce qui peut d'introduire un « biais » dans la valeur estimée des SE. Dans la mesure où l'évaluation monétaire a pour but de « révéler » une valeur qui n'est d'ordinaire pas prise en considération, l'évaluation des SE uniquement au travers de prix observables sur des marchés déjà existants peut sembler insuffisante (Norgaard, 2000).
<b>Coûts de remplacement/ coûts évités</b>  (indirectement observables)	La méthode des coûts de remplacement consiste à chiffrer combien faudrait-il dépenser pour restaurer les écosystèmes détruits, de sorte qu'ils soient à même de fournir des SE équivalents. La méthode des coûts évités consiste en un chiffrage du montant qu'il s'agirait de dépenser si certains SE n'étaient pas, ou plus, garantis par les écosystèmes.	Traitement des déchets, ou des eaux usées régulation des inondations... La méthode des coûts évitée a été utilisée par la ville de New-York afin de légitimer la protection des écosystèmes des Catskill (Sagoff, 2002).	Chevassus-au-Louis et al. (2009) rapportent que, selon les standards de l'OCDE, les coûts de remplacement ne constituent une mesure acceptable de la valeur des SE, que si ces derniers sont inférieurs au « <i>consentement collectif à payer pour maintenir ces services</i> » (p.190)... ce consentement devant être évalué par une autre méthode (souvent une évaluation contingente). Dès lors, les limites des deux méthodes se combinent.
<b>Préférences révélées (observation de comportements)</b>			
<b>Coûts de transport</b>	La valeur des SE est évaluée à l'aune des coûts de transports engagés par les agents pour bénéficier de ces SE (ces coûts révélant dès lors le consentement à payer).	Cette technique est principalement utilisée pour les services récréatifs, dans les	Cette méthode comporte de nombreuses limites et n'est quasiment plus utilisée. Parmi les nombreux biais qu'elle comporte, il est possible de noter, d'une part, l'influence du mode de transport, de la fréquence des visites, de la proximité, du nombre de passagers etc. sur les dépenses de

	Il est nécessaire d'évaluer les dépenses de transport effectives, mais aussi la valeur que les individus accordent à leur propre temps de transport.	parcs naturels par exemple, ou pour la pêche sportive.	transport engagées et, d'autre part, les difficultés liées à la mesure de la valeur du temps, laquelle a souvent été basée sur le niveau de revenu des individus interrogés.
<b>Prix hédoniques</b>	L'idée sous-jacente à cette méthode est que la valeur économique de certains biens marchands reflète la valeur de certains SE qui y sont associés. Il s'agit donc d'isoler quel est le poids des SE par rapport au poids des autres composantes de la valeur marchande du bien considéré.	SE associés aux biens immobiliers (proximité d'espaces verts, accès ou qualité de l'eau, aménités paysagères...).	Le problème principal de cette méthode repose d'abord sur la difficulté à identifier les attributs écosystémiques qui peuvent influencer le prix des biens marchands ou des aménités. Par ailleurs, cette méthode présente des limites communes avec celle des prix de marché.
<b>Préférences déclarées (marchés hypothétiques)</b>			
<b>Evaluation contingente</b>	<p>Cette technique repose sur des déclarations, recueillies par questionnaires visant à collecter soit le consentement à payer (CAP) pour le maintien ou la restauration de SE, soit le consentement à recevoir (CAR), en contre partie de la dégradation ou de la disparition de SE.</p> <p>Les analyses de type « <i>choice modelling</i> », « <i>choice experiment</i> », ou encore « <i>contingent ranking</i> » sont des variantes qui consistent à effectuer un travail parallèle autour de scénarios, à proposer une structure de choix particulière etc., dans le but d'améliorer la fiabilité des CAP/CAR collectés.</p>	Cette méthode est en principe applicable à tous les types SE (support, provision, régulation, culturel), quelque soit le contexte. Elle a été utilisée dans de très nombreuses études.	<p>Les limites techniques et conceptuelles de ce type de méthode sont nombreuses. Parmi celles-ci, Chevassus-au-Louis et al. (2009, p.193-194) rapportent : un « <i>biais hypothétique</i> », lié au caractère fictif des conséquences des déclarations des participants ; un « <i>biais stratégique</i> » si, dans le cas contraire, les participants pensent que les montants déclarés leur seront effectivement demandés ou alloués ; un « <i>biais informationnel</i> » lié à la manière dont le scénario décrit par les enquêteurs est susceptible d'influencer les réponses des enquêtés ; un « <i>biais de conception</i> » lié à la crédibilité du vecteur de paiement envisagé ; un « <i>biais d'inclusion</i> » lié à la capacité des enquêtés à se représenter le SE qui fait l'objet de l'évaluation ; et enfin un « <i>biais de satisfaction morale</i> » lié au fait qu'alors que les enquêtés sont censés se comporter comme des consommateurs sur le marché et donc ne tenir compte que de leur intérêt personnel vis-à-vis du SE considéré, les enquêtés peuvent au contraire déclarer des CAP/CAR correspondant à ces contributions charitables. En pratique, ces différents biais se combinent. De plus, les CAP/CAR doivent être normalisés afin d'éviter les effets liés au niveau de revenu et d'éducation de la population interrogée, ce qui est un exercice délicat. Par ailleurs, il existe très souvent un écart considérable entre les CAP et les CAR pour le même SE, ce qui remet en cause la capacité de ces méthodes à approcher des valeurs réalistes. Enfin, les CAP/CAR nuls ou l'absence de réponses sont difficiles à interpréter car ces derniers peuvent signifier l'attribution d'une valeur nulle (donc très faible) au SE considéré, ou bien au contraire, l'attribution au SE d'une valeur inestimable (donc très élevée), ou encore la manifestation d'une protestation contre l'exercice d'évaluation monétaire ou la marchandisation du SE en tant que telle.</p>

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Chevassus-au-Louis et al. (2009) et De Groot et al. (2002)

## Annexe n°1.5 : La modélisation des SE dans InVEST

Les trois tableaux ci-dessous sont extraits de Tallis et Polasky (2011). Nous complétons ces derniers par un certain nombre de remarques, afin de mieux illustrer la démarche générale permettant de modéliser les SE et la biodiversité, à partir du logiciel.

*Tableau n°1 : Classification of ecosystem services modeled in InVEST*

Service	MA classification	Valuation technique
Provision of water for hydropower	Supporting	Market valuation
Provision of water for irrigation	Supporting	Market valuation
Storm peak mitigation	Regulating	Avoided damages
Water purification: nutrient retention	Regulating	Avoided damages
Avoided reservoir sedimentation	Regulating	Avoided damages
Carbon sequestration	Regulating	Social value, market valuation
Timber production	Provisioning	Market valuation
Non-timber forest product	Provisioning	Market valuation
Agricultural production	Provisioning	Market valuation
Pollination	Supporting	Market valuation
Recreation/tourism	Cultural/aesthetic	Market and non-market valuation
Cultural/aesthetic	Cultural/aesthetic	None

Source : Tallis et Polasky (2011), p.38

InVEST propose en réalité neuf modèles, associés à ces douze SE. En effet, les services de provision d'eau pour la production d'électricité et pour l'irrigation dépendent du même modèle ainsi que des mêmes données biophysiques, liées au ruissellement des eaux de surface (voir tableau n°3). De la même manière, les services de purification de l'eau et de rétention des sédiments dépendent des mêmes modèles ainsi que d'un jeu de données associées aux caractéristiques du couvert végétal. Et les services de production de bois et de produits non ligneux dépendent aussi du même modèle et des mêmes données biophysiques associées aux caractéristiques du couvert forestier.

Précisons également que ce qui est appelé « *social value* » consternant le service de séquestration du carbone, dans le tableau n°1, fait référence au coût marginal des dommages écologiques associés à une plus grande concentration de GES dans l'atmosphère (Kareiva et al., p.118). Enfin, les auteurs proposent d'évaluer monétairement le service de récréation et tourisme soit à partir de la méthode des prix de marché des biens et services touristiques, soit en mobilisant des évaluations contingentes réalisées pour ces services. Et les services « *culturels* » peuvent aussi être monétarisés à partir de la réutilisation de données issues d'évaluation contingentes, en appliquant donc la technique du « *transfert de bénéfices* ». Le tableau n°2 présente les trois grandes étapes de l'évaluation des SE avec InVEST.

*Tableau n°2 : Three-step structure of InVEST ecosystem service models*

Modeling step	Model inputs	Model outputs	Units
<b>Ecological process</b>	Geological, morphological, biological etc.	Supply	Biophysical
<b>Use</b>	Socio-economic, management characteristics etc.	Level of use – intermediate service	Biophysical
		Level of use – final service	Final product
<b>Valuation</b>		Value	Monetary

Source : Tallis et Polasky (2011), p.40

Comme l'indique le tableau n°2 la démarche d'évaluation consiste tout d'abord à caractériser « l'offre de SE », à partir de données biophysiques, puis à déterminer « la demande » actuelle, ou encore l'usage qui est fait de cette « offre », c'est-à-dire le SE en tant que tel et enfin à évaluer, si nécessaire, la valeur du service. Comme l'indique le tableau n°1 la valeur finale est souvent estimée à partir de la méthode des prix de marchés, mais InVEST propose aussi d'utiliser les préférences révélées ou encore l'évaluation contingente, selon les cas. Le tableau n°3 illustre quel sont les résultats qu'il est possible d'attendre de ces trois étapes, pour trois SE différents.

*Tableau n°3 : Examples of ecosystem service outputs and units*

Output	Service		
	Timber production	Crop pollination	Provision of irrigation water
Supply	Standing stock of wood (ft <sup>3</sup> ha <sup>-1</sup> )	Insect abundance (# insects ha <sup>-1</sup> )	Surface runoff (vol. ha <sup>-1</sup> )
Use – intermediate service	None	Insect abundance contributing to crop pollination (# insects ha <sup>-1</sup> )	Runoff available and used for irrigation (vol. ha <sup>-1</sup> )
Use – final service	Harvested wood (ft <sup>3</sup> ha <sup>-1</sup> )	Crop yield due to insects (kg crop ha <sup>-1</sup> )	Crop yield due to runoff used for irrigation (kg ha <sup>-1</sup> )
Value	Net Present Value (NPV) of harvested timber (\$ ha <sup>-1</sup> )	NPV of additional crop yield (\$ ha <sup>-1</sup> )	NPV of additional crop yield (\$ ha <sup>-1</sup> )

*Source : Tallis et Polasky (2011), p.41*

Tallis et Polasky (2011) illustrent la différence entre « l'offre de SE » (c'est-à-dire les processus écologiques, estimés à partir des « fonctions de production écologiques ») et la « demande de SE » (c'est-à-dire les SE eux-mêmes), à partir du service de pollinisation :

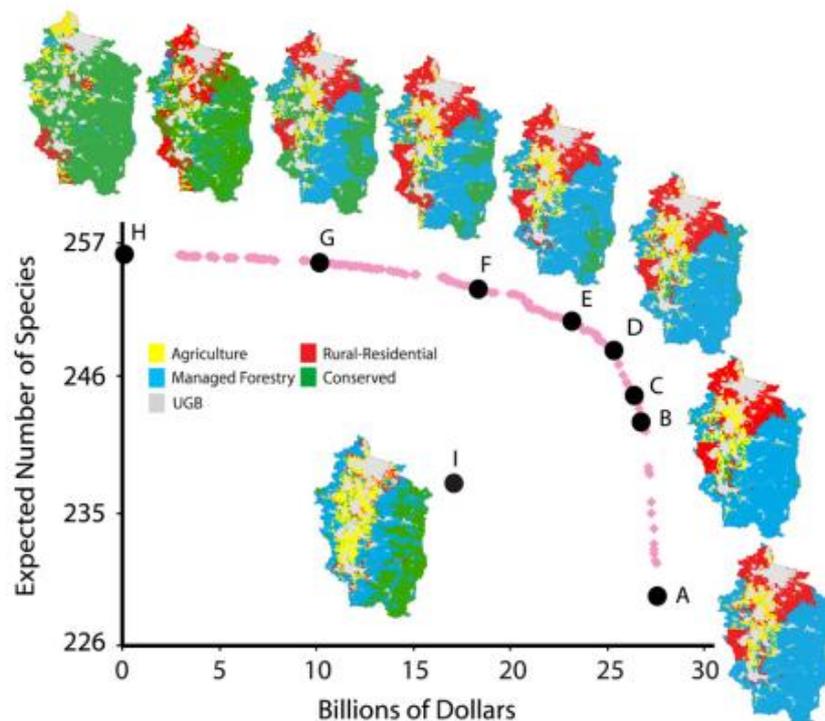
*« Consider another example involving the pollination service. Many agricultural crops, require insect pollination (e.g. almonds, strawberries), but many other crops do not (e.g. rice, corn). A patch of native habitat in an agricultural landscape may house bee populations, but if there are no agricultural fields within foraging distance with a crop in need of pollination, then that native habitat patch does not provide pollination benefits for crops at that time. So in this case, a model of native pollinator meta-population dynamics could give us a very clear sense of how much pollination service could be supplied<sup>4</sup> by patches of native habitat in an agricultural landscape. Until that information is paired with information on the identity of crops grown, their distribution in the area, and the crop-specific yield benefits of pollination, we cannot estimate the amount of pollination service actually being provided at a given time » (p.40).*

En plus de ces douze SE, InVEST inclut un modèle permettant d'évaluer et de cartographier la biodiversité, à partir de données sur la qualité des habitats naturels et la rareté des espèces.

<sup>4</sup> En italique dans le texte.

**Annexe n°1.6 : La frontière des possibilités de production des SE, selon Polasky et al. (2008)**

*Figure n°1 : La FPP des SE, selon Polasky et al. (2008)*



**Fig. 3 – Land-use patterns associated with specific points along the efficiency frontier and the current landscape. Each land-use pattern shown outside of the efficiency frontier corresponds to a lettered point on the frontier. The current land-use pattern is also shown. Compared to the current landscape, points on the efficiency frontier have less agriculture and more rural-residential use. There is a shift from predominantly managed forest toward conservation land as the biological objective is emphasized more relative to the economic objective.**

Source : Polasky et al. (2008), p.1516

Les points sur la frontière vont du scénario d'usage du territoire qui maximise les objectifs de protection de la biodiversité (point H sur le graphique) à celui qui maximise le développement et les gains économiques (point A sur le graphique). Le point I représente quant à lui l'état réel de l'aménagement du territoire au moment de l'étude.

## Annexe n°2.1 : Présentation synthétique du PNRSE

*Carte n°1 : La localisation et le logo du PNRSE*



Source : carte issue du site internet de la Région Hauts-de-France ([http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c\\_5146/les-parcs-naturels-regionaux](http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5146/les-parcs-naturels-regionaux)). Ajout du logo du PNRSE par l'auteur

*Photographie n°1 : La forêt de Raimès-Saint Amand-Wallers, vue depuis le terril Sabatier*



Source : photographie prise par l'auteur, le 20.08.2016

*Photographie n°2 : Le chevalement de la fosse Sabatier*



*Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016*

*Photographie n°3 : La Mare à Goriaux, étang d'affaissement minier et Réserve Biologique Domaniale*



*Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016*

Photographie n°4 : Un héron visitant le Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury



Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016

Photographie n°5 : Le saule-têtard, emblème du PNRSE



Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016

## Annexe n°2.2 : Les caractéristiques générales du projet SESEEP

La présentation du projet SESEEP ci-dessous précise quels étaient les partenaires impliqués dans le projet, les modalités de financement de ce dernier, la place du projet dans les politiques régionales de biodiversité, la visée de l'évaluation des SE qui a été réalisée et, enfin, quelles étaient les attentes des différents partenaires impliqués.

Le projet SESEEP s'est déroulé du 15 Mars 2012 (date du premier séminaire de lancement du projet) au 24 Mars 2014 (date du dernier séminaire de restitution des résultats du projet). L'organisme porteur du projet était le Centre de Recherche pour l'Etude et d'Observation des Conditions de Vie (CREDOC)<sup>5</sup> et la personne ressource Bruno Maresca, directeur du département Evaluation des politiques publiques du CREDOC. Le projet SESEEP a été élaboré en partenariat avec trois autres structures :

- la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS), notamment au travers de l'implication d'une équipe de chercheurs en économie (Olivier Petit, Muriel Maillefert et Leslie Carnoye) du Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques (Clersé) et d'une équipe de chercheurs en géographie (Iratxe Calvo-Mendieta et Eric Masson), du laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES) ;
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), au travers de l'implication d'une équipe de chercheurs en écologie (Romain Julliard, Assaf Schwartz et Denis Couvet), du laboratoire Conservation des Espèces, Restauration et Suivi des Populations (CERSP) ;
- et enfin le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE), au travers de l'implication de Gérald Duhayon et Christophe Tesnière, respectivement responsables des pôles « *ressources et milieux naturels* » et « *aménagement du territoire et paysages* », au sein de l'équipe technique du parc.

Le projet SESEEP a bénéficié d'une subvention de 150 000 euros du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de l'édition 2011 de l'appel à projets de recherche « *Biodiversité* ». Il nous semble donc intéressant de présenter rapidement le contexte de cet appel à projets ainsi que, de manière plus générale, la place des « *services écosystémiques* » dans les politiques régionales de biodiversité.

Depuis 2010, la direction de l'environnement du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais a initié la création d'un Groupement d'intérêt Scientifique (GIS) « *Biodiversité* » dans la région, en partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). C'est dans ce cadre que 34 projets « *au service de la biodiversité* » (dont SESEEP) ont pu être financés entre 2010 et 2014 (Région Nord-Pas-de-Calais, 2014a, p.1). Ces derniers se sont répartis autour quatre axes principaux : « *Analyse de l'impact des changements globaux* »,

---

<sup>5</sup> A ce titre, le dossier de candidature du projet SESEEP indique que « *Le CREDOC est un centre de recherche de statut associatif sous tutelle de l'Etat qui a développé une expertise dans l'analyse des politiques publiques, l'économie, la statistique et la sociologie depuis plus de 50 ans. Le département Evaluation des politiques publiques travaille depuis plusieurs années sur les problématiques des politiques publiques environnementales et de la gestion des ressources. Il a développé une solide expertise dans l'identification des usages socio-économiques des espaces naturels et l'évaluation de la valeur socio-économique des espaces naturels (valeur des biens et services, impacts socio-économiques sur le territoire, services écosystémiques, consentement à payer)* » (SESEEP, 2011, p.3).

« *Perception de la biodiversité et services écosystémiques* », « *Qualité et fonctionnement des écosystèmes* (« *restauration des habitats pollués* » et « *valeur patrimoniale des écosystèmes* ») et « *Fonctionnalité des continuités écologiques* » (ibid.). Ainsi, parmi les 34 projets financés seuls 3 d'entre eux mentionnent les services écosystémiques (les projets SESEEP et BIOSERV, de l'axe 2 et le projet MACROFONE, de l'axe 3).

Plus généralement, concernant les politiques régionales de biodiversité, il est intéressant de remarquer que les références aux services écosystémiques sont assez marginales dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). En effet, ce dernier ne mentionne les services écosystémiques que dans l'introduction, dans une section visant à justifier de ce pourquoi il est important de protéger la biodiversité (Région Nord-Pas-de-Calais, 2014b, p.9-10), ainsi qu'en fin de document dans une section intitulée « *analyse des efforts de connaissance à mener* » (Région Nord-Pas-de-Calais, 2014b, p.356)<sup>6</sup>. Par contraste, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), qui constitue l'un des cinq volets du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), indique que « *les services écosystémiques sont au cœur de cette stratégie* » (Région Nord-Pas-de-Calais, 2013, p.7). Si la SRB consacre en effet environ une dizaine de pages aux services écosystémiques<sup>7</sup>, il reste que la section dédiée aux SE (c'est-à-dire la partie B « *Les enjeux régionaux de préservation des services fournis par les écosystèmes* », p.41-50) a elle aussi pour but de mieux justifier de ce pourquoi il est important de préserver la biodiversité.

Autrement dit, les parties opérationnelles de la SRB (c'est-à-dire les parties C « *Améliorer et conserver les services écosystémiques* » et D « *Agir ensemble pour la biodiversité et réussir le passage à l'action* ») ne gardent, au mieux, des services écosystémiques que le titre. En effet, ces dernières concernent, par exemple, la Trame Verte et Bleue (TVB), les « *hot spots* » de biodiversité en région, le réseau des aires protégées, la réintroduction d'espèces, la recolonisation de certains milieux, ainsi que le soutien à des démarches d'information et de sensibilisation, aux dynamiques participatives et écocitoyennes etc., sans que l'intérêt d'une approche par les services ne transparaisse clairement. Seuls deux objectifs opérationnels (sur 29) font figure d'exception. Il s'agit de l'objectif 3.3 « *Diagnostiquer et expliciter les services écosystémiques* » (p.84) qui mentionne la possibilité « *d'envisager un paiement pour services environnementaux (PSE), avec des "systèmes de péréquation" pour une solidarité entre territoires* » (ibid.) ; et de l'objectif 5.4 « *Mettre en place une concertation territoriale autour de l'évaluation des services écosystémiques* » (p.97) qui indique que « *l'évaluation des services écosystémiques n'est pas un outil de diagnostic mais un support de discussion autour d'une problématique* » (ibid.) et qu'elle peut être un « *bon moyen de mobilisation des citoyens et de concertation à l'échelle d'un territoire de projet* » (ibid.).

---

<sup>6</sup> Il s'agit alors de mener une réflexion sur les effets positifs de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale sur la biodiversité, en termes d'amélioration de la « *valeur paysagère et culturelle des espaces* » (ibid.) et en termes de « *répercussions économiques* » sur la « *production de ressources en bois, des bénéfices pour l'agriculture, d'autoépuration, de régulation des crues ou encore de protection contre les nuisances* » (ibid.).

<sup>7</sup> Ces dernières mentionnent notamment : les enjeux autour de la définition des SE ; l'état de dégradation des services actuel ; l'existence de mécanismes de financement de la préservation des SE ; différents exemples de SE régionaux ; et le besoin de maintenir les services d'approvisionnement, de régulation et les services à caractère social.

Ces éléments nous éclairent moins sur la stratégie régionale de protection de la biodiversité en tant que telle, que sur l'approche par les services écosystémiques et, plus particulièrement, sur celle qui a été retenue dans le cadre de SESEEP. En effet, par contraste avec ce qui est évoqué ci-dessus, le projet SESEEP a eu pour ambition d'utiliser l'évaluation un ensemble de services écosystémiques, réalisée sur une partie du territoire du PNRSE, comme un outil de diagnostic, à la fois de l'état écologique et de l'état des usages socio-économiques du territoire concerné, dans le but d'en informer la décision publique. Soulignons, qu'à notre connaissance, ceci représentait alors une expérience quasiment inédite en France. En effet, le dossier de candidature indique que le CREDOC a été impliqué dans l'une des premières tentatives de déclinaison à l'échelle nationale du MEA (2005), en ce qui concerne la France (CREDOC, Biotope, Asconit Consultants, Pareto, 2009). Mais il s'agissait alors d'une étude exploratoire et l'une des ambitions du CREDOC au travers de la mise en œuvre du projet SESEEP était de tester l'opérationnalité de cette méthodologie à une échelle régionale ou locale, à partir de données plus fines (SESEEP, 2011).

Le dossier de candidature indique également quelles étaient les « *retombées escomptées* » (SESEEP, 2011, p.14) du projet SESEEP pour chacun des partenaires. Pour le CREDOC il s'agissait de tester un certain nombre de principes méthodologiques d'évaluation des SE, élaborés au cours d'une étude précédente (CREDOC, Biotope, Asconit Consultants, Pareto, 2009) et ainsi de se positionner en tant que centre de recherche en pointe sur les outils d'évaluation des SE, au service de la décision publique. Selon le dossier de candidature, il s'agissait aussi, pour l'équipe de la MESH, de s'affirmer dans le « *paysage académique national et international* » (SESEEP, 2011, p.15) à la pointe de la recherche sur les SE et leurs applications et le dossier évoque, par ailleurs, que l'une des ambitions du projet était de « *nourrir le débat théorique sur la pertinence de la notion de services écosystémiques et des multiples finalités qui sont attribuées à la démarche d'évaluation* » (SESEEP, 2011, p.16). Pour l'équipe du laboratoire CERSP du MNHN, il s'agissait de « *tester le lien entre les indicateurs de biodiversité développés au sein du laboratoire et les services écosystémiques* » (SESEEP, 2011, p.15), voire, de manière plus générale de mener une réflexion critique sur la diversité et la complexité des liens entre la biodiversité et les SE. Enfin, en ce qui concerne le PNRSE, le dossier de candidature indique le projet SESEEP correspond aux préoccupations et aux objectifs stratégiques du parc, tel qu'ils sont exprimés dans la charte 2010-2022 et que :

« [Les résultats du projet] *permettront au parc de comprendre et de mesurer les logiques des différents acteurs dans leurs usages des écosystèmes et de développer des argumentaires adaptés à chaque type d'acteurs pour les inciter à contribuer par leurs décisions et leurs pratiques aux mesures de préservation des ressources naturelles. Il s'agit pour le PNRSE de s'appuyer sur des données sur les services rendus par les milieux naturels pour démontrer aux acteurs leur intérêt de préserver les écosystèmes pourvoyeurs de biens et services. La mise en valeur du poids de certaines activités économiques peut par ailleurs être un levier pour mettre sur l'agenda des décideurs locaux de nouvelles mesures de protection environnementale. Les actions de renaturation des cours d'eau sont aujourd'hui sporadiques, toutefois la mesure du poids économique de certaines activités telles que le tourisme vert, et leur localisation, peuvent encourager la mise en œuvre d'actions de plus grande ampleur sur des zones identifiées* » (SESEEP, 2011, p.15).

### Annexe n°2.3 : Le déroulement du projet SESEEP et la méthode d'évaluation des SE retenue

Comme l'indique le rapport final du projet SESEEP (SESEEP, 2014), ce dernier s'est déroulé en trois temps. Tout d'abord, la première phase a été consacrée aux aspects conceptuels et méthodologiques relatifs à la sélection des SE, de leurs indicateurs d'évaluation et du périmètre d'étude. Ensuite, la deuxième étape a été consacrée à la quantification des SE et de la biodiversité et elle a permis de produire des représentations cartographiques des différents SE et de la biodiversité, sur la zone géographique sélectionnée. Et enfin, dans un troisième temps, l'élaboration de scénarios prospectifs a été réalisée et les résultats ont été exposés aux « *acteurs locaux* » (SESEEP, 2014, p.46). Ainsi, le projet SESEEP a pris corps au fil des différentes réunions et séminaires ayant rythmé le travail de l'équipe. C'est ce qu'indique le tableau suivant, constitué à partir de notre expérience d'observation participante.

*Tableau n°1 : les réunions de travail ayant rythmé le déroulement du projet SESEEP*

Dates	Contenu des réunions
Mars 2012	Séminaire ouvert au public de lancement du projet SESEEP à la MESHS, Lille
Avril 2012	Présentation du projet SESEEP au Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais, Flines-Lès-Mortagne
Juin 2012	Réunion de travail de l'équipe dans les locaux du CREDOC, Paris
Décembre 2012	Séminaire interne à l'équipe dans les locaux du PNRSE, Saint-Amand-les-Eaux ; Premier rapport d'étape du projet SESEEP
Septembre 2013	Réunion de travail de bilan des données collectées à la MESHS, Lille
Janvier 2014	Séminaire ouvert au public dans les locaux du CREDOC à Paris
Mars 2014	Atelier de restitution au PNRSE, Saint-Amand-les-Eaux ; Séminaire final de restitution à la MESHS, Lille

*Source : tableau construit par l'auteure*

Le projet a véritablement démarré en Mars 2012, lors du séminaire de lancement à la MESHS sur le thème « *Evaluation des services écosystémiques et politiques publiques* » (SESEEP, 2014, p.48). Ce fut l'occasion de présenter certains éléments concernant les enjeux de l'évaluation des SE dans la prise de décision publique, notamment en lien avec les méthodes d'évaluation monétaire et leurs limites.

Le mois suivant, l'équipe de SESEEP a présenté les objectifs du projet lors d'une journée organisée par le Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais (CSENPC) à Flines-Lès-Mortagne. Ce fut l'occasion pour l'équipe de présenter quelques éléments généraux liés à la notion de service écosystémiques, à la question de l'évaluation monétaire et de présenter un exemple de plusieurs services liés au site de Chabaud-Latour, un étang d'affaissement minier classé Espace Naturel Sensible, dans le périmètre du PNRSE. Le rapport final du projet SESEEP traduit très justement ce que nous pensons de cette expérience, sachant que la « *quantification* » mentionnée était alors de type monétaire :

*« La présentation du projet SESEEP, qui en était encore à son démarrage, a généré des réactions très vives de la part des membres du Conseil scientifique de l'environnement – certains manifestant une hostilité très nette à l'égard de toute tentative de quantification des services écosystémiques. Cependant, cette journée fut très riche d'enseignements et nous a permis de mesurer le fossé existant entre la*

*perception de certains scientifiques naturalistes en région, et les perspectives développées dans le cadre du projet* » (SESEEP, 2014, p.50).

En cohérence avec les ambitions exprimées dans le dossier de candidature (SESEEP, 2011), ces deux premières étapes ont conforté l'équipe du projet SESEEP dans l'idée de ne pas mener une évaluation strictement monétaire des SE et d'explorer, au contraire les méthodes alternatives. En réalité, le dossier de candidature initial mentionnait déjà certains doutes concernant la pertinence de l'évaluation monétaire<sup>8</sup>. Mais le rapport final du projet détaille quant à lui trois raisons expliquant pourquoi ces techniques d'évaluation n'ont pas été retenues.

Premièrement, le rapport évoque un problème « *conceptuel* » (SESEEP, 2014, p.24) lié à l'évaluation monétaire de multiples SE et de leur « valeur économique totale », une critique basée sur les travaux de Spash (2008a ; 2008b), que nous avons exposée dans le chapitre 1. La deuxième difficulté évoquée par le rapport SESEEP est d'ordre « *méthodologique* » (SESEEP, 2014, p.24), au sens où les méthodes d'évaluation permettant de cerner les valeurs de non-usage des SE (notamment en ce qui concerne les services culturels) présentent de nombreuses limites (sur ce point, voir aussi annexe n°1.4). Et le troisième problème mentionné est de nature « *opérationnel* » (SESEEP, 2014, p.24) puisqu'il est possible de constater, à la suite de Billé et al. (2012), la faible pertinence des évaluations de type monétaire comme véritables « *outils d'aide à la décision* » (ibid.), permettant d'effectuer des arbitrages, ce qui constituait pourtant l'ambition du projet SESEEP.

Sur cette base, la réunion de travail de Juin 2012 fut l'occasion d'établir un premier bilan des données disponibles concernant la biodiversité et les indicateurs potentiels de SE. C'est alors qu'il s'est avéré nécessaire de restreindre la zone de l'étude à une partie du territoire du PNRSE et plusieurs sites possibles ont été étudiés. La zone d'étude du projet, à savoir le pays de Condé, a finalement été retenue en Juillet 2012. Ce choix s'est effectué pour deux raisons principales : la disponibilité des données, d'une part (non sans liens avec l'élaboration récente du SCoT du Valenciennois), et l'existence d'enjeux forts sur ce territoire, d'autre part (passé minier et industriel, forte pression urbaine et démographique, fonction de corridor écologique dans la TVB, diversité des écosystèmes – couvert forestier, peupleraies, espaces agricoles, zones humides...) (SESEEP, 2014, p.21).

Le séminaire interne de Décembre 2012 organisé au PNRSE fut l'occasion de dresser un premier rapport d'étape du projet et de faire le bilan des divers problèmes et des écueils rencontrés. Ce dernier (SESEEP, 2012) mentionne notamment certaines difficultés liées aux efforts requis pour mener à bien un travail interdisciplinaire, mais aussi des difficultés liées la définition même de la notion de SE, qui s'avère assez instable et qui reste alors encore largement à construire, ce qui rend la quantification de ces services d'autant plus complexe. De même, le rapport mentionne un certain nombre de difficultés liées aux liens qu'il est possible, ou non, de faire entre les SE et la biodiversité, sachant que cette dernière peut aussi s'appréhender de multiples manières et que la question de sa mesure s'avère également

---

<sup>8</sup> Ce dernier indique notamment que « *de nombreux débats persistent sur les finalités d'une évaluation monétaire des services écosystémiques (Salles, 2010). Certains avancent ainsi que donner un "prix" à la nature s'avère une position délicate à défendre. Le MA (2003) prend bien soin de préciser que plusieurs méthodes alternatives d'évaluation doivent être mobilisées, allant de l'évaluation monétaire - grâce à la méthode d'évaluation contingente par exemple - aux méthodes d'évaluation multicritères et à l'évaluation intégrée (integrated assessment)* » (SESEEP, 2011, p.7-8).

délicate et controversée. Enfin, le rapport pose la question de la représentation des résultats et de leur valorisation, ainsi que des manières d'impliquer les acteurs locaux (SESEEP, 2012). Au cours du mois de Janvier 2013, ces éléments ont abouti à la consolidation d'une méthodologie d'évaluation et d'un programme d'action, ayant permis de poursuivre le travail de collecte des données engagé et de mieux répartir le travail au sein des quatre équipes de travail.

Les données de l'étude ont ainsi été progressivement consolidées durant plusieurs mois. Pour la plupart des SE, les équipes de travail ont surtout collecté des données déjà disponibles sur la zone de l'étude. Toutefois, concernant la biodiversité, des relevés de terrain centrés sur la présence de chauves-souris ont été réalisés en Juin 2013 par une équipe du MNHN (Shwartz, 2013). En Octobre, un premier bilan des données collectées a été réalisé et le travail prospectif a pu être engagé. Finalement, différentes versions du rapport final ont été échangées au sein de l'équipe, à partir de Décembre 2013.

Deux séminaires et un atelier de restitution ont ensuite été réalisés en Janvier et en Mars 2014. Le rapport final du projet SESEEP indique que le séminaire de Janvier, organisé au CREDOC autour du thème « *Coévolution entre natures et sociétés : de la théorie à la mise en pratique* » avait « *une portée davantage théorique* » (SESEEP, 2014, p.49) : la notion de coévolution a permis d'engager un dialogue entre les sciences sociales et les biologistes qui « *qui travaillent sur l'interface avec la société et qui se positionnent clairement dans une perspective interdisciplinaire* » (ibid.). En Mars, un atelier de restitution du projet a été organisé au PNRSE. Il s'agissait d'y inviter plusieurs acteurs du parc, mais nous n'avons malheureusement pas pu y assister personnellement. Le rapport final du projet SESEEP ne mentionne pas cet atelier de restitution car la présence des acteurs du PNRSE à cette journée (en dehors de l'équipe du projet) s'est avérée relativement limitée. En revanche, le rapport mentionne le dernier séminaire organisé dans le cadre du projet SESEEP intitulé « *Les services écosystémiques en région Nord-Pas-de-Calais : à l'interface entre recherche et action* » qui s'est tenu à la MESHHS. Il s'agissait alors de confronter les résultats de trois projets régionaux menés autour des services écosystémiques : SESEEP, BIOSERV (également financé dans le cadre du GIS Biodiversité et piloté par Alexandra Hyard du Clersé) et WECAN (financé par un programme INTERREG et piloté par David Moulin, de la structure ENRx).

## **Annexe n°2.4 : Les profils sociologiques et les parcours professionnels des personnes interrogées au cours de l'enquête**

Le tableau n°1 ci-dessous (déjà présenté dans le corpus du texte) reprend la liste des personnes interrogées au cours de l'enquête, ici classées par ordre chronologique. Les sections suivantes détaillent leurs différents parcours professionnels, les fonctions qu'elles occupent au sein et/ou en dehors du PNRSE, à partir de la manière dont elles se sont présentées, lors des entretiens réalisés.

Nous avons organisé cette présentation selon plusieurs catégories : nous présentons tout d'abord les membres de l'équipe technique du PNRSE (Michel Marchyllie, Isabelle Matykowski, Christophe Tesnière et Gérald Duhayon), puis les personnes ayant joué un rôle important d'un point de vue historique pour le PNRSE (Daniel Mio, Jean-Luc Beghin et Luc Coppin) et enfin les personnes extérieures à l'équipe et au syndicat mixte du PNRSE (David Moulin et Jean-Pierre Colbeaux) mais que nous avons néanmoins interrogées, car il nous a été recommandé, possible et semblé souhaitable de le faire au cours de l'enquête (lors des entretiens réalisés et/ou via les premières prises de contact lors du projet SESEEP, notamment).

*Tableau n°1 : Les personnes interrogées au cours de l'enquête.*

<b>Nom</b>	<b>Poste et structure</b>	<b>Date de l'entretien</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu</b>
<b>David Moulin</b>	Directeur adjoint d'ENRx	14 Novembre 2013	1h59	ENRx, 6 Rue du bleu mouton, Lille
<b>Christophe Tesnière</b>	Equipe technique du PNRSE	11 Décembre 2013	1h11	PNRSE, Saint-Amand-les-Eaux
<b>Gérald Duhayon</b>	Equipe technique du PNRSE	11 Décembre 2013	1h43	PNRSE, Saint-Amand-les-Eaux
<b>Michel Marchyllie</b>	Equipe technique du PNRSE (directeur)	15 Janvier 2014	3h01	Cité Scientifique, Villeneuve d'Ascq
<b>Daniel Mio</b>	Président du Syndicat mixte du PNRSE	05 Février 2014	1h55	PNRSE, Saint-Amand-les-Eaux
<b>Luc Coppin</b>	Président du SCI du PNRSE	07 Février 2014	2h11	PNRSE, Saint-Amand-les-Eaux
<b>Jean-Luc Beghin</b>	Equipe technique du PNRSE ; Direction d'ENRx	10 Février 2014	2h03	ENRx, 6 rue du bleu mouton, Lille
<b>Jean Pierre Colbeaux</b>	Conseil Scientifique de l'environnement du NPDC	23 Octobre 2014	1h33	ENRx, 6 Rue du bleu mouton, Lille
<b>Isabelle Matykowski</b>	Equipe technique du PNRSE (directrice adjointe)	07 Novembre 2014	1h05	VNF, 37 Rue du Plat, Lille

*Source : tableau construit par l'auteure*

### **1. Les membres de l'équipe technique du PNRSE**

Michel Marchyllie a été directeur du PNRSE de 2004 à 2016. Il nous a indiqué que son arrivée a coïncidé avec le début de la révision de la charte de 1998 (en vue de la préparation de la charte de 2010). Il a suivi une formation de biochimie à l'université de Lille 1 (maîtrise sciences et techniques Environnement Naturel), dans laquelle les enseignements étaient diversifiés (biologie, géographie, aménagement du territoire, économie...) et où les cours étaient assurés par « *beaucoup d'intervenants extérieurs et de professionnels de l'aménagement du territoire* » (Entretien avec Michel Marchillye, p.1). Il a suivi par la suite un « *DESS de gestion des ressources naturelles renouvelables* » (ibid.). Ces études lui ont

permis de travailler ensuite dans le champ des mesures compensatoires, dans le cadre de l'accompagnement du terminal transmanche puis dans le cadre de la construction de l'autoroute A16 entre la frontière Belge et le Sud du Pas-de-Calais (« *protection de sites à chauves-souris, la mise en valeur de certains secteurs, création de passages de faunes...* » (ibid.)). Michel Marchillye est entré à l'association à Espace Naturel Régional (ENR) (loi 1901), en 1993, dans le cadre de partenariat avec la SANEF sur ces mesures compensatoires. Il a aussi été conservateur de réserves naturelles (Platier d'Oye, Baie de Canche...) et s'est investi au niveau national dans le comité scientifique des réserves. Il s'agissait de travailler mise en place des plans de gestion de ces sites et il a été « à l'initiative d'un des premiers guides méthodologiques nationaux sur les plans de gestion des réserves » (Entretien avec Michel Marchillye, p.2) (qui visent à tenir à la fois des dimensions environnementales et sociales, d'accueil du public etc.).

A partir de la première moitié des années 1990, avec l'ENR, il a travaillé à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'ensemble de la région NPDC. Il s'agissait alors de « *redynamiser la mise en place de l'élevage sur les coteaux calcaires (...) en allant voir tous les maires des communes là-bas, dans des endroits très ruraux, et faire le travail de cartographie, de mise en place de partenariats publics-privés et faire des propositions de gestion* » (ibid.). Toujours en tant que salarié d'ENR, Michel Marchillye est arrivé au PNRSE en 1996, en tant que chargé de mission et il a « *développé l'action environnementale notamment sur la ressource en eau, le patrimoine naturel et les zones humides* » (ibid.) ainsi que « *partenariats avec les Belges sur des actions transfrontalières* ». Il est devenu directeur adjoint du PNRSE en 2003, puis directeur en 2004.

Isabelle Matykowski est fonctionnaire d'Etat, actuellement en poste à Voies Navigables de France (VNF). Elle a une « *formation d'ingénieur* » (Entretien avec Isabelle Matykowski, p.1) et elle a travaillé à la direction régionale de l'environnement, qui est devenue la DREAL par la suite, à partir de 2006. Cette dernière indique : « *c'est à partir de là que j'ai commencé à pas mal fouiller, ou en tout cas m'intéresser à tout ce qui est lié à l'environnement et à la prise en compte de l'environnement en général. Notamment avec la mise en place des avis de l'autorité environnementale* » (ibid.). Elle a ensuite eu un poste en détachement au PNRSE, après la mise en œuvre de la charte de 2010. Isabelle Matykowski a été directrice adjointe du PNRSE jusqu'à fin 2013.

Christophe Tesnière est responsable du pôle aménagement du territoire et paysages, dans le PNRSE mais il est aussi en charge du processus d'évaluation de la charte de 2010. Il est « *ingénieur en agriculture et géographe* » (Entretien avec Christophe Tesnière, p.1). Il a été formé à l'institut supérieur d'agriculture de Lille et a suivi ensuite un DEA de géographie. Il a commencé à travailler dans un laboratoire de recherche de l'INRA (un laboratoire « *pluridisciplinaire* » (ibid.)), puis il a travaillé dans des « *organisations professionnelles agricoles, dans l'Oise pendant 6 ans* » (ibid.) et il travaille au PNRSE depuis 2001, d'abord en tant que responsable du système d'information géographique (SIG), puis en tant que responsable de pôle.

Gérald Duhayon a intégré le PNRSE en 2009 et est actuellement responsable du pôle ressources et milieux naturels. Il est de nationalité Belge et a suivi ses études en Belgique, dans le cadre d'une « *licence en sciences de logique, ce qui est l'équivalent d'un master 1 en biologie des populations* » (Entretien avec Gérald Duhayon, p.1) et il a ensuite suivi « *une seconde licence en sciences naturelles appliquées, qui est l'équivalent d'un master 2 environnement-écologie* » (ibid.). Il a travaillé pendant quatre ans au sein d'une « *association naturaliste pour la région Wallonne : "Les cercles des naturalistes de Belgique" à Villers-sur-Heroin, au centre Marie Victorin, qui est le siège social de l'association* » (ibid.). Son travail de « *coordinateur de projet* » (ibid.) s'est alors articulé autour de « *la cartographie du réseau écologique* » (ibid.) et des « *habitats de zones de protection spéciale* » (ibid.). Il a par la suite travaillé pendant 10 ans au Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, en tant que chargé de mission « *ressources et milieux naturels* » (ibid.). C'est ainsi qu'il est arrivé au PNRSE, d'abord en tant que « *chargé de mission patrimoine naturel* » (ibid.), puis en tant que responsable de pôle, à partir de la réorganisation des équipes qui a alors eu lieu.

## **2. Les acteurs historiques : de Saint-Amand-Raimes à Scarpe-Escaut, en passant par le PNR du Nord-Pas-de-Calais**

Daniel Mio a d'abord été élu au conseil municipal de Rieulay en 1971, puis il est devenu maire en 1977. Cette par cette voie que son engagement auprès du parc a débuté, sachant que le parc de Saint-Amand-Raimes, qui existait depuis 1968, fonctionnait alors de manière bien différente. Daniel Mio explique :

*« En 1975, les houillères ont bousillé le terroir de Rieulay qui était le plus grand terroir du NPDC. Le long de Rieulay, le terroir était entièrement boisé, ce qui fait que le village était dans un cadre remarquable. Mais d'un seul coup tout à été bousillé et nous nous sommes retrouvés avec un terroir en exploitation, tout le long du village. Le terroir faisait 140 hectares, alors que le village était beaucoup plus petit, au pied du terroir. Nous nous sommes retrouvés avec ce problème et lorsque j'ai été élu maire en 1977, c'était une crise totale du point de vue social, économique etc. avec les houillères qui fermaient dans tout le bassin de Denain, qui était le plus grand fournisseur d'emplois avec la sidérurgie. Mais il a été fermé. Je me suis retrouvé maire dans ce contexte et avec un immense terroir, juste à côté du village, complètement dévasté et en exploitation. Je me suis vu assez mal parti, dans un village à la fois rural et minier, sans aucune ressource. A cette époque, j'ai regardé ce qui existait comme intercommunalités, parce que j'ai très vite compris que la commune ne pouvait pas s'en sortir toute seule. (...) J'ai vu qu'il y avait un syndicat de parc naturel régional à Saint-Amand-Raimes et je me suis renseigné »* (Entretien avec Daniel Mio, p.1-2).

C'est ainsi que Daniel Mio s'est d'abord impliqué dans le « *contrat régionalisé d'aménagement rural* » (p.2), que la Région a lancé à partir de 1981. Daniel Mio est devenu Président du Comité d'Aménagement Rural (CAR), le contrat régional étant alors géré par l'équipe d'ingénierie du Parc de Saint-Amand-Raimes. C'est en tant que président du CAR qu'il a été conseiller Régional à partir de 1985, et qu'il est devenu, dans le même temps secrétaire du Parc Naturel Régional du Nord-Pas-de-Calais (institué par la charte de 1986, au

moment où l'association ENR a aussi été créée). Daniel Mio a été président du Syndicat mixte du PNRSE entre 1989 et 2012.

Jean-Luc Beghin a fait des études de sociologie. Ceci est, selon lui, une caractéristique distinctive « *puisque généralement les directeurs de parcs sont bien souvent des naturalistes ou des aménageurs* » (Entretien avec Jean-Luc Beghin, p.1). Après ses études il a travaillé pendant une dizaine d'années « *sur de l'ingénierie en matière de formation professionnelle, d'abord à l'Institut Lillois d'Education Permanente (...) puis ensuite je suis entré au Conseil Régional pour mettre en place une politique régionale d'éducation permanente* » (ibid.). Dans le cadre des lois de décentralisation mise en place à partir des années 1980, il a ainsi « *mis en place la décentralisation de la formation professionnelle dans la région* » (ibid.), puis il a été consultant dans une organisation « *qui était sous double tutelle du ministère de l'éducation et du ministère de l'emploi* » (ibid.) et il a « *travaillé dans toute la France et notamment sur les schémas régionaux et locaux de formation professionnelle (par bassins d'emploi etc.)* » (ibid.). Il indique que « *c'est dans ce cadre que j'ai commencé à animer des dispositifs de travail territoriaux et c'est cette voie qui m'a amené au Parc* » : « *j'ai postulé au Parc Scarpe-Escaut avec comme "argument de vente" pour obtenir le poste le fait que ces outils et méthodes étaient transférables, parce que je travaillais avec des agriculteurs, des partenaires sociaux, des élus... des acteurs divers. La thématique change, mais l'outillage est le même* » (ibid.). Il a commencé à travailler au Parc Scarpe-Escaut (qui était alors le PNR NPDC) en tant que directeur en 1987 et il a aussi été directeur adjoint d'ENR, puis directeur en 1992. Il est redevenu directeur du parc à partir de 1996, au moment où la révision de la charte a été entamée. En 2003, il a repris la direction d'ENRx (c'est-à-dire d'ENR, mais organisée depuis lors sous forme de Syndicat mixte) et a pris sa retraite depuis 2013 (bien qu'il soit resté depuis lors engagé dans le milieu associatif).

Luc Coppin indique « *l'environnement je suis tombé dedans quand j'étais tout petit* » (Entretien avec Luc Coppin, p.1). Il précise qu'il est l'aîné d'une famille de sept enfants « *ce qui structure quand même un peu la personnalité* » (ibid.). Il a suivi des études de pharmacie et a été pharmacien biologiste pendant 40 ans. Il a été directeur d'un laboratoire d'analyses médicales et il explique que, non seulement sa formation de pharmacien, mais aussi le fait que sa mère ait été arboriste l'ont « *ouvert, scientifiquement, une vision sur l'environnement* » (ibid.). Il été engagé dans le milieu associatif : il a créé la Société Mycologique du Nord et il a aussi fait partie des créateurs de Nord-Nature. Il s'est ensuite « *lancé en politique* » (ibid.) en représentant les verts aux législatives de 1978. Il a fait partie du Mouvement d'Ecologie Politique (MEP) puis des verts-Parti créé en 1984. Luc Coppin a été « *conseiller municipal d'opposition pendant deux mandats* » (ibid.), puis est devenu maire de Fresnes-sur-Escaut pendant 18 ans, entre 1995 et 2013. Il a aussi été conseiller régional de 1989 à 1995, « *avec Marie Christine Blandin. C'était l'équipe des verts, quand elle est devenue présidente de région, ce qui a fait grincer les dents de beaucoup de politiques, mais nous nous apercevons aujourd'hui que cela a été très fécond* » (ibid.). Au titre de conseiller régional, il a aussi été président d'ENR, ce qui, selon lui « *fait partie des mandats qui m'ont apporté beaucoup, ainsi que le fait d'être maire* » (ibid.). Et en tant que maire, Luc Coppin a été président du Syndicat des Communes Intéressées (SCI) du PNRSE de 2000 à 2013.

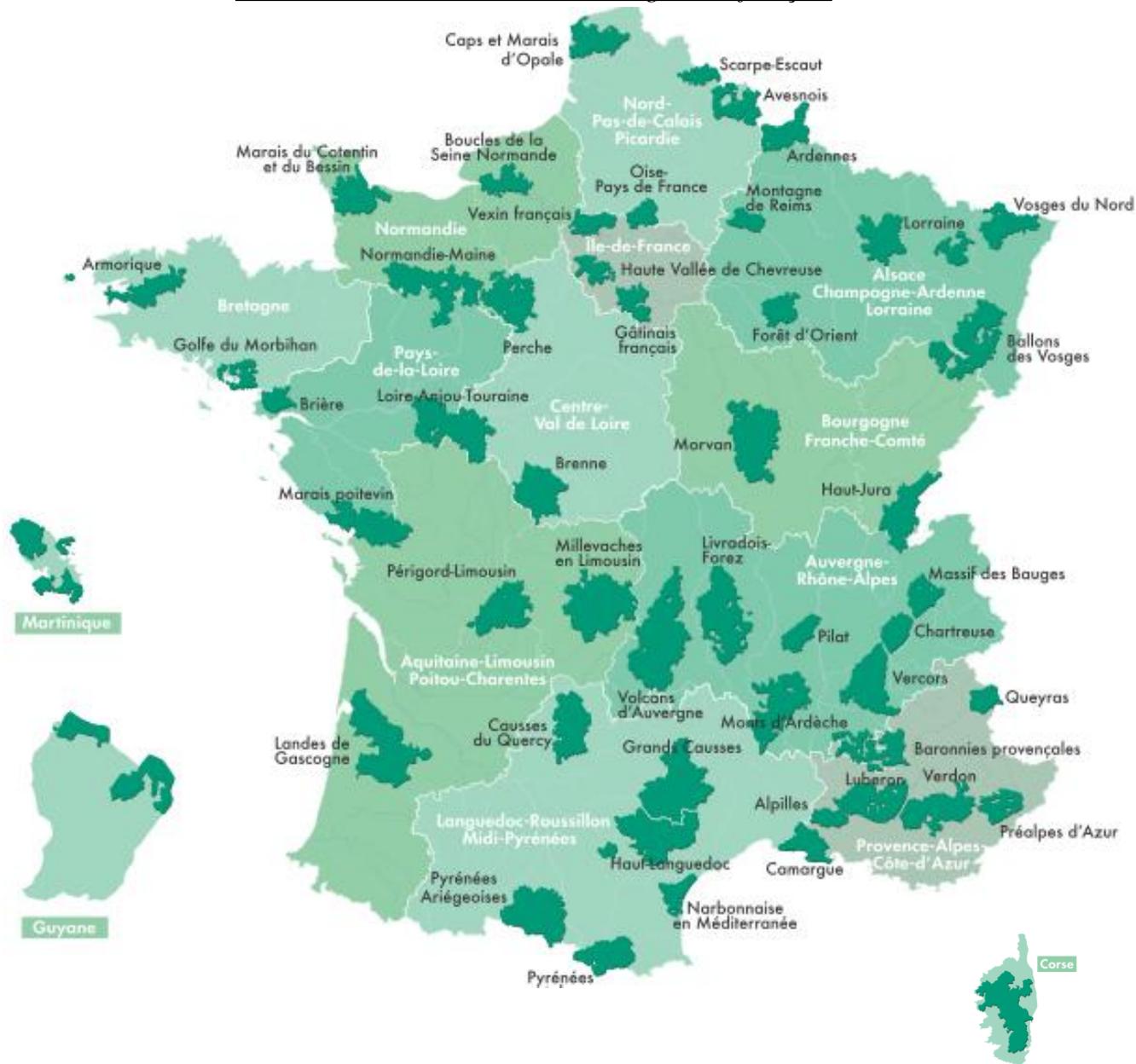
### **3. Les personnes extérieures à l'équipe technique, au syndicat mixte et au SCI du PNRSE**

David Moulin a d'abord effectué un BTS « *dans le domaine de protection de la nature* » (Entretien avec David Moulin, p.1), puis une « *maitrise de sciences en techniques en aménagement régional à l'université de Rennes* » (ibid.) et enfin un « *master en administration et management des collectivités locales à Lille 1* » (ibid.). Il est directeur adjoint d'ENRx depuis 2007, mais il fait partie des effectifs de la structure depuis 1991. Avant d'exercer cette activité d'encadrement au sein d'ENRx, David Moulin était faisait partie de l'équipe du PNR de l'Avesnois, où il a travaillé à partir de 1994. Dans ce cadre, il indique avoir « *exercé différentes fonctions dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine naturel, de l'urbanisme et des paysages, avec des postes de chargé de mission et de responsable de pôle au sein du PNR de l'Avesnois* ». C'est ainsi qu'il a été « *immergé* » (ibid.) depuis le début de son parcours professionnel « *dans la culture PNR et plus particulièrement dans le NPDC* » (ibid.). David Moulin précise que son intégration à la direction d'ENRx s'est effectuée au moment du changement de statut de la structure : l'association ENR qui existait depuis 1978, étant devenue un Syndicat mixte, en 2003, suite à une « *demande du Conseil Régional, qui est le principal financeur d'ENRx* » (ibid.).

Jean Pierre Colbeaux est aujourd'hui retraité et il était auparavant enseignant-chercheur en géologie à l'Université de Lille 1, où il a aussi fait ses études. C'est en tant que scientifique qu'il a tout d'abord été impliqué dans les politiques régionales autour des parcs naturels, par l'intermédiaire de la création du Conseil Scientifique régional de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, en 1983. Il indique qu'à l'époque, le Conseil Scientifique était porté par l'association Espace Naturel Régional et financé à part égale par l'Etat et la Région. Mais en 1993, l'Etat a créé le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), dans lequel Jean Pierre Colbeaux a aussi été impliqué (par nomination du Muséum d'Histoire Naturelle), au même titre qu'une dizaine d'autres scientifiques. Néanmoins, il indique que dans le même temps, la Région (à la tête de laquelle venait d'arriver Marie Christine Blandin) souhaitait conforter l'existence d'un conseil scientifique plus régional et plus indépendant, à la fois de l'Etat, mais aussi de l'association Espace Naturel Régional. C'est ainsi qu'a été créé le Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais, en 1993, dont le but est resté, depuis lors, de produire une réflexion scientifique et de donner des avis sur un certain nombre de thématiques liées aux parcs régionaux, en gardant un certain degré d'autonomie vis-à-vis des autres structures existantes. Jean Pierre Colbeaux a été élu président du conseil scientifique dès 1993 et il l'est resté jusque 2013.

## Annexe n°2.5 : Les Parcs Naturels Régionaux français

*Carte n°1 : Les 51 Parcs Naturels Régionaux français*



Source : Fédération des PNR, 2016, p.63

## Annexe n°2.6 : Le territoire du PNRSE depuis la charte de 2010

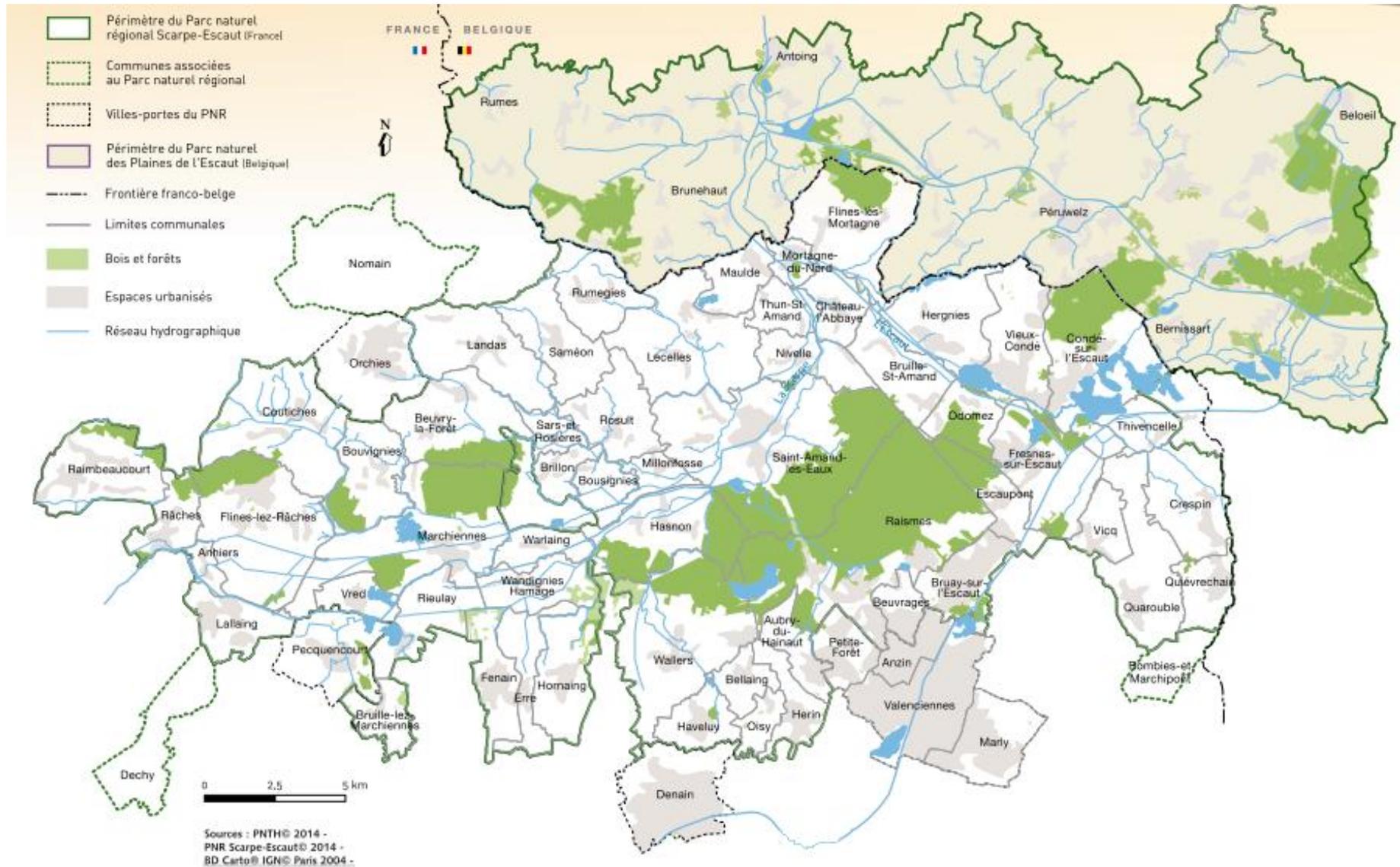
Depuis la charte de 2010, le PNRSE inclut 55 communes classées, 3 communes associées, 7 villes-portes et 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), soit 190 000 habitants sur 48 500 hectares, ce qui fait du parc Scarpe-Escaut le PNR français affichant la densité de population la plus élevée (391,8 hbt/km<sup>2</sup>). Comme l'indique le PNRSE (2011a) les communes adhérentes, classées PNR par décret, participent au budget de fonctionnement du parc par le paiement d'une cotisation annuelle, d'un montant de 1.26 euros par habitant, en 2011. Les 55 communes classées sur la période 2010-2022 sont : Anhiers, Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Beuvrages, Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Bouvignies, Brillon, Bruay-sur-Escaut, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Coutiches, Crespin, Erre, Escautpont, Fenain, Flines-lez-Mortagne, Flines-lès-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Haveluy, Hergnies, Hérin, Hornaing, Lallaing, Landas, Lecelles, Marchiennes, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Odomez, Oisy, Quarouble, Quievrechain, Râches, Raimbeaucourt, Raismes, Rieulay, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Saméon, Sars-et-Rosières, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage et Warlaing.

Le PNRSE compte aussi 5 EPCI parmi les collectivités adhérentes qui participent au budget du parc, dont 3 Communautés d'Agglomération (CA du Douaisis, CA de Valenciennes Métropole et la CA de la Porte du Hainaut) et 2 Communautés de Communes (la CC Pévèle Carembault et la CC Coeur d'Ostrevent). Au moins une partie du territoire de ces EPCI appartient au périmètre des communes classées PNR. Suite à un processus de négociation ayant été mené sur le territoire, ces dernières ont décidé d'adhérer à la charte.

Le PNRSE (2011a) indique que les communes associées, situées en périphérie du territoire, participent également au budget du PNRSE (à hauteur de 0.63 euros par habitant en 2011) ainsi qu'à la mise en œuvre de la charte, mais elles « *se sont déclarées après que le Conseil régional ait soumis à l'Etat la proposition du périmètre du territoire* » (PNRSE, 2011a, p.17). Les 3 communes associées sur la période 2010-2022 sont Nomain, Rombies-et-Marchipont et Dechy. Les villes-portes quant à elles cotisent également au budget du Syndicat mixte du parc, pour un moment équivalent à celui des communes associées. Le PNRSE (2011a) indique que « *les échanges de services avec les "villes-portes" font l'objet de convention de partenariat précises* » (PNRSE, 2011a, p.17), au motif qu'alors que les villes-portes « *constituent des pôles de service et d'emploi des communes du Parc* » (ibid.), « *les communes du Parc constituent le "poumon vert" de ces villes* » (ibid.). Les 7 villes-portes sur la période 2010-2022 sont Anzin, Denain, Marly, Orchies, Pecquencourt, Petite-Forêt et Valenciennes.

Enfin, une spécificité de la charte de 2010 est que celle-ci se décline à une échelle transfrontalière : le PNRSE et le Parc Naturel Wallon des Plaines de l'Escaut formant depuis lors le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut (PNTH). Bien que le classement en PNR ne concerne que la partie française du territoire, les deux structures se sont engagées à stabiliser le PNTH sur une base juridique pérenne à l'issue de la charte 2010-2022, ainsi qu'à harmoniser leurs objectifs stratégiques et opérationnels par le passage de conventions de partenariat et la rencontre régulière de leurs bureaux (PNRSE, 2010a). La représentation cartographique ci-dessous illustre ces différents éléments.

Carte n°1 : Le territoire du PNRSE



Source : PNRSE, 2011a, p.16-17

## Annexe n°5.1 : Indications sur la création des êtres-fictifs

Le tableau n°1, ci-dessous, présente la liste des 247 êtres-fictifs actifs dans le corpus (c'est-à-dire ayant au moins un représentant effectivement utilisé dans le corpus). Ces êtres-fictifs sont ici classés par ordre alphabétique, indépendamment de leur poids dans le corpus et regroupés en 3 colonnes pour des raisons de présentation.

*Tableau n°1 : liste des êtres-fictifs actifs dans le corpus*

ABEILLES@	EQUIPEMENTS-PNRSE@	PATRIMOINE@
ACCOMPAGNEMENT@	EQUIPE-TECHNIQUE@	PATRONAT@
ACTEURS@	ESPACE-RURAL@	PAYSAGE@
ACTIONS@	ESPACES-PROTEGES@	PHOTOS@
ACTIVITES@	ESPACES-TOURISTIQUES@	PILOTAGE-MEDIATION@
ADEME@	ESPACES-URBAINS@	PLAN@
AGRICULTEURS@	ESPACE-TRANSFRONTALIER@	PLAN-DE-PARC@
AGRICULTURE@	ESPECES-ET-HABITATS@	PN-PLAINES-DE-L-ESCAUT@
ALIMENTATION@	ETAT-CENTRAL@	PNRSE@
AMELIORATIONS@	ETUDES-INVENTAIRES-RECHERCHES@	POLICE@
AMENAGEMENT@	EUROPE@	POLITIQUES@
ANIMATION@	EXPERIMENTATION@	POLLUTION@
ARBRES@	EXPERT-EXPERTISE@	POPULATION@
ARC-MINIER@	EXPLOITATIONS@	POUBELLE@
ASSOCIATIONS@	FEDERATION-DES-PARCS@	POUMON-VERT@
BATIMENT@	FETES@	PRAIRIES@
BIODIVERSITE@	FILIERES@	PRATIQUES@
CAMPAGNE@	FNE@	PREOCCUPATIONS@
CAMPAGNE-HABITEE-OUVERTE@	FONCIER@	PRESSE-EN-GENERAL@
CAR@	FONCTIONS DE LA NATURE@	PRINCIPE-DE-PRECAUTION@
CARACTERE@	FORMATION@	PRIORITES@
CBNB@	GESTION@	PROBLEMES@
CHANGEMENTS-CLIMATIQUES@	GESTION-AGRAIRE@	PRODUCTION-ECONOMIQUE@
CHARTER@	GESTION-DE-L-EAU@	PRODUITS-DE-LA-MER@
CHASSE-PECHE@	GESTION-DE-L-ESPACE@	PRODUITS-SERVICES-SAVOIR-FAIRE@
CHEVAL@	GESTION-DE-L-URBANISATION@	PROGRAMME@
CITOYENS@	GESTION-FORESTIERE@	PROJETS@
CLASSES-MOYENNES@	GESTIONNAIRES@	PROPRIOS@
CŒUR-DE-NATURE@	GESTION-TOURISTIQUE@	PROTECTION DE LA NATURE@
COHESION-SOCIALE@	HABITANTS@	PUBLICITE@
COLLABORATION@	IDENTITE@	QUALITE@
COLLECTIVITES@	INDICATEURS@	QUARTIERS-EN-DIFFICULTE@
COMMERCE-INDUSTRIE-ARTISANAT@	INEGALITES@	RACE@
CONCERTATION@	INFORMATION-COMMUNICATION@	REGION@
CONNAISSANCES@	INSTITUTIONS-AGRIcoles@	RESEAUX@
CONSEILS-AVIS-APPUI@	INSTITUTIONS-DE-L-AMENAGEMENT@	RESEAUX-D-ACTEURS@
CONSERVATOIRE-DU-LITTORAL@	INSTITUTIONS-DE-L-EAU@	RESEAUX-ECOLOGIQUES@
CONSOMMATION@	INSTITUTIONS-DE-L-URBANISME@	RESERVES-BIOLOGIQUES@
CONTRATS@	INSTITUTIONS-DEVELOPPEMENT-ECO@	RESERVES-NATURELLES@
CONVENTIONS@	INSTITUTIONS-FORESTIERES@	RESSOURCES@
COOPERATION@	INSTITUTIONS-MINIERES@	RICHESSSES@
CRD@	INSTITUTIONS-TOURISTIQUES@	RISQUES@
CREATION@	INTERVENTIONS@	ROLE@
CRRG@	JARDINS@	SANTE@
CSENPC@	JUSTICE@	SAULE-TETARD@
CSN@	LA-FRANCE@	SCI@
CSRPN@	LA-MER@	SECOURS@
DECHETS-EN-GENERAL@	LA-MINE@	SECTEUR@

DEMARCHE@	LA-PLANETE@	SECU@
DEPARTEMENT@	LE-PUBLIC-USAGERS@	SENSIBILISATION@
DEVELOPPEMENT@	LES-COMMUNES@	SIG@
DEVELOPPEMENT-DURABLE@	LES-VIEUX@	SIGNATAIRES@
DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE@	LE-TERRITOIRE-DU-PARC@	SITES@
DIAGNOSTIC@	LOGEMENT@	SOUS-TRAITANTS@
DISPOSITIF@	LOIS@	SPECIFICITES@
DOCUMENTS@	LOISIRS ET SPORTS@	SUIVI-EVALUATION@
DOMAINES@	MAITRE-D-OUVRAGE@	SYNDICAT-MIXTE@
DONNEES-SPATIALES@	MARQUE-PNRSE@	SYNDICATS@
EAU@	MESURES@	TECHNIQUES@
ECHANGES@	MILIEUX@	TELEVISION@
ECO-AGRICULTURE@	MILIEUX-AGRAIRES@	TERRILS@
ECO-CITOYEN@	MILIEUX-AQUATIQUES-HUMIDES@	TERRITOIRE@
ECOGARDES@	MILIEUX-EN-VOIE-DE-RECOLONISATION@	TOURISME-ACCUEIL@
ECOLE@	MILIEUX-FORESTIERS@	TOURISTES@
ECOLO@	MILIEUX-NATURELS@	TRANSPORTS@
ECONOMIE@	MISE-EN-ŒUVRE@	TRAVAIL@
ECOSYSTEMES@	MISSIONS-FONCTION@	TRAVAIL-EN-EQUIPE@
ECO-TOURISME@	MNHN@	TRAVAILLEURS@
ECO-URBANISME@	MOBILISATION@	TVB@
EDF@	NATURA-2000@	UNIVERSITE@
EDUCATION-A-L-ENVIRONNEMENT@	NOMBRE@	URBANISATION@
ELITES@	OBJECTIF-NATURE@	VALORISATION@
ELUS@	OBJECTIFS@	VETERINAIRES@
ENERGIE@	OGM@	VICTIMES@
ENFANTS@	OPERATIONS@	VILLAGE@
ENGAGEMENTS@	ORIENTATIONS@	VILLE@
ENJEUX@	OUTILS@	VOCATIONS@
ENRX@	PARCS-NATURELS@	WECAN@
ENS@	PARC-TRANSFRONTALIER@	ZONES-AIRES-ESPACES@
ENTREPRISES-ET-PRODUCTEURS@	PARLEMENT@	ZONES-D-ACTIVITES@
ENVIRONNEMENT@	PARTENAIRES@	ZONES-D-INVENTAIRES@
EOLIEN-NE-S@	PARTENARIAT@	
EPCI@	PARTICIPATION@	

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro

Notons que la grande majorité de ces êtres-fictifs ont été créés dans le cadre de la présente recherche, dans le but de créer un espace intermédiaire entre ce qui a émergé du corpus au fur et à mesure de son exploration et nos hypothèses de recherche. Il reste que certains êtres-fictifs sont issus des dictionnaires standards de Prospéro et n'ont pas ou très peu été modifiés (comme DECHETS-EN-GENERAL@, ETAT-CENTRAL@, LA-FRANCE@, PRESSE-EN-GENERAL@, ou encore PRODUITS-DE-LA-MER@...).

Il ne nous est pas possible de donner la liste de l'ensemble des représentants de tous les êtres-fictifs. Néanmoins, donnons quelques exemples afin d'illustrer ce qu'est un être-fictif et quelle est la logique que nous avons suivi lors de leur construction. Prenons comme exemple l'être-fictif PNRSE@ qui est le premier du corpus en termes de poids. Il regroupe différentes appellations du PNRSE (« PNRSE », « Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut », « parc Scarpe-Escaut », « Parc naturel régional Saint-Amand-Raimes » etc.), mais aussi d'autres des expressions telles que « le parc », « le Parc », « du parc », « au parc », « le PNR », « du PNR » etc. puisque c'est bien au PNRSE et non pas aux parcs naturels régionaux en général, que ces expressions font écho dans le corpus. En revanche, les expressions comme « les parcs » ou encore « PNR », « parcs naturels régionaux », « parcs nationaux » etc. sont

regroupées dans l'être fictif PARCS-NATURELS@. Notons que l'entité PNRSE@ inclut également des expressions comme « *premier parc français* » ou encore « *doyen des parcs* », indiquant que le PNRSE est qualifié dans le corpus comme étant le plus ancien des PNR français. Nous avons choisi de distinguer entre cette désignation générique du PNRSE comme entité collective, et LE-TERRITOIRE-DU-PARC@, entité qui regroupe des expressions comme « *l'ensemble du territoire* », « *le territoire du parc* », « *territoire classé PNR* » etc. Cette entité se distingue également de l'être-fictif TERRITOIRES@ qui ne regroupe que des entités génériques comme « *territoire* », « *territoires* », « *Territoire* », « *TERRITOIRES* » etc.

La même logique a prévalu pour la création d'un autre être-fictif important : LES-COMMUNES@. Cet être-fictif regroupe notamment des expressions telles que « *les communes* », « *aux communes* », « *des communes* » etc. alors que l'entité « *communes* » à elle seule a été classée comme une qualité, puisqu'elle se retrouve dans des expressions telles que « *valeurs communes* », « *orientations communes* » etc. En revanche, il ne nous a pas semblé utile de regrouper dans l'être-fictif COLLECTIVITES@ des expressions telles que « *les collectivités* », « *des collectivités* » etc. En effet, l'expression « *collectivités* » à elle seule, ainsi que d'autres comme « *collectivités territoriales* », « *collectivités membres* » etc. désignent, dans la grande majorité, des cas les collectivités appartenant au périmètre du classement. Néanmoins l'expression « *collectivité* » ne figure pas dans l'être-fictif COLLECTIVITES@, puisqu'elle désigne la collectivité dans son ensemble et non pas les collectivités territoriales qui sont classées PNR. Par ailleurs, il nous a semblé opportun de regrouper « *collectivités locales* » dans l'être-fictif LES-COMMUNES@ et l'expression « *collectivités départementales* » dans l'être-fictif DEPARTEMENT@, de sorte que l'être-fictif COLLECTIVITES@ ne regroupe qu'un ensemble de qualifications générales ne désignant pas précisément de quelle type de collectivité territoriale il s'agit. C'est ainsi qu'afin de savoir où ranger telle ou telle expression il est très utile d'explorer les énoncés du corpus, toujours accessibles dans Prospéro.

Plus généralement, certains êtres-fictifs ne regroupent que des qualifications plutôt génériques, ce qui est le cas de ACTEURS@ (« *acteurs* », « *Acteurs* », « *acteurs du territoire* », « *acteurs locaux* »...), mais aussi de SIGNATAIRES@ (« *signataire* », « *signataires* », « *Signataire* », « *l'ensemble des signataires* »...) ou encore de PARTENAIRES@ (« *partenaires* », « *Partenaire* », « *partenaires locaux* », « *collectivités partenaires* »...). Alors que d'autres regroupent des qualifications plus variées, comme HABITANTS@ (« *habitants* », « *riverains* », « *résidents* »...), AGRICULTEURS@ (« *agriculteurs* », « *exploitants agricoles* », « *éleveurs* », « *paysans* », « *fermiers* »...) ou encore EAU@ (« *bassin versant* », « *réseau hydraulique* », « *l'eau* », « *d'eau* », « *consommation d'eau* », « *prélèvements en eau* », « *qualité de l'eau* », « *niveaux d'eau* », « *ressource en eau* »...). Là aussi, nous avons été amenés à distinguer deux êtres-fictifs : EAU@ d'une part, et MILIEUX-AQUATIQUES-ET-HUMIDES@ (« *rivières* », « *cours d'eau* », « *zones humides* », « *mares* », « *plans d'eau* », « *tourbières* »...) d'autre part.

Par définition, la création de tout être-fictif repose sur un choix fait par l'utilisateur de Prospéro. La liste des 247 être-fictifs présentée ci-dessus est donc le fruit d'un long travail d'exploration. Les regroupements effectués dépendent tantôt de ce qui a émergé du corpus, tantôt du type d'interrogation que nous lui avons fait subir.

## Annexe n°5.2 : Présentation des collections créées

Le tableau n°1 suivant présente l'ensemble des collections ayant été créées dans le cadre de la présente recherche et qui complètent celles qui sont issues des dictionnaires standards de Prospéro.

*Tableau n°1 : les collections créées*

ACTEURS*	MILIEUX-NATURELS*
ENTITES-NATURELLES*	PARTENAIRES*
EQUIPEMENTS-DU-PARC*	SIGNATAIRES*
ESPACES-NATURELS-PROTEGES*	SITES-MAJEURS-DU-PNRSE*
ESPACES-NON-URBANISES*	STATUTS*
ESPACES-URBANISES*	METIERS-ET-PROFESSIONS*
FORETS*	

*Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro*

Rappelons que l'intérêt des collections repose sur l'analyse du déploiement de leurs représentants dans le corpus. Contrairement aux êtres-fictifs, les collections ne modifient pas les calculs des poids, en termes de nombre d'occurrences différentes. Ainsi, si l'entrée par les entités et les êtres-fictifs permet une évaluation de l'intensité de leur utilisation dans le corpus, l'entrée par les collections consiste à mener une réflexion davantage extensive. Parmi les collections standard, celle des PAYS\*, par exemple, rassemble une liste de noms de pays organisés par types comme Europe, Amériques, Asie, Afrique etc. Parmi les collections que nous avons créées, celle des FORETS\* regroupe l'ensemble des noms des forêts et des bois du PNRSE (comme Bois de Bouvignies, Bonsecours, Marchiennes, forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers etc.).

Nous ne sommes pas en mesure de présenter l'ensemble des représentants de toutes les collections actives dans le corpus, mais nous pouvons nous appuyer sur un exemple. Le tableau suivant présente l'ensemble des représentants de la collection des PARTENAIRES\*, organisée en trois types : les communes associées, les villes-portes et les partenaires institutionnels.

*Tableau n°2 : un exemple de collection : les partenaires*

Types	Représentants
Communes associées	communes associées, Communes associées, Nomain, Dechy, Rombies-et-Marchipont
Villes-Portes	villes-portes, ville-porte, Villes-Portes, Ville-porte, Valenciennes, Pecquencourt, Denain, Anzin, Marly, Orchies, Petite-Forêt
Partenaires institutionnels	collectivités partenaires, Associations, associations locales, Espaces naturels régionaux, CAUE, chambres consulaires, ENRx, syndicats, CSENPC, SMAHVSBE, Région wallonne, CSRPN, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Fédération des Parcs, Espace Naturel Régional, ADEPSE, CUMA, CAR, ADEME, universités, VNF, Associatifs, Chambre d'Agriculture du Nord, établissements publics, structures associatives, ADAAV, WWF, Gîtes de France, GABNOR, socioprofessionnels, ONF, Fédération nationale des Parcs, Pays pévélois, Chambre d'agriculture du Nord, bailleurs, FREDON, Centre Régional des Ressources Génétiques, offices de tourisme, Gîtes Panda, Aire métropolitaine de Lille, CRPF, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Voies Navigables de France, Chambres consulaires, SAFER, Mission bassin minier, Fondation du Patrimoine, pépiniéristes, centres sociaux, Charbonnages de France : Comité d'aménagement rural, Province du Hainaut, CRAM, CAF, Campagnes Vivantes, syndicats professionnels, organismes de formations, organismes consulaires, Chambres de commerce, EPF, Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Voies navigables de France,

	<p>CPIE la Chaîne des Terrils, Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, Espace naturel régional, GEIE Escaut Vivant, GRAPPE, SIADO, pays pévèlois, associations foncières de remembrement, Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas-de-Calais, Chambres d'agriculture, Centre régional de la propriété forestière Nord Pas de Calais Picardie, Conservatoire des sites naturels du Nord-Pas-de-Calais, Coopérative forestière du Nord, Chambre de commerce et d'industrie de Valenciennes, Bienvenue à la ferme, gestionnaires d'infrastructures, centres et instituts de recherche, Centre historique minier de Lewarde, Chaîne des Terrils, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, Agence de l'eau Artois Picardie, Chambre des Métiers du Nord, SANEF, LMCU, Association Bassin minier Unesco, Musée d'Histoire naturelle de Lille, Coordination mammalogique du Nord de la France, Groupe ornithologique et naturalistes du Nord et du Pas-de-Calais, organismes publics, MRES, Campus Vert, Savoir Vert, Accueil Paysan, Terre de liens, sociétés savantes, AFR, PNR de l'Avesnois, Société wallonne des eaux, structures porteuses de SCoT, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, Fédération Nord Nature, Centre Historique minier de Lewarde, Centre régional de la Photographie, arboriculteurs, syndicats d'aménagement hydraulique, Fédération régionale des Chasseurs, Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Société française d'arboriculture, Paysage-Environnement, Centre historique minier régional, gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, associations d'insertion professionnelle, Scots, Etablissement public foncier Nord Pas de Calais, Chambre de commerce et d'industrie de Douai, Chambre des métiers du Nord, Association de gestion et d'animation des équipements éducatifs propriété du Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut, Fédération de la randonnée, Comité régional du tourisme, Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, Escaut sans Frontières, Syndicats d'assainissement, Syndicats de propriétaires, associations socioculturelles, Observatoire de la santé de la province du Hainaut, Comité régional d'éducation pour la santé, acteurs locaux de la santé, Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais, Office National des Forêts, organismes socioprofessionnels et associatifs intéressés, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut, Parc naturel des plaines de l'Escaut, Office national des Forêts, Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais, Office national de l'eau et des milieux aquatiques</p>
--	---

*Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro*

Nous avons construit cette collection à partir de l'exploration du corpus. Celle-ci désigne en effet les communes associées et les villes-portes, comme faisant partie des partenaires du PNRSE. La liste des communes classées et des communes associées évoluant au fil des chartes, nous nous sommes appuyés pour construire cette collection sur la référence la plus récente : le bilan d'activités de 2014. La construction de la collection des partenaires institutionnels s'est quant à elle consolidée progressivement, au fur et à mesure de l'exploration du corpus, notamment au travers de la rencontre d'énoncés contenant des énumérations tels que : « *Ces commissions ont été appuyées par des groupes de travail ou ateliers techniques associant les partenaires (socioprofessionnels, associatifs, collectivités territoriales, collectivités locales, EPCI, organismes publics, Espaces naturels régionaux, services de l'État, organismes consulaires)* » (PNRSE, charte 2010, p.18).

Précisons qu'il s'agit de distinguer les collections des PARTENAIRES\* et des SIGNATAIRES\*, des êtres-fictifs du même nom. En effet, ces derniers n'incluent que des qualifications générales (« *Signataires* », « *signataire* » etc. ou « *Partenaire* », « *partenaires* » etc.). Par contraste, la collection des SIGNATAIRES\* regroupe : l'ensemble des noms des communes classées (Anhiers, Aubry-du-Hainaut, Bellaing etc. ainsi que des expressions du type « *les communes* », « *collectivités classées* »...), mais aussi l'ensemble des représentants des êtres-fictifs DEPARTEMENT@, EPCI@, REGION@ et ETAT-CENTRAL@.

### Annexe n°5.3 : La construction des catégories

L'une des particularités de Prospéro est d'être un outil relativement souple, permettant aux chercheurs de construire leurs propres cadres d'analyse, au travers de la mise à l'épreuve de leurs hypothèses de recherche sur les dossiers. Par rapport à celle des êtres-fictifs et des collections, l'élaboration des catégories est le moment où le travail d'interprétation du chercheur se trouve le plus fortement engagé. En l'occurrence, puisque le cadre théorique de la présente thèse repose sur le modèle des *Economies de la grandeur* ainsi que sur le *Nouvel esprit du capitalisme*, nous avons été amenés à prendre une certaine distance vis-à-vis du dictionnaire de catégories standard de Prospéro, afin de nous rapprocher plus explicitement de la grammaire des cités. Notre démarche a consisté à partir du lexique (c'est-à-dire du jeu des entités, des épreuves, des qualités et des marqueurs) utilisés dans les *Economies de la grandeur* pour décrire et qualifier les cités marchande, inspirée, domestique, de l'opinion, civique et industrielle et dans le *Nouvel Esprit du capitalisme* pour la cité par projet, afin de construire ces sept premières catégories. Le tableau suivant illustre l'effet produit par ce type de rassemblement, chaque mot étant ici classé par ordre alphabétique.

*Tableau n°1 : Le lexique des cités*

Marchande	Inspirée	Domestique	Opinion	Civique	Industrielle	Par projet
acheteur	abandonner	accueil	adhérer	action collective	administration	accords
actifs financiers	alchimie	accueillir	adhésion	affiches	affaires	activité
affaire	âme	animaux domestiques	amour-propre	assemblée	analyser	adaptable
amour du gain	anges	appartenance	apparaître	bien commun	ateliers	alliances
appât du gain	architectes	ascendants	atmosphère	bien général	automatisation	animation
appropriation	artistes	attentif	attention du public	bien public	biens matériels	autoformation
argent	ascèse	attention	attirer	bulletins de vote	budget	autonomie
avantage	ascète	autorité	audience	bureaux	budgets	changement
balance	ascétique	besoins	avoir la cote	cadre légal	calcul	charisme
bénéfice	ascétisme	bien élevé	brochure	circonscription	calendrier	chefs de projets
biens marchands	céleste	bienséance	célèbre	citoyens	capacité	circulation
biens rares	charité	bienveillant	célébrité	civile	charge	clients
cachet	chrétien	blasons	citer	codification	chiffrer	coachs
calcul rationnel	ciel	cérémonies	communication	collectif	complexe	compétences
clientèle	création	chef de famille	communiqués de presse	comités	contraintes	compromis
clients	créer	commander	comparaison	commissions	coûts	concilier
commerce	croissance	communauté	comparer	commun	croissance	connecteur
commercial	croissants	conception	complot	confédéral	cultivateurs	connexionniste
compétition	détachement	courtoisie	connu	constitution	décomposer	connexions
concurrence	dieu	défense	considération	contrat social	découvrir	convivial
concurrents	dons de Dieu	demeure	conspiration	corps collectif	degrés	coopération
contracter	écrivain	dépendance	décor	débattre	détecter	coordonner

convoitises	émotions	descendants	dépliant	décrets	développement	curieux
coordination	enthousiasme	domestique	déshonneur	délégués	direction	donner confiance
désir	eschatologique	domestiques	diffuser	demander justice	dirigeants	donner de sa personne
désirs	espace intérieur	dynastie	écho	démocratie	division du travail	écoute
échanges	esprit	éducation	émettre	dérogação	dysfonctionnements	employabilité
équilibre	excellence	élevage	éminence	dé-singulariser	efficace	engagement
gagnant	extravagance	élever	estime	discuter	effort	engager
haut-de-gamme	fantastique	enfants	être connu	droits	encadrement	enthousiasme
homme d'affaires	génie	entourage	être considéré	égalité	engrenages	entrer en relation
honoraires	humble	entraide	être en vue	égaux	enquête	équipe
intérêt privé	humilité	familial	être reconnu	élections	entreprise	être disponible
intérêts personnels	imaginaire	familier	être visible	éligible	étapes	expérience
libéralisme	imaginatif	festivités	fan	élus	évaluation	expérimenter
libre	imagination	foyer	foire	Etat	experts	externalisation
luxue	informel	génération	fort	fédérations	fabrication	faiseur
luxueux	insolite	générosité	gloire	formalités	facteurs de production	flexibilité
marchandises	inspiration	gratitude	grand public	gouvernement	finances	flux
marchands	Inspirée	habitudes	grandeur d'âme	groupé	fonctionnalité	fournisseurs
marché	irrationnel	héréditaire	honneur	identité collective	fonctionnement	franchises
mener la grande vie	jaillir	héritier	honorable	indépendance	fonctions	global
millionnaires	la foi	hiérarchie	honoré	intérêt collectif	fabricants	impulser
mondial	la grâce	hospitalité	image	intérêt de tous	gaspillage	informatique
monnaie	la vertu	identification	image de marque	intérêt général	graphiques	innovant
moyens d'échange	laïque	identité propre	imprimé	isoloirs	grilles	innover
négociation	le salut	intime	inauguration	jugement public	horaires	insérer
négociier	légendes	inviter	influence	la loi	hypothèses	inspirer confiance
opportunisme	louange	lien familial	influencer	légal	identifier	intégrer
opulence générale	magique	lignée	information	législatifs	implanté	interfaces
or	martyre	lignée patrimoniale	interviews	l'ensemble	indispensables	internet
ostentatoire	Messie	maison	journée porte ouverte	lien social	industriels	interpersonnel
plaisir	miséricorde	maître	la foule	listes électorales	inventaires	intuition
positionné	monstres	mariage	la marque	litige	investissement	légèreté
possède	musiciens	membres	la presse	magistrat	listes	liens
posséder	mystérieux	mémoire	label	majorité	machine	lier
possession	mythes	naissance	magazine	militants	manufactures	maillage
prix	œuvre	nourricier	media	minorité	mesure	managers
produit	original	obéissance	mérite	mobilisation	mesurer	médiateur
produits	originaux	pain	mobiliser	mouvement social	missions	médiation
profit	oubli de soi	parenté	mode	noyau	nécessaires	neurones
propriété	ouverture	paysan	notoriété	obligation juridique	négociants	nouvelles technologies
rareté	paix éternelle	père	opinion	officiel	niveaux	ouvert

rationalité optimisatrice	passion	permanence	opinions privées	ordre social	objectivité	partenaires
réciprocité marchande	péchés	personnel	parcimonie	organisation collective	observation	partenariat
répartition	peintres	pouvoir paternel	personnalités	pacte social	opérateurs	participation
rétributions	perfection	prendre soin	porte-parole	paix civile	opérationnels	participer
réussite	poètes	proche	public	panneaux	optimiser	portefeuille d'activités
richesse	prier	protecteur	publicité	partis	ordonnancement	porteurs de projets
rivalité	profane	protection	publier	porte-parole	organigrammes	prendre des risques
satisfaction	régénération	proximité	récepteur	position collective	organisation	prêter attention aux autres
tirer le meilleur parti	renoncement	relation personnelle	reconnaissance	positions communes	outils	projet
trafiquer	rêve	remercier	regard d'autrui	procédures	ouvriers	réactif
transactions	rêveur	reproduction	regard des autres	protocole	performance	réactivité
transactions	sacré	respect	renom	public	plan	relations informelles
transférer	sacrifice	respecter	renommée	rassembler	potentiels	relations partenariales
trocs	saint	responsable	réputation	réflexion collective	prévisibilité	rencontre
valeur	sainteté	rites	réputé	représentants	prise en charge	réseaux
valeur des biens	sculpteurs	savoir-vivre	résonance	représentatif	producteurs	réticulaire
valeur marchande	sentiment	serviable	retentissement	réunir	production	rhizomatique
vanité	s'évader	services	révéler	se concerter	productivité	rhizomes
vendable	sincère	servir	rumeurs	section	programmation	s'adapter
vendeur	singularité	serveurs	se distinguer	société	quantification	s'ajuster
vendu	surnaturel	signature	séduire	solidarité	rentabilité	savoir-faire
vente	théologie	soins	sensibiliser	souveraineté	rouages	se connecter
	vie sainte	subordination	sommation statistique	suffrage	savants	souplesse
		sympathique	sondage	syndicats	schémas	sous-traitance
		tendre la main	spectateur	totalité	standardisation	spécialisation souple
		terre	succès	tout social	structures	spontané
		territoire	supporters	tract	système	talent
		titres	timidité	tribunaux	techniques	tisser des liens
		tradition	toucher	union	travail	tolérance
		traditionnel	vanité	universel	travailleurs	volontaire
		union	vedette	valeur sociale	unité de production	
		vêtements	véhiculer un message	volonté générale	utilité	
		village	volonté de tous	votants		
		voisinage	yeux du public			

Source : tableau construit par l'auteure, sur la base du lexique des Economies de la grandeur et du Nouvel Esprit du capitalisme

Nous nous sommes donc inspirés du lexique des cités pour construire ces sept catégories. Précisons cependant que tous les mots du tableau précédant ne sont pas inclus dans les catégories correspondantes que nous avons créées dans Prospéro, puisque certains termes n'apparaissent pas dans notre corpus. A l'inverse, nous nous sommes inspirés de l'effet de rassemblement produit par ce lexique, et plus généralement de la description des cités produite par Boltanski, Thévenot et Chiapello afin d'inclure dans nos catégories des mots du corpus n'apparaissant pas forcément dans le tableau ci-dessus.

Si cette démarche nous a conduits à modifier assez fortement le dictionnaire standard des catégories de Prospéro, cette prise de distance s'avère toutefois relative, car nos catégories ont souvent été construites sur la base de regroupements et de divisions du jeu de catégories standard. Par exemple, nous avons construit la catégorie d'entités « *cité inspirée* » sur la base d'un regroupement des catégories standards « *religion* », « *états d'âme* », « *éthique et morale* », et « *élaboration esthétique* ». De même, la catégorie d'entités « *cité domestique* » regroupe « *vie quotidienne* », « *relations familiales* », « *relations personnelles* » etc.

La principale différence entre notre cadre d'analyse et le dictionnaire standard repose sur le fait qu'afin de coller au mieux aux propriétés argumentatives des textes, les concepteurs de Prospéro ont divisé le jeu des catégories en quatre types, correspondant respectivement aux entités, aux qualités, aux épreuves et aux marqueurs. En conséquence, les catégories pour ces différents types d'objets n'ont en général pas le même nom dans les dictionnaires standards de Prospéro, alors que nous leur avons attribué le même titre, afin de pouvoir rendre compte de l'importance globale des références aux différentes cités dans le corpus. Néanmoins, même dans les dictionnaires standards, certaines catégories de différents types d'objets se rapportent bien à la même logique (c'est le cas, entre autres, de la catégorie d'entités « *formes juridiques* » et de la catégorie de qualités « *juridique/règlementaire* », et de la catégorie de marqueurs « *style juridico-judiciaire* », ou encore pour les entités « *espace de calcul* », pour les qualités « *identification/observation* », pour les épreuves « *analyser/observer* » et pour les marqueurs « *gradualité/quantification* »...).

En plus des sept catégories correspondant à la grammaire des cités, nous avons gardé et retravaillé d'autres catégories qui figuraient dans les dictionnaires standards de Prospéro, mais qui apparaissaient pertinentes vis-à-vis du corpus (ce qui est le cas de la catégorie « *discours écologique* ») et nous avons ajouté d'autres catégories ayant émergé au fur et à mesure de l'exploration du corpus (c'est le cas, par exemple, de ce que nous avons appelé « *logique géographique* »). Le tableau n°2 suivant présente l'ensemble du jeu des catégories actives sur le corpus.

*Tableau n°2 : les catégories actives sur le corpus*

Catégories	Entités	Qualités	Epreuves	Marqueurs
Cité civique	x	x	x	x
Cité de l'opinion	x	x	x	x
Cité domestique	x	x	x	x
Cité industrielle	x	x	x	x
Cité inspirée	x	x	x	x
Cité marchande	x	x	x	x
Cité par projets	x	x	x	x
Discours écologique	x	x	x	x
Logique évaluative et métrologie	x	x	x	x
Logique géographique	x	x		x
Logique interventionniste	x	x	x	x

Rhétorique du changement/Orientation vers le futur	x	x	x	x
Rhétorique du maintien/Orientation vers le passé	x	x	x	x
Rhétorique critique	x	x	x	x
Rhétorique méliorative	x	x	x	x
Actualité				x
Calendrier				x
Exemplification/démonstration				x
Important/essentiel		x		
Important/volume		x		
Imputation/causalité				x
Manière				x
Signalétique narrative				x
Style juridico-administratif				x
Temporalité				x

Source : tableau construit par l'auteure.

Par conséquent, si les regroupements qualifiés de « cités » et les autres sont bien identifiables dans Prospéro via l'entrée par les catégories, il reste que ces différentes catégories n'ont pas le même statut théorique dans notre modèle d'analyse, conformément à la grammaire des *Economies de la grandeur*. Seules les catégories qualifiées de cités peuvent effectivement prétendre au statut de registre de justification. L'objectif est d'analyser comment la critique écologiste du PNRSE prend appui sur ces dernières, sans pour autant négliger la présence d'autres logiques ou formes de rhétoriques ne pouvant prétendre au statut d'ordre de grandeur.

Précisons qu'il nous a semblé pertinent de distinguer l'émergence d'une logique évaluative de la cité industrielle, alors que ce qui s'apparente à la mesure et à l'évaluation s'érige en référence à cette dernière dans le modèle des *Economies de la grandeur*. Nous avons fait ce choix afin d'être mieux à même d'analyser l'évolution historique du déploiement de cette logique évaluative dans le corpus. Toutefois, il nous faudra en tirer toutes les conséquences lors de l'analyse des registres de justification dominants dans le corpus.

Enfin, le travail de construction des formes de justification de la protection de la nature, développé dans le chapitre 4, nous a conduits à considérer la « conservation » de la nature comme un référentiel industriel (de même que l'épreuve et les qualités « conserver », « conservé », « conservés », « conservée », « conservées » etc.) la « préservation » (et les épreuves et qualités « préserver », « préservé » etc.) comme un référentiel inspiré et la « protection » de la nature (et les épreuves et les qualités y étant liées), ainsi que le « patrimoine » comme des représentants du registre domestique. Ces expressions sont donc à la fois incluses dans ces différents registres de justification, mais aussi dans la catégorie « discours écologique ». Le lecteur peut se reporter aux annexes n°5.9 et 5.10 pour plus de détails sur les différents représentants des catégories construites.

## Annexe n°5.4 : Liste des 100 premières entités du corpus<sup>9</sup>

*Tableau n°1 : les 100 premières entités du corpus*

Rang	Entités	Poids	Rang	Entités	Poids
1	PNRSE@	2077	50	URBANISATION@	275
2	TERRITOIRE@	1222	51	ECONOMIE@	272
3	PROTECTION-DE-LA-NATURE@	989	52	CONNAISSANCES@	271
4	LES-COMMUNES@	815	53	ETAT-CENTRAL@	267
5	MILIEUX-AQUATIQUES-HUMIDES@	772	54	AMENAGEMENTS@	264
6	MISE-EN-OEUVRE@	725	55	LA-MINE@	256
7	MESURES@	722	56	ENVIRONNEMENT@	255
8	PROJETS@	715	57	CREATION@	250
9	SYNDICAT-MIXTE@	685	57	NOMBRE@	250
10	ACTIONS@	678	58	DEPARTEMENT@	247
11	PAYSAGE@	674	59	OPERATIONS@	246
12	TOURISME-ACCUEIL@	643	60	INDICATEURS@	242
13	CHARTE@	641	61	INSTITUTIONS-DE-L-URBANISME@	241
13	EAU@	641	62	ENTREPRISES-PRODUCTEURS@	240
14	GESTION@	639	63	RESEAUX@	238
15	PATRIMOINE@	565	64	OUTILS@	236
16	ETUDES-INVENTAIRES-RECHERCHES@	495	65	ELUS@	235
17	MILIEUX-FORESTIERS@	484	66	MISSIONS-FONCTION@	226
18	PARTENAIRES@	465	67	ASSOCIATIONS@	224
19	AGRICULTURE@	460	68	BIODIVERSITE@	223
20	COHESION-SOCIALE@	444	69	QUALITE@	221
21	INFORMATION-COMMUNICATION@	433	70	LE-PUBLIC-USAGERS@	220
22	HABITANTS@	428	71	FORMATION@	219
23	PRODUITS-SERVICES-SAVOIR-FAIRE@	413	72	PARTENARIAT@	217
24	LE-TERRITOIRE-DU-PARC@	410	73	SENSIBILISATION@	215
25	SITES@	401	73	PARTICIPATION@	215
26	SUIVI-EVALUATION@	382	74	VOCATIONS@	214
27	EDUCATION-A-L-ENVIRONNEMENT@	365	74	EXPERIMENTATION@	214
28	OBJECTIFS@	359	75	SECTEUR@	201
29	EPCI@	357	76	ROLE@	198
30	ACTEURS@	354	77	GESTION-DE-L-ESPACE@	197
31	PROGRAMME@	350	78	DIAGNOSTIC@	195
32	TRAVAIL@	349	79	POPULATION@	193
33	LOISIRS-ET-SPORTS@	342	79	ESPECES-ET-HABITATS@	193
34	DEMARCHE@	334	79	TRAVAIL-EN-EQUIPE@	193
35	DEVELOPPEMENT@	329	80	COOPERATION@	185
36	INSTITUTIONS-DE-L-EAU@	327	81	INTERVENTIONS@	184
37	TRANSPORTS@	324	82	CONTRATS@	176
38	ACTIVITES@	323	83	PRATIQUES@	174
39	ZONES-AIRES-ESPACES@	320	83	DEVELOPPEMENT-DURABLE@	174
40	ANIMATION@	316	84	RESSOURCES@	167
41	PARCS-NATURELS@	312	85	PRAIRIES@	166
42	CONSEILS-AVIS-APPUI@	309	85	ECOLE@	166
43	REGION@	308	86	COEUR-DE-NATURE@	164
44	ORIENTATIONS@	306	87	ECHANGES@	162
45	ENJEUX@	299	87	VILLE@	162
46	MILIEUX-NATURELS@	287	87	PILOTAGE-MEDIATION@	162
47	AGRICULTEURS@	284	88	ENERGIE@	160
48	VALORISATION@	282	89	ENGAGEMENTS@	155
49	POLITIQUES@	278	90	CONVENTIONS@	154

*Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro*

<sup>9</sup> Même s'il s'agit des 100 premières entités, le rang ne va pas jusque 100 puisque certaines entités (comme par exemple CHARTE@ et EAU@) ont le même poids dans le corpus.

## Annexe n°5.5 : Les grands domaines d'intervention du PNRSE

Le tableau suivant présente comment nous avons calculé le poids relatif des différents domaines d'intervention du PNRSE, à partir des êtres-fictifs du corpus que nous avons liés à des derniers.

*Tableau n°1 : Les êtres-fictifs associés aux grands domaines d'activités du PNRSE.*

<b>Domaines d'activités et poids total</b>	<b>Etres-fictifs</b>	<b>Poids</b>
Protection de la nature (5566)	<b>PROTECTION-DE-LA-NATURE@</b>	<b>989</b>
	PAYSAGE@	674
	PATRIMOINE@	565
	PARCS-NATURELS@	312
	MILIEUX-NATURELS@	287
	ARBRES@	264
	ENVIRONNEMENT@	247
	CŒUR-DE-NATURE@	226
	BIODIVERSITE@	223
	TVB@	212
	ESPECES-ET-HABITATS@	194
	RESSOURCES@	167
	RESERVES-NATURELLES@	156
	CHEVAL@	130
	ENRX@	123
	JARDINS@	115
	RICHESSSES@	105
	ZONES-PROTEGEES@	100
	NATURA-2000@	82
	PN-PLAINES-DE-L-ESCAUT@	61
	FEDERATION-DES-PARCS@	58
	PARC-TRANSFRONTALIER@	47
	CSENPC@	43
	ECOSYSTEMES@	33
	ESPACES-PROTEGES@	28
	CSRPN@	24
	ENS@	23
	MILIEUX-EN-VOIE-DE-RECOLONISATION@	13
	ECOLOS@	13
	POUMON-VERT@	12
CRRG@	12	
CBNB@	11	
CSN@	9	
CONSERVATOIRE-DU-LITTORAL@	6	
MNHN@	2	
Eau (1867)	<b>MILIEUX-AQUATIQUES-HUMIDES@</b>	<b>773</b>
	EAU@	641
	INSTITUTIONS-DE-L-EAU@	327
	GESTION-DE-L-EAU@	126
Tourisme (1662)	<b>TOURISME-ACCEUIL@</b>	<b>643</b>
	LOISIRS-ET-SPORTS@	342
	LE-PUBLIC-USAGERS@	220
	ECO-TOURISME@	123
	TOURISTES@	102
	INSTITUTIONS-TOURISTIQUES@	91
	GESTION-TOURISTIQUE@	85
ESPACES-TOURISTIQUES@	56	
Agriculture (1473)	<b>AGRICULTURE@</b>	<b>460</b>
	AGRICULTEURS@	284
	PRAIRIES@	166
	ESPACE-RURAL@	141
	ECO-AGRICULTURE@	126
MILIEUX-AGRAIRES@	111	

	INSTITUTIONS-AGRICOLES@	93
	EXPLOITATIONS@	75
	GESTION-AGRAIRE@	17
Urbanisme et aménagement (1412)	<b>URBANISATION@</b>	<b>275</b>
	AMENAGEMENTS@	264
	INSTITUTIONS-DE-L-URBANISME@	241
	GESTION-DE-L-ESPACE@	197
	INSTITUTIONS-DE-L-AMENAGEMENT@	142
	FONCIER@	98
	ESPACES-URBAINS@	84
	GESTION-DE-L-URBANISATION@	60
	ECO-URBANISME@	51
Action sociale (1332)	<b>COHESION-SOCIALE@</b>	<b>444</b>
	EDUCATION-A-L-ENVIRONNEMENT@	365
	ECOLE@	166
	cadre de vie	75
	FETES@	68
	LOGEMENT@	103
	ECO-CITOYENS@	55
	INEGALITES@	41
	LES-VIEUX@	11
	QUARTIERS-EN-DIFFICULTE@	4
Développement économique (748)	<b>ECONOMIE@</b>	<b>272</b>
	ENTREPRISES-ET-PRODUCTEURS@	241
	COMMERCE-INDUSTRIE-ARTISANAT@	89
	DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE@	64
	ZONES-D-ACTIVITES@	32
	INSTITUTIONS-DEVELOPPEMENT-ECO@	28
Foresterie (639)	<b>MILIEUX-FORESTIERS@</b>	<b>484</b>
	INSTITUTIONS-FORESTIERES@	101
	GESTION-FORESTIERE@	54
Activité minière (416)	<b>LA-MINE@</b>	<b>256</b>
	TERRILS@	82
	INSTITUTIONS-MINIERES@	46
	ARC-MINIER@	32

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro

Le graphique n°3 a donc été construit, avec Microsoft Excel, à partir des données du tableau ci-dessous :

*Tableau n°2 : Les grands domaines d'activités du PNRSE*

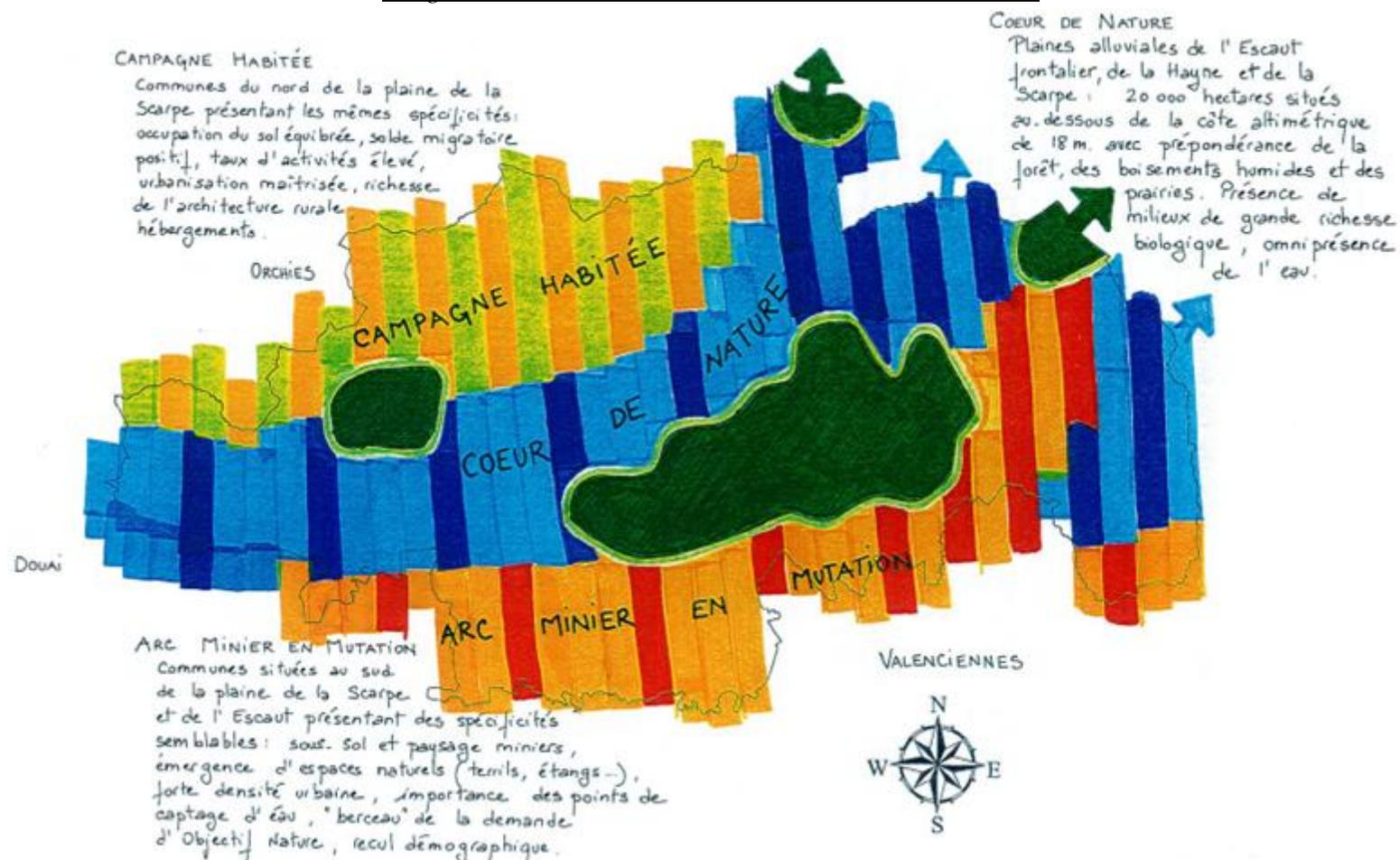
Protection de la nature	5566
Eau	1867
Tourisme	1662
Agriculture	1473
Urbanisme et aménagement	1412
Action sociale	1332
Développement économique	748
Foresterie	639
Activité minière	416

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro

## Annexe n°5.6 : Les entités territoriales définies par le PNRSE

Les images ci-dessous présentent comment les entités territoriales définies par le parc sont représentées, dans les chartes de 1998 et de 2010.

*Image n°1 : Les entités territoriales de la charte de 1998*



Source : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, charte de 1998, p.32

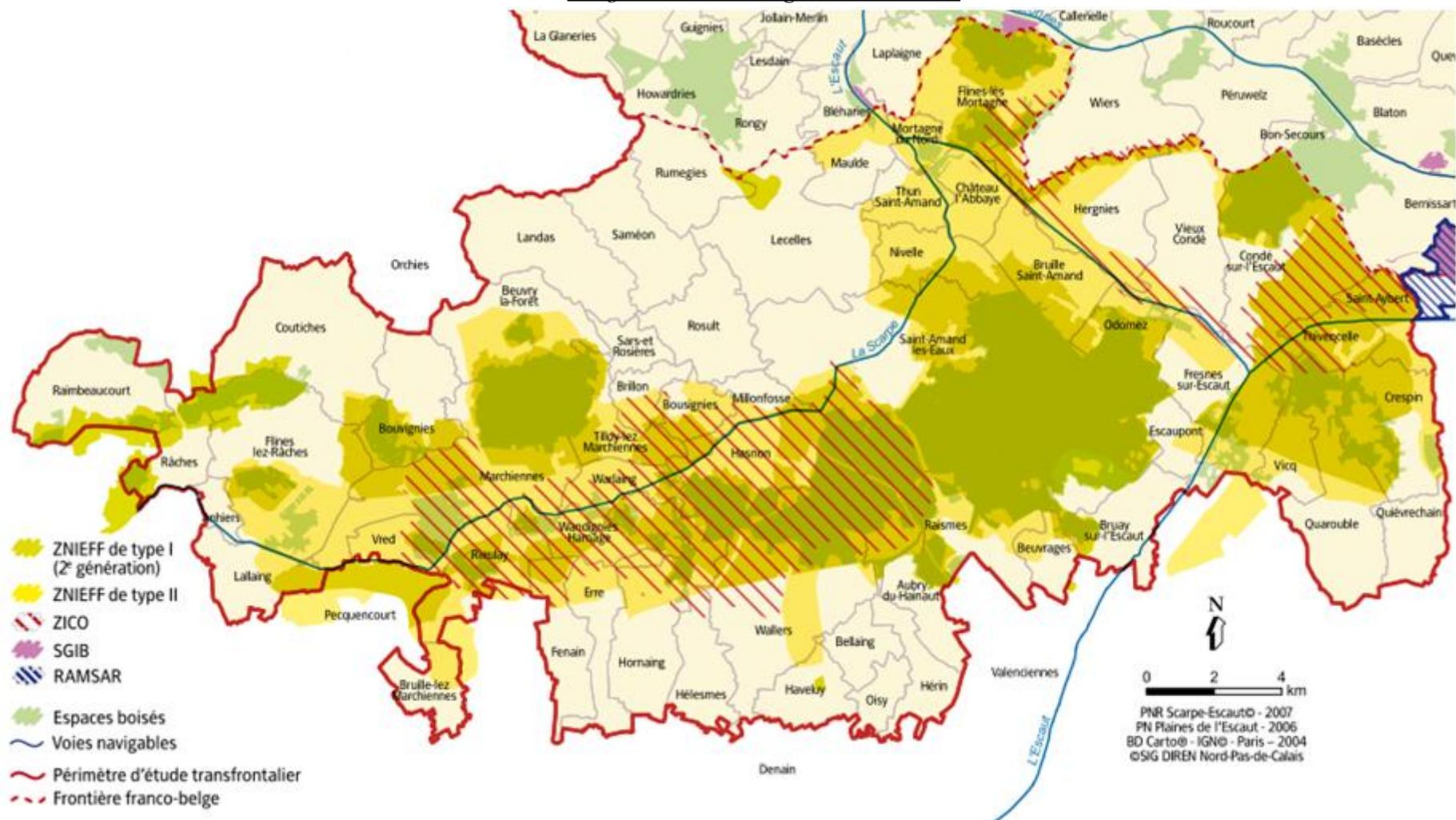
Image n°2 : Les entités territoriales de la charte de 2010 et leurs principaux enjeux

<p>La “Campagne ouverte”</p>		<p> limiter le « ruissellement érosif des parcelles cultivées », « améliorer l'impact environnemental » des cultures sur « la qualité des eaux », « préserver le caractère rural identitaire fondé sur les paysages ouverts », « contenir l'étalement urbain » et maîtriser « l'exploitation des zones sableuses et argileuses » (p.112).</p>
<p>La “Campagne habitée”</p>		<p> « Préserver l'identité rurale originale (...) en sauvegardant les structures paysagères identitaires », « maîtriser l'étalement urbain », « conforter la présence d'une agriculture de polyculture/élevage fonctionnelle » et « limiter l'imperméabilisation des sols » (p.114).</p>
<p>Le “Coeur de nature”</p>		<p> « Protéger un patrimoine naturel riche et dense », limiter la « fragmentation de l'espace pour faciliter les connexions et le fonctionnement de la trame écologique », « enrayer la fermeture des paysages », « protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti issu des activités minières », « renforcer la gestion hydraulique saisonnière pour maintenir le caractère humide du territoire et la biodiversité tout en maîtrisant le risque d'inondation », « protéger les captages d'eau potable » et « maîtriser les usages de loisirs » (p.113).</p>
<p>L' “Arc rural ouvert”</p>		<p> « Maîtriser le développement urbain », « préserver l'identité rurale et minière (...) (patrimoine bâti, chemins pavés, alignements d'arbres, sites et cités minières) » et de « protéger la nappe de la craie » (p.115).</p>

Source : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, charte de 2010, p.112-115

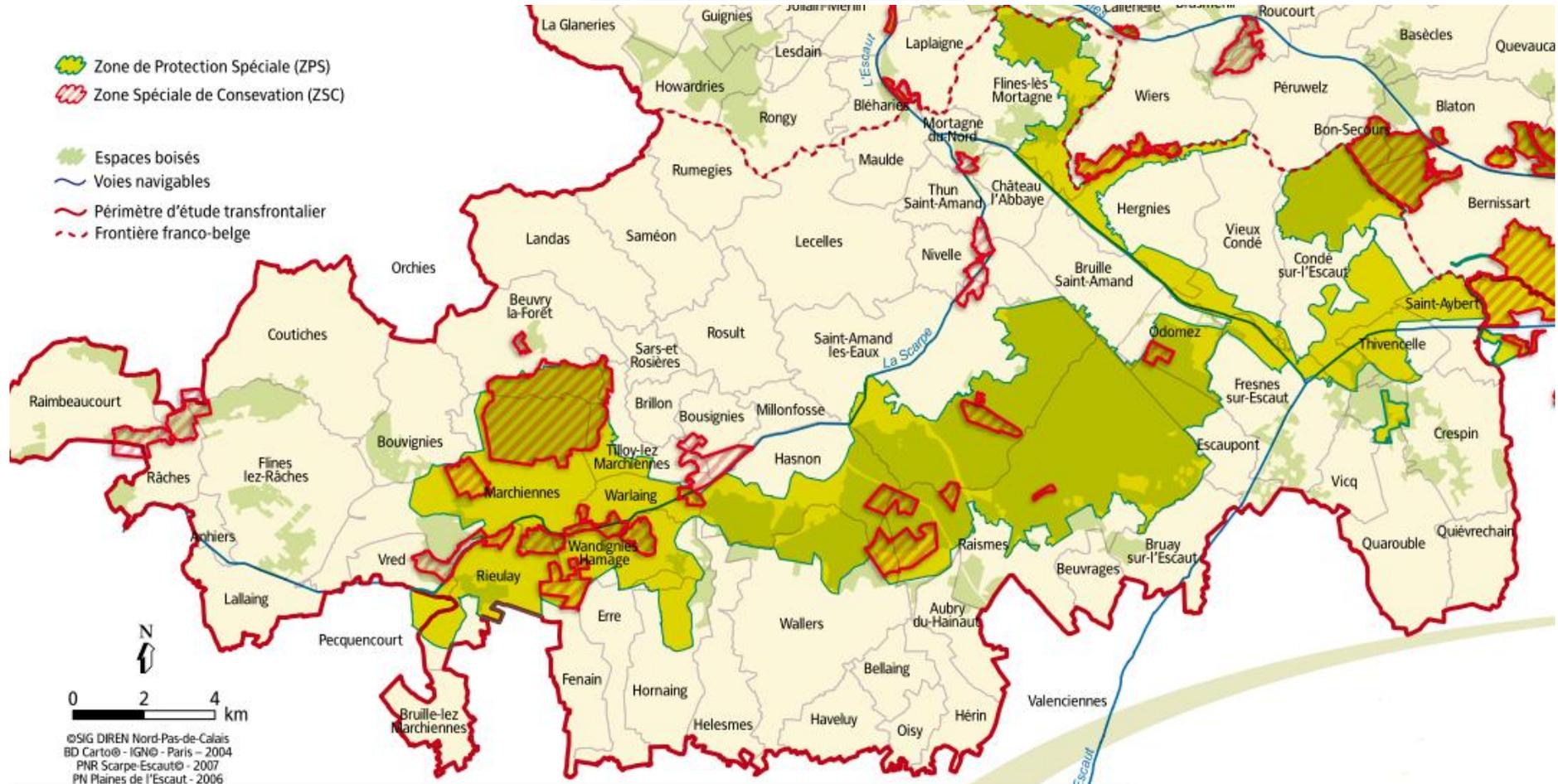
## Annexe n°5.7 : Les zonages d'inventaires et de protection sur le territoire du PNRSE

*Image n°1 : Les zonages d'inventaires*



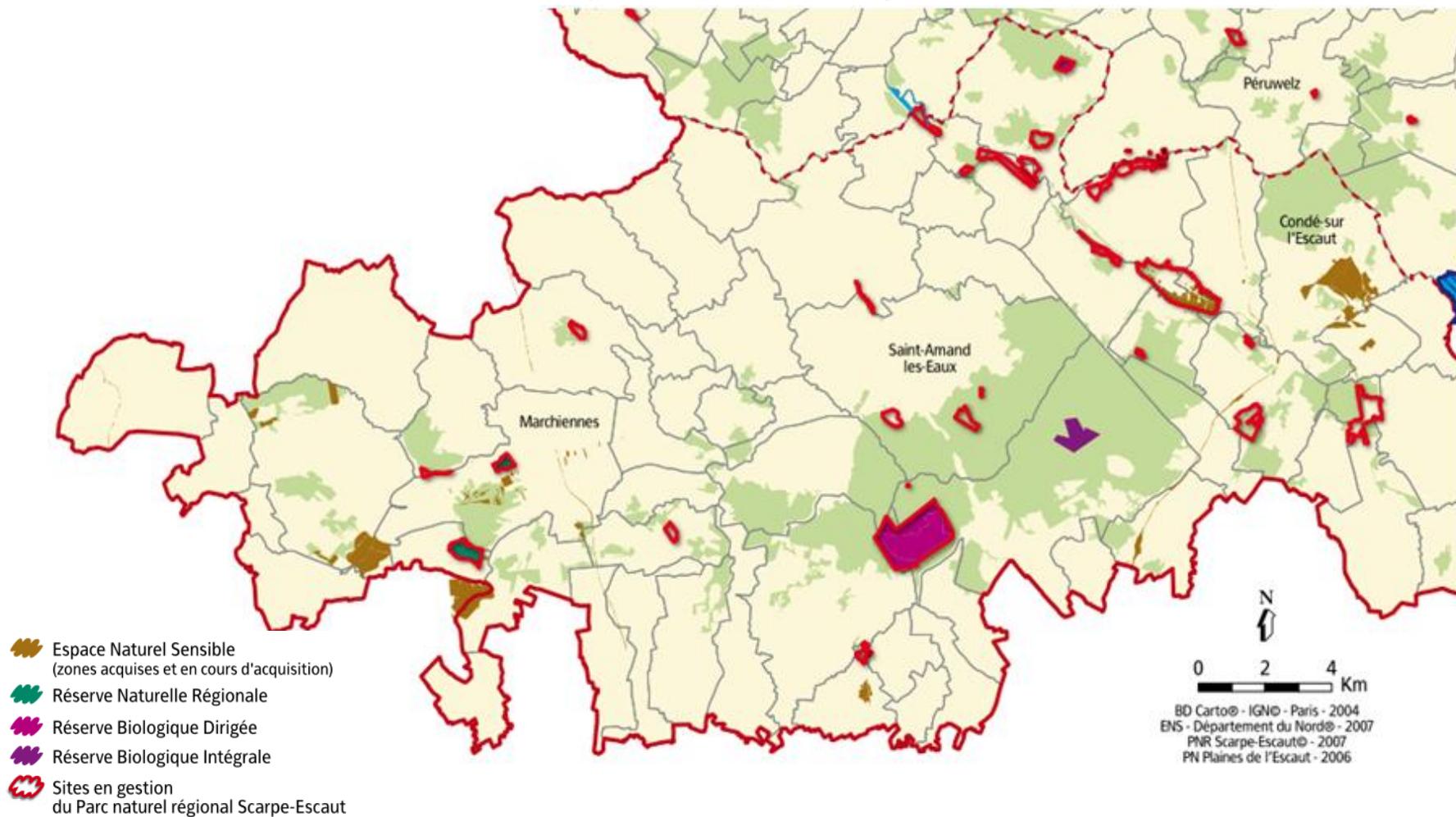
Source : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Diagnostic de territoire, 1998-2008, p.91

Image n°2 : Le réseau Natura 2000



Source : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Diagnostic de territoire, 1998-2008, p.93

*Image n°3 : Les autres zones de protection*



*Source : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Diagnostic de territoire, 1998-2008, p.95*

N.B. : Afin d'améliorer la qualité des images, n'avons présenté ici que le territoire du PNRSE et non pas celui du PNTH.

## Annexe n°5.8 : Les modalités de qualification des entités semi-naturelles

Tableau n°1 : Les modalités de qualification des entités semi-naturelles<sup>10</sup>

Etres-fictifs	Poids	Rang	Principaux représentants	Liens entités-qualités	Entités du réseau global	Entités du réseau spécifique
PAYSAGE@	674	11	paysage, paysages ruraux, paysages identitaires, perspectives visuelles remarquables, paysages naturels et bâtis	quotidiens, traditionnels, remarquables, ordinaires, emblématiques, identitaires,	HABITANTS@, PATRIMOINE@, GESTION@, PROJETS@, EAU@, QUALITE@, TOURISME-ACCUEIL@, SITES@, AGRICULTURE@, SENSIBILISATION@, DEVELOPPEMENT@	Cadre de vie, PHOTOS@, MOBILISATION@, TVB@, ESPACE-RURAL@, IDENTITE@, CARACTERE@, SPECIFICITES@, SAULE-TETARD@, banalisation, CAMPAGNE@
PATRIMOINE@	565	15	patrimoine, patrimoine bâti, patrimoine naturel, valorisation du patrimoine, patrimoine minier, valeur patrimoniale	naturel, bâti, architectural, local, culturel, arboré, remarquable, minier, paysager, exceptionnel	PAYSAGE@, VALORISATION@, HABITANTS@, PROJETS@, DEVELOPPEMENT@, LA-MINE@, TOURISME-ACCUEIL@, EAU@, PROGRAMME@, SITES@	SAULE-TETARD@, IDENTITE@, CARACTERE@, RICHESSES@, TVB@, DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE@, ESPACE-RURAL@, PROPRIOS@
ENVIRONNEMENT@	255	56	environnement, enjeux environnementaux	proche, naturel, culturel, particulier	EDUCATION-A-L-ENVIRONNEMENT@, SENSIBILISATION@, ECONOMIE@	POLLUTION@, DECHETS-EN-GENERAL@, CONSOMMATION@, respect, souci, impact
BIODIVERSITE@	223	68	biodiversité, cœurs de biodiversité, diversité des paysages	présente, forestière, grande, locale, animale, végétale	GESTION@, MILIEUX-AQUATIQUES-HUMIDES@, DEVELOPPEMENT@, RESEAUX-ECOLOGIQUES@	TVB@, CHANGEMENTS-CLIMATIQUES@, NATURA-2000@, RICHESSES@, ECOSYSTEMES@
RESEAUX-ECOLOGIQUES@	154	90	réseaux écologiques, corridors, réseau forestier, réseau humide, connexions écologiques	dense, multifonctionnelle, paneuropéen, principaux, locaux,	EAU@, MILIEUX-FORESTIERS@, ESPECES-ET-HABITATS@, BIODIVERSITE@, PATRIMOINE@	TVB@, reconnexion, ARBRES@, fonctionnement, ripisylves, relation liaisons, haies, coupures
la nature	40	176	la nature	recherchées, proposées	LOISIRS-ET-SPORTS@, TOURISME-ACCUEIL@, SENSIBILISATION@	classes, collégiens, enfants, EQUIPEMENTS-PNRSE@, lycées, ECO-CITOYEN@
ECOSYSTEMES@	33	182	écosystèmes, écosystème	remarquables, locaux, humides, originaux	MILIEUX-AQUATIQUES(... )@, ESPECES-ET-HABITATS@, BIODIVERSITE@, ETUDES-INVENTAIRES-RECHERCHES@	PRAIRIES@, CHANGEMENTS-CLIMATIQUES@, GESTION-FORESTIERE@, fonctionnement, RESERVES-BIOLOGIQUES@
FONCTIONS-DE-LA-NATURE@	10	206	vocation économique des milieux naturels, fonctions de la forêt, fonctions paysagères, fonction récréative, fonctions écologiques, fonctions économiques et sociales de la nature		SENSIBILISATION@, fiscalité, PAYSAGE@, RESEAUX-ECOLOGIQUES@	TVB@, RICHESSES@, GESTIONNAIRES@, meilleure prise en compte

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro

<sup>10</sup> La plupart de ces entités y étant liées, nous n'avons pas représenté les êtres-fictifs suivants dans le tableau : TERRITOIRES@, PNRSE@ et PROTECTION-DE-LA-NATURE@.

## Annexe n°5.9 : Le déploiement des catégories dans le corpus

*Tableau n°1: les catégories du corpus et leurs principaux représentants<sup>11</sup>*

Catégories	Entités		Qualités		Epreuves		Marqueurs	
	Poids	Principaux représentants	Poids	Principaux représentants	Poids	Principaux représentants	Poids	Principaux représentants
<b>Discours écologique</b>	7229	paysage, restauration, préservation, protection, biodiversité, patrimoine, développement durable, prairies, cours d'eau, forêts	1947	naturel, écologique, environnemental, paysager, durable, propres, biologique, hydraulique, forestier	406	préserver, restaurer, conserver, protéger, planter, jardiner	34	autrement, durablement, grandeur nature, écologiquement, par nature, biologiquement, proprement, de nature à
<b>Cité domestique</b>	6710	territoire, habitants, paysage, protection, patrimoine, aménagement, besoins, connaissance, cadre de vie, villages, respect	1762	local, rural, communal, partagé, de proximité, traditionnel, territorial, respectueux, proche, quotidien	1457	accompagner, partager, soutenir, aider, veiller, protéger, intégrer, respecter, habiter, reconquérir, ménager	440	auprès de, au sein de, près de, parmi, localement, ici, à proximité, habituellement, avoisinantes, traditionnellement
<b>Cité par projets</b>	5965	projet, partenaires, biodiversité, activités, réseau, savoir-faire, coopération, initiatives, participation, concertation	1418	lié, de projet, adapté, proposé, engagé, volontaire, associé, actif, globale, décentralisé	1750	participer, engager, assurer, contribuer, proposer, inciter, expérimenter, échanger, coordonner, associer	127	en lien avec, activement, responsable de, volontairement
<b>Cité industrielle</b>	5432	travail, programme, outils, équipements, structures, moyens, conservation, ateliers, terrils, ressources, maîtrise d'ouvrage	683	technique, organisé, stratégique, inscrit, structurant, industriel, minier, prioritaire, effectif, utile, efficace, classé	357	organiser, maîtriser, produire, conserver, optimiser, structurer, investir, exploiter, planifier, programmer	56	Systématiquement, techniquement, prioritairement, efficacement, automatiquement
<b>Cité civique</b>	2872	ensemble, élus, collectivités, du public, Etat, écoles, mobilisation, représentants, solidarité	1462	commun, public, social, national, collectif, pédagogique, éducatif, juridique, réglementaire	443	mobiliser, réunir, mutualiser, rassembler, garantir, débattre, regrouper, concourir	442	également, chaque, chacun, totalement, généralement, majoritairement, statutairement
<b>Cité de l'Opinion</b>	2505	personnes, sensibilisation, communication, diffusion, information, visiteurs, manifestations, grand public, regard, exposition	439	remarquables, en vue, photographique, attention, ouverts, emblématique, visuel, labellisé, reconnu, populaire, évènementiel	507	sensibiliser, promouvoir, diffuser, voir, informer, présenter, afficher, porter à connaissance, montrer, communiquer	34	au regard des, au regard de, vu le, visuellement
<b>Cité marchande</b>	1499	valorisation, produits, services, positionnement, propriétaires, valeur, vente, richesses, réussite	365	dynamique, privé, riche, financier, rare, intéressé, précieux, commercial, rentable, compétitif	325	valoriser, offrir, enrichir, négocier, bénéficier, profiter, commercialiser, vendre, posséder	17	librement, financièrement, individuellement, rarement

<sup>11</sup> A la différence des catégories créées dans Prospéro, ce tableau n'inclut que les formes au masculin singulier ou à l'infinifit, afin de simplifier la présentation.

<b>Cité inspirée</b>	1461	création, préservation, découverte, vocation, volonté, la nature, artistes, architecture, musée, abbayes	1139	naturel, culturel, artistique, créé, innovant, alternatif, original, sensible, sauvage, exceptionnel	543	préserver, créer, donner, découvrir, inventer, inspirer, inventer, œuvrer, consacrer, recréer	89	essentiellement, clairement, uniquement, parfaitement, éminemment, modestement, gracieusement
<b>Autres catégories</b>	<b>Entités</b>		<b>Qualités</b>		<b>Epreuves</b>		<b>Marqueurs</b>	
	<b>Poids</b>	<b>Principaux représentants</b>	<b>Poids</b>	<b>Principaux représentants</b>	<b>Poids</b>	<b>Principaux représentants</b>	<b>Poids</b>	<b>Principaux représentants</b>
<b>Logique géographique</b>	5329	sites, Scarpe, Escaut, secteur, espaces, Marchiennes, Hainaut, Nord, hectares, cartographie	1529	transfrontalier, géographique, périurbain, cartographique, spatial, situé, parcellaire	0		291	à l'échelle, ailleurs, sur le terrain, là où, partout, géographiquement, in situ, spatialement, sur les lieux
<b>Logique évaluative et métrologie</b>	3729	nombre, étude, mesures, données, diagnostic, recherche, type, indicateurs, évaluation, inventaires	611	nombreux, premier, suivi, multiple, défini, relatif, numérique, méthodologique	620	définir, suivre, évaluer, étudier, recenser, analyser, mesurer, collecter diagnostiquer	1114	plus, très, tant, davantage, peu, moins, de plus en plus, au moins, supérieurs à, beaucoup, assez, trop peu
<b>Logique interventionniste</b>	2633	actions, gestion, mise en œuvre, pratiques, réalisation, application, élaboration, intervention, faisabilité	520	mené, fait, réalisé, de terrain, mis en œuvre, élaboré, pratiqué, instauré, géré	792	faire, mettre en œuvre, mettre en place, réaliser, gérer, élaborer, mener, agir, pratiquer, instaurer	146	il s'agit, en œuvre, il est nécessaire de, obligatoirement, doit être, il est indispensable de
<b>Rhétorique du changement/ Orientation vers le futur</b>	1086	développement, restauration, évolutions, transformation, renouvellement, changements, reconversion	1035	nouveau, jeune, possible, développé, renouvelé, suivant, futur, prévu, initié	870	développer, restaurer, initier, évoluer, changer, émerger, anticiper, accélérer, prévoir	279	désormais, ensuite, demain, à terme, progressivement, prochainement, nouvellement
<b>Rhétorique du maintien/ Orientation vers le passé</b>	474	maintien, entretien, sauvegarde, reproduction, poursuite, mémoire, historique, passé, archives	520	présent, existant, ancien, permanent, passé, fixe, poursuivi, vieux, âgé, classique	653	être, poursuivre, maintenir, entretenir, fixer, garder, sauvegarder, se reproduire, témoigner, demeurer	364	avant, dernières années, du passé, anciennement, hier, autrefois, dans le passé, historiquement
<b>Rhétorique critique</b>	933	déchets, souci, pollutions, problèmes, pressions, difficultés, urbanisation, préoccupations, limitation	339	petit, faible, négatif, problématique, réduit, difficile, fragile, menacé, artificialisé	292	limiter, réduire, lutter contre, éviter, enrayer, préoccuper, risquer, stopper	444	ne pas, contre, insuffisamment, aucun, au contraire, difficilement, inéluctable
<b>Rhétorique améliorative</b>	514	qualité, amélioration, réussite, exemplarité, atouts, rayonnement, succès, avancées	616	de qualité, meilleur, exemplaire, divers, bon, d'intérêt, favorable, positif	599	favoriser, renforcer, améliorer, diversifier, réhabiliter, fortifier, réussir, gagner	324	mieux, d'accord, positivement, favorablement, qualitativement

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro

Le tableau n°1 ci-dessus montre que les catégories sont globalement plus représentées, dans le corpus, en termes de nombre d'occurrences pour les entités, que pour les qualités, les épreuves ou les marqueurs. Toutefois, la répartition des catégories entre ces différents types d'objet varie assez fortement. En effet, la logique géographique se caractérise par son absence d'épreuves, par contraste avec la cité par projets et la cité domestique qui en contiennent beaucoup. L'importance des marqueurs est quant à elle assez manifeste dans la cité domestique, dans la cité industrielle et dans la logique évaluative, alors que le discours écologique, la cité industrielle, celle de l'opinion et la cité inspirée en contiennent assez peu.

Le tableau n°2 suivant, présente quant à lui le déploiement de ces catégories dans le corpus, en additionnant le poids des entités, des qualités, des épreuves et des marqueurs, pour chacune des catégories. Afin d'améliorer sa lisibilité, nous avons réparti les catégories en quatre classes, selon leur poids et coloré les registres de justification.

*Tableau n°2 : le déploiement des catégories dans le corpus*

<b>Poids</b>	<b>Catégories</b>
10369	Cité domestique
<b>&gt;10000</b>	
9616	Discours écologique
9260	Cité par projets
7149	Logique géographique
<b>&gt;5000</b>	
6528	Cité industrielle
6074	Logique évaluative et métrologie
5219	Cité civique
<b>&gt;3000</b>	
4091	Logique interventionniste
3485	Cité de l'opinion
3270	Rhétorique du changement/futur
3232	Cité inspirée
<b>&lt;3000</b>	
2206	Cité marchande
2053	Rhétorique méliorative
2011	Rhétorique du maintien/passé
2008	Rhétorique critique

*Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro*

## Annexe n°5.10 : L'évolution historique des registres de justification et leurs dix premiers représentants

*Tableau n°1 : l'évolution historique des registres de justification et leurs dix premiers représentants<sup>12</sup>*

1968			1986-1995			1998-2009			2010-2014		
Cités	Représentants	Poids	Cités	Représentants	Poids	Cités	Représentants	Poids	Cités	Représentants	Poids
Cité industrielle (189)	travaux	21	Cité domestique (638)	territoire	38	Cité domestique (1914)	territoire	299	Cité domestique (3996)	territoire	743
	équipements	19		protection	34		habitants	81		habitants	255
	plan	11		aménagement	26		paysage	74		connaissance	138
	article	11		connaissance	20		protection	45		besoins	92
	infrastructures	9		patrimoine	20		patrimoine	43		territoires	70
	Ve plan	6		paysage	18		aménagement	37		accompagnement	68
	chemin de fer	6		habitants	17		d'accueil	30		patrimoine	67
	opérations	4		milieu rural	16		campagne	29		protection	59
	financement	4		cadre de vie	13		cadre de vie	24		patrimoine bâti	54
	installations	4		patrimoine naturel	12		saules têtards	22		aménagement	47
Cité domestique (151)	terrains	15	Cité industrielle (515)	équipements	25	Cité industrielle (1738)	travail	69	Cité par projets (3951)	projets	222
	aménagement	13		organisation	22		travaux	65		projets	174
	protection	10		travaux	19		programme	62		partenaires	130
	territoire	8		opération	18		opération	41		biodiversité	105
	habitants	6		programme	16		équipements	39		activités	97
	besoins	6		opérations	15		opérations	39		réseau	97
	collectivités locales	6		travail	13		outils	33		partenariat	96
	membres	5		fonctionnement	13		POS	33		échanges	93
	paysage	5		techniques	12		techniques	32		coopération	85
	accueil	4		conservation	12		conservation	27		expériences	53
Cité civique (99)	ensemble	8	Cité par projets (434)	activités	32	Cité par projets (1511)	projets	66	Cité industrielle (2990)	missions	117
	décret	8		partenaires	18		projets	62		outils	103
	loi	7		interventions	17		animation	54		programmes	96
	syndicat	7		animation	16		partenariat	51		travail	80
	premier ministre	7		projet	15		partenaires	50		programme	71
	au public	6		réseau	13		biodiversité	39		structures	63
	organismes	5		participation	13		dispositif	37		opérations	61
	collectivités	4		projets	11		avis	34		travaux	59
	réglementation	4		collaboration	11		réseau	31		équipements	53
	concours	4		diversification	11		participation	25		moyens	51
Cité inspirée	détente	11	Cité civique (300)	ensemble	26	Cité civique (819)	ensemble	46	Cité civique (1653)	élus	135
	voies	11		Etat	14		élus	40		ensemble	85

<sup>12</sup> Ce tableau présente les dix premiers représentants de chacune des catégories d'entités associées à un registre de justification. Pour l'obtenir, nous avons créé quatre différents projets (c'est-à-dire quatre fichiers .prc) avec Prospéro, chacun contenant les textes associés à une période, en utilisant le même jeu de dictionnaires.

(91)	promeneurs	8		la politique	13		Etat	39		collectivités	57
	musée	8		collectivités	12		du public	26		mobilisation	43
	vocation	7		élus	10		contrat	26		Etat	42
	création	5		du public	10		contrats	22		solidarité	37
	calme	4		classement	10		écoles	20		école	33
	musée	3		écoles	9		procédures	20		collectivités territoriales	31
	promenade	3		loi	9		représentants	19		écoles	29
	la nature	3		concours	8		au public	17		réglementation	28
Cité par projets (74)	activités	9	Cité de l'opinion (268)	promotion	18	Cité de l'opinion (689)	sensibilisation	44	Cité de l'opinion (1508)	personnes	85
	disposition	7		loisirs	16		communication	37		sensibilisation	62
	animation	6		info	16		information	33		diffusion	61
	conventions	6		tourisme	14		visiteurs	32		informations	43
	projet	5		communication	14		diffusion	27		loisirs	43
	avis	5		sensibilisation	13		grand public	22		journée	42
	liaison	4		visiteurs	9		exposition	19		communication	42
	initiative	2		tourisme	7		loisirs	17		accessibilité	40
	réseaux	1		ouverture	7		informations	16		informations	38
	collaboration	1		diffusion	7		promotion	15		manifestations	35
Cité de l'opinion (40)	loisirs	7	Cité inspirée (193)	création	43	Cité inspirée (494)	création	74	Cité marchande (906)	valorisation	77
	personnes	5		volonté	20		préservation	49		produits	71
	visiteurs	4		découverte	13		découverte	40		positionnement	55
	ouverture	3		préservation	13		vocation	34		services	55
	publicité	2		architecture	11		vocations	24		propriétaires	33
	promotion	2		esprit	10		volonté	22		produits locaux	27
	touristes	1		vocation	10		destination	18		valeur	23
	adhésion	1		st	6		la nature	17		coordination	21
	vulgarisation	1		la nature	5		nature	11		la demande	19
	vitrine	1		réserve naturelle	4		abbayes	10		consommateurs	16
Cité marchande (21)	services	3	Cité marchande (163)	valorisation	20	Cité marchande (409)	valorisation	66	Cité inspirée (683)	préservation	101
	profit	2		mise en valeur	15		produits	31		création	92
	répartition	2		produits	15		propriétaires	19		découverte	36
	équilibre	2		services	9		équilibre	16		volonté	32
	propriétaires	2		la demande	7		la demande	13		destination	30
	reconversion	1		commercialisation	6		services	12		vocation	26
	attraction	1		répartition	5		attractivité	10		nature	25
	enrichissement	1		coordination	5		propriétaire	9		artistes	20
	concurrence	1		emplois	4		valeur	9		naturalistes	17
	valeur	1		marché	3		réussite	8		voie	15

Source : tableau construit par l'auteure, à partir de Prospéro

## **Partie II - Transcriptions d'entretiens**



## **Annexe A : Entretien avec Jean-Luc Beghin**

10 Février 2014 ; Durée : 2h03

Leslie Carnoye : Pourriez-vous vous présenter brièvement ? En indiquant par exemple, quelle fut votre rôle au sein du parc, quel est votre parcours de formation et vos activités actuelles.

Jean-Luc Beghin : J'ai fait des études de sociologie. Je ne suis donc pas tout à fait dans le moule auquel on peut s'attendre puisque généralement les directeurs de parcs sont bien souvent des naturalistes ou des aménageurs. Lorsque j'ai quitté la fac j'ai travaillé pendant 10 ans sur l'ingénierie en matière de formation professionnelle, d'abord à l'Institut Lillois d'Education Permanente (c'était dans les années 70, à l'époque où les choses allaient très vite) puis ensuite je suis entré au Conseil Régional pour mettre en place une politique régionale d'éducation permanente. Lorsque sont arrivées les lois de décentralisations dans les années 1980, j'ai mis en place la décentralisation de la formation professionnelle dans la région. Ensuite j'ai été consultant national dans une boîte qu'il s'appelait l'ADEM qui était sous double tutelle du ministère de l'éducation et du ministère de l'emploi. J'ai travaillé dans toute la France et notamment sur les schémas régionaux et locaux de formation professionnelle (par bassins d'emploi etc.) et c'est dans ce cadre que j'ai commencé à animer des dispositifs de travail territoriaux. C'est cette voie qui m'a amené au Parc. Je ne suis pas naturaliste. J'ai fait cette ingénierie éducative pendant 10 ans, dans une logique d'animation de jeux d'acteurs publics et privés sur des thématiques autour desquelles il fallait arrêter une stratégie et des plans d'action. J'ai postulé au Parc Scarpe-Escaut avec comme « argument de vente » pour obtenir le poste le fait que ces outils et méthodes étaient transférables, parce que je travaillais avec des agriculteurs, des partenaires sociaux, des élus... des acteurs divers. La thématique change, mais l'outillage est le même.

Je suis arrivé au Parc Scarpe Escaut comme directeur, à une époque où ce n'était pas un parc à part entière. Il s'agissait de l'un des trois secteurs d'un parc national labellisé. Mais on y reviendra. Ma deuxième partie de vie professionnelle a donc été les parcs, puisque j'ai successivement été directeur du parc, directeur adjoint de l'ENR, directeur de l'ENR...

LC : C'était en quelle année ?

JLB : Je suis arrivé en Scarpe-Escaut en 1987, en 1989 j'étais directeur adjoint de l'ENR, avec en charge l'animation des trois territoires de parc, puis en 1992 j'ai été directeur de l'ENR. Puis j'ai quitté la direction de l'ENR pour reprendre la direction du parc à temps plein, vers 1996, au moment où nous devions réviser la charte du parc – ce qui était le vrai challenge pour les territoires de parc du NPDC, il fallait un investissement total.

LC : Donc auparavant, quand vous étiez déjà à la direction de l'ENR vous étiez encore directeur du parc ?

JLB : Oui je cumulais les deux... pas deux paies, mais les deux fonctions. Puis en 2003 je suis arrivé ici, comme directeur d'ENRx et, un an et demi avant de quitter, puisque je suis

maintenant en retraite, nous avons fait les chaises musicales avec mon adjoint qui est devenu directeur (et moi adjoint), pour bien préparer la transition. Aujourd'hui je suis donc en retraite depuis un an. Après avoir pris de longues vacances je me remets un peu au travail parce que je me rends compte que les jours sont longs... j'ai encore besoin de faire travailler ma tête. Je fais des piges dans mon secteur, sur Saint-Amand – pour la commune et l'agglomération (par exemple deux jours par semaine sur un projet...) et je me suis investi à titre personnel dans une association qui s'occupe de gens qui ont le cancer. Je n'y vais pas pour faire de l'écoute parce que ce n'est pas mon métier mais j'y vais avec beaucoup d'énergie pour l'organiser, la structurer, trouver des partenaires, de l'argent, embaucher...

LC : Vous avez pris la direction du parc après qui et avant qui ?

JLB : Il faut replacer tout cela dans le contexte, parce que le parc Scarpe-Escaut a une longue histoire et en plusieurs étapes. D'abord cela ne s'appelait pas Scarpe-Escaut mais Saint-Amand. Ce qui est intéressant est qu'il y a eu un débat national : la réflexion constitutive des parcs a été menée par la DATAR avec des universitaires, des paysans etc. un beau groupe qui s'est constitué et a réfléchi là-dessus, lors du colloque fondateur de Lurs (un petit village dans le Lubéron) en 1966. En 1967, dans le premier décret qui crée les parcs, on y voit deux objectifs : soit créer un poumon vert périurbain, soit commencer à organiser des zones rurales en désertification. Dans la foulée les premiers parcs ont été créés. Saint-Amand-Raimès a été le premier, parce qu'il y avait déjà une mission de pré-configuration dès 1965. Il y avait à l'époque 11 communes, près de la forêt, avec une charte. Ensuite les parcs d'Armorique, du Morvan etc. Dans le cas de Saint-Amand-Raimès il s'agissait de construire un poumon vert périurbain et de créer une zone attractive dans une zone en reconversion. Il s'agissait donc d'une charte très axée aménagement, y compris aménagements lourds : mettre des routes en forêt, des équipements touristiques, avec un pendant avec des réserves biologiques ou des choses comme ça mais l'essentiel de la charte était de l'aménagement du territoire au sens de création d'un espace naturel et récréatif, au service des urbains.

LC : Cette configuration est le reflet d'une initiative locale ?

JLB : Oui les porteurs de projet à l'époque (ne sont pas ceux d'aujourd'hui, ce qui est assez comique), étaient d'une part la ville de Saint-Amand, avec le Maire de Saint-Amand qui était une figure médiatique, parce qu'il y avait Interville à l'époque et les finalistes étaient toujours Saint-Amand, Daxe et je ne sais plus quelles villes, mais le maire « jojo de Saint-Amand » était très connu. En tout cas la mairie était porteuse du projet, avec le soutien de la communauté urbaine de Lille et le conseil général du Nord... c'est très intéressant parce que ce sont des montages que l'on ne retrouve même plus aujourd'hui. Voici pour la première page d'histoire.

La seconde commence avec la création des établissements publics régionaux (les ancêtres des régions), avec très peu de moyens, très peu de compétences et sous le contrôle de la préfecture – avant les lois de décentralisation. Mais dans le même temps, curieusement, on a confié aux régions (aux établissements publics régionaux) la compétence parc. Donc de fait l'EPR qui a été créé et qui était présidé par Pierre Mauroy à l'époque, est devenu responsable

de l'avenir du parc qui avait été créé sans eux. La région a alors fait une étude sur le tourisme social, c'était ça la représentation à l'époque, et a décidé de créer un outil régional. Comme les régions avaient très peu de moyens humains, le NPDC, comme la région Paca ou d'autres contournaient un peu la loi (avec l'accord des préfets) en créant des associations loi 1901 satellites (Bertrand pourra vous raconter cela aussi bien que moi) – c'est le cas de l'ENR créé en 1978, comme l'office régional de la culture, ou encore l'office régional de la formation et de l'éducation permanente... Le président de l'EPR était Pierre Mauroy, qui a été premier ministre par la suite et le président de l'EPR de Marseille – de la région Paca – était Gaston Defferre et a été ministre de l'intérieur quand la gauche est arrivée au pouvoir en 1981 – ce sont eux qui ont été les deux artisans des lois de décentralisation et qui ont créé les régions comme collectivités territoriales à part entière. Donc la région crée l'ENR en 1978, elle se recouvre responsable de l'avenir de Saint-Amand-Raimès et la région demande à l'ENR d'élargir le périmètre du parc sur d'autres territoires : d'abord élargir Saint-Amand-Raimès à l'échelle de la Scarpe et de l'Escaut, mais aussi, créer des dynamiques identiques dans l'Audomarois, dans le Boulonnais et sur les Monts de Flandres. La deuxième page de l'histoire est donc la suivante : nous avons été labellisés par le ministère de l'environnement en 1986 sur un concept qui était unique en France c'est-à-dire un seul PNR éclaté en trois territoires (le Boulonnais qui faisait 60 communes, l'Audomarois qui devait en faire une 40taine et Scarpe-Escaut qui en faisait 52).

LC : En conséquence, la charte de 1985 reprend des éléments sur les trois territoires de parc ?

JLB : Cela reprend des éléments communs, des engagements régionaux et quelques problématiques locales. Mais nous sommes très loin des chartes telles qu'on les a mises en place à partir de 1998, qui étaient vraiment des documents complètement intégrés à la réalité des territoires, conçus par les acteurs du territoire et portés par eux.

Il est certain que nous pouvons discuter longuement de la qualité des chartes et surtout de la qualité de ceux qui savent les relire ensuite surtout quand elles font 200 pages... En 1986, nous avons une charte régionale sur 3 territoires et la marque parc était d'ailleurs confiée à l'ENR.

Je poursuis ces pages d'histoires pour que vous compreniez bien l'évolution du territoire. Je vous ai parlé de 3 territoires, mais il y en a un que nous n'avons pas su fédérer c'est les Monts de Flandres – cela n'a pas marché. Puis entre temps, en 1986 il y a eu l'Avesnois qui est venu et qui devait être le 4<sup>e</sup> territoire du PNR. C'était ce qui était prévu, mais il y a eu entre temps un débat national sur l'avenir des parcs qui a abouti sur la loi paysage, au sein de laquelle il y a un article (2 ou 3) qui précise les nouvelles règles du jeu pour les parcs. Il y a un triptyque qui a été fondamental pour redessiner le paysage des parcs : l'article 2 ou 3 de la loi paysage, son décret d'application – qui est très important car c'est lui qui dit tout – et la circulaire d'application du décret qui va au préfet et qui nous permettait de savoir comment les services de l'Etat allaient instruire le dossier. Sachant que, comme son nom l'indique la circulaire ne s'applique qu'aux services de l'Etat, alors que la loi et le décret s'appliquent à tous.

Tout cela nous a fait complètement exploser notre organisation – fédérale avec 3 territoires – ne pouvait plus tenir. Nous avons donc fait le choix d'organiser la boutique

autrement et de demander à chaque territoire de partir sous sa propre bannière. Entre temps nous avons relancé une configuration sur les Monts de Flandres mais qui n'a pas abouti non plus, pour des raisons politiques et aussi parce que les nouveaux textes mettaient la barre beaucoup plus haut en termes de qualité du territoire et notamment les qualités naturelles et pas uniquement paysagères et touristiques. C'est à partir de là – ce la loi et surtout du décret – que nous avons renforcé la qualité des projets. Avec 3 niveaux de qualité des projets : la qualité du territoire (qui veut dire que nous sommes capables d'inventorier les qualités du territoire – ce pourquoi il existe aujourd'hui des tas de catégories les ZICO, les ZNIEF, les ZPS etc.) la qualité du projet (c'est-à-dire la qualité de la charte) et qualité du contrat (c'est-à-dire que l'on a beau avoir un beau territoire et un beau projet, si personne ne le signe c'est inutile ; c'est donc la qualité des partenariats, des engagements des uns et des autres etc.). Ce triple critère de qualité a sérieusement rehaussé les critères d'obtention du label Parc.

Sur cette base, chaque territoire est parti sous sa bannière : nous avons laissé tombé les Monts de Flandres qui sont repartis sur une problématique plutôt de pays, ce qui n'était pas idiot non plus ; l'Audomarois et le Boulonnais ont fusionné pour créer le Cap et Marais d'Opale ; l'Avesnois est sorti ; et la plaine de la Scarpe et de l'Escaut est devenue Scarpe-Escaut, avec une charte labellisée en 1998 et qui avait été engagée en 1995. Personnellement, c'est cette charte que j'ai faite.

LC : Donc vous avez été directeur du parc avant Michel Marchyllie ?

JLB : J'ai été directeur du parc avant quelqu'un qui s'appelait Alain Cluvot et qui n'est pas resté longtemps. Du temps de Saint-Amand-Raismes le directeur s'appelait André Zibovitch, jusqu'à la charte régionale. Ensuite cela a été Alain Cluvot qui est resté deux ou trois ans. Puis ensuite j'ai été directeur du parc pendant 16 ans, c'est-à-dire de 1987 à 2003 – sachant que selon les périodes j'ai pu cumuler avec ENR, ou bien j'étais à temps plein notamment dans les périodes difficiles de révision de charte.

LC : Donc vous avez été directeur à la fois du parc comme organe central de trois territoires et comme Scarpe-Escaut tout seul ?

JLB : Oui, à partir de 1987 pendant 10 ans nous avons vécu sous le régime de la charte régionale, ce qui ne nous a jamais pénalisés, au contraire. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas écrit 200 pages que l'on ne sait pas ce que l'on doit faire.

LC : Mais vous n'étiez pas encore sous forme de syndicat mixte ?

JLB : Si. C'est d'ailleurs pour cela que la transition a été facile : nous pouvions faire 3 projets de territoire sachant que les structures existaient déjà. C'est-à-dire que même lorsque nous étions dans la charte régionale, chaque territoire avait déjà son syndicat mixte avec sa propre vie et son propre fonctionnement bicéphale entre le syndicat mixte et le syndicat des communes. Parfois on peut trouver un tel fonctionnement poussiéreux mais il suffit de faire une bonne leçon de démocratie participative pour trouver cela génial, parce que c'est tout de même une très bonne courroie de transmission pour entrer dans les communes.

Les structures y étaient déjà mais, beaucoup de choses ne tournaient pas bien rond. Nous avons eu la chance d'avoir par la suite un président historique, qui a été Daniel Mio. C'était un mec génial et cela nous a beaucoup aidé à remettre en scelle le syndicat mixte, a un moment où peu de gens venaient, où cela rallait etc. Au syndicat de communes, quand nous avons 15 élus c'était le bout du monde... Pour une petite structure, avec un petit budget... Très modestement j'ai l'impression d'avoir changé cela, dans le temps. Aujourd'hui cela n'a plus rien à voir. Nous avons un vrai syndicat mixte (certes, il y a toujours de l'absentéisme comme ailleurs, mais bon), nous avons aussi un syndicat des communes que nous avons remonté de toutes pièces qui est une belle courroie de transmission... mais qui a perdu un peu en légitimité tout de même, avec les intercommunalités qui sont venue exploser de plein fouet la dynamique de lien direct entre le parc et les communes. Nous avons aussi pu trouver pas mal de moyens, nous avons triplé l'équipe... Nous avons aussi scellé des accords important en créant le parc transfrontalier du Hainaut avec les Belges qui a aussi été un bon booster pour l'organisation du territoire et pour les moyens qu'on y trouve (puisque cela fait plus de 20 ans que l'on fonctionne avec des programmes européens, qui, quand on sait bien s'en servir permettent de conforter largement un budget).

LC : Et donc le moment où ça a redémarré a plutôt été lors du changement de président, qu'au moment de la mise en place de la charte de 1998 ?

JLB : Oui et heureusement, sinon nous n'aurions pas fait grand-chose pendant 10 ans ! Cela s'est effectivement déroulé ainsi. La première ou les deux premières années, c'était très difficile de faire bouger les choses. Puis les élections ont amené un changement et une bonne complicité s'est créée entre l'équipe, les élus etc. Il y a vraiment eu une belle période. C'est aussi pour cela que nous étions prêts à mobiliser le territoire pour faire une charte propre au territoire en 1998. Nous n'avons pas eu de mal pour faire cela. Beaucoup de travail de reconnaissance etc. Mais nous étions prêts, tous les ingénieurs étaient là.

LC : Donc finalement l'organisation des différents organes du parc, c'est-à-dire syndicat mixte, des communes, le rôle du directeur, du bureau et la structuration interne de l'équipe ont peu changé entre cette époque et aujourd'hui ?

JLB : Oui, quand je suis parti l'organisation interne de l'équipe, c'est-à-dire les pôles etc. était déjà à peu près de ce niveau là. La seule différence est qu'à l'époque nous faisons peu de réunions de bureau, mais nous faisons pas mal d'assemblées générales. C'était le comité syndical qui tranchait.

LC : Y-a-t-il souvent des différences, voire des oppositions entre de représentation des enjeux et des actions à mener, entre les différents signataires de la charte (région, département, EPCI, communes, équipe technique...) ? J'ai cru comprendre que c'est parce qu'il y a des réunions de bureau avant, que quand le débat est porté en assemblée générale il y a peu de débats. Peut-être qu'avant c'était différent ?

JLB : Comment pourrais-je dire cela ? Dans la charte de 1998, il y avait déjà des engagements qui font un peu mal. Parce que quand vous signez un engagement positif, tout le monde est d'accord, mais quand il est formalisé en règle du jeu, là il faut négocier. La charte de 1998 était déjà beaucoup plus précise que les précédentes, même si elle est moins coercitive que la nouvelle, c'était déjà révolutionnaire par rapport à ce qu'il y avait avant, en termes d'affectation des orientations et notamment, sur ce que l'on appelle l'article du plan de parc qui fixait les règles du jeu sur les densités etc. A l'époque, quand nous avons révisé la charte, j'avais passé un certain temps sur la lecture de cet article devant les communes en leur disant « ne vous étonnez pas, pendant 10 ans ce qui est écrit dans cet article, nous vous le rappellerons, donc dites nous ce qui va et ce qui ne va pas, mais nous nous engageons là-dessus ». Vous comprenez ? Si on prend un engagement qui dit « améliorer l'éducation à l'environnement », personne n'est contre. Mais s'il s'agit d'un engagement qui vise à laisser des coupures vertes entre les villages, et notamment tout ce qui va tourner autour de la protection des sites les plus riches et de l'aménagement du territoire, donc des SCOT, des PLU et tout cela, ça chauffe vite. Donc j'avais bien mis les points chauds dans l'article du plan de parc.

Personnellement, j'ai eu la chance de vivre cela à un moment où la technocratie des structures membres était moins présente. Je m'explique. Dans un syndicat mixte vous avez des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des représentants d'élus. Quand nous négocions nos programmes et nos budgets nous allons voir les services de la région et du département. Nous étions dans des services qui étaient beaucoup moins pléthoriques qu'ils ne le sont aujourd'hui et qui instruisaient les programmes plutôt du point de vue de l'opportunité des actions et du point de vue administratif et financier, selon si il y avait des enveloppes etc. Aujourd'hui, je pense que le parc doit réguler sans arrêter des intrusions de l'administration, surtout régionale. Je suis retraité, je peux le dire pleinement. Cela relève pleinement de l'intrusion, c'est-à-dire que ces services ne font pas la différence entre ce qui relève d'un service instructeur et ce qui relève de qui doit décider de quoi. Cela va jusqu'à remettre en cause la légitimité d'un syndicat mixte, d'un conseil régional, d'un directeur de parc, qui normalement est quand même payé pour décider comment les choses doivent se passer.

A cette époque là, la rugosité était sur le territoire : de temps en temps il y avait des accroches sur les avis sur les PLU, sur des aménagements qui nous embêtaient, sur du drainage agricole à des endroits qui posaient problème... mais je n'avais pas à faire face à cette intrusion perpétuelle de l'administration et des financeurs. Alors que je pense qu'aujourd'hui c'est devenu impossible. J'ai arrêté parce que j'avais l'âge mais pour moi c'était déjà à la limite du supportable.

LC : Quand vous dites « l'administration régionale », vous faites référence à d'autres types de politiques régionales – type trame verte et bleue – qui vous imposent leurs propres objectifs ?

JLB : Comment dire cela ? Les gens ont du mal à se représenter la légitimité de certaines instances. Ils sont dans une logique « qui paie commande » autrement dit. Or, cela pour moi, cela ne veut rien dire. Il est possible d'avoir des orientations politiques qui disent « la trame verte et bleue doit se faire comme ça etc. ». Il est normal que le parc, lorsqu'il gère ses milieux naturels il fasse référence aux orientations de la trame verte et bleue, c'est logique, si

on va chercher des financements de la trame verte et bleue. Mais c'est tout de même au parc de décider où il intervient, sur quel site, en quelle année, pourquoi, avec qui etc. La décentralisation a bien eu lieu ! Aujourd'hui nous ne sommes plus sur des contrôles *a priori*, mais sur des contrôles *a posteriori*. C'était le fondamental des lois de décentralisation. Mais de temps en temps il est oublié...

LC : Et cet oubli cela passe par les représentants de ces structures là dans le syndicat mixte ?

JLB : Non, cela passe par la multiplication des procédures de concertation avec les services, des services qui peuvent faire faire des notes aux conseillers régionaux sans que l'on soit au courant... tout est permis dans ces jeux là. Cela n'empêche pas au parc de fonctionner, mais nous sommes dans une procédure de concertation qui est par moments un peu pipée, parce qu'il y a peu de respect de notre autonomie.

LC : Est-ce lié au fait que le nombre de procédures d'avis donnés par le parc est fortement augmenté dernièrement ?

JLB : Non ça c'est les textes. Il y a une tendance lourde à faire évoluer les parcs vers des outils règlementaires. Alors que moi j'ai toujours considéré que le fondement d'un parc est le contrat, le serment. C'est très simple. Les lois et règlements sont la compétence de l'Etat. Deux fois sur trois, l'Etat n'a pas les moyens de faire respecter ce qu'il vote, à tel point que l'on fait des lois en oubliant celle qui existaient avant. De plus, faire respecter la loi est plus facile quand on est éloigné du terrain. Quand vous êtes en lien avec les territoires, je ne suis pas sûr que l'animateur du territoire soit à la meilleure place pour être en même temps l'arbitre. Mais c'est mon avis personnel. Je pense que l'efficacité des parcs c'est le contrat. C'est d'aller chercher les gens, de les convaincre, plutôt que de les contraindre. Parce qu'une fois convaincus ça dure. Alors que contraindre, une fois sur deux on y arrive pas et deux fois sur trois, dès qu'on a le dos tourné, c'est cuit. C'est mon avis de praticien. Je pense que les parcs doivent rester des animateurs de territoire qui doivent convaincre et mobiliser des acteurs, ce qui n'empêche pas d'être innovant. Néanmoins, je suis bien obligé de constater que, y compris dans la famille des parcs, chez certaines sensibilités politiques, dans les ministères – et notamment celui de l'environnement – on aimerait bien de plus en plus que les parcs soient les arbitres des territoires en lieu et place de ceux qui devraient normalement le faire.

Ce qui signifie que les chartes sont de plus en plus précises et concises et que l'on a multiplié les procédures d'avis. Un autre problème est que ces procédures d'avis se multiplient alors que personne ne nous donne les moyens de travailler sur ces procédures d'avis. Aujourd'hui, dans l'équipe du parc je suis sûr que Michel doit compter au moins deux ou trois temps pleins rien que sur les procédures d'avis ; il vous le dira mieux que moi. Mais personne ne paye les temps pleins pour faire les procédures d'avis ! A un moment donné, pour ripoliner « écolo » un programme européen, on nous avait même dit que le parc devait donner un avis sur toutes les demandes de crédits FEOGA – FEDER... mais personne ne nous a donné les moyens ! Mais là encore, certaines procédures d'avis peuvent être « habiles » c'est-à-dire que nous nous rendons compte que plus nous sommes en amont du

projet, plus c'est facile de le faire évoluer comme il faut et donc d'avoir un avis positif à la fin. Mais tout cela c'est du travail en plus. Cela dit, aujourd'hui ces procédures d'avis sont bien digérées dans les parcs, nous savons qu'il faut des moyens et qu'il faut bien alerter tout le monde sur le fait que plus nous sommes associés en amont et mieux la procédure se déroulera en aval.

Maintenant que nous avons pris goût à ce genre de choses, c'est tout de même très intéressant parce que nous accompagnons les projets du territoire. Quand on parle de « développement durable » c'est cela : il y a un projet de développement, dans lequel on essaie de mesurer les impacts, d'établir le meilleur (ou le moins mauvais) projet. Aujourd'hui nous ne pourrions plus nous en passer. Mais il reste que tout cela est un jeu d'équilibre sur un territoire : si vous ne faites plus que des procédures d'avis, vous n'avez plus d'énergie pour faire du contractuel, de l'innovation, trouver des partenaires... Tout cela doit être bien pondéré. De la même manière que nous devons trouver une bonne pondération entre la protection des milieux et les formes de valorisation sociales et économiques. Si on demande à un parc régional d'être uniquement un outil de protection des milieux, on se trompe. Il y a des réserves et des parcs nationaux pour cela (et encore, même les parcs nationaux font maintenant des chartes comme les parcs régionaux).

LC : Vous avez dit que dans la charte de 1998 vous avez inclus des éléments beaucoup plus précis en matière d'aménagement du territoire. Était-ce une initiative de l'équipe technique, du syndicat mixte ou des partenaires ? Pourquoi avez-vous décidé de faire cela ?

JLB : Oui c'est clair, c'était plus précis. Nous avons fait cela parce qu'il y a un cahier des charges national et que si nous voulions aller nous représenter il valait mieux le respecter !

En plus, j'étais tout de même assez présent au niveau national. Nous avons créé à la fédération des parcs un modeste « G7n-2 » (c'était le gag), c'est-à-dire un groupe des 7 parcs qui allaient réviser leur charte à 2 ans près et qui, avec le ministère, étaient en train d'essayer les plâtres des « mots »... parce que les mots, après il faut les traduire. Quand vous dites « nous allons faire un plan », c'est très bien, mais vous pouvez faire 50 plans différents : vous pouvez faire une carte Michelin, ou encore une photo spot... Qu'est-ce qu'un plan de parc ? Qu'est-ce que « donner une vocation à un territoire » ? Vous pouvez travailler pendant des mois là-dessus. Nous avons dégrossi tous ces concepts là au niveau national, avec la fédération et le ministère. C'est donc ce que vous retrouvez dans la charte de 1998, où il est question de « vocations du territoire », qui sont déclinées en « orientations », elles-mêmes déclinées en « mesures » et en « engagements » de chacun. Ces quatre étapes clés ont été une approche méthodologique très nouvelle par rapport à tout ce que l'on faisait avant et qui a structuré toute la charte de 1998. J'ai fait ce travail, alors que personne ne nous l'avait demandé. Être directeur de parc c'est aussi être payé pour ne pas se ramasser une gamelle. Nous savons qu'il y a un cahier des charges au niveau national, une réflexion et une méthodologie qui est arrêtée. Nous seulement nous sommes acteurs pour la créer, mais ensuite nous l'utilisons de manière telle qu'une fois arrivé au niveau national, il soit possible de reconnaître la qualité du travail.

Sachant qu'en Scarpe-Escaut, il fallait compenser la qualité du territoire par la qualité du projet. A l'époque il y avait des âmes bien pensantes qui pensaient déclasser le territoire.

Et ce ne sont pas toujours ceux qu'on croit : ils ne sont pas toujours chez les bétonneurs, ce qui est tout de même assez comique. A l'époque il y avait des gens avec une pensée hautement philosophique qui se demandaient combien de territoires la région allait présenter. Et Scarpe-Escaut était le plus urbain, le plus destroy, avec ses friches etc. Expliquer qu'il y avait 3000 hectares de friches... qui sont aujourd'hui du patrimoine classé à l'UNESCO... ce n'était pas gagné. Donc j'ai essayé de compenser la qualité du territoire par la qualité du projet et la qualité du contrat. Il faut avouer qu'à cette époque là, en termes de moyens nous avons établi de très belles choses, nous avons les moyens de faire. Chose que l'on a encore aujourd'hui, mais à l'époque, derrière la charte, j'avais négocié un contrat de plan à 6 ans, qui commençait par 3 ans, des programmes INTERREG, du mécénat des banques... Il y a eu une époque où la vitesse de croisière qui existe encore aujourd'hui a été atteinte. C'était à ce moment là et cela a joué beaucoup dans la reconduction du label. Il faut savoir qu'au niveau national, comme il y a toujours des problèmes de fric, des ministres successifs ont commencé à dire qu'il était possible de déclasser un territoire lors des révisions de chartes. Or, dans la famille des parcs, il est bien visible qu'il y a des parcs à haute valeur symbolique, comme dans le Vercors, et d'autres parcs qui sont « beaucoup plus communs » que l'on pourrait imaginer déclasser en raison de leur patrimoine qui n'est disons que d'un niveau régional et non pas national... puisque cela reste un label national.

LC : Si je comprends bien vous semblez dire que d'un côté, le fait d'avoir suivi cette nouvelle méthodologie vous a aidé à vous justifier de la qualité, si ce n'est du territoire, au moins du projet et de faire en sorte que les engagements pris soient tenus (ce qui sont peut-être deux aspects différents), mais d'un autre côté vous semblez aussi penser qu'aujourd'hui la charte fait 200 pages et qu'il y a peut-être trop de choses dedans ?

JLB : Quand je vous parle de la charte de 1998, il y avait ce cahier des charges qu'il nous a fallu respecter, mais je pense que sa lecture est facile. Elle est déjà compliquée, mais à partir du moment où l'on sait qu'il est possible de retrouver les engagements qui fâchent au même endroit, ce n'est pas perdu dans les 300 pages. Mais cela nous a aussi aidé parce que toutes les programmations étaient liées à une charte beaucoup plus précise. La charte de 1998 m'a aidé à négocier un contrat de plan, des conventions à trois ans etc. C'est une vraie feuille de route, c'est clair.

Mais entre celle de 1998 et la dernière qui vient d'être faite, une étape à encore été franchie. Si vous lisez les deux, les fondamentaux sont les mêmes : on y retrouve les vocations du territoire, il y en a 5 au lieu de 4, certes, mais il y a une filiation très forte entre les deux et il y a une couche en plus en matières de procédures d'avis, de règles du jeu etc. Mais il est vrai que l'on peut s'interroger sur cette procédure. Et cela se fait au niveau national. C'est un tiraillement perpétuel : d'un côté toutes les formes de technocraties s'expriment là-dedans (y compris la technocratie des parcs) et si nous laissons libre cours à nos envies, on arrive très vite à 500 pages ; mais d'un autre côté de plus en plus de gens pensent aussi qu'il ne faut pas trop en faire et ils se demandent quel est l' élu qui sera capable de lire cela. Si vous pensez qu'un conseil municipal l'aura lu de la première à la dernière page avant de la voter, vous vous trompez. Ca c'est clair. Aujourd'hui en Scarpe-Escaut ils se demandent s'il ne faudrait pas faire une synthèse de la charte. Maintenant qu'on a fait un truc

un peu monstrueux, nous sommes en train de nous demander comment faire des outils de communication qui extraient la substantifique moelle du document pour que les gens comprennent. Cela pose question. Au niveau national, certains parcs ont donné le coup de pied dans la fourmilière en arrivant avec des chartes de 80 pages... et ils ont été labellisés aussi... mais ils sont passés au bon moment. Tout cela est un effet de mode. Si vous arrivez avec une charte de 80 pages au moment où on met la barre plus haut, vous êtes cuits, mais à l'inverse si vous arrivez au bon moment parce que l'on se dit qu'on est en train de créer des monstres, ça passe. Mais il reste que l'on peut tout de même s'interroger sur le caractère technocratique de ces documents.

LC : Oui, dans la dernière charte il y a plus de 280 indicateurs de suivi.

JLB : Et bien nous y sommes ! Mais derrière cela c'est de la régulation du temps de travail de l'équipe. Si nous passons tout notre temps à faire du suivi, nous ne pouvons plus faire autre chose. Il faut trouver l'équilibre, afin de pouvoir continuer à faire des choses sans se faire bananer par nos partenaires financiers, parce que ce sont eux qui nous demandent de voir les indicateurs de suivi. Je ne suis pas sûr qu'ils les lisent mais ils nous les demandent.

LC : Pour en revenir à l'une des questions précédentes, pensez-vous qu'entre les signataires de la charte (région, département, EPCI, communes, l'équipe et le syndicat mixte du parc) il y a souvent des oppositions ou de fortes différences en termes de représentations sur ce que devraient être les vocations du parc, son rôle et de ce qu'il devrait faire ?

JLB : Cela pose un autre débat : quand on a fait les dernières chartes, tout le monde s'est jeté dessus comme la misère sur le monde. Tout le monde y était, les services etc. Nous avons eu de multiples séances de discussions etc. Par conséquent, il est possible d'imaginer que la charte produite à la fin soit le document de synthèse construit par tout le monde et nous serve de guide dans les 12 ou 15 ans qui viennent. Or, nous nous apercevons que la charte à peine terminée, certains services reviennent avec des commandes qui n'ont rien à voir avec la charte, ou bien qui refusent des programmes qui sont dans la charte etc. Cela nous pose un vrai problème. Si nous sommes logiques, le fondement du parc, c'est sa charte. Nous avons tout fait pour construire une charte ensemble donc tout le monde doit s'y retrouver et tout le monde doit la mettre en place. Or, notamment dans les négociations financières, il est tout à fait possible d'être face à des services qui répondent « ça j'en veux, ça je n'en veux pas... ah de la culture, non c'est pas nous, nous n'avons pas parlé de culture dans la charte... ». Cela nous pose un vrai problème de fond. Chacun peut revenir derrière avec ses priorités d'institution comme si la charte n'existait pas. Alors que dans la logique de sa construction la charte devrait être une alchimie où la réalité et des projets locaux sont intégrés aux politiques des niveaux supérieurs. C'est-à-dire que lorsque nous faisons la cartographie des milieux naturels les plus riches, nous sommes dans la trame verte et bleue... Tout cela est une alchimie intelligente c'est-à-dire que nous sommes toujours à la croisée des réalités locales, des projets encours et des politiques menées par les uns et les autres. Sauf que nous ne devrions discuter que de la mise en œuvre de charte dans sa totalité et non pas faire son marché dans la charte en disant « cette charte est très bien mais moi je ne prends que ça et

ça ». C'est une approche globale, multifonctionnelle que tout le monde doit soutenir et contribuer à sa mise en œuvre.

LC : Pour continuer sur la thématique des logiques d'acteurs, comment s'est déroulée l'arrivée des intercommunalités dans le PNRSE ? J'ai aussi deux questions plus spécifiques là-dessus : d'une part, bientôt les 7 intercommunalités présentes sur le parc vont se regrouper en 5, cela va-t-il changer beaucoup de choses ? D'autre part, que pensez-vous de la prochaine loi Alur qui prépare un transfert de compétence en matière d'urbanisme des communes vers les intercommunalités ?

JLB : Personnellement, j'ai connu l'époque où il y avait le parc, les communes et quelques SIVOM/SIVU/SIVOC (c'est-à-dire des syndicats intercommunaux à vocation multiple, unique ou culturelle – type déchet, transport des personnes âgées, gestion hydraulique...). Il s'agissait vraiment de structures intercommunales avec des services à la clef. La seule intercommunalité avec un projet multidimensionnel c'était le parc. Dans un deuxième temps, on a commencé à créer les communautés de communes et il y en a eu quelques unes, avec les aléas politiques habituels – un tel qui ne peut pas manger un tel etc. donc nous avons eu nos peaux de léopard habituelles, mais cela ne nous a pas beaucoup changé la vie. Le big bang est venu de la création des agglomérations. Il y a aussi eu de longs débats afin de savoir s'il n'y allait pas avoir d'une seule agglomération à l'échelle de l'arrondissement, mais il y en a eu deux parce qu'il y a eu deux cadors – cela s'est aussi produit dans le Douaisis. En 2001-2002 ces structures très puissantes ont été créées, avec un double effet : les maires des communes rurales qui siégeaient au parc sont partis dans les agglomérations (donc nous nous retrouvons avec des conseillers municipaux et nous avons perdu une partie de notre lien direct avec les maires, ce qui affaiblit le parc parce que certains conseillers municipaux ne représentent qu'eux-mêmes) et puis cela a commencé par cogner. Parce que ce sont des outils très puissants, avec de fortes dotations de l'Etat et derrière, l'idée que là où des agglomérations étaient créées, les autres structures intercommunales seraient détruites, dans la logique de la simplification administrative, tous les SIVOM/SIVU/SIVOC devaient virer. Ça a été un peu chaud pour le parc à l'époque parce que les deux présidents d'agglomération étaient des cadors et ils avaient décidé que le parc ferait ce qu'on lui dit de faire. Et le sous-préfet aussi. Il est venu dans mon bureau et je lui ai dit « Monsieur le sous-préfet vous avez fait une petite erreur, nous ne sommes pas les élus d'un parc, un parc c'est une charte et un label national ; ce n'est pas le sous-traitant d'une intercommunalité ou de qui que se soit ». Il m'a dit « ah bon mais je ne savais pas, qui aurait pu me le rappeler »... Mais c'était lui de représentant de la loi et de l'Etat, donc c'était son boulot. Donc oui, nous avons eu une période où c'était un peu chaud. D'ailleurs, à ma demande, la région a inclut en 2002 ou 2003 un budget d'étude spécial qui a servi à missionner un bureau d'étude pour faire le lien entre toutes les intercommunalités, afin de clarifier les meilleures conditions de travail possibles. J'ai fait externaliser cela. Mais ce sont des péchés de jeunesse : ils arrivent, s'installent, ils ont beaucoup d'argent et encore peu de charges, alors que nous étions là avec nos budgets d'artisans... mais quand vous avez travaillé pendant 15 ans à construire votre belle boutique artisanale et que vous voyez que cela commence à partir en vrille... Je vous donne un exemple : le développement touristique, l'image touristique, à quelle échelle fait-on la

promotion. Un arrondissement est-il une belle surface pour faire un développement touristique. C'est un vrai débat. Est-ce plutôt l'agglomération ? Doit-on inclure le parc ? Ce sont des sujets sur lesquels il est possible de se cogner. Nous n'avons pas voulu lâcher mais aujourd'hui nous sommes en bonnes relations : les intercommunalités sont entrées dans le syndicat mixte etc. Mais cela a pris quelques années et cela reste un changement fondamental. Je pense que sur ce plan les parcs ont loupé une page d'histoire monumentale : les intercommunalités qui ont été créées ont une fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elles ont des recettes. Et pendant ce temps là nous regardions les trains passer. Nous pour vivre nous devons aller pleurer auprès de tout le monde. Nous sommes des mendiants professionnels. Nous savons le faire, c'est sûr, mais nous sommes des mendiants. Au lieu de cela nous aurions dû négocier d'être aussi sur cette logique là pour qu'au moins sur le fonctionnement (pas sur le programme d'action) nous ayons une fiscalité dédiée qui permette d'assoir notre fonctionnement.

A l'inverse, aujourd'hui, lorsque nous arrivons à nous mettre d'accord sur des programmes avec les intercommunalités c'est intéressant parce que leurs moyens sont bien supérieurs à ceux du parc. Ils peuvent donc démultiplier de manière très conséquente les objectifs du parc.

LC : Sur quels programmes vous êtes vous mis d'accord avec les agglomérations ?

JLB : Michel Marchyllie vous dira cela mieux que moi qui suis parti en 2003 – au moment où c'était assez chaud. En plus je pense que nous travaillons mieux avec une agglomération qu'avec l'autre. Je ne suis pas sûr que l'on fasse grand-chose avec Valenciennes, mais avec la CAPH nous avons nos habitudes.

LC : Et sur le budget, d'après ce que j'ai compris le parc a un budget général et un budget exceptionnel qui dépend de certains programmes spécifiques. Si l'on considère la tendance générale, comme celle-ci a-t-elle évolué et comment qualifieriez-vous la période actuelle ?

JLB : Sur la période actuelle demandez à Michel, moi j'ai quitté le parc en 2003. Ce que je sais c'est qu'ils ont de l'argent parce qu'ils savent en trouver. Quand j'ai quitté le parc, nous avions ce qu'il fallait. Que faisons-nous ? Ma manière de concevoir le budget était la suivante : j'avais les participations statutaires, c'est-à-dire la participation des communes, la part du département et celle de la région. Ce sont les participations financières statutaires et mon objectif était de faire des petits avec cela. Je me servais de cela comme mise de fonds pour aller chercher des fonds européens et du mécénat. A partir du moment où nous avons été intégrés à INTERREG etc. ainsi que d'autres programmes, la partie statutaire permet de payer le fonctionnement et le programme d'action. J'arrivais à doubler le programme d'action avec les autres financements. C'est-à-dire que quand j'avais un franc sur le programme d'action, je le doublais avec les fonds européens et le mécénat. C'est un peu le modèle qui a fait le budget actuel. Aujourd'hui les EPCI commencent à venir. Je pense que la baisse des financements publics va aussi affecter les parcs. Nous ne sommes pas au niveau du Portugal et de la Grèce mais à mon avis dans les années qui viennent ça va saigner un peu quand même. Je siège à Europarc et j'ai donc des amis dans les autres pays européens, en Irlande etc. et là la saigne.

Ils ont deux fois moins de personnel et ils n'ont plus de sous pour rien. Nous n'en sommes pas encore là en France mais cela commence à se tasser quand même. Les collectivités commencent à être à sec aussi. Nous devons à l'avenir redoubler d'ingéniosité pour multiplier les partenariats.

LC : Et donc ses logiques de partenariats se font à partir de projets spécifiques ?

JLB : Oui, pour un projet il vaut mieux avoir des partenaires. Je ne parle pas que de l'argent mais aussi, de la technique, du milieu associatif etc. J'imagine mal un programme au parc sans partenaires. A la limite il suffit d'embaucher et puis on fait tout nous même. Mais c'est aussi un débat. Lorsque l'on gonfle les équipes nous avons tendance à tout faire nous-mêmes. C'est bien parce que l'on n'est jamais mieux servi que par nous-mêmes mais dans le même temps on se coupe de la capacité des acteurs du territoire. Parfois il n'y a pas d'acteurs pour faire, donc nous devons le faire. Certains nous donnent le conseil facile de tout faire faire. Mais parfois c'est impossible : à qui on donne à faire ? Parfois ce n'est pas possible. Mais il faut garder cela à l'esprit alors que l'on croit souvent que le plus simple c'est d'embaucher, pendant 6 mois ou un an. Mais cela ne fait pas grandir les acteurs du territoire.

LC : De ce point de vue, le rôle du parc a dû aussi beaucoup évolué. J'ai entendu dire que par le passé le parc faisait plus de choses en maîtrise d'ouvrage alors qu'aujourd'hui la dynamique de partenariat est plus poussée.

JLB : Je ne sais pas. Je ne pense pas qu'il soit possible de faire quelque chose sur le territoire tout seul. Je caricaturais lorsque je parlais des embauches, mais ce que je veux dire est que lorsque nous voulons développer un programme, nous devons nous demander s'il est possible d'en confier l'animation à quelqu'un, par exemple à une association, et non pas embaucher directement. Sans capacité d'animation il est impossible de développer un programme. Mais c'est une simplicité que de se dire « la capacité d'animation je la crée et j'embauche ». Il faut toujours se poser la question de savoir s'il n'y a pas un acteur du territoire qui peut faire l'animation pour le parc. Et même s'il y a embauche se demander qu'est-ce qu'il y a à déléguer, à sous-traiter... Mais faire tout seul du début à la fin c'est impossible. Quelque soit la thématique et pour le moindre mètre carré du territoire, il y a toujours quelqu'un dessus.

LC : Selon vous, quelle est la mission principale du parc ? Pourquoi le parc doit-il exister ?

JLB : Ce sont deux questions différentes. « Doit-exister » je ne sais pas, il pourrait très bien ne pas exister. Il y a une vie avant et après le parc.

LC : Ce que je veux vous demander par là est qu'est-ce qui fait la raison d'être du parc ?

JLB : Personnellement, je me sens mieux de parler de développement durable ou soutenable, plutôt que de protection des richesses. Nous sommes toujours à la croisée des champs. La protection des milieux naturels ne peut pas être perçue ou embrassée comme une contrainte supplémentaire, c'est-à-dire que cela crée des règles du jeu – je préfère parler de règles du jeu

plutôt que de contraintes parce que dans la charte, la grande différence est que nous fixons les règles du jeu puisqu'elles ont été librement négociées. La contrainte c'est ce qui vient d'ailleurs et qui s'applique à vous sans que l'on vous ait demandé votre avis. Mais les règles du jeu de la charte ont été librement négociées. Donc c'est un autre état d'esprits. D'autre part, nous sommes toujours à la croisée entre l'enjeu de protection, l'enjeu d'aménagement, de développement, de critères sociaux, de fréquentation sur des sites... Cet aspect multidimensionnel est ce qui est revendiqué dans le développement durable. Donc je me sens plus là-dedans et je dois noter que d'ailleurs les plus grands critiques du fonctionnement du parc sont les extrémistes, de tous poils : des naturalistes extrémistes, comme des aménageurs bétonneurs extrémistes, des agriculteurs extrémistes, des chasseurs extrémistes, des écolos extrémistes et d'autres qui ne le sont pas. Nous essayons toujours de trouver si ne n'est la meilleure option, au moins la moins mauvaise ; quelque chose qui soit à la croisée de ces différentes problématiques, un point d'équilibre. Et ce point d'équilibre c'est votre jugement personnel. J'ai passé ma vie à arbitrer des sujets par rapport à ma perception des choses. A un moment j'estime que sur un dossier le point d'équilibre est là et c'est tout. D'autres ne seront pas d'accord, donc vous aurez toujours des critiques sur des équilibres trouvés.

LC : Ressentez-vous dans votre travail cette tension entre deux objectifs contradictoires, d'un côté développement économique local et de l'autre protection des milieux naturels ?

JLB : Bien-sûr qu'il y a des tensions. Ce n'est pas tous les matins, mais il y en a : sur des zones industrielles, sur des extensions urbaines, sur la manière dont on cultive les produits agricoles... Nous faisons beaucoup de gestion de conflits. Après, cela peut aussi se faire autour d'une bière ! Cela dépend. Mais c'est épuisant parce que nous devons gérer des forces contradictoires.

LC : Et ces tensions se cristallisent globalement autour des enjeux – développement ou protection – ou bien autour d'acteurs spécifiques ?

JLB : C'est le projet qui crée la tension. Il y a les idéologies, certes, qui créent de la tension. Par exemple, la FNSEA en Bretagne proteste sur les crues et le fait qu'on le les autorise pas à curer leurs fossés. Mais nous savons pourquoi : c'est parce qu'il y a des débats éternels sur le maintien des niveaux d'eau. La gestion des espaces naturels n'est pas cloisonnée avec la gestion des espaces agricoles. Tout est lié. La biodiversité aussi. Nous n'arrêtons pas de parler de corridors biologiques, tout des lié. Il y a toujours des débats contradictoires entre plus ou moins d'eau. Et dès qu'il y a un problème la FNSEA est toujours au dessus du tracteur. En ce moment ils sont durs ! Ils ont retourné tous les terrains de la maison du parc dans le Morvan. C'est scandaleux ! Alors que j'ai connu des périodes au parc où l'ambiance dans la commission agricole était beaucoup plus sereine. Mais aujourd'hui c'est tendu.

LC : Et donc le rôle de la charte est de mettre en compatibilité tous ces enjeux ?

JLB : Oui absolument.

LC : Si je reprends la charte je lis (vocation n°3, orientation n°7) « renforcer l'attractivité économique » et (vocation n°2, orientation n°4) « enrichir la biodiversité ». Est-il possible de faire les deux en même temps et jusqu'à quel point ? L'objectif d'attractivité du territoire ne se heurte-t-il pas, au bout d'un moment, à la protection de l'environnement ?

JLB : Oui c'est possible de faire les deux, si ce n'est pas au même endroit ! Avoir un beau territoire, c'est un atout pour l'attractivité économique du territoire. L'Amandinois, avec ses 5000 hectares de forêt et tout ce qui va avec, ce n'est peut-être pas le Vercors mais c'est un territoire où il fait bon vivre, par rapport à la nature, aux loisirs de proximité etc. Nous essayons de faire reconnaître les milieux naturels du territoire et leur attractivité. Mais ce n'est pas pour autant que l'on n'en taille pas des morceaux ! Il y a aussi des zones industrielles qui se construisent... et cela ne se construit pas sur les friches (il y en a un peu mais pas beaucoup). C'est un jeu d'équilibre entre combien d'hectares, à quel endroit etc. Un exemple – d'un pépin qui peut arriver : lorsque j'étais encore directeur du parc, à 18h30 dans mon bureau le téléphone sonne. C'est le sous-préfet qui me dit « Bonjour, comment allez-vous, vous êtes au bureau ? » Je réponds « Oui, c'est pour cela que je décroche ». « Ah donc vous n'avez rien à faire » me dit-il. « Vous ne pourriez pas venir tout de suite, j'ai besoin de vous ». C'était un sous-préfet avec lequel je m'entendais bien, donc j'ai dit « oui j'arrive » et je vais à Valenciennes. Une fois là-bas, je débarque dans une réunion avec 30 personnes dans la salle. Le projet était : Alstom, ferroviaire dans le Valenciennois c'est 5000 emplois. Des grands enjeux industriels à l'échelle européenne, des menaces de déplacements de sites de production parce qu'il fallait absolument un site de piste d'essai pour déboguer les rames de métro (parce que maintenant on livre les métros débogués, alors qu'avant on les installait sur place et on les déboguaient après). Il fallait donc trouver en urgence un site pour accueillir la piste d'essai pour déboguer, alors qu'on avait déjà les financements etc. Il y avait 3 zones concernées : la première soulevait beaucoup de problèmes au niveau urbain, la seconde, près de l'université, coûtait une fortune et la troisième solution consistait à partir de l'usine d'Alstom qui est à Petite-Forêt, c'est-à-dire à la limite de la forêt domaniale et de faire entrer la piste de métro dans le bout de la forêt. Donc 27 hectares de forêt sur une forêt qui fait 5000 hectares. C'est un peu sujet et un beau cas de figure, puisque vous me demandiez des exemples, voici un cas d'école.

Ils étaient 27 pour m'expliquer tout cela, des personnes de la DDE, de la Région, des transports etc. et ils me disent « nous n'avons personne pour l'environnement donc que dit l'environnement ? ». J'ai 27 têtes qui se retournent sur moi à ce moment là. J'ai dit deux choses – mais c'était et c'est toujours mon intime conviction – d'abord, si c'était pour construire une piste de karting, je serais déjà parti. Nous sommes ici dans un enjeu industriel colossal à l'échelle de l'arrondissement, donc il faut bien regarder avant de dire oui ou non. Ensuite, je leur ai dit que si l'économie sort gagnant, l'environnement aussi doit sortir gagnant. Tout le monde m'a dit « mais qu'est-ce que cela veut dire Monsieur le directeur ? ». J'ai dit « et bien cela s'appelle des mesures compensatoires ». Nous avons négocié et ils ont pénétré dans 27 hectares au bout de la forêt – pour une partie qui était déjà collée aux entreprises qui existaient et nous avons obtenu une centaine d'hectares d'acquisition pour agrandir la forêt domaniale. Tout le monde a trouvé cela très correct et il n'y a eu aucun recours au tribunal administratif. Voilà le genre d'arbitrage que nous prenons au quotidien et

dans lesquels nous essayons de trouver le point d'équilibre entre l'économie et l'environnement. A côté de cela, la forêt domaniale est une réserve foncière extraordinaire puisque c'est l'un des rares grands espaces qui représente 5000 hectares. Il y a déjà eu des vellétés d'installation de village vacances ou autres et nous avons toujours dit non.

LC : Même si vous avez déjà en partie répondu à cette question, selon votre conviction personnelle, le parc est-il plutôt trop au service de la protection de la nature ou plutôt trop au service du développement local ?

JLB : De mon point de vue, le parc fait ce qu'il peut pour trouver des points d'équilibre. Qui soient les meilleurs ou les moins mauvais possibles.

LC : Mais cela vous est-il parfois reproché par certains acteurs, d'un côté ou de l'autre ?

JLB : Oui, on peut nous dire que nous ne protégeons pas assez, ou au contraire que nous sommes des « empêcheurs de bétonner en rond ». Nous pouvons être traités d'écolos le lundi et de suppôts du grand capital le mardi. Nous avons l'habitude !

LC : Je voudrais maintenant aborder un autre aspect qui est celui de la capacité d'action du parc. Pourriez-vous me donner un ou plusieurs exemples d'enjeux territoriaux qui vous semblent importants, mais sur lesquels vous sentez que le parc a peu de capacités d'action, ou au contraire un ou plusieurs exemples sur lesquels vous pensez avoir suffisamment de capacités d'action ? Je pense par exemple au fait que le parc travaille avec des agriculteurs pour que les éleveurs puissent maintenir leurs troupeaux, qui eux mêmes permettent de maintenir les prairies. Mais le parc ne peut pas agir sur la PAC et sur d'autres incitations. Quels seraient les exemples types de problèmes qui vous semblent importants mais sur lesquels il vous est difficile d'agir, ou au contraire là où vous sentez que vous avez des capacités importantes ?

JLB : Je pense qu'il y a des contradictions dans tous les champs. Pour reprendre l'exemple de l'agriculture, c'est certain que si la PAC ne change pas et si nous continuons de donner 300 euros à l'hectare pour du maïs et 50 pour des prairies en MAE, très compliquées etc. Cela ne nous aide pas. Le parc n'a jamais été aussi performant que lorsque nous avons pu bénéficier de procédures de l'Etat ou de l'Europe qui étaient elles-mêmes simples et performantes. Par exemple, nous avons eu la grande époque des MAE et du fonds de gestion de l'espace rural. Nous n'avons jamais fait autant pour la protection des prairies humides qu'à cette époque là. D'ailleurs, pour l'anecdote, j'ai mis des gens pour l'animation de ces programmes à ce moment là et quand j'ai créé ces postes autour des mesures environnementales dans l'agriculture, dans les trois parcs (postes qui n'existaient pas auparavant), j'ai eu tout le monde sur le dos ; Les écolos comme les agriculteurs. Les agriculteurs disaient que c'étaient les chambres qui allaient le faire, alors que les écolos ne voulaient pas travailler avec les agriculteurs. J'en ai pris plein la gueule des deux côtés, mais je l'ai fait quand même. Aujourd'hui un parc sans chargés de missions agri-environnement est inimaginable, il y en a partout en France – voire des équipes. Mais ce qui est certain est que, nous nous pouvons

nous charger de l'animation sur le territoire, ensuite si nous avons de bons outils et le fric qui va avec, nous sommes performants. Mais si les choses changent, ou si on finance des choses contradictoires, cela devient un problème. Un exemple : quand le Hainaut était en « objectif 1 », à la page 5 on lisait « protection de la biodiversité et des zones humides » et en page 7 il y avait des millions pour du drainage. C'était sur le même territoire sauf que les aides au drainage étaient beaucoup plus importantes et beaucoup plus simples à obtenir. Donc ça a été drainé. A partir de là, il est possible de critiquer le parc, mais le parc n'y est pour rien. Sur les milieux naturels c'est la même chose. Sur notre territoire, nous avons une connaissance des milieux naturels que peu de structures ont, nous avons des équipes etc. Mais la gestion contractuelle de l'espace, comme son nom l'indique, se sont des contrats : sur chaque thématique, nous pouvons l'animer de manière efficace dès lors que nous avons les bons outils derrière. Et ces outils viennent d'ailleurs : de l'Etat, de l'Europe, des réserves régionales de la région...

LC : Et en matière d'urbanisme un outil important pour vous est le fait que la charte puisse s'opposer aux PLU ?

JLB : Oui, c'est bien. Je ne sais pas comment dire. Je pense que dans la charte il y a beaucoup de recommandations qui s'adressent plus aux SCOT qu'aux PLU, pour des raisons d'échelles. Aujourd'hui il y a un lien plus fort avec les SCOT, encore faut-il qu'il y en ait, parce que toutes ces choses prennent du temps. Les SCOT du secteur ne sont pas si vieux que cela. Dans le Douaisis cela a beaucoup mieux avancé que dans le Valenciennois. Sur les PLU nous sommes sur des procédures d'avis commune par commune. Ce sont des domaines très sensibles puisque derrière les terrains à bâtir il y a énormément d'argent (... nous ne sommes pas en Corse, mais... tout de même). Un terrain de culture ne coûte rien, mais un terrain à bâtir, c'est 150 000 euros ! Il suffit que le coup de crayon passe du bon côté... ce n'est pas facile à gérer. Il faut trouver des critères objectifs et les porter à connaissance auprès des communes. Ce sont aussi des choses que nous avons mis en place avec l'ancienne charte de 1998 : fournir des atlas communaux à chacune des communes, afin de renforcer cette logique de porter à connaissance et d'outillage des communes pour les aider à décider. Mais ensuite, nous ne pouvons pas décider à la place du conseil municipal. C'est encore un point d'équilibre à trouver. Nous nous sommes améliorés sur la question de porter à connaissance et sur les avis sur les PLU.

Le gros intérêt de tout cela est que nous essayons d'éviter la consommation des terrains. Encore que, en tant que citoyen de mon village j'ai gratté un peu, et à mon avis on pourrait rogner plus fort. Parce que les PLU prennent appui sur les POS anciens, qui eux-mêmes avaient déjà laissé des zones urbaines. Mais du déclassement de zone urbaine, c'est la révolution ! Pour que des terrains constructibles ne le soient plus, il faut mettre son gilet pare-balle. L'exercice est très compliqué. Cela dit, je pense que ces messages – qui ont été initiés dans les années 2000 – sur la densité urbaine, sur les coupures vertes et tous ces éléments, continueront de passer. A l'époque de la charte de 1998 nous étions les seuls à le dire mais aujourd'hui c'est devenu monnaie courante. Je dirais que rien que pour cela, c'est utile. Mais être le gendarme total de cette problématique là sur son territoire, pour moi c'est une illusion.

LC : Il y a un élément que je n'ai pas bien saisi : concernant l'articulation entre les PLU et la charte vous êtes sur une notion de compatibilité et non pas de conformité. Quelle est la différence ?

JLB : Je préfère la notion de compatibilité, parce que « conforme » donne l'impression que c'est une affaire de mécanique, alors que la compatibilité c'est dans « l'esprit » ; c'est à la fois la norme technique et l'esprit du document. J'aime bien cette notion de compatibilité, parce qu'à partir de là il est possible de décliner dans le qualitatif.

LC : Pour aborder la dernière partie de l'entretien, vous avez dit tout à l'heure vous sentir à l'aise avec cette notion, mais que veut dire pour vous le « développement durable » ?

JLB : Bon je ne vais pas vous reparler des trois piliers etc. Avec mon prisme, cela signifie trouver les points d'équilibre sur les projets d'un territoire. C'est essayer de se dire que parmi les actions qui se déroulent sur un territoire, est-ce que tout cela est a peu près compatible, en matière d'urbanisme, de biodiversité, est-ce que l'on crée de la force locale... Tout simplement. Une histoire de point d'équilibre et d'intime conviction. Cela reprend un petit peu cette idée de la valeur écosystémique. Là on est dans l'étape supérieur, expérimental etc. mais l'idée est bien celle-là, même si on ne sait pas bien le mesurer. Si le service fourni par la nature ne l'était pas, cela nous coûterait aussi, en termes d'épuration de l'eau ou des crues etc.

LC : Une autre notion qui semble fortement faire référence dans les PNR est celle de « patrimoine » non seulement naturel, mais aussi bâti, paysager. Quelles sont les idées qui sont véhiculées derrière cette notion selon vous ? Si vous pensez que c'est le cas, pourquoi est-ce une référence importante, une notion particulièrement adaptée aux PNR ?

JLB : De mon point de vue, la notion de patrimoine est plus facile à faire partager que la notion de biodiversité. Cela parle mieux aux gens. Je me souviens d'une chose. J'ai eu beaucoup de stagiaires de haut niveau qui ont lancé des thématiques de travail dans les parcs. Aujourd'hui les parcs sont organisés en pôles, avec des thématiques, mais tout cela est venu se greffer année après année. Par exemple, la notion de paysage est arrivée avec l'intégration de paysagistes dans l'équipe. J'ai eu une stagiaire paysagiste de l'école de Versailles, qui avait un talent fou. Quand elle a fait son étude et mobilisé les élus etc. ce n'était pas gagné d'avance. Mon critère c'est la réunion du syndicat des communes : les bonnes soirées à 50 ou 60 personnes le soir. C'est du basique, ce qui n'est pas négatif, c'est vraiment les gens du peuple. Quand vous arrivez sur ces thématiques qui sont complexes et il faut savoir si ça plait ou si cela ne plait pas. Et il y a des flops. Mais je me souviens très bien que lorsqu'elle a fini son travail avec des belles photos, qui mettent bien en valeur de beaux éléments de paysage et de patrimoine, elle a été applaudie. Ce qui est très rare. Nous avons eu un animateur du patrimoine qui a fait ce type de travail sur tous les détails du patrimoine bâti vernaculaire etc. Il a aussi été applaudi. Ce sont des anecdotes, mais cela montre que ce sont des choses qui causent aux gens.

Lorsque nous avons lancé les programmes d'entretien des sols conduits en têtards, certes c'est au nom de la biodiversité, mais c'est au nom du paysage. Ce sont des sentinelles de nos

paysages qui sont aimées. C'est de cette manière que nous avons fait passer les programmes sur ce patrimoine là. Sur le patrimoine bâti aussi. Et nous avons beaucoup travaillé sur les enjeux du patrimoine minier, qui sont tout de même l'un des enjeux du secteur. Les éléments de patrimoine font partie des choses qui facilitent le fait de pouvoir entraîner des partenaires. Je pense que c'est complètement le fond de commerce des parcs. Ce n'est pas le patrimoine « passéiste », mais en même temps on en démolit assez pour qu'il y ait des enjeux de conservation de ce patrimoine dans les parcs régionaux, qui sont habités, contrairement aux parcs nationaux. Pour moi se sont des notions qui sont faciles à faire partager et qui de toute façon intègrent aussi des enjeux de biodiversité.

LC : Selon vous, pourquoi est-il important de protéger l'environnement, les écosystèmes, ou le patrimoine naturel ?

JLB : Je ne vais pas faire du Nicolas Hulot en vous répondant que la biodiversité c'est sauver la planète, les générations futures et tous ces machins là... parce que cela va de soi ! Autrement dit, essayer d'organiser un territoire de qualité, pour moi, c'est bien. C'est la qualité des respirations, des milieux naturels... Essayer d'avoir un territoire d'équilibre avec du bien-être pour les gens. C'est ça qui est intéressant. Je pourrais vous dire les choses que tout le monde dit mais ce n'est peut-être pas ce que vous attendez. Je pense qu'à l'échelle d'un territoire, il s'agit de trouver les points d'équilibre pour avoir un territoire qui offre un bonheur de vie, de services, de loisirs, une qualité de vie.

LC : Au début de l'entretien vous avez mentionné le fait qu'à l'origine – donc en 1968 – le parc était vu comme un poumon vert périurbain. Pourrait-on dire que c'était une première manière de justifier du bien fondé de l'existence du parc ? Pensez-vous qu'au cours de l'histoire, cette conception a évolué – au travers des différents présidents, des différentes équipes et des différents textes ? La conception du parc a-t-elle fortement changé ?

JLB : De mon point de vue, la première fonction du parc est de faire ce que je vous disais tout à l'heure c'est-à-dire est de faire un espace de qualité, d'équilibre pour ses résidents. Néanmoins, cette fonction de poumon vert périurbain existe toujours en Scarpe-Escaut.

LC : Le parc est-il encore aujourd'hui mis en valeur de cette façon ?

JLB : Oui encore un peu. C'est justifié par sa situation géographique. Mais le parc ce n'est pas que ça. C'est un territoire avec un patrimoine riche. Nous revenons aux critères de qualité. C'est un territoire au patrimoine riche et diversifié, sur lequel nous avons arrêté un projet multifonctionnel assez soutenu et pour lequel nous avons su mobiliser des participations et des contractualisations. Si je devais encore présenter le parc je dirais ça. Mais il reste que, du fait de sa position géographique, le parc a une fonction de un poumon vert périurbain et il ne faut pas en rougir. C'est ce que j'ai toujours dit. Quand on m'a embêté sur le tourisme économique, j'ai toujours répondu que la première fonction du parc était les loisirs de proximité et que nous devons l'assumer. Parce que les habitants de Paris ne viennent pas dans

la forêt de Saint-Amand, ils vont à Compiègne. Il faut arrêter de délirer sur des héliports ou je ne sais quoi. La première fonction noble de ce territoire c'est sa zone de loisirs de proximité.

LC : Pour terminer par ce sujet là, avez-vous déjà entendu parler des services écosystémiques ? Par quels intermédiaires ? Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

JLB : Je pense que David Moulin vous en parlera beaucoup mieux que moi. Ce n'est pas un concept qui a transcendé les chartes. Si vous avez lu les chartes, au moins la dernière, vous vous apercevez rapidement que ce n'est pas un concept marque-page. Il est vrai que cela fait longtemps que nous avons un débat sur la valeur économique des services offerts par la nature, du type « si ces services n'existaient pas, combien devrions nous payer ? ». C'est vrai que nous savons qu'il y a des chercheurs qui travaillent sur le sujet – c'est ce qu'à développé David depuis trois ans, avec certains chercheurs de Lille comme Olivier Petit. Peut-on essayer d'expérimenter une méthode qui mesure l'apport économique de ces services. Il y a eu deux zones test en Scarpe-Escout, mais je n'ai pas suivi ces travaux là. Je ne vous le cache pas. J'ai d'autres chats à fouetter et puis j'ai quand même arrêté. Je ne peux pas tellement en dire plus. De mon point de vue c'est un vrai sujet si on sait le vulgariser. Déjà rien que le nom « services écosystémiques », je suis désolé mais il faut déjà avoir fait des études pour comprendre ce que cela veut dire. Ce n'est pas pour cela que ce n'est pas intéressant, mais au-delà de la recherche et des terrains d'expérimentation et tout cela, sur un sujet comme ça il faut réussir à vulgariser une réflexion là-dessus.

LC : Donc selon vous, la thématique des services écosystémiques est liée à la mise en évidence d'une relation économique qui irait de la nature vers les humains ?

JLB : Oui, où à l'inverse ce que la nature produit et que nous devrions payer pour avoir la même production. Sincèrement j'ai assez peu travaillé sur le sujet, mais ma première pensée irait vers cette relation biodiversité, services économiques. La relation économique est présente. Cela peut-être parce que cela produit de la valeur ajoutée, concernant les productions par exemple : quand les Vosges du Nord lancent une viande spécifique sur des prairies de fond de vallée, c'est une valeur économique produite par un milieu bien identifié, qui crée de la valeur ajoutée sur une filière économique. Une autre réflexion est de dire : la nature produit des services, qu'on ne paie pas et si demain cette nature ne le faisait pas, qui le ferait et à quel prix.

LC : Et cela servirait à quoi de dire ou de montrer cela « si nature ne le faisait pas, qui le ferait et à quel prix » ?

JLB : Cela ferait un argument de plus pour conserver la nature.

LC : De votre point de vue, est-ce une ligne d'argumentation ou une manière de démontrer les choses dont le parc a tout intérêt à se saisir aujourd'hui ?

JLB : Oui c'est une ligne d'argumentation, si on sait bien la formaliser. Mais il faut que la démonstration soit simple, même si le calcul est compliqué. Si elle n'est pas simple cela ne servira à rien. Ou cela ne servira qu'à ceux qui ont travaillé dessus, mais cela ne sera pas un argumentaire en plus.

LC : Et vous dites que cela fait longtemps que vous vous êtes posé la question d'amorcer des réflexions sur ces argumentaires en termes économiques ?

JLB : Non cela ne fait pas longtemps. Je dirais trois ou quatre ans. Ou bien nous le disions autrement, mais nous n'étions pas sur ce concept là.

LC : Cela passait par quoi alors auparavant ?

JLB : C'est ce que je disais tout à l'heure, c'est l'idée de la valeur économique d'un environnement de qualité par rapport à l'attractivité du territoire. De la même manière que l'on puisse dire « vous êtes sur un territoire où il y a de la culture et de l'éducation », il est possible de dire « il y a de la nature de qualité ». C'est pour cela que pendant un moment le parc a été impliqué dans la promotion de l'image de marque du Hainaut et toutes ces choses là. Parce mettre en valeur les atouts d'un territoire, cela nous donne des arguments pour protéger derrière.

LC : Mais ce n'est pas passé à ce moment là par des outils, ou des modes de calculs spécifiques ?

JLB : Non.

LC : Selon vous cette approche est-elle susceptible de faire émerger de nouvelles solutions, sur des enjeux spécifiques, ou bien il s'agit d'une nouvelle manière de se représenter ou de présenter les choses ?

JLB : Des nouvelles solutions, je n'en suis pas convaincu, je pense que c'est plutôt un moyen de conforter un argumentaire. Nous avons besoin d'être aidés sur les enjeux de protection. C'est clair. En la matière il faut faire feu de tous bois. Donc tout argumentaire supplémentaire, fondé et compréhensible nous aidera. Mais que cela débouche sur de nouvelles manières de faire, je ne suis pas sûr.

LC : Le ministère travaille sur ce sujet là en ce moment, avec pour objectif de proposer des valeurs de référence au niveau national. Imaginons qu'un hectare de zones humides ait pour valeur de référence 6000 euros. Pensez-vous que le parc utilisera ces évaluations ?

JLB : Mais pourquoi 6000 euros ? Qu'est-ce que cela apporte de dire que cela vaut 6000 euros ?

LC : Ca serait le résultat d'une méthode de calcul particulière... c'est la question que je vous pose ! Cela vous servirait de nouveau type d'argumentaire ?

JLB : Mais cela n'apporte rien. Non, pas comme cela. Je ne vois pas du tout les choses comme ça. 6000 euros un hectare de zones humides, je peux vous dire que pour les chasseurs au gibier d'eau cela vaut beaucoup plus. Vous allez faire rire tout le monde. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Moi cela ne me parle absolument pas. Cela me parle si on m'explique que c'est une zone Natura 2000, que c'est un haut lieu de biodiversité, ou encore si on me dit que cela épure la flotte etc. Mais dire que cela vaut 6000 euros, je m'en fou complètement.

LC : Donc vous êtes plutôt critique face à ces évaluations monétaires ?

JLB : Je ne sais pas ce que cela veut dire. Je ne comprends pas à quoi cela sert. Je ne comprends pas le cheminement intellectuel qui amène à dire que cela vaut tant d'euros. Cela ne me parle pas du tout. Vous me dites 6000, vous auriez pu dire 60 ou 60 000... je ne comprends pas pourquoi. Vous demanderez à Michel Marchyllie, nous avons acheté une prairie humide il y a une dizaine d'années, c'était une très belle prairie, classée Natura 2000, un très beau patrimoine. Je ne sais plus combien nous l'avons payé mais c'était bien plus cher que 6000 euros l'hectare.

LC : C'était une valeur imaginaire. Disons, le prix auquel vous l'avez payé à l'époque. Est-ce que ce prix représente pour vous ce que vaut la zone humide ?

JLB : Par rapport aux enjeux de protection de la biodiversité, oui. C'était estimé de la sorte, sur un marché concurrentiel où les premiers acheteurs de ce genre de zone, ce sont les chasseurs. Ce ne sont pas les agriculteurs. Les agriculteurs vont vous dire que cela vaut 3000 euros, les chasseurs en remettent un mille. De mon point de vue, si cela doit aboutir à des affichages théoriques de coûts d'espaces, cela ne m'apporte absolument rien. Je suis peut-être un homme du passé, mais je ne vois pas comment je peux m'en servir pour aller venter les mérites d'une zone humide.

LC : Quand vous dites que les évaluations économiques pourraient constituer une nouvelle ligne d'argumentaire, quelle forme est-ce que cela prendrait alors ?

JLB : Il y a des protocoles de recherche pour cela. Mais de mon point de vue il y a deux entrées, soit on utilise un espace et on y fabrique une valeur ajoutée liée à l'image de cet espace, je prends l'exemple des viandes de parc labellisées dans les Vosges du nord : nous sommes bien dans un espace qui est les prairies de fond de vallée, on a défriché puis remis en prairie, derrière cela il y a des enjeux de biodiversité, mais on a créé une activité économique à part entière avec une valeur ajoutée liée à la beauté et à la nature des espaces. C'est vraiment du calcul économique, à moins que je fasse complètement erreur... Et puis il y a un deuxième sujet qui est notamment par rapport à la gestion des niveaux d'eau, des crues etc. Quand on demande de maintenir des bandes herbeuses, de faire de la ripisylve sur les cours d'eau etc. si demain cela n'existe plus et que l'on draine, la question est comment arrive-t-on à mesurer la

capacité d'épuration d'un milieu naturel par rapport à une eau qui de toute façon est retraitée par la suite... Mais c'est compliqué. Je ne vois pas plus loin que cela.

## **Annexe B : Entretien avec Jean-Pierre Colbeaux**

23 Octobre 2014 ; Durée : 1h33

Leslie Carnoye : Pourriez-vous vous commencer par vous présenter, en indiquant quel est votre parcours de formation, votre parcours professionnel, comment vous avez fini par rejoindre le conseil scientifique et puis ce que vous y faites un petit peu aujourd'hui ?

Jean-Pierre Colbeaux : Je m'appelle Jean-Pierre Colbeaux. Je fus - puisque je suis en retraite aujourd'hui - enseignant-chercheur à l'université de Lille 1 en Géologie. Et j'ai fait toutes mes études à Lille 1. Comment suis-je arrivé au conseil scientifique ? C'est relativement simple. Ça remonte à loin. Ce doit être dans les années 70 quelque chose comme ça, il y a eu un conseil scientifique régional de l'environnement Nord-Pas-de-Calais. Ça doit être 1983 pour être exact. Donc ce conseil scientifique régional, c'était à part égale : l'État et la Région comme financeur. Le porteur, c'était à l'époque Espace naturel régional donc c'était Espace naturel régional qui assurait l'animation, le programme etc.

On avait, je vais dire, allez trois réunions par an et le président était Jean-Marie Gehu, G, E, H, U, qui est décédé aujourd'hui. Et ça a fonctionné jusqu'en 1993. 1993, c'est l'arrivée de Marie Christine Blandin à la présidence de la Région. Et là, la Région a voulu conforter ce conseil scientifique et dans le même temps, l'État s'est retiré de cette affaire et crée le CSRPN (Conseil Scientifique Régional Patrimoine Naturel).

Dans ce CSRPN on s'est retrouvé à une dizaine de l'ancien conseil scientifique. Avec des nominations très officielles via le Muséum d'Histoire Naturelle. Et puis, les copains de l'ancien conseil étaient un petit peu malheureux, on était un peu orphelin - si je puis dire - et c'est comme ça qu'on a décidé avec l'appui de la Région - et la Région a bien poussé - à ce que l'on crée le Conseil Scientifique de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais. Et on a bien changé puisque on a pris notre indépendance par rapport à l'Espace naturel régional puisque même si on est dans les locaux ici, on n'a pas de rapport, on n'est pas financé par eux. Donc l'indépendance vient du fait que l'on a un financement région et deux financements département.

LC : D'accord.

JPC: On a une salariée, qui est Sonia. Que vous avez vu tout à l'heure. Alors pourquoi on a voulu créer ce conseil scientifique, cette nouvelle mouture ? D'abord, on avait pour nous les militants de base, on avait les emplois du temps qui étaient un peu farfelus du style : une réunion le matin dans le Boulonnais et l'après-midi dans l'Avesnois. Donc ça on en a eu un peu ras-le-bol et on voulait s'organiser un peu dans les réunions. Ça a été la première raison. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'à l'époque, on était tous avec un emploi, quand même ! Donc on voulait mieux s'organiser, il y avait la région qui voulait avoir des avis scientifiques sur des dossiers, et les parcs naturels régionaux avaient besoin d'avoir un conseil scientifique.

Donc il y a eu ses éléments là, et puis on a mis, nous, les scientifiques à côté une réunion mensuelle - évidemment sauf juillet et août - sur des thématiques qui nous intéressaient. Alors pour vous donner une idée dans les thématiques qui nous intéressaient, on

a lancé : les déchets agricoles, les déchets d'activités de soin - les déchets d'activités de soins c'est en gros 1993 donc au moment de la création du conseil - donc ça c'est des dossiers qu'on apportait en réflexions interne, ensuite des réunions publiques. Et ensuite et bien aujourd'hui si on regarde les résultats, aujourd'hui les déchets agricoles on a des collectes nationales, des produits photo-sanitaires qui n'existaient pas auparavant. Donc ça veut dire que le conseil scientifique a servi de lieu de réflexion.

Ensuite on a travaillé avec l'État et la Région pour trouver des financements, faire les quatre premières collectes annuelles. Et comme on était là, et bien les gens voulaient bien financer et puis maintenant c'est parti, puisque ce sont les fabricants qui font les collectes. C'est pour vous donner une idée de la manière dont cela fonctionne. Les déchets activités de soins c'est pareils on a démarré nous-même. On a fait des démarches après au niveau de la région, cette fois-ci c'est l'ARS, enfin l'actuel ARS, Agence Régionale de la Santé, on a monté un observatoire des déchets de santé et puis maintenant ça roule tout seul. Et puis maintenant nous ne sommes plus impliqués dedans sauf une fois de temps en temps, comme expertise si je puis dire. Voilà un petit peu la manière dont ça fonctionne. Je ne sais pas si j'ai répondu totalement à vos attentes.

LC : Si j'ai bien compris, vous avez voulu créer ce Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, à la fois pour vous permettre de mieux vous organiser, mais aussi dans une volonté de garder votre indépendance ?

JPC : Tout à fait.

LC : Vous avez senti que dans le cadre de l'autre conseil - c'est à dire du conseil scientifique régional de patrimoine naturel - vous étiez moins indépendants... ?

JPC : Non, l'indépendance est venue d'une demande de la région. Des élus de la Région qui ne voulaient pas que l'on soit au mains des parcs (rire) - si je puis dire - on a zéro financement qui viennent des Parcs direct, on a rien. Et ils voulaient que l'on garde une indépendance d'esprit et de jugement. Ça nous a amené des ennuis, attention...

Certaines réunions ont été difficiles, notamment, je me souviens, une sur qui s'intitulait "gestion cynégétique et gestion de l'environnement sont-elles compatibles ?" Cela n'a pas beaucoup plu à certains élus, qui ont menacé de supprimer nos financements. Mais nous avons quand même travaillé sur le sujet. Pour vous donner une idée comme ça. Puisque, si on perdait un financement on en avait deux autres derrière. Donc ça nous assurait notre indépendance. Puis après effectivement les choses se sont un peu arrangées. Mais voilà un petit peu, l'indépendance c'est ça, quoi. C'est aussi pouvoir dire " nous, on y croit" on n'est pas pro chasseur, ni inversement, mais quand on a décidé de faire quelque chose on le fait, parce qu'on y croit, voilà. C'est une forme de militantisme aussi, si je puis dire.

LC : Et donc finalement les personnes qui au moment de la création sont devenues impliquées dans ce conseil scientifique de l'environnement, qui était-ce... ?

JPC : Il y avait la dizaine de personnes de départ. Puisque nous, on était au CRSPN et on est

rentré dans ce nouveau conseil, on a attiré des scientifiques et puis j'ai été élu en 1993 en tant que président, simplement parce que effectivement la Région m'avait un peu mis en avant. Mais j'avais beaucoup poussé à le monter, bref ça se passe comme ça, quoi. Et donc j'ai été président 20 ans et j'ai abandonné en novembre 2013, je trouvais que 20 ans c'était bien, en clair j'avais fait mon travail.

LC : En dehors des parcs quels sont les acteurs régionaux avec lesquels vous travailliez ?

JPC : Alors il y a le CRRG Centre Régional des Ressources Génétiques, on a une réunion par an à peu près avec eux. Parfois sur les végétaux, par exemple les problèmes de maladie dans les pommes... et parfois c'est sur le monde animal. Aujourd'hui ça y est, il y a une maison du cheval du Nord qui est mise en place à Scarpe-Escout, ça c'est encore une action du conseil scientifique et maison du cheval boulonnais qui se met en place. Alors il y a 15 ans de ça, le conseil fait une réunion sur l'utilisation des races locales dans la gestion des milieux naturels. Ça montre aussi les articulations : je préfère prendre des exemples pour vous montrer ça.

On a une journée avec ONF et je peux vous dire que l'année dernière, de manière très glorieuse il y a un des techniciens d'ONF qui est venu me voir en disant : « *Jean-Pierre, on va faire 7 hectare de débardage au cheval* », alors que l'ONF était contre au début, il y a 5 ans. C'était n'importe quoi, c'était clair. Aujourd'hui, il y a Eden 62 et (de mémoire) 70 hectares sont gérés comme ça du côté de Boulogne. Donc on sent que c'est ça notre impact, tout doucement. En gros entre une idée qui est lancée, et la mise en œuvre de l'idée, il y a plus de dix ans qui se passent. Si vous voulez un délai, c'est ça. Et en gros faut pas s'épuiser quoi. Mais il faut être derrière, faut que les fers soient au feu, faut envoyer de l'air !

L'intérêt d'avoir du relationnel comme ça c'est qu'on a des contacts avec des tas de gens. Donc vous voyez bien sur l'exemple du cheval, on est partis de notre idée, d'utiliser des races régionales, et ça c'est parce qu'on avait beaucoup discuté avec le CRRG, utiliser des choses des races régionales ben on s'est rapproché d'ONF et puis tout doucement les choses prennent leur aise. Et puis après les gestionnaires de milieu, les espaces naturels sensibles des départements ou Eden 62 qui gère les espaces sensibles du département 62 et bien ça y est, ils mettent en œuvre. Et on suit à chaque fois de l'émergence de l'idée si je puis dire, à sa mise en œuvre réelle sur le terrain.

LC : Donc ça veut dire que vous travaillez beaucoup avec le Centre de Ressource Génétique, avec l'ONF... ?

JPC : Avec l'ONF, avec les conseils généraux. Dans le Pas-de-Calais on travaille sur l'économie sociale et solidaire, ce qui a permis de convaincre le département qui est gestionnaire des collèges et de faire des appels d'offres aux cantines avec des produits locaux. Et avec le département 59, avec le Nord, on a travaillé sur deux problématiques, une qui est encore en cours qui est l'ouverture des espaces naturels sensibles à la chasse, alors que jusqu'à présent, il n'y avait pas de chasse dans les espaces naturels sensibles. Alors pourquoi une ouverture à la chasse ? C'est simplement quand le gibier commence à pulluler - notamment les chevreuils et les sangliers - on fait une chasse administrative. Donc je simplifie mais il y a 60 chevreuils, il faut en tuer 40. Pour moi ça s'appelle de la boucherie, c'est pas de la chasse.

Je suis pas chasseur donc je suis tranquille là-dessus, mais je trouve qu'il vaut mieux éclater le gibier pendant la saison de chasse de façon à ce qu'il y ait une charge moins forte dans les espaces naturels sensibles. Surtout que le gibier n'est pas con, il se réfugiait dans les espaces naturels sensibles ou il n'y avait pas de chasse et puis après il va bouffer à l'extérieur sur les champs de blé qui sont en train de lever. Donc il y a une liaison entre tout.

Il y a ça et on a travaillé sur les sports de nature. Puisque aujourd'hui c'est la grande mode, on va faire du sport dans la nature. Si possible sans organiser des trucs avec 1000 personnes sur des ZNIEFF en passant n'importe où, évidemment... Donc on a travaillé sur une grille d'analyse avec le département du Nord. Cette grille d'analyse est partie dans le département du Pas-de-Calais et donc les choses font leur petit bonhomme de chemin, quoi.

LC : J'imagine que vous connaissez bien le parc Scarpe-Escaut, et les autres aussi. Que pouvez-vous m'expliquer - dans les grandes lignes - concernant les étapes les plus marquantes, selon vous de la construction historique du Parc ?

JPC : C'est 1968 le premier Parc. Maintenant c'est donc le plus ancien parc naturel régional, mais ça tout le monde a du vous le dire. Ce sont des chartes successives qu'en tant que conseils scientifiques on a eu à éplucher. Une anecdote comme ça, pas cette charte si, mais la précédente. J'avais rencontré le représentant du conseil national qui regarde toute les chartes et qui donne son aval. Conseil supérieur de l'environnement un truc dans ce genre-là. Et on se connaît et il me dit : "c'est quoi ce Parc ?" On venait de faire la visite, on avait passé une journée et demi et il me dit "c'est quoi ce parc ?" En deux mots qu'il me dit. J'ai dit "écoute, c'est une friche industrielle et on veut en faire un milieu naturel." Il me dit "ça va je comprends".

Bon ça paraît bête comme ça, mais en fait, pour lui au niveau national, chacun des parcs doit pouvoir être résumé en trois/quatre mots, et il faut que ces trois quatre mots soient différents de chacun des autres cinquante parcs naturels au niveau national. Donc ça marque aussi, ça montre aussi un petit peu ce qu'est un parc. Un parc c'est une image. Cette fois-ci on a joué le parc transfrontalier. Ce fut le premier parc naturel régional transfrontalier en France, ça ne se faisait pas ailleurs. Donc ça lui donne une dimension européenne. Et puis on veut rêver. Moi j'ai rêvé à partir de ça ! De toute façon vous savez ça mieux que moi, mais dans cette région on a une communauté urbaine européenne : Lille-Courtrai-Tournai.

On a un parc transfrontalier, on pourrait imaginer qu'un jour on ait une région transfrontalière. C'est pas plus con qu'autre chose. Et ce serait la première région transfrontalière au niveau européen, ce qui pourrait être inintéressant. Notamment pour attirer du pognon de l'Europe ! Mais oui, mais c'est important d'y penser. Donc voilà, du coup j'ai oublié la question mais ça, ça me passionne par contre.

LC : Les étapes les plus marquantes...

JPC : Les étapes les plus marquantes donc voilà : il y a eu ça, c'est le transfrontalier. Après c'est du bricolage, je vais vous dire, pour moi, il n'y a pas ...

LC : J'ai entendu dire - c'est d'ailleurs dans la dernière charte, mais justement vous me direz

ce que vous en pensez – que le parc s'était construit comme une structure qui était beaucoup en maîtrise d'ouvrage alors qu'il aurait évolué vers un rôle d'animateur, de portage de projet etc.

JPC : Le parc... enfin moi je suis au comité syndical du parc, donc je suis pas au syndicat des communes intéressées, je suis au comité syndical. Moi ce que j'ai vu - parce que j'y suis depuis pas mal d'années - ce que j'ai vu c'est que effectivement le parc, avec la création des intercommunalités, des grosses intercommunalités, il y a quand même Valenciennes et Douai avec des statures si je puis dire, et puis Saint-Amant c'est des gros costauds. Donc le parc a un moment donné - c'est mon ressenti, je me trompe sans doute - je pense qu'il a eu peur de perdre un certain nombre de ses prérogatives. Or, il est devenu le lieu où on discute en intercommunalité. Donc c'est un facilitateur, plus que quelqu'un qui mène des projets etc. Moi c'est mon sentiment. C'est un apporteur d'idées, c'est un facilitateur.

On a discuté pas plus tard que la semaine dernière. Je faisais remarquer que les agriculteurs quand ils vont dans la région ils déposent des tombereaux de fumiers, quand ils vont au Parc ils discutent avec les mecs de l'environnement. C'est une image mais, un peu forcée, mais c'est un peu ça quoi. C'est-à-dire que l'on va au parc pour discuter, on va au parc parce que les gens ont le langage des autres donc on arrive à se parler. Et derrière ça, il y a des choses vachement importantes, il y a le commerce local, il y a les fermes avec la vente directe, il y a les écoles. Ça date de la dernière réunion, primaires puisque les communes sont responsables des écoles primaires, on va demander des repas avec des produits locaux... donc on sent ça.

Et à l'intérieur du parc, il y a eu la même évolution. C'est à dire que aujourd'hui le service - je sais pas comment on appelle ça moi - enfin bon, le service agriculture et le service environnement travaillent de concert dans cette voie. Alors que avant ils avaient un peu tendance à travailler chacun de leur côté quoi. Donc là, on sent quand même qu'il y a un regroupement de compétence et des réponses multiples à une problématique.

LC : Je comprends oui. Selon vous si vous deviez résumer les différentes missions du parc, les objectifs, son rôle... Ou même selon vous si l'on pourrait parler de service que les parcs rendent en général à la société ou l'utilité sociale d'un parc régional pour vous qu'est-ce que c'est ?

JPC : Historiquement, c'était un lieu où arrivait des tas d'informations, où il y avait une synthèse des informations qui était réservée à des interlocuteurs différents. Aujourd'hui, c'est un cristallisateur. Ou chacun sait qu'il peut venir discuter. C'est un petit peu ce que je vous ai dit. C'est un facilitateur le parc, c'est un facilitateur. On sait monter des projets dans ce parc, on sait chercher de l'argent qui vont avec les projets, ce qui est important quand même. Et mon sentiment - là c'est vraiment un sentiment personnel - j'ai l'impression que il ouvre aussi un peu les œillères des différentes structures.

C'est un petit peu ce que je vous ai expliqué tout à l'heure avec les communautés de communes. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de frontière dans la nature, la frontière ne s'arrête pas à la communauté de communes, elle se poursuit ailleurs c'est la trame verte et bleue par exemple. La trame verte et bleue elle ne s'arrête pas à la frontière de la communauté des

communes de Saint-Amant et Porte du Hainaut là et si c'est une porte justement elle peut s'ouvrir des deux côtés.

LC : Je vois. Mais pour autant est-ce que vous ressentez l'existence de tension ou de contradiction entre l'injonction de protéger un patrimoine naturel sensible ou la biodiversité on va dire ; et d'autre part, de devoir favoriser le développement local, l'attractivité du territoire... est-ce que tout ça c'est pas incompatible ?

JPC : Alors vous me reprenez sur un autre truc parce que j'ai été à Nord Nature pendant des lustres ! Bien longtemps, du temps d'Annick Delelis donc ça commence à dater un peu où elle était présidente. Moi je suis passé d'un stade - mais je vous parle de ça, en trente ans donc... - de protection de la nature à tout crains, à un stade choisissant de manière argumentée les lieux intouchables. Et en gros faire une classification des milieux. Donc ne plus se battre sur le moindre terrain de football parce qu'il y a une plante rare etc. mais faire une classification des différents milieux en disant "ça on peut plus y toucher, ça faut vraiment que ce soit important..." Une hiérarchisation des milieux.

Ce qui permet de l'autre côté, d'y mettre de l'économie. C'est-à-dire d'accepter moyennant des mesures compensatoires le fait que l'on touche à certains milieux, même si, à la limite il y a une plante protégée ou tout ce qu'on veut, pour des raisons économiques. Donc je suis passé d'une toute protection a, on va dire une gestion, on ne peut pas dire ça autrement, avec une classification etc. Ça c'est mon cheminement mais je sens que c'est le cheminement un petit peu de tout le monde.

LC : Donc vous n'avez pas forcément l'impression au contraire, que le parc fait trop l'un ou trop l'autre. Qu'il soit trop du côté de la protection à tout craindre ou trop du côté du développement local ?

JPC : Non. Il y a un équilibre qui a été acquis. Mais le Parc est un peu comme les militants ou le militant que je suis. Il a évolué en trente ans. On est passé des écolos - khmers vert si je puis dire donc les ultras – à une écologie réfléchie. C'est un petit peu ce que j'essaie de vous dire. Mais moyennant le fait que l'on réfléchisse bien sur ce qui est important et ce qui ne l'est pas.

En sachant que de l'autre côté, le problème c'est que j'ai 25 casquettes, je ne suis pas qu'au CRSPN... donc ça me permet aussi de voir à mon niveau les milieux qui sont vraiment important. Mais même au niveau du CSRPN on évolue aussi tout doucement. Le dernier dossier qui est un petit peu litigieux c'était le contournement de bord à l'entrée d'Hazebrouck là, maintenant il y a une belle route deux fois deux voies qui posait des problèmes terribles aux écologistes. Au CSRPN ça a été d'abord "on en veut pas" et puis tout doucement il y a eu des discussions et puis des mesures compensatoires donc on est arrivé à un juste milieu pour les uns et pour les autres.

Et je pense que les meneurs de projets ont compris qu'il fallait aussi discuter et que l'on pouvait - il n'y a plus de situation bloquée ni d'un côté ni de l'autre - donc on peut arriver à trouver un chemin, un juste milieu mais qui est... peut être pas obligatoirement au milieu - il peut être et des fois d'un côté et des fois de l'autre - qui permet et aux uns et aux autres

d'arriver au bout de leur projet et de leur militantisme.

LC : Quand vous dites qu'au départ, vous pensez qu'il y avait plus d'écologisme un peu plus radical, vous faites référence par exemple aux premières chartes du parc ? En la regardant - peut-être un peu rapidement - j'ai eu l'impression dans les premières chartes, l'organisation était déjà portée vers le tourisme, vers le développement rural vers... On voulait refaire un territoire attractif mais qui avait pas cette justification très forte sur l'écologie, sur la protection du milieu...

JPC : Mais à l'époque il n'y avait pas non plus le ZNIEFF type 1, type 2 etc. ! Enfin bon il n'y avait pas tout cet inventaire qui tout doucement a permis aussi aux différents parcs de prendre connaissance de leur richesse naturelle. Faut voir que les parcs ont évolué en même temps qu'évoluait la société, si je puis me permettre cette image.

LC : Et pour autant, est-ce que vous pensez qu'au travers des différents acteurs ou des différentes parties signataires de la charte, est-ce qu'il y a ces oppositions marquées que l'on retrouve entre certains groupes d'acteurs particuliers notamment sur la définition des enjeux prioritaires ? Alors ça peut être des enjeux un peu spécifiques qu'il va falloir faire remonter ? Voilà, quels sont les enjeux majeurs de la prochaine charte ou alors des oppositions typiquement entre des groupes pro-développement mettons et pro-préservations même si c'est un peu caricatural.

JPC : Je vais reprendre un exemple, le concret c'est mieux que n'importe quoi d'autre. L'étang d'Amory, que vous devez peut être un peu connaître qui est dans le parc Scarpe-Escaut, où il y a une maison d'accueil pour des classes etc... Et en même temps il y a de la chasse. Il y a eu mise en place il y a une dizaine d'années, une commission chasse sur l'étang d'Amory, bon ils m'ont invité à y aller. Il y avait à l'époque 22 huttes de chasses - quelque chose comme ça de mémoire - aujourd'hui il doit en rester une douzaine. Pourquoi ? Dans les premières réunions, les élus du coin défendaient bec et ongles ses huttes de chasses parce que simplement les chasseurs c'est un pouvoir politique par rapport à un élu local. Et on est bien arrivé à diminué le nombre de hutte.

Comment on a fait ? Il y a eu une enquête de la fédération nationale chasse qui a montré qu'un propriétaire avait plusieurs huttes, ce qui est absolument interdit par la loi. Et que en fait... Après bon effectivement il y a l'action de gens qui ont une grande langue dans mon style... qui étaient une hutte ça rapporte de l'argent puisque ils font de la location à la nuit ces mecs-là, c'est du non déclaré, c'est pas refusé. Donc, je peux vous dire que c'est pas mal, la location pour une nuit.

Et les élus, qui sont des gens honnêtes, il y a ce que l'on nous montre à la télévision et puis après il y a la réalité de terrain. Des pourris il y en a partout, chez les élus comme chez les scientifiques, mais il y en a un paquet d'honnêtes. Tous ces messages-là, sont passés tout doucement. Donc en fait on a évolué d'une position d'élus qui était rigides, lié à des électeurs, à une position qui est encore une fois un juste milieu. Ou on essaie d'aller dans le sens qui convient le mieux aux uns et aux autres. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question mais j'ai essayé...

LC : Si. Vous avez même déjà en partie répondu à ma prochaine question aussi puisque elle était plus particulièrement sur les relations entre le conseil scientifique et les parcs...

JPC : Alors, les relations entre le conseil scientifique et les parcs - quels qu'ils soient mais Scarpe-Escaut si vous voulez - il y a d'abord le fait que l'on a un scientifique qui est dans le conseil syndical du parc, c'est moi. On a une réunion par an avec le parc sur une thématique que l'on définit ensemble. Et puis ensuite le parc, là comme c'est moi le scientifique qui suis en liaison avec eux, le parc me demande par exemple sur le comité de gestion d'une réserve naturelle par exemple, ou autre.

Donc en fait on répond à des demandes du parc qu'elles soient structurées ou non. Autre exemple : il y a eu un carrier dans le parc qui avait des malentendus avec le parc. Le parc me l'a envoyé et comme je suis géologue, bon je pouvais discuter avec lui et bon on a réussi à adoucir les angles. On est aussi des facilitateurs quelque part quoi. Voilà les relations, ce qui n'empêche pas que l'on se dispute une fois de temps en temps ! Je ne sais pas si Michel vous en a parlé mais bon, une fois de temps en temps on n'est pas d'accord sur un certain nombre de choses et on le dit. Mais bon on se connaît bien avec Michel, bon alors on se rabiboche autour d'une bière et puis on en parle plus. Mais c'est la liberté de dire ce que l'on pense. Et puis Michel a dû vous dire dans son comité syndical, moi j'ai pas le droit de vote mais je peux orienter les choses... et c'est arrivé plusieurs fois en fonction de ce que je disais, les élus qui eux avaient le droits de vote, révisaient leur jugement, revoyaient des choses : ça ouvre un peu des horizons quoi !

LC : Et au sein du conseil scientifique, il y a beaucoup de personnes, mais vous êtes toujours d'accord entre vous ?

JPC : Alors, par exemple sur la charte de parc, on a été trois à relire la charte. On s'est mis d'accord sur une réponse. C'est une charte, vous avez vu l'épaisseur ? donc ...voilà.

LC : Oui je l'ai même ramenée.

JPC : Bon, on va pas lire ça à dix ! Vous imaginez qu'il y a un certain nombre de journées pour lire ce genre de truc, surtout qu'on a les rédactions successives, il y a les fautes d'orthographe, les choses que l'on ne comprend pas, les figures qui ne sont pas au bon endroit... Vous connaissez puisque vous avez publié et nous on prend ça comme une publication quoi. Et puis il y a le fond. Comme ça de mémoire, il y avait un botaniste, il y avait moi qui était plutôt géologue mais qui connaît bien le parc, et puis il y avait un collègue qui est un latiniste, plus proche du français si on peut dire.

LC : Ça fait partie aussi des questions que je voulais vous poser. Vos interlocuteurs privilégiés sont-ils plutôt les équipes techniques et le directeur ou bien les élus ou les deux ou...

JPC : Alors les interlocuteurs privilégiés pour moi c'est le directeur. C'est-à-dire que je fais attention à la hiérarchie quand même. Après, c'est lui qui va faire l'interface. Alors après, si

j'interviens pour l'un des services - par exemple le service eaux du parc avec lequel j'ai beaucoup travaillé - quand on envoie un courrier c'est un courrier conseil scientifique qui est envoyé au directeur pour ou avec copie pour le service. Donc on tient à ce que le directeur soit au courant de ce que l'on fait.

LC : J'aimerais bien vous poser des questions maintenant sur la charte et sur le processus de révision. Dans la charte il est indiqué que les différentes étapes de la révision ont été suivies par le conseil scientifique... D'abord le diagnostic, après la définition des enjeux et puis ensuite la définition de la stratégie d'action. Est-ce que vous pourriez me décrire aussi ces étapes et en quoi vous êtes intervenus ?

JPC : En fait c'est dans nos réunions annuelles où pendant trois ans on a travaillé sur un thème, puis sur un autre etc. Donc il y avait trente personnes dans la salle et là c'était des échanges verbaux, et non pas écrits comme quand on porte des jugements sur la charte. Donc c'est comme ça que ça c'est fait, sur des échanges verbaux. On a chez nous des extrémistes aussi ! Donc ça permet à chacun de s'exprimer autour de cette charte. Je crois qu'à l'inverse ça permet aussi au parc de voir quelles vont être les réactions de gens, au moment de l'enquête publique et tout ça quoi. Donc c'est un échange à chaque fois.

LC : D'accord. Et du coup, je ne sais pas si vous avez deux ou trois exemples de ce que le conseil scientifique fait remonter au cours du diagnostic ou des enjeux ou de la stratégie et est-ce que ces éléments-là ont été pris en compte... ?

JPC : Il y a eu par exemple sur tout ce qui est déchets agricoles, il manquait tout ce volet-là or comme nous on travaillait là-dessus on leur a fait inscrire de dans quoi. Ça devient difficile sur l'eau, il y a dû avoir des remontées sur les problèmes de relations entre les différentes nappes mais alors là on part sur des techniques, la nappe superficielle, la nappe de la craie, il y avait pas bien indiqué les échanges entre ça. Enfin, je fais ça de mémoire, ça commence à dater, depuis j'ai relu d'autres documents.

LC : Dans cette charte il y a trois enjeux forts qui sont identifiés : c'est la maîtrise de la périurbanisation, la mise en place de la trame verte et bleue et le plan climat, d'après ce que j'ai pu comprendre. Du coup, je me demande comment ses trois enjeux sont remontés de la révision de la charte et s'il y a des différences importantes stratégiques par rapport à l'ancienne charte ?

JPC : Bon allez... ces trois éléments-là ont été imposés par la région. Voilà. Je préfère être clair. Alors la périurbanisation, il y a pas eu beaucoup de difficulté pour convaincre les élus sur la périurbanisation. Je vais vous raconter une anecdote. Ça a été discuté en comité syndical et il y a un élu qui est venu me voir à la fin de la réunion. C'est toujours autour d'une choppe, ça permet de discuter. Il me dit : *« t'as raison, chez moi on a fait le village tout le long de la rue et puis maintenant il n'y a plus de commerce en centre-ville »*. Je lui dis *« mais c'est normal les gens ils prennent leur bagnole pour aller au supermarché, qu'ils prennent leur bagnole pour aller au supermarché du coin ou pour aller au centre-ville, pour moi c'est*

*pareil* ». Du coup c'est à partir de choses comme ça que il y a eu reconquête des centres de village, éventuellement développement des centres de village, donc c'est ce que l'on est en train de voir actuellement. C'est venu à la fois d'une réflexion mais aussi de l'animation, parce qu'un maire qui n'a plus de magasin dans le centre-ville ben c'est sûr qu'il y a plus d'animation, il y a plus rien quoi.

Le plan climat, c'est le truc à la mode, c'est bien. On a du vous dire aussi, moi je suis géologue, donc j'ai une autre vision du... pour moi c'est même plus du réchauffement, c'est du changement climatique. D'ailleurs le vice-président de région parle de changement climatique et non plus de réchauffement. C'est pas mal. Le plan climat, je crois que, je fais une digression sur le client mais bon, je pense que chacun est d'accord maintenant pour dire que il y a certes du réchauffement, mais pas tant que ça, que certes l'homme est responsable mais à son niveau. Si c'est moi je vais vous dire, la nature, elle, elle s'en fout. Parce que l'homme se donne beaucoup d'importance en disant que c'est lui qui détraque le climat, vraiment c'est encore une fois soulever notre pull pour regarder notre nombril. C'est mon sentiment.

Les gens ont oublié qu'il y avait le petit âge glaciaire qui a duré trois cent ans ce qui a déclenché la révolution française donc ça donne quand même une idée un petit peu de ce que représentait cet âge glaciaire. C'est les tableaux des peintres flamant ou l'on voit les gens skier enfin faire du patin à glace sur les canneaux, ce que l'on ne voit plus aujourd'hui. Ça montre bien que l'on a eu un changement climatique et effectivement un réchauffement. Enfin bon c'était peut-être pas l'homme, c'est plutôt autre chose quoi, là. Donc ça c'est sur le plan climat, c'est pas mal parce que il y a eu quand même une prise de conscience du fait qu'il fallait arrêter de gaspiller et de changer nos modes de consommation à tout point de vue. Donc ça je pense que c'est un bien.

Ensuite, bon la trame verte et bleue dans la mesure où je suis au CRSPN c'est normal que l'on essaie de refaire des connexions, a un point tel que l'on a travaillé avec la région cette fois ci pour inscrire, d'abord dans SIGALE, puis maintenant c'est dans les SRCAE tout ce qui est les creuses qui sont des ravins creusés dans la craie. Les rideaux, tout ça enfin maintenant ça y est c'est à fois dans la cartographie régionale et à la fois inscrit dans le SRCAE. Ça montre aussi que l'on fait des choses avec la région. Et ça, ça s'est fait pour vous donner une idée sur le temps que ça demande, dix ans avant.

Le conseil scientifique avait eu un financement de l'état et de la région. Et puis c'était un petit peu tombé dans l'oubli. On avait eu un financement a trois ans et puis dix ans après c'est ressorti du chapeau et puis "ah ben tient ce serait pas mal". Alors simplement il y avait des creuses qui faisaient un kilomètre et demi de long, un ravin qui fait jusqu'à plus de cinq mètre de haut. C'est un boulevard pour la flore et la faune surtout pour la faune mais la flore aussi, avec conservation d'espèces inféodées, donc la trame verte et bleue, c'est quelque chose de chouette. On a apporté notre pierre au moment où il fallait. Alors qu'après, les parcs s'en emparent c'est très bien. Ça permet aussi de effectivement en recentrant les habitations vers les cœurs de villages ça permet de préserver effectivement des passages, la faune...voilà.

LC : Mais pour autant, ce ne sont pas forcément les trois objectifs qui vous semblent aussi importants que ça ?

JPC : C'est-à-dire que jusqu'à la dernière charte, c'était la préservation des milieux naturels,

les ZNIEFF, etc. Et on est passé à autre chose. C'est bien d'avoir des noyaux de nature si je puis dire qui sont les ZNIEFF, maintenant il faut qu'il y ait des liaisons. Donc ça je pense que c'est une très bonne chose. Le climat, a permis au parc de lancer des actions... En fait c'est un petit peu comme le monde agricole. Quand un agriculteur met une nouvelle culture, tout le monde le regarde en se moquant de lui, et si la récolte est bonne, l'année d'après tout le monde en fait. Bon c'est un petit peu la même chose. Un parc c'est ça, c'est un chef agricole. Il met en route des actions, et si c'est chouette, tout le monde va les copier et on va même oublier de dire que c'est le parc qui l'a lancé, ça c'est classique !

LC : Pour résumé en deux mots les différences de grandes orientations entre la charte de 98 et celle-là, c'est un peu ça. Avant c'était des actions forcément centrées sur... allez on va dire les cœurs de natures ou les espaces déjà préservé alors que maintenant le parc s'est ouvert aux zones un peu en organisation et aux zones agricoles.

JPC : Voilà.

LC : Ok. J'ai deux questions qui sont un peu liées. J'aimerais bien savoir pour cette charte-là et sur le volet trame verte et bleu, comment est-ce que les cœurs de biodiversités, les corridors, les espaces à renaturer ils ont été identifiés ? Qui a fait ce travail-là ? Et plus largement j'aimerais savoir, globalement quel est le rôle du conseil scientifique dans la construction du savoir et des connaissances scientifiques autour de la protection des milieux naturels au sein du parc ou plus largement dans la région.

JPC : D'abord, le bureau scientifique n'est pas un conseil d'études ! Que les choses soient bien claires. Donc on fait pas d'études. Qui a mis en place la TVB au niveau du parc ? C'est le parc. Qui a fait - on a du vous expliquer, Christophe a du bien vous expliquer ça - les zones construites, les zones naturelles etc. Après on en a discuté entre nous, les chemins creux les choses comme ça, faut pas les oublier parce que ça fait partie de la trame verte mais ça n'a pas été au-delà de ça quoi. On n'a pas fait, le conseil scientifique n'a pas fait d'étude pour le parc.

LC : D'accord.

JPC : Mais par contre on a eu une réunion là-dessus, on en a discuté, une des réunions du conseil a porté la dessus.

LC : Du coup, le conseil scientifique c'est pas du tout lui qui fait des inventaires, qui fait des cartographies...

JPC : Non. Les inventaires c'est un boulot de bureau d'études. Soit c'est un bureau d'études, soit c'est Bailleul. Aujourd'hui en flore, c'est Bailleul. Après il y a le milieu associatif, il y a le GOM, il y a la coordination analogique, ils font leur inventaires dans leurs microcosme à eux, qui sont après repris par le parc. Mais c'est un boulot de bureau d'études, enfin, je suis désolé de le dire comme ça. Nous on a un rôle de conseil auprès des structures. Ou de réponses à des questions que l'on nous pose : si on peut répondre on répond, si on peut pas on répond pas. Mais on a pas un rôle de faire des études pour des tiers.

LC : Mais ça aurait pu être des contre-expertises sur la connaissance du milieu ?

JPC : Si c'est une contre-expertise ça se fera à partir d'un document, et non pas d'une étude sur le terrain. Par contre au sein du conseil, il y a des gens qui appartiennent au GOM etc. En oiseaux il n'y a pas de scientifique spécialiste oiseau, donc là il faut prendre des militants éclairés qui ont déjà des publications à droite et à gauche dans des revues et c'est ce que l'on a fait. Mais on ne fera l'étude à la place d'un bureau d'étude. On fonctionne avec de l'argent public, donc on entrera pas en concurrence avec des bureaux d'études qui sont privés. Sinon ça s'appelle la concurrence faussée ça chez moi.

LC : Lui le parc par contre il fait souvent appel à des bureaux d'études ?

JPC : Le parc fait appel à des bureaux d'études, ce qui est son job, donc il a la problématique, il cherche le financement il paye le bureau d'études et après il intègre ça dans sa cartographie si je puis dire. Mais, nous on ne fera pas le boulot à la place du bureau d'études.

LC : Donc en fait les données... Excusez-moi de poser les questions mais je suis pas naturaliste ni écologiste à la base, du coup toutes les données et les connaissances sur le fonctionnement du milieu, sur les espaces etc. que ce soit en région ou sur le parc, en fait c'est des données qui ne sont pas publiques, qui sont privées, en fait ?

JPC : Soit qui sont privées soit qui appartiennent au milieu associatif. Si je prends mon exemple que je connais un petit peu, comme je fais beaucoup de terrain avec les uns et avec les autres, c'est sûr que j'absorbe beaucoup de données, ça c'est clair. Mais je ne ferai pas le job de relevé de terrain, ça c'est clair. Par contre, dans mon boulot de géologue, je pense que j'ai une petite compétence quoi. Donc là c'est pas du boulot de bureau d'études, ça fait partie de mon job de recherche.

Je vais prendre un exemple concret. J'avais trouvé que le parc manquait d'information sur son sous-sol. De ce fait là, j'ai coopéré avec le parc, pour faire leur géologie. Donc aujourd'hui le parc a sa géologie, mais on s'est partagé le boulot. Alors on a repris, c'est l'équivalent de quatre cartes à 1/50 millième donc c'est énorme. C'est 2 500 forages. Par contre, c'est pas moi qui ai été cherché les forages au BRGM, c'est le parc qui a été cherché les forages. Le dépouillement s'est fait, c'est moi qui l'ai fait mais j'étais au Parc, avec le responsable du service eau, à chaque fois, donc le responsable du service eau a appris à lire des documents du BRGM, des documents bruts. On a construit les cartes ensemble donc il a appris à construire une carte, donc on a échangé. Et moi ça m'a apporté de l'information sur la géologie du parc, donc chacun est gagnant-gagnant. Vous voyez, c'est pas du boulot de bureau d'étude ça.

LC : D'accord.

JPC : C'est de l'échange. Ça c'est un exemple concret et je peux vous dire que là ils ont gagné du fric !

LC : Du coup c'est des choses qui ont été intégrées dans...

JPC : Tout ça est intégré maintenant dans la cartographie du parc etc., oui. Ça ils ont tout dans leur cartographie, les endroits où il y a les tourbes etc. Tout ça maintenant on sait. Effectivement c'est superposé au milieu naturel mais ça a donné des idées pour autres choses.

LC : Et c'était quand ça à peu près ?

JPC : On a fini il y a 5, 6 ans.

LC : Ok. Du coup vous ne faites pas les études sur le terrain mais par contre peut être que vous êtes aussi impliqué au-delà de la gestion des milieux naturels dans la gestion peut être forestière aussi et agricole ?

JPC : Alors sur la gestion des milieux naturels on est dans les comités de gestions des réserves naturelles etc. Ça c'est l'implication. En gestion forestière c'est l'ONF que ça regarde sauf si. Avec l'ONF, on fait une sortie chaque année dans une forêt différente. Donc on a dû en faire sur Scarpe-Escaut, on a du faire la forêt de Marchiennes, la forêt de Saint-Amant, et là on va discuter de la gestion. Avec l'ONF, on est sur le terrain. Donc c'est libre... Après il ne faut pas oublier que dans cette région, plus de la moitié de la forêt appartient au privé, donc là, le privé il n'y a rien. Ça c'est clair et net aussi. Le privé c'est le privé. Bon je pense qu'ils veulent pas entendre parler de gestion donc ça c'est leur problème.

LC : Aussi dans la gestion agricole ?

JPC : Alors dans la gestion agricole on est intervenu sur tout ce qui est déchets agricole. Par contre maintenant on interviendra plus sur l'utilisation de produits agricoles de proximités dans le repas des cantines ou les choses comme ça. Et ça c'est l'intérêt de faire du transversal.

LC : Du coup, maintenant que la charte a été révisée, quel est le rôle du coup du conseil scientifique par rapport aux suivis du territoire et par rapport, à l'évaluation, la mise en place des actions dans le cadre de la charte ? Peut-être plus précisément parce que c'est une question qui est très très large. Déjà sur le suivi, j'ai cru comprendre que dans la charte, que l'état de conservation des milieux sur le parc et notamment en ce qui concerne les zones humides et forestières y est relativement bon. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

JPC : C'est même mieux que relativement bon. Simplement parce que si je prends la forêt, certes nous on a des contacts avec ONF mais le parc aussi, tout le monde se connaît maintenant. Sur les zones humides, c'est encore une action du conseil scientifique mais bon. On avait fait une réunion à Arras, il y a 5/6 ans sur les zones humides avec le milieu agricole. Depuis on a des mesures agro-environnementales et ça c'est parce que l'on travaille aussi avec l'agence de l'eau... vous voyez c'est ça aussi le problème de vous expliquer tout. C'est que tout est lié dans la mesure où le conseil est dans différentes structures...

Donc on a obtenu des mesures agro-environnementales et la mise en œuvre de ses mesures agro-environnementales, c'est le parc. Et comme dans le parc ils ont un service agriculture qui fonctionne bien, des petits agriculteurs, pas des gros agriculteurs, c'est ça aussi c'est une culture particulière dans le parc. Un gros agriculteur c'est 40/60 hectares, dans le parc. Si on est sur plateaux, c'est 250 hectares. Si on va sur le plateau de l'Artois c'est 250 hectares, là c'est un gros. Là on est sur 40/60. Les dimensions sont totalement différentes. D'un côté, 40/60 hectares c'est un agriculteur, c'est un mec qui fout ses bottes dans la glaise, 250 hectares c'est un chef d'entreprise ! Donc quand on a les mêmes mots, et que l'on a montré à l'agriculteur qu'on savait aussi foutre ses pieds dans la merde, il respecte les gens.

C'est des anecdotes, mais c'est pour montrer comment ça fonctionne. On avait fait une collecte de chambre d'agriculteur, conseil scientifique sur les plastiques agricoles. C'était en région de Lille mais c'était pour démarrer les actions au niveau régional. Et il y a une vidéo qui a été tournée. J'étais sur la vidéo en train de porter des trucs. Il avait plu 8 jours avant donc c'était des bâches d'ensilages donc je sais pas si vous voyez dans quel état c'était, et le président de la chambre du Nord d'agriculture il me dit : « *c'est toi là le tas de boue ?* » - « *Oui c'est moi* ». Du coup on a commencé à se tutoyer. Voilà c'est du concret ça. Et c'est comme ça que l'on arrive à se parler après.

LC : Ok. Pour vous, aujourd'hui se serait quoi les priorités en matière de protection et de gestion des milieux naturels sur le territoire du parc ?

JPC : Je pense qu'il n'y a plus de priorité.

LC : Il n'y a plus de priorité ?

JPC : C'est mon sentiment. Il y a toujours besoin d'une meilleure connaissance c'est toujours pareil. On ne trouve que ce que l'on cherche. Alors peut-être on a pas cherché partout déjà, dans le parc. On n'a pas exploré toutes les pelouses, toutes les zones humides etc. on a toujours besoins d'améliorer une connaissance. La priorité c'est effectivement c'est la trame verte et bleue. C'est la jonction entre ses milieux. Mais je ne pense pas que la préservation même des milieux soit aujourd'hui une priorité.

Tous les acteurs - c'est mon sentiment - ont conscience de ça, donc c'est facile. Sauf évidemment l' élu, un maire qui fait une zone industrielle, qui colle un casino en pleine zone humide... Mais vous ne pouvez pas lutter contre ça. Mais là, la bagarre était difficile parce qu'on n'avait pas de connaissance sur cette zone humide là... Là on a perdu, mais ça c'est vous vous opposez a un élu qui a du pouvoir. On aura toujours ça.

Il y aura toujours une opposition entre des élus qui ont une prise de conscience et un élu qui va se battre pour mettre de l'emploi chez lui. C'est pas très compliqué. Et lui, il va faire passer l'emploi, l'économie avant le milieu naturel. Sauf, ça c'est ce que je ressens aujourd'hui, si réellement on a des bons arguments. Sauf si on se braque pas l'un et l'autre et que l'on arrive à voir des compensations. On rejoint les premières discussions que l'on avait. Je crois qu'il vaut mieux discuter, plutôt que de se foutre sur la gueule, enfin c'est une image quoi. Il vaut mieux discuter, obtenir des mesures compensatoires, et là on va avancer les uns et les autres.

LC : D'accord. Et est-ce que le conseil scientifique est impliqué dans le comité de pilotage en charge de l'évaluation de la charte ?

JPC : Alors on l'est, puisque on a des réunions avec le parc la dessus. C'est ce que je vous ai dit. On aura des réunions certainement à mi-parcours avec le parc. Donc oui on est dedans mais le parc ne fait pas ça tous les jours ! Et donc effectivement on est impliqué, on sera impliqué dedans maintenant. On l'a été au moment de la rédaction de la charte et on le sera à mi-parcours mais on ira pas au-delà. Parce que après de toute façon les remontées contre la non application de la charte, elles vont venir du milieu associatif, faut pas l'oublier, c'est un acteur important. C'est eux qui sont sur le terrain !

LC : Et par rapport à la rédaction de la dernière charte, qu'est-ce que vous pensez de la stratégie-là qui a été mise en place en termes de suivi et d'évaluation ? Parce que d'un côté il est censé produire des mesures concrètes, de réussir à suivre le territoire, de dire qui s'engage à faire quoi etc. pour voir si la charte est bien appliquée ; mais d'un autre côté dans la dernière charte il y a 238 indicateurs de suivi, une cinquantaine d'indicateurs d'évaluation, un processus quand même assez lourd... Je me demande quand même est-ce que c'est possible de faire ce travail-là, qui en a la charge et éventuellement comment le conseil scientifique est impliqué là-dedans en fait ?

JPC : On n'a été impliqué dans les x mesures machin truc là, est-ce que vous êtes d'accord pas d'accord... On avait eu les mêmes réflexions que vous ! Mais ça c'est normal. Par contre c'est le service de Christophe qui s'occupe de ça. Donc le suivi se fait ; ma position dans la mise en œuvre de cette charte là c'est d'avoir une copie avant, de la charte précédente, et après voir un petit peu comment les choses évoluent. C'est comme ça qu'ils ont pu estimer le nombre de construction, de mettre carré...enfin bon c'est comme ça que l'on arrive à le mesurer.

Mais je pense que l'important c'est la bagarre, enfin entre guillemet la bagarre, qui est menée sur les mesures compensatoires etc. je pense c'est le plus important, plutôt que de se dire « *les salauds, ils ont perdu x mètres carrés de zone humide, ils ne savent pas faire leur boulot* » ! Oui, ils ont perdu, mais en contrepartie ils ont eu ça. Et ça c'est des démarches nouvelles quand même. En CSRPN donc avec la DREAL, on a eu le mois dernier une réunion là-dessus, sur les mesures compensatoires. Donc on voit bien que c'est quelque chose qui est en train de se marquer, on va pouvoir faire des mesures compensatoires ailleurs qu'à l'endroit que l'on a touché. C'est très important.

Et puis après... oui on fait des mesures compensatoires mais où ? Scarpe-Escaut je me souviens qu'à une époque on avait obtenu des mesures compensatoires, je ne sais plus sur quoi, mais ils n'arrivent pas à trouver du terrain en compensation ! Bon on y arrive toujours, mais c'est vrai que c'est pas si simple que ça quoi...

LC : Alors maintenant j'aimerais changer un petit peu de sujet et essayer de mettre un peu des étiquettes sur tout ça parce que j'essaie d'être un peu intello et je fais une thèse ; donc je voudrais vous poser des questions sur les référentiels dans les discours que vous utilisez. Est-ce que vous pensez que le parc fait du développement durable ? Ou de la conservation ou de la préservation des milieux naturels ? A quoi se réfèrent ces notions-là, et comment vous

qualifieriez ... ?

JPC : Alors moi je pense qu'il fait du développement soutenable, parce que durable je ne sais pas ce que ça veut dire. Bertrand a du vous le dire mais pour nous développement et durable, vous regardez la définition dans le dictionnaire de ces deux mots sont deux mots qui ne vont pas ensemble, c'est impossible de les mettre l'un à côté de l'autre. Ça porte un nom bizarre autant qu'étrange le fait de mettre ces deux noms-là côte à côte mais bon. Donc soutenable. Ça veut dire que l'on peut soutenir. Ça, je crois que le parc le fait. Soutenir parce que il y a eu de la discussion parce que il y a eu de la négociation. Durable ? Ben écoutez je ne peux pas vous dire si demain matin on ne changera pas d'idée parce qu'il y a une catastrophe, parce que il y a un impact économique important...

Quand Toyota est venu s'installer - je vais vous dire - les milieux naturels on en avait rien à foutre. Parce qu'il y avait x milliers d'emplois. Qu'est ce qui est durable ? Donc soutenable, ça oui je veux bien. Après je ne pense pas que le parc conserve des milieux, en l'état ; c'est à dire en gros, du jardinage, pour moi ça s'appelle du jardinage. Je pense qu'il en est plutôt à gérer des milieux et à essayer d'en avoir de plus en plus à gérer. Donc en fait, entrer dans une démarche de la trame verte et bleue. J'ai deux milieux de nature intéressante, comment je vais pouvoir trouver des intermédiaires entre ces deux points. C'est ça que fait le parc aujourd'hui, je le ressens comme ça.

Et ça c'est le boulot du parc. C'est plus de la prospective que de geler des milieux naturels. C'est pareil, moi en trente ans, j'ai vu le passage de « *cette fleur est là et elle doit toujours rester là* », à « *ce milieu évolue comme ça donc j'accepte que cette fleur disparaisse puis ce sera autre chose qui viendra* ». Et cette fleur qui était dans ce milieu-là, elle va trouver un autre milieu qui lui est favorable, parce que je l'ai préservée. Je ne sais pas si je suis clair.

LC : Si, si je comprends bien. Est-ce que vous pensez que la notion de patrimoine naturel et culturel est important pour les pars régionaux en général ?

JPC : Bon...

LC : J'essaye de réfléchir un peu sur le concept et le sens qu'ils ont.

JPC : Le patrimoine naturel fait partie du patrimoine culturel pour les gens. C'est-à-dire que pour eux, le saule-têtard, l'allée saule-têtard c'est rentré dans leur culture à eux. C'est le paysage qu'ils voient chaque jour. Et s'il n'y avait plus ces saules-têtards ils auraient l'impression que l'on a touché à la nature. Alors après, si l'on s'occupe de milieu naturel on sait que le saule-têtard c'est important, il y a des chauves-souris, des oiseaux de nuits etc. Donc vous voyez il y a cette dimension de nature et de culture, je pense que les choses de plus en plus sont étroitement liés l'une à l'autre.

Et c'est une chance pour les milieux naturels ! C'est une chance, c'est-à-dire que le fait que les gens lient les deux ce n'est plus cette fleur est là, c'est un paysage, c'est un milieu, un écosystème. Une fois que l'on a expliqué ce qu'était un écosystème et que cet écosystème il variait, que c'est sa nature de varier, on est sur des périodes de temps. Je disais tout à l'heure, il y a eu le petit âge glaciaire, mais à l'époque il y avait de la vigne chez nous, et le vin n'était

pas si mauvais que ça. Du côté de Cambrai il y a la rue des vignes donc il y avait de la vigne, et c'était pas de la piquette. C'était pas terrible, mais c'était pas les vins du Rhin pour donner une idée.

Donc quand on est sur une longue période de temps... et ça, je pense que c'est des messages qui passent, et ça rejoint un petit peu toute la discussion que l'on a eu, c'est-à-dire qu'il y a un choc entre un bien culturel, ou naturel et un intérêt politique qui lui, est sur l'espace d'une mandature. Le bien culturel/naturel il est sur un rythme de la nature. En fait il y a ces deux notions-là qui se choquent à chaque fois. Donc le fait de dire « *cette variété-là, il faut qu'elle reste* », ça c'est de l'immobilisme, et à la limite, on rejoint le politique qui travaille sous sa mandature. Par contre, le fait que l'on accepte - et ça c'est de plus en plus - que la nature évolue, ou à la limite que l'on puisse lui redonner la possibilité d'évoluer, c'est la compensation. Ça permet à l'ensemble d'une population de se mettre d'accord sur ce qu'est la nature. Mais il y a le choc avec le politique.

Et puis il y a le choc avec la connerie humaine. Nous on a eu un dossier, ça concernait Scarpe-Escaut : en forêt de Marchiennes il y a des moustiques. Et il ne faut plus qu'il y en ait. Il y a eu des plaintes - à la fois au près du département et auprès d'ONF - et des plaintes vigoureuses. La preuve, c'est que l'ONF et le département du Nord nous avaient demandé de travailler là-dessus. « *Ah oui mais les forêts de Saint Amand c'est des forêts humides. Souvent quand il y a de l'humidité, il y a des moustiques !* »

Mais la réaction du promeneur qui y va pour digérer après le repas, c'est de ne pas se faire piquer. Et là on est à nouveau sur une dimension de court terme, très court terme. Alors que si ils avaient mis des pulls qui n'étaient pas trop voyants, peut être que le moustique se serait moins intéressé à eux, il y a des tas de manières de pas être piquer par les moustiques. Après il y a des gens effectivement dont la peau n'attire pas les moustiques, ça c'est un autre problème. Mais globalement si on ne s'habille pas avec des habits trop voyants, si on se couvre un tant soit peu a minima, et là on est encore une fois sur cette relation cours terme/ moyen long terme. Il y a une opposition comme ça. Que l'on ne peut pas résoudre, il y a des intérêts différents. Et effectivement à chaque fois que l'on change d'élus, à chaque fois il faut les re-convaincre !

LC : Et pour vous, pourquoi est-ce qu'il est important de protéger la nature ou le patrimoine naturel, ou les écosystèmes ou même la biodiversité ?

JPC : Parce que c'est un bien commun. Nos ancêtres nous l'on donné, on doit le rendre à nos enfants. Point. Je vais pas vous développer le truc sur les médicaments machin truc, voilà ça fait partie du bien commun. C'est un bien commun, donc il faut qu'on essaie de le préserver, faut qu'on essaie de le transmettre. J'irai pas au-delà de ça parce que c'est trop fort déjà de dire que c'est un bien commun, on a tout dit quasiment !

LC : Pour enchaîner sur les services écosystémiques, j'imagine que vous en avez déjà entendu parler, là aussi à quoi est-ce que cette idée fait écho pour vous ?

JPC : C'est un truc que j'ai pas trop compris j'avoue ! Pourtant j'ai assisté à pas mal de trucs. C'est encore une fois un regard de l'homme sur de la nature. Donc, on ramène tout à notre

nombril encore une fois. Et vous avez du comprendre que je ne suis pas trop comme ça. Donc j'ai de la misère avec cette affaire-là. Mais je vous ai donné ma raison... je ne botte pas en touche mais... Pourquoi faut-il que les écosystèmes rendent des services ? Ils sont là, c'est déjà pas si mal. Alors je sais bien après si on y met de l'économie, on rentre dans un secteur marchand, et on va préserver parce que ça vaut tant, et non pas parce que c'est un bien commun. Quand je dis un bien commun, ça veut dire que ça ne vaut rien. C'est pour ça que j'ai botté en touche... je suis désolé, mais j'y arriverai pas... Mais allez-y, cuisinez moi.

LC : Est-ce que vous pensez que les services écosystémiques justement seraient une métaphore qui pourrait traduire un certain nombre de changements conceptuels justement sur la manière de penser les relations entre l'homme et la nature ?

JPC : Je crois que ça intéresse des gens qui sont proches de l'économie. Ça va intéresser un directeur d'entreprise, enfin je ne sais quoi. Par contre, je vais prendre un exemple. Un carrier qui veut étendre sa carrière. Il a des plantes rare sur son truc. C'est le coup de théâtre : « *C'est très important tout ça, ça pourrait faire un médicament* » ou je ne sais pas quoi « *Monsieur, vous ne vous rendez pas compte, les services écosystémiques etc.* ». Lui il va se braquer. Il va envoyer un bulldozer et puis votre plante elle sera plus là. Donc là, on va parler pognon. On va lui dire « *avec ce que vous avez enlevé là, vous allez reboucher un coin de votre carrière, et on va transplanter ses plantes de l'autre côté* ». Et là, on aura gardé notre fond, notre bien commun. Là il va marcher. Donc on n'a pas trop mis de pognon. Un petit peu mais pas trop. Ce que j'essaie de dire c'est que le message c'est « *faut pas se bloquer* ». C'est bête, mais apprenons à discuter.

LC : Et la biodiversité, à partir du moment où l'on s'est mis à parler de biodiversité, est-ce que justement ça a permis de faire évoluer un peu la façon dont on pense notre relation avec la nature, d'éviter ses blocages là... ?

JPC : Déjà rien que votre phrase veut donc dire que l'homme n'est pas dans la biodiversité ! C'est ce que j'ai ressenti, à chaque fois. Mais pas de votre part, de la part de beaucoup d'interlocuteurs. L'homme fait partie de la biodiversité. Donc comme dans la biodiversité, chaque organisme qu'il soit animal ou végétal, interagit avec les hommes, l'homme il est là-dedans. Il est dans la biodiversité. Après tout, nous sommes des êtres biologiques.

LC : Et est-ce que justement la notion de biodiversité a permis de mettre en évidence que l'homme fait partie du vivant comme tout... ?

JPC : Non. Non... Chez les gens que moi je vois en train de parler de biodiversité, j'ai toujours l'impression qu'ils oublient qu'il y avait l'homme dans la biodiversité. C'est tout. Mais c'est une lutte que je mène. Je suis un bagarreux, donc bon...

LC : Et la notion de service écosystémique elle permet, elle, de souligner que l'homme est dans la biodiversité ?

JPC : Services écosystémiques, c'est encore une fois qu'est-ce que la nature peut rendre comme service à l'homme ? Donc on est encore une fois en train de se regarder le nombril. Non, on est dedans, c'est un bien commun. On a réussi à survivre depuis le temps où on avait des poils et où on cassait des cailloux, enfin des silex, jusqu'à maintenant, en étant en harmonie avec la nature, faut pas briser cette harmonie par contre. Donc c'est pas un service, c'est rester en harmonie avec !

LC : Et maintenant alors que pensez-vous de l'évaluation des services et notamment de l'évaluation monétaire des services ?

JPC : Je crois que je viens d'en parler !

LC : Pourriez-vous être plus précis ?

JPC : Il faut que l'on ait ces arguments-là pour arriver à se bagarrer avec le monde de l'économie industrielle ou autre. Ça c'est sûr qu'il faut l'avoir. Mais il n'y a pas que ça. Je pense qu'il n'y a pas que ça. Et faut pas qu'on arrive non plus sur des blocages. Si vous voulez je pense qu'il y a à évaluer la valeur d'un milieu, mais pas obligatoirement une valeur économique ; ça peut être aussi une valeur sentimentale, qui peut être très difficile à juger. Quelle est la valeur de ce milieu par rapport à la valeur de ce que je veux faire ?

Et déjà si on réfléchissait comme ça, on arriverait peut-être à discuter entre le porteur de projet d'un côté et le défenseur de la nature de l'autre. Si on lui dit : « *votre projet vaut 3 milliards, ce que vous allez démolir ça représente 10 milliards* », je ne sais pas si on gagnera encore. Donc c'est un argument parmi d'autres, je pense. Faut pas se bloquer là-dessus quoi.

Un exemple, qui n'a rien avoir avec Scarpe-Escaut mais qui a fait une révolution à une époque et que j'ai retrouvé chez les anglais : le long de la cote où il y a des régions côtières - un jour j'ai été appelé parce qu'il paraît que je m'y connais un petit peu là-dedans. Et j'avais demandé au maire de prendre 5 arrêtés de périls sur des habitations. Et le maire a pas voulu les prendre parce que dans les cinq, il y avait la maison de sa fille. Il est plus maire aujourd'hui, mais pas à cause de ça. Quand on a fait les plans pour les risques côtiers, j'avais fait ça avec un collègue. On avait dit que, on avait classé tout ce secteur-là, en rouge. Donc non constructible, on ne pouvait pas réparer les maisons etc. Et on avait sorti aux élus de comparer le coût des travaux à mettre en œuvre pour protéger les habitations, et le coût de ses mêmes habitations. Ça a été une révolution. Parce qu'on luttait pas systématiquement contre la mer. On acceptait qu'on perde un bout. C'est la même chose avec le milieu naturel. Vous voyez ce que je veux dire ? Combien ça coûte ? Oui mais combien coûte les deux ? Là on peut commencer à discuter.

LC : Du coup c'est plutôt un argument ?

JPC : C'est un argument parmi d'autres.

LC : Mais par contre... parce qu'il y a des réflexions un peu même au niveau national, il y a des économistes dans des groupes de travail qui essaient de - et pas que d'ailleurs des

écologistes aussi - qui essayent de produire des valeurs de références pour des milieux standards. C'est un chiffre complètement fictif mais mettons que il soit chiffrer a un moment donné que en moyenne un certain nombre d'hectares de zone humide, ça vaut un certain nombre d'euros. Est-ce que pour vous le parc utiliserait ce type d'évaluation ou est-ce que au contraire... ?

JPC : Je l'ai fait ça. Je l'ai fait cet exercice-là avec l'agence de l'eau, plus un bureau d'études. On a chiffré, on sait combien ça coûte. On sait les services. Il y a tout un rapport qui a été sorti là-dessus. Donc je ne suis pas contre. C'est un argument qu'on peut utiliser, la lutte contre l'érosion, les crues etc...Justement c'est un bon argument que l'on peut utiliser, que moi j'utilise vis-à-vis des élus depuis que l'on a fait cette étude.

C'est de leur dire « *non mais attendez, si vous voulez faire des bassins de rétention ça va vous coûter tant, alors que si vous utilisez le marais ou la zone humide que vous avez aujourd'hui, ça vous coûtera zéro* ». Ça c'est des arguments que le parc va utiliser. Et utilise, je suis sûr, c'est clair. Mais il faut aussi que les défenseurs des milieux naturels, les ultras, verts, acceptent qu'il y ait une perte une fois de temps en temps. Ça va des deux côtés quoi la bagarre !

LC : Donc pour vous - je ne sais pas ce que ça peut être pour vous un outil dans un dialogue - mais est-ce que pour autant des évaluations en termes de service écosystémiques alors ça peut être monétaire ou pas ? Parce qu'on peut aussi faire des évaluations géographique ou sous d'autres formes, mais est-ce que vous pensez que ça peut être utilisé dans une charte de parc, dans la prochaine charte de parc ?

JPC : D'abord il faudrait qu'on ait les chiffres pour commencer. Je vais vous trouver un argument concret. On veut préserver une zone humide. On veut la garder en milieu naturel. Donc on va faucher, exporter etc. Ça coûte 3 000 euros l'hectare par an. On va installer un agriculteur. Donc on va lui faire, on va lui mettre ses clôtures, tout le truc et il va mettre une charge pas trop lourde etc. Ça coûte 1 500 euros par an l'hectare. Ce qui manque, c'est de faire un label sur les bêtes qui vont sortir. Parce que si ses bêtes là sont vendues au même tarif que le machin qui a été élevé sur du béton dans la ferme à mille vaches, ça sert à rien quoi qu'on fasse. Mais voilà un argument économique que je vous sors. Et c'est vraiment ça les chiffre ! Ça coûte moitié prix de mettre un agriculteur sur un milieu, une zone humide, que de mettre ça dans les mains du conservateur des sites. C'est pas très compliqué. Et là on est bien sur l'économie.

Mais après derrière il faut qu'on organise les circuits. Et là je rentre dans de l'économie pure là. C'est à dire qu'il faut que j'aie un label. Mais tout est prêt. C'est à dire tout l'avant est prêt. Et on a trouvé comment soigner les bêtes avec des produits vétérinaires, parce qu'il faut toujours les soigner parce qu'il y a la douve, il y a des tas de choses comme ça. Sans que ces produits, qui s'en vont après dans les bouses aient un impact sur les insectes, tout ça est prêt. Ce qui manque, c'est la sortie.

Si on pouvait mettre une valeur ajoutée a un produit issu d'un milieu naturel comme une zone humide - mais il y en a d'autres - donc mettre une valeur ajoutée, ça permettrait de garder le dialogue que l'on a avec le monde de l'agriculture, de maintenir des emplois etc. Et

ce qui manque, c'est ça. C'est la valeur ajoutée. Et ça on ne l'a pas et on a de la misère à le mettre en place.

Je vous le dis parce que ça fait quelques années déjà que l'on travaille là-dessus et c'est difficile. Parce que je suis consommateur de base, j'ai perdu mon emploi je vais chez Aldi et je me fous de savoir si la viande arrive de chine ou pas mais c'est un bifteck. Voilà. L'environnement c'est un truc de riche. C'est parce que je suis universitaire a 3 000 euros par mois que je peux me payer un steak de belle bleue donc garantie machin truc ou du produit bio machin chose etc. Mais si je suis au chômage à 800 euros par mois, je ne pourrais pas me payer tout ça.

LC : Mais...

JPC : Et oui mais c'est important. Parce qu'il y en a un paquet de gens au chômage. Voilà. Je n'ai pas encore trouvé le levier. Ça finira par tomber, mais pour le moment j'ai pas trouvé.

LC : Ok. Je pense que j'ai plus de questions, merci.

## Annexe C : Entretien avec Luc Coppin

07 Février 2014 ; Durée : 2h11

Leslie Carnoye : Pour commencer, je vais rappeler rapidement ma démarche et quelques éléments de contexte. Je me pose, pour le dire rapidement, deux types de questions : d'une part peut-on dire que le PNRSE produit du « développement durable », ou protège un « patrimoine naturel » ; en comment qualifiez-vous votre action et comment faites-vous pour, mettons, faire du « développement durable », et d'autre part, je me pose aussi des questions sur l'idée de « services écosystémiques », qui est en fort en développement actuellement et qui est une notion utilisée avec des outils d'évaluation de ces services – qui peuvent être monétaires ou non. Dans un premier temps, ce que je cherche à mieux saisir c'est le fonctionnement du parc, quels sont les acteurs en présence, les objectifs et missions de la structure, comment les choses ont évolué au cours de l'histoire et tout le processus de mise en place et de révision de la charte. Aujourd'hui, puisque vous êtes le président du syndicat des communes, nous pourrions plus particulièrement discuter de cette relation là, entre le parc et les communes par exemple.

Pourriez-vous tout d'abord vous présenter brièvement ? Je sais que vous êtes président du syndicat des communes, mais pourriez-vous me dire quel est votre parcours de formation, quelles ont été vos activités antérieures et décrire rapidement en quoi consiste votre activité quotidienne?

Luc Coppin : Bon. Alors, l'environnement je suis tombé dedans quand j'étais tout petit. De mon point de vue, il y a toute une série de notions qui ont été théorisées mais, cela ne va pas... pour répondre à votre question, au parc, nous ne faisons pas de développement durable ! Nous faisons du vivre ensemble. Ce qui est tout à fait différent. Le développement durable pour moi, cela n'existe pas.

Concernant mon parcours, je suis d'abord issu d'une famille nombreuse, je suis l'aîné de 7 enfants, ce qui structure quand même un peu la personnalité. Ensuite, j'ai fait des études de pharmacie et j'ai été pharmacien biologiste pendant 40 ans. J'ai dirigé un laboratoire d'analyses médicales et simultanément, d'abord parce que cela m'intéressait et, ensuite, parce que ma mère était arboriste, je me suis toujours intéressé à l'environnement – proprement dit – et d'ailleurs, les études de pharmacie nous obligeaient à faire des reconnaissances de plantes etc. Je suis donc très reconnaissant à ma formation de pharmacien de m'avoir ouvert « scientifiquement », une vision sur l'environnement. J'ai ensuite fait partie du milieu associatif, j'ai créé la Société Mycologique du Nord, qui existe toujours et qui a aujourd'hui une chaire en pharmacie et mycologie. J'ai aussi fait partie des créateurs de Nord-Nature : cette association était en train de se former lorsque j'étais président de la société mycologique et je connaissais un certain nombre de profs de fac qui en étaient à l'origine. C'est comme cela que je suis, moi aussi, arrivé là-dedans.

J'ai donc fait de l'associatif et puis je me suis lancé en politique, aux premières élections législatives de 1978, j'ai représenté les verts – le mouvement écologiste qui était balbutiant et j'ai fait partie du MEP – Mouvement d'Ecologie Politique, qui n'existe plus

maintenant. Puis, en 1984 il y a eu la création des verts-Parti, et j'ai commencé à prendre un peu de champ, mais je suis resté dans l'associatif. J'ai été conseiller municipal d'opposition pendant deux mandats puis je suis devenu maire en 1995 et je viens de terminer 18 années en tant que maire. J'ai aussi été conseiller régional de 1989 à 1995, avec Marie Christine Blandin. C'était l'équipe des verts, quand elle est devenue présidente de région, ce qui a fait grincer les dents de beaucoup de politiques, mais nous nous apercevons aujourd'hui que cela a été très fécond. En tant que conseiller régional j'ai été président d'Espace Naturel Régional. Cela fait partie des mandats qui m'ont apporté beaucoup, ainsi que le fait d'être maire. Cela m'a ouvert l'esprit.

Leslie Carnoye : Maire de Fresnes-sur-Escaut, c'est bien cela ?

Luc Coppin : Oui. Maintenant, je commence à sortir. Je ne suis plus maire depuis Février. A la mort du président du SCI, Monsieur Grard, j'ai pris la présidence – c'était dans les années 2000 ou 2001 et j'arrête mon mandat après les élections. J'ai donc fait cela pendant une dizaine d'années. Voilà mon parcours.

Leslie Carnoye : Quelle est la place des communes, par rapport aux autres signataires de la charte, c'est-à-dire la région, le département et les intercommunalités ?

Luc Coppin : Ecoutez, c'est très bien ce que vous faites, mais comment dire. Vous recherchez des justifications à tout. Des explications etc. C'est une démarche scientifique mais... d'abord quelle est votre formation à vous ?

Leslie Carnoye : Effectivement j'ai oublié de le mentionner.

Luc Coppin : Vous avez fait du droit, non ?

Leslie Carnoye : Non, je n'ai pas fait de droit. J'ai une formation d'économiste à l'université de Lille 1. Ma thèse est financée par l'université, au titre d'un projet interdisciplinaire, c'est-à-dire entre l'économie et l'écologie. J'ai donc deux directeurs de thèse : Bertrand Zuindeau, qui maintenant travaille à la Région, mais qui était au laboratoire Clersé, à Lille 1 – où j'ai reçu l'essentiel de ma formation – et qui est un laboratoire d'économie et de sociologie et Alain Leprêtre, qui fait partie d'un laboratoire d'écologie à Lille 1 aussi.

Luc Coppin : D'accord. Et bien, oubliez votre formation. Parce que je vais vous amener par des chemins de traverse. Sur le document que vous m'avez envoyé... c'est un peu compliqué. C'est intello, techno... il faut simplifier tout cela. Alors, le rôle du SCI... c'est une question métaphysique ! En théorie, parmi les acteurs du parc, il y a, bien évidemment l'Etat, puisque c'est lui qui donne le périmètre par l'intermédiaire de la Société Nationale de Protection de la Nature, la Région qui subventionne, le Département qui est présent, par ses représentants, mais assez peu dans la structure proprement dite, et puis, il y a les communes. Mais les communes, qu'est-ce qu'elles viennent faire au parc ? Baladez un micro-trottoir et demandez qu'est-ce que c'est que le parc naturel, vous allez être amèrement déçue. Les gens connaissent le parc, mais c'est comme les communes. Tout le monde connaît le maire, mais personne ne sait quel est son boulot exact ! Beaucoup de gens, bien intentionnés, disent que le maire c'est le patron de la commune... mais le patron de quoi ? Des services ? C'est celui qui s'occupe

des trottoirs, des poubelles, des écoles etc. Certes, mais il fait aussi d'autres choses : il s'occupe des relations inter-municipales, de l'agglomération etc.

Pour le parc, c'est la même chose. C'est une entité, au sens réel du terme, dans laquelle les communes sont très peu impliquées. Et c'est d'ailleurs à mon avis l'un des gros problèmes des structures Parcs Régionaux. Parce qu'à part quelques communes qui ont compris, ou bien, dont les représentants sont motivés, dans l'ensemble, les communes participent peu au parc. Elles participent peu parce que le parc n'est pas un moyen de faire fonctionner une commune. Ce dont je vous ai parlé tout à l'heure, le « *vivre ensemble* », ce n'est pas ce qui est important pour une commune. Pour elle, c'est « *qu'est-ce que la structure peut lui apporter* », que cela soit l'Etat ou autre. Mais le parc, financièrement, il n'apporte rien.

La participation des communes a en plus été compliquée par la création des agglomérations. Parce qu'avant les communes étaient en prise directe avec le Parc. A l'origine, j'étais un fervent partisan de la création des agglomérations, mais j'en suis revenu, parce que les agglomérations sont des baronnies politiques. Comme toutes les structures, cela dépend beaucoup du patron. On peut faire toutes les structures qu'on veut, si vous avez une tarte, ou un con, à la tête de la structure, cela ne marchera pas. Donc nous sommes très tributaires de la personnalité des patrons. Or, beaucoup de patrons d'agglomération ne sont pas des patrons d'agglomération, mais des apparatchiks politiques. Donc les agglomérations deviennent des baronnies politiques, dans lesquelles l'intérêt commun est relatif – parce que l'agglomération a sa propre logique, et cela dépossède les communes de leur compétences. Il est normal que les compétences aient été transférées. Et c'est normal qu'il y ait des agglomérations, mais le problème est que la moitié d'entre elles ne fonctionnent pas comme elles devraient fonctionner. Les communes ont eu des difficultés avec cela, alors qu'elles sont un rouage essentiel, parce que c'est « l'habitant » : dans le fond, l'habitant est représenté par sa commune.

Avant c'était les maires qui étaient au SCI. Mais maintenant, il y a très peu de maires. Ce sont des adjoints, dans le meilleur des cas, ou bien se sont des conseillers lambda. Ce ne sont plus les décideurs qui sont au SCI, mais des relais. Or les relais ne font pas toujours leur boulot. Et je le comprends. Parce que le parc est une structure un peu compliquée – entre le SCI, le parc, l'ENR etc. Il est normal que beaucoup de délégués communaux aient du mal. Donc il y a une espèce d'apathie. Certains sont là, ils sont présents. Mais, souvent, nous aimerions bien que certains délégués, comme ceux des villes portes de Valenciennes par exemple, qui ne sont jamais là, soient présents. On aimerait bien que des personnalités soient présentes, mais non.

Nous en reparlerons tout à l'heure mais les réunions du SCI sont d'une tristesse à pleurer. Bien sûr, il y a un ordre du jour, nous discutons un petit peu. Mais ce sont toujours les mêmes qui parlent. Mais attention, l'intérêt de ce syndicat des communes – dont je suis un fervent partisan, même si cela ne marche pas bien – est réel. Il faut le garder. Parce que chaque commune, quelque soit sa taille, envoie deux représentants. Ce syndicat, c'est le parlement du parc. Et c'est là-dedans que l'on discute de tout. Ou plutôt que nous devrions

discuter de tout. Nous sommes 65 communes, dont il y a 130 représentants. Depuis qu'il y a les agglomérations, il y a de moins en moins de représentants. C'est comme la représentation du conseil général (CG) et du conseil Régional (CR) au parc. Normalement il y a 9 participants. Mais il y en a que nous n'avons jamais vus ! C'est tout de même dommage. Nous ne leur demandons pas de venir à chaque fois, mais une fois ou deux sur le mandat, ça serait quand même sympa. Non seulement ça serait sympa, mais ça leur ouvrirait aussi un certain nombre d'horizons. Donc le rôle du SCI est de discuter avec l'instance officielle du parc, presque en direct avec les habitants, pour que l'on ait une diffusion de l'information et un engagement, de la participation etc. Mais tout cela c'est de la théorie, parce que cela ne se passe pas comme ça.

Leslie Carnoye : Ce que vous dites contraste un peu avec ce que l'on entend parfois... j'ai entendu que Scarpe-Escaut est justement le seul parc en France où il existe un SCI, précisément parce que les communes ont toujours été très impliquées dans le parc : ce dernier est né d'une initiative locale, avant même que les Régions ou le décret sur les PNR n'existent et que cette forte implication historique des communes a été maintenue au cours du temps, grâce au SCI.

Luc Coppin : Oui, il faut le maintenir. Seulement, dans les faits ce n'est pas exactement de cette manière que cela se passe... mais dans les agglomérations c'est pareil : si trois personnes parlent lors des conseils communautaires, c'est déjà bien. Ce sont des assemblées fantoches, ou fantômes... fantasmatiques.

Leslie Carnoye : Cela veut-il dire que même aujourd'hui les maires des communes ne comprennent pas bien ce que le parc pourrait leur apporter ? Parce qu'au fond, les relations entre les communes et le parc sont assez complexes. Elles s'engagent, en quelques sortes, de leur plein gré, à se lier les mains sur tout un tas de politiques d'aménagement etc. Donc je me posais la question de savoir, comment faites-vous pour faire adhérer les communes et pour leur démontrer l'intérêt qu'il peut y avoir à être dans le parc. Et quelle est votre conviction personnelle sur la question, pourquoi est-il important, pour une commune d'être dans le parc ?

Luc Coppin : Je pense que cela, ça fait partie de l'organisation territoriale française. Les communes sont adhérentes à des syndicats intercommunaux (agglomérations etc.) où elles envoient des représentants. Mais ensuite, ces représentants ne font pas toujours l'aller-retour. Ceci est vrai pour l'électricité, pour l'assainissement, pour l'agglomération etc., comme pour le parc. Mon propos était à replacer dans le contexte plus général du fonctionnement d'une commune. Finalement, ce que je regrette là, ce n'est pas la faute du parc. Le problème c'est les niveaux de décision et d'information qui existent dans les communes : il y a le maire qui sait tout, qui voit tout et sur qui revient tout et puis ensuite vous avez les adjoints, et il y a un bureau, qui fait des réunions etc. A Fresnes-sur-Escaut, nous avons une réunion par semaine avec le bureau municipal et je donnais carte blanche à mes adjoints, mais il y a des municipalités où c'est le maire qui verrouille tout et où il n'y a pas d'allers-retours. Et c'est souvent le cas. Quelques fois, certains disent que le maire a trop de pouvoirs. Je pense qu'il n'a pas trop de pouvoirs, mais qu'il les utilise mal.

Il y a donc le niveau de décision et d'information du maire, puis le niveau de décision et d'information des adjoints, quand ça fonctionne, après il y a le troisième niveau des conseillers municipaux délégués, quand ça fonctionne, puis enfin, le niveau du conseiller municipal lambda ou de l'opposition, qui ne sont au courant de rien parce qu'ils n'ont pas les dossiers, ou qu'il faut qu'ils viennent exprès en mairie pour les regarder mais comme en général, ce n'est pas leur tasse de thé, ils ne viennent pas. C'est le fonctionnement institutionnel communal, qui fait que lorsque les délégués sont tenus au courant, ils doivent ensuite faire le retour dans leur commune. C'est tout le problème de la gouvernance et de la démocratie participative, qui n'existent pas en France. Si vous changez de sujet et que vous prenez les associations, vous retrouverez le même problème : c'est parfois un président et un trésorier qui font tourner la boutique alors que les autres se contentent de venir pour le voyage annuel. A un moment donné, l'Etat voulait supprimer toute une série de syndicats intercommunaux. Le sous-préfet de Valenciennes, qui est un ardent activiste, voulait supprimer le SCI, comme il a voulu supprimer toute une série d'autres trucs. Finalement cela ne s'est pas fait, mais je lui avais dit, si vous faites cela, vous supprimez un rouage, qui vaut ce qui vaut, mais qui est essentiel pour la transmission et le fonctionnement du parc.

Leslie Carnoye : Je comprends bien ce problème. Mais sur le principe, vous qui êtes maire, pourquoi pensez-vous qu'il soit important pour les habitants que votre commune soit dans le parc ?

Luc Coppin : Pourquoi ? Mais je n'en sais rien ! J'ai vu naître le parc, je l'ai vu fonctionner, depuis sa création – puisque à l'époque on m'avait proposé d'être le président des amis et usagers du parc, aux alentours des années 1970. Je ne me pose pas de questions de ce type sur l'utilité du parc. Mais d'abord, techniquement, il nous apporte un certain nombre d'informations, que nous, communes, ne pouvons pas avoir. Ensuite, j'estime que c'est un rouage intermédiaire beaucoup plus efficace et ouvert que d'autres : les syndicats intercommunaux et les agglomérations sont fermés, alors que le parc, par définition, il est ouvert. C'est un lieu de débats, de conflits, de tout ce que vous voulez. Donc j'ai besoin du parc, d'abord parce qu'il s'agit d'essayer de mettre un peu une politique un peu « écolo » dans ma commune. J'ai fait ce que j'ai pu et donc oui, j'ai besoin d'eux : techniquement et moralement, ils me donnent un coup de main. Etre au parc, c'est l'intérêt bien compris de ma commune. Mais un maire qui n'a pas cette sensibilité, pour lui, le parc c'est comme un syndicat d'ordures ménagères ou d'assainissement.

Alors, pour répondre à votre question sur le déroulement d'un syndicat du SCI, il n'y a jamais de désaccords profonds. Et d'ailleurs, je regrette cette espèce d'apathie, j'ai déjà utilisé ce terme tout à l'heure. C'est quand même intéressant parce que nous avons un lieu central : Millonfosse et deux fois par an nous allons faire des réunions décentralisées dans les communes. Nous allons donc parfois dans les confins du Douaisis, parfois à l'autre bout, à Condé et Vieux-Condé. Mais les gens se déplacent toujours et cela permet de faire la visite de la ville.

En ce qui concerne le rôle du président et du bureau du SCI, c'est très imbriqué avec le parc. A tel point que nous avons commencé une réflexion, l'année dernière avec des

volontaires du SCI, pour essayer de donner plus de personnalité au SCI. Parce que même le voyage annuel des élus était pris en charge par le parc. Pendant ce voyage, nous allons voir comment cela fonctionne dans un autre parc, ou bien, nous faisons un voyage en Belgique etc. Nous nous sommes dit que nous devons redonner de la personnalité au SCI. Et puis, « SCI », syndicat des communes intéressées, qu'est-ce que cela veut dire ? Nous allons changer de logo, faire quelques petites modifications de forme, pour essayer de motiver un peu plus les participants. En fait, nous sommes 130. Au début de la mandature, sur les 130 nous sommes 90 environs.

Leslie Carnoye : Mais c'est déjà beaucoup non ?

Luc Coppin : Oui, mais au fur et à mesure du temps cela se délite. La dernière fois nous étions une cinquantaine. Et ce sont toujours les mêmes qui viennent. Donc c'est intéressant, c'est utile. Mais je trouve vraiment dommage que les élus et les maires ne se saisissent pas beaucoup plus de cet outil.

Leslie Carnoye : Peut-être y a-t-il des moments un peu particuliers, comme la révision de la charte, où il y a plus d'activités qu'à d'autres moments ?

Luc Coppin : Bien sûr, le SCI a été fortement impliqué dans la révision, les délégués ont été fortement incités à faire partie des commissions de travail etc. Mais une fois que la charte est passée... Et d'ailleurs la charte, vous savez... Cela fait partie de ces choses... C'est comme les SCOT ou tous ces trucs là. Nous sommes très forts en France pour fabriquer des outils conceptuels, des chartes, des conventions etc. Mais ce n'est pas cela qui compte ! La charte, je m'en fou. Cela m'est complètement égal. Je veux dire que ce n'est pas cela qui est important. C'est l'état d'esprit que la charte amène l'important. L'écriture, on s'en fiche.

Leslie Carnoye : Et alors, ça marche, cet état d'esprit ?

Luc Coppin : Mais bien sûr que ça marche ! Un état d'esprit, c'est aussi important qu'un règlement. On voit que vous êtes jeune et un peu technocrate ! Ce qui compte, c'est l'humain d'abord. Or, nous sommes dans une société hyper-rigidifiée, très technique, et qui n'accorde aucune confiance à l'homme. Aucune. Tout est règlementé, verrouillé... même votre thèse elle est verrouillée, par des concepts !

Leslie Carnoye : Mais les concepts sont aussi ce qui permet de donner du sens, de communiquer et donc de créer cet état d'esprit. Non ?

Luc Coppin : Mais non ! Le concept ne donne pas de sens. Qu'est-ce qui donne du sens ? C'est l'action. L'action en fonction, non pas de concepts, mais d'une philosophie. Bien sûr, il faut du sens et de la cohérence, je suis d'accord avec vous. Mais pas comme nous le faisons en France.

Leslie Carnoye : Pour en revenir à la grille d'entretien, j'aimerais vous poser une question sur la construction historique du parc. Pour vous, quels ont été les grandes étapes importantes, les

changements les plus importants et peut-être, plus particulièrement, ceux qui ont affecté la place et le rôle des communes ?

Luc Coppin : Bon, les changements. Bien sûr la première charte du parc faisait 10 pages, la charte actuelle en fait 240. Tout cela pour quoi ? Il y a une volonté, inconsciente d'ailleurs, de définir les choses. Mais en les définissant, on crée des catégories et donc on crée de l'exclusion. L'exclusion sociale que nous voyons maintenant est le résultat d'un certain nombre d'années pendant lesquelles l'effort de synthèse n'a pas été fait. Le parc, je vous l'ai dit, c'est du vivre ensemble – c'est-à-dire vivre avec les autres. Autrement dit, c'est d'abord vivre. Et non pas faire de la réglementation. Tout le monde sait faire de la réglementation, mais être ouvert et être à l'écoute, non. Les communes actuellement ne sont plus écoutées, puisque ce sont les agglomérations qui ont pratiquement la moitié des compétences. Nous allons reparler tout à l'heure de la loi Alur. Quelle est la compétence d'une municipalité ? C'est de s'occuper de son territoire. A partir du moment où vous dépossédez la commune par la mise en place de PLU intercommunaux, elle ne peut plus le faire. Bien évidemment, il faut des cohérences territoriales – mais il faut des cohérences qui soient librement discutées. Il ne faut pas que cela soit, encore une fois, quelque chose de réglementaire. On crève de la réglementation !

Leslie Carnoye : Selon vous, cette nouvelle loi est donc une nouvelle réglementation qui va vous empêcher de vous occuper de votre territoire ?

Luc Coppin : Bien sûr. Ce que je constate – peut-être parce que je deviens psychorigide en vieillissant – est qu'il n'existe plus aucun espace de liberté. Aucun. Ceci est vrai depuis le grenelle de l'environnement, donc sous des prétextes fallacieux et c'est vrai dans tous les domaines. Ce phénomène a été amplifié par la dérive européenne. L'Europe, qui n'est pas une construction politique, mais technocratique, s'est occupée de réglementer la vie des citoyens. Il existe aujourd'hui des réglementations sécuritaires, sur la sécurité alimentaire etc. et les mêmes règles de sécurité, normatives, sont appliquées à des usines qui fabriquent 1000 tonnes de saucisson et au charcutier du coin qui fabrique 3 kilos de pâté. Comment voulez-vous que la proximité, que la vie locale, puisse s'épanouir dans des conditions pareilles ? L'agroalimentaire n'est qu'un exemple, mais cela se fait dans tous les domaines. Le domaine de la brevetabilité du vivant, celui de la sécurité pour les personnes handicapées, les normes de construction... Dans tous les domaines, tout est verrouillé. Donc aujourd'hui, lorsque vous instruisez un permis de construire par exemple, il y a des réglementations, les PLU, les SCOT... nous sommes très forts pour nous enfermer dans ces règles. Personnellement, je dis toujours que je ne veux pas de normes, mais des référentiels. La norme est quelque chose si s'impose à vous, alors que la référence, c'est quelque chose vers lequel on tend. Une référence, même si elle peut vous être imposée, permet la discussion. Alors que la norme ne le permet pas. Soit vous êtes « hors-norme », ou dans la norme.

Donc pour en revenir à l'évolution du parc, et bien c'est la complication des chartes. Le temps que nous passons à faire une charte est colossal : c'est trois ans, avec des allers-retours de consultation etc. Il est vrai que c'est utile, mais nous y perdons une énergie folle.

Certes, cela peut nous obliger à travailler sur un certain nombre de sujets, alors que nous ne l'aurions pas fait sans cela. Mais c'est excessif.

Finalement, sur l'évolution du parc, je n'ai pas constaté de révolution, mais plutôt une évolution progressive. Avec la dernière charte il y a tout de même eu un certain nombre de sujets qui ont été très polémiques, comme l'étalement urbain par exemple. Beaucoup de questions ont été posées. Nous avons essayé de tenir bon pour imposer 0.3% de consommation d'espace, ce dont les agglomérations ne voulaient pas. Mais encore une fois, il s'agit plus d'un état d'esprit que d'une norme, même si elle s'oppose et s'impose aux SCOT. Je suis maire depuis 1995. Depuis 1997, nous parlons de resserrement urbain, alors que ce n'était pas du tout dans la norme à l'époque : mes conseillers municipaux avaient du mal à comprendre. Pour finir, j'ai fait 250 constructions sur le territoire local sans prendre ceux du territoire agricole, uniquement sur des friches etc. Mais je l'ai fait volontairement. Aujourd'hui, il y a des villes où le POS (Plan d'Occupation des Sols) n'a pas été changé et qui continuent à construire en consommant de l'espace, parce que leur POS le permet. Cela fait maintenant 3 à 4 ans que nous parlons d'étalement urbain et ils auraient dû comprendre, mais non. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), qui est extrêmement fautive, donne des permis de construire et ne se mouille pas. Pour elle, si c'est dans le texte, elle se fou éperdument de l'état d'esprit. Mais alors, si ce n'est pas dans le texte, là elle vous emmerde à longueur de journée. C'est ce qui pose problème de mon point de vue. Un autre élément qui pose de plus en plus problème à mon avis, c'est la gouvernance. Nous avons besoin de transparence. Cela me semble évident, mais j'ai l'impression que ce n'est pas comme cela que ça se passe.

Leslie Carnoye : C'est-à-dire, la transparence de quoi ? De ce qui se fait aux différents échelons territoriaux, par différents acteurs ?

Luc Coppin : Oui. Et le parc n'échappe pas à cela. Nous sommes passés de 4 à 5 personnes à plus d'une quarantaine. Il y a des techniciens de l'eau, de l'énergie, du bois, on fait des tas d'études etc. Nous ne sommes pas pragmatiques. Nous sommes tous de toute façon des théoriciens de quelque chose. Donc nous faisons des études sur des études, de faisabilité etc. Prenons l'exemple de la filière bois. D'abord il faut définir la ressource, savoir comment on l'utilise, comment on la commercialise et après comment on la vend. Tout cela est nécessaire, mais dans le même temps, on ne fait pas de démarche vers ceux qui pourraient avoir des chaudières bois, parce que, puisque le problème de la ressource n'est pas encore résolu – en théorie, parce qu'en pratique elle est là – et bien nous ne nous lançons pas. Donc on fait d'abord une étude sur la filière bois etc. et ce n'est qu'ensuite que l'on ira taper aux portes pour dire « *nous avons du bois, vous en voulez ?* ». Alors qu'il faudrait faire tout cela en même temps. Mais non. Alors cela fait 4 ans que nous travaillons sur la filière bois et la Région ne nous aide pas trop. Parce que la Région, alors là – nous parlions de concepts tout à l'heure – ce sont des champions ! Mais la Région vous aide pour l'étude de faisabilité, après, c'est démerdez-vous.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire que l'évolution historique du parc.

Leslie Carnoye : D'accord. Nous avons déjà évoqué la loi Alur. Peut-être pour parler des EPCI, le fait qu'elles étaient 7 alors qu'elles ne sont désormais plus que 5, cela change t-il quelque chose pour le parc et pour les communes ?

Luc Coppin : Mais bien sûr que non, cela ne change rien du tout ! Mais c'est terrible, vous êtes parfaitement représentative de « l'intelligencia » française. L'essentiel, c'est que nous ayons des gens qui ont envie de travailler, et qui travaillent. Que vous ayez une structure à 2 ou une structure à 20, ou une structure à 200, vous aurez toujours la même proportion d'esprits travailleurs. Donc ça ne résout pas les problèmes et ça éloigne les centres de décision de la proximité. Comment voulez-vous que le français moyen s'y reconnaisse ? Surtout quand on a un gouvernement qui est si indécis. Avant nous pouvions encore montrer son désaccord avec lui mais plus maintenant. Pour en revenir aux structures, je ne m'en préoccupe pas. Ce n'est pas l'élément important.

Leslie Carnoye : Et le budget et les financements sont-ils des éléments importants ? Nous pouvons peut-être aborder cet aspect-la.

Luc Coppin : Oui, le budget est évidemment important. Mais qu'il y est 5 communautés de communes ou 7, cela ne change pas grand-chose. L'essentiel, c'est que cela coûte 1,32 euro par habitant si ma mémoire est bonne pour les communes adhérentes, plus quelques centimes d'euro pour les éco-gardes. Non, l'essentiel c'est que le parc est un organisme qui permet (et les communes devraient s'y intéresser) de faire en sorte que, pour 1 euro dépensé par la commune, il y ait 6 ou 7 euros de subventions extérieures (qui viennent de la région, de l'Etat, l'Europe etc.) Le problème du parc est qu'il n'a pas de moyens propres. Il peut donc aider quelques communes volontaires, mais il ne peut pas aider toutes ses communes. Son rôle est moins de participer financièrement et plutôt de donner des conseils, mais parfois c'est insuffisant. Il serait utile que le parc puisse prendre en charge plus souvent des études de faisabilité par exemple. Dans ma commune, le parc a pris en charge une étude de faisabilité sur un quartier à rénover (peut-être parce que je suis président, même si j'essaie de ne pas faire de favoritisme) : le Château des douaniers et sur la Malanoye. Sans l'aide du parc, jamais je n'aurais jamais pu faire partager cette vision de l'environnement et de l'aménagement des zones sensibles. Il serait normal que le parc puisse avoir des moyens d'action. L'agglomération, elle, a beaucoup de moyens d'action. Et certaines agglomérations participent beaucoup pour les communes alors que d'autres pas du tout.

Leslie Carnoye : Concernant le budget global du syndicat mixte, avez-vous le sentiment qu'il a progressé ? Vous sentez-vous aujourd'hui dans une forme de contrainte sur le budget ou pensez-vous au contraire que la période est plutôt satisfaisante ? Comment se fait la répartition du budget entre le syndicat mixte et le SCI ?

Luc Coppin : Nous n'avons jamais demandé beaucoup d'argent pour la participation des communes au parc car une fois que le parc fonctionne, il donne des avis etc. Il n'a pas de moyens ni de compétences, il a des missions. Il donne par exemple des avis sur les PLU, les antennes-relais, sur toutes grandes infrastructures etc. Le parc donne un avis et heureusement qu'il est là, sinon nous passerions à travers tout et n'importe comment. Les élus ne

comprennent pas toujours qu'il faut savoir respecter le milieu naturel. Nous y reviendrons tout à l'heure. C'est la dichotomie milieu naturel-économie etc.

Non, au niveau du budget, les communes payent environ 1,60 euro par habitant, et tout va au parc. Et pour la 1ere année, le SCI a pris 40.000 euros pour lui car nous allons nous autonomiser par rapport au parc.

Leslie Carnoye : Oui, c'est ce que vous disiez tout à l'heure : vous voulez réinstaurer l'implication des communes.

Luc Coppin : Oui, voilà. Et c'est difficile sans avoir de budget propre.

Leslie Carnoye : Savez-vous déjà comment faire pour avoir une meilleure implication des conseils municipaux ?

Luc Coppin : Il y a eu un groupe de réflexion, composé de 12 à 13 personnes et nous en avons parlé plusieurs fois lors des réunions générales du SCI. Nous nous sommes dit que le syndicat des communes pourrait mieux marcher et nous nous sommes demandé ce que nous pourrions faire. Changer de locaux, aider dans le fonctionnement, dans le budget, dans le retour que les élus du syndicat mixte peuvent avoir dans leurs communes.

Leslie Carnoye : Oui. Vous pourriez mettre en place une sorte de charte.

Luc Coppin : Non, nous n'irons pas jusque-là. Vous savez, moins il y a de papiers et d'obligations, mieux c'est ! Mais depuis cette année, nous avons, lors de chaque réunion du SCI, une petite feuille avec les points d'ordre du jour et puis le délégué peut avoir sur une feuille l'essentiel de la décision et il peut de ce fait en parler éventuellement à son conseil municipal.

Donc sur le rôle du SCI dans la mise en œuvre de la charte : il a été partie prenante. Sur les capacités d'action et conflits d'acteurs, au niveau du SCI, j'aimerais bien qu'il y ait de temps en temps quelques conflits. Nous sommes dans une atonie.

Leslie Carnoye : Mais vous évoquiez tout à l'heure des conflits entre le développement économique et la protection de l'environnement ou d'un patrimoine. Ce sont ses missions, si l'on prend pour référence le code de l'environnement...

Luc Coppin : Mais je me fous des textes.

Leslie Carnoye : J'ai bien compris, mais justement, par rapport aux textes qui disent cela, qu'en pensez-vous de votre point de vue ? Ressentez-vous les tensions entre ces deux pôles, développement économique et protection de l'environnement ?

Luc Coppin : Non, pas du tout. Je pense que l'opposition développement-protection est quelque chose de complètement surfait. Mais c'est une opinion personnelle. Deuxièmement, ce n'est pas le parc qui décide de l'économie locale, ce sont d'autres acteurs. Tout ce que peut faire le parc est d'essayer, non pas de conserver, mais de maintenir, des formes d'exploitation, enfin de fonctionnement, qui sont des formes douces. C'est l'essentiel. Or, notre société n'a

de sens qu'à partir du moment où il y a conflit, opposition, parce que nous avons oublié l'essentiel de la vie humaine. La vie humaine ne peut pas fonctionner sans un terreau naturel. C'est absolument impossible. Il peu y avoir des exceptions. Comme au Qatar. Mais nous sommes comme des bactéries sur la boîte de Pétri. Nous avons besoin de notre milieu. Or, la technologie et le développement scientifique, mal compris, sont en train de tout foutre par terre. Je suis extrêmement pessimiste, parce que le développement durable, cela ne sert à rien si dans le même temps vous n'êtes pas capable de changer les mentalités de fonctionnement, d'utilisation, de consommation etc. Sinon, ce n'est pas la peine. Faire des plans climat, c'est très gentil. Mais à quoi cela sert ? Vous fixez des objectifs qui ne sont pas atteints. Vous faites des plans de déplacement urbains (et j'en suis à mon troisième) et les objectifs n'ont jamais été atteints. Des plans, des plans... C'est véritablement du foutage de gueule.

Leslie Carnoye : Si nous avons oublié la place de l'humain et si aujourd'hui nous ne pensons qu'au développement, comment peut-on faire changer les comportements et les mentalités ?

Luc Coppin : Non nous ne pensons pas qu'au développement, nous ne pensons qu'à nous-mêmes. Nous sommes devenus une société hyper-égoïste et ultra individualiste. Nous en sommes responsables, vis-à-vis de l'éducation que nous avons donnée à nos enfants, nous ne les avons pas suffisamment appris le bien commun, le respect des autres etc. C'est bateau ce que je vous dis-là. Mais c'est essentiel. Aujourd'hui nous ne respectons pas la nature. Ou plutôt nous ne la respectons que parce qu'elle est réglementée. Comment sortir de cette impasse ? Je ne vois pas de solution. Parce que si vous réglemez la nature... alors ce n'est plus la nature, mais une anthropisation complète. Il y a une tendance actuelle qui parle du « bonheur intérieur brut ». Vous qui êtes économiste, vous avez une échelle de valeur qui est le PIB/PNB etc. Mais ce sont des échelles totalement erronées, qui ne peuvent pas fonctionner, mais qui servent d'étalon à tout. Nous disons « internaliser les externalités », mais c'est faux ! Puisque que principal moteur, c'est le profit immédiat. Pour vous donner un exemple qui va vous faire sourire, je discutais l'autre jour avec un musicien qui me disait que très certainement, le tempo du moyen-âge ne devait pas être celui d'aujourd'hui. A l'époque, on avait le temps. On allait à Rome à pied, ou à cheval quand on avait les moyens, alors que maintenant on prend le jet, le TGV etc. Donc la vie n'était pas la même. D'abord parce qu'aujourd'hui il y a toute une série de bruits ambiants que l'on ne remarque plus : les climatiseurs, les bagnoles etc. Alors qu'avant c'était les bruits naturels des animaux, des maréchaux-ferrants etc. Mais les agriculteurs ne faisaient pas de bruit en tracteur, puisqu'il n'y en avait pas. Aujourd'hui nous n'accordons plus d'importance à ce qui est naturel. Tout s'est emballé et nous ne nous en sortirons pas, c'est inutile.

Leslie Carnoye : Et dans tout cela, pour vous, quel est le rôle du parc ?

Luc Coppin : C'est d'essayer de freiner cette évolution et de faire prendre conscience aux gens que nous sommes ensemble dans un territoire. Nous avons un territoire, non pas à défendre, mais que nous devons essayer de garder le plus « naturel » (entre guillemets). C'est cela le rôle du parc. Le parc a des avis à rendre. Les gens se tournent vers le parc en disant « oui, c'est de la faute du parc ». Mais non, c'est si de sa faute, ni à cause de lui, c'est parce que l'on va trop loin.

Leslie Carnoye : Souvent, j'entends dire que le parc a une vocation de protéger la nature mais aussi de rendre le territoire vivant et attractif.

Luc Coppin : Il faut rendre le territoire aux habitants et il faut que le territoire soit ouvert aux autres. Le parc n'est pas une entité qui existe pour elle-même. Il est un moyen d'expression, à la fois de la nature par l'intermédiaire du parc, mais aussi des habitants qui l'utilisent. Le parc est un melting-pot de la sorte... alors que partout ailleurs c'est le conflit.

Leslie Carnoye : Tout à l'heure, vous disiez que certains disent « c'est la faute du Parc ». Finalement ce qu'on lui reproche, c'est plutôt de vouloir trop protéger l'environnement ou trop faire du développement local et justement pas assez de protection de l'environnement ?

Luc Coppin : Je pense que nous sommes équilibrés sur cette question. Bien-sûr il y a des acteurs, comme certains agriculteurs, qui ont toujours reproché au parc Natura 2000 par exemple. Mais Natura 2000 n'empêche pas l'activité humaine. Il y a toujours des excessifs. Certains chasseurs disent que nous les empêchons de chasser etc. mais ce n'est pas vrai. Au contraire, nous essayons d'éviter les excès. Lorsqu'il s'est agit de faire une boucle ferroviaire pour les essais d'Alstom, le parc a pris son bâton de Pellerin et a dit que oui, c'est nécessaire, nous en avons besoin pour l'économie locale et donc prenons quelques hectares de forêts.

Leslie Carnoye : De quels essais s'agit-il ?

Luc Coppin : Nous avons une usine Alstom qui fabrique des wagons, des locomotives etc. Et ils doivent faire rouler leurs trains avant de la livrer et donc ils avaient besoin d'une boucle ferroviaire de 3 km de long et nous l'avons fait en bordure de forêt il y a 15 ans. Le parc n'a pas été contre cette initiative. Je pense que ce que l'on reproche au parc peut venir d'une méconnaissance parfois, mais c'est aussi parce que c'est commode. C'est comme l'Europe. On dit souvent que c'est de la faute de l'Europe, c'est parfois vrai, mais c'est aussi pratique.

Leslie Carnoye : Vous faisiez référence au fait qu'il est utile pour vous de pouvoir vous appuyer sur le parc, lorsque vous avez mentionné ce projet de rénovation urbaine du château des Douaniers. Pourriez-vous me donner un exemple d'un avis du parc qui a été donné et qui n'aurait pas été suivi ou qui aurait déplu à certains acteurs ?

Luc Coppin : Je ne sais pas. Je suis mal placé parce que je n'ai pas de désaccord profond avec le parc, dans mes convictions. Donc je n'ai pas de conflits avec lui, non. Au contraire, je trouve qu'il n'en fait pas assez. Par exemple, pour le contournement Nord une route va être construite et le parc a fait un certain nombre de recommandations. L'agglomération de Valenciennes Métropole a considéré que c'était rétrograde, qu'on les empêchait de faire ce qu'ils voulaient etc. Or, nous n'empêchons rien du tout. Cette voie de contournement, telle qu'elle a été conçue n'avait pas de piste cyclable. L'argumentation de l'agglomération, ou celle du Conseil Général, était de dire que la piste cyclable ne serait pas faite sur le nouvel équipement, comme cela les cyclistes pourront emprunter les anciennes routes. Mais puisque c'est un équipement qui est fait pour couper à travers plusieurs choses, il est normal que les cyclistes ne feront pas 10 km alors qu'ils peuvent en faire 4. Le parc a donné un avis pour faire une piste cyclable, qui sera suivi ou pas.

Leslie Carnoye : Est-ce que le fait que les propositions du parc soient toujours équilibrées et lié à ce que vous disiez tout à l'heure, au fait qu'il n'y ait qu'assez peu de débats, peu de conflits ?

Luc Coppin : Non se sont deux choses différentes. L'apathie c'est le fonctionnement d'une institution et non pas le contenu des avis du Parc sur les projets, sur les PLU etc. Ces avis permettent la discussion. Je suis en train de faire le PLU de la commune de Fresnes-sur-Escaut. Le parc a toujours été associé, il nous a fait un certain nombre de remarques que nous avons pris en compte et modéré aussi, nous en avons discuté etc. Au contraire, avec la DDTM il n'y a pas de discussion possible. « Vous dérogez à l'article x ou y et donc vous ne pouvez pas ». Aucune discussion.

Leslie Carnoye : Donc si je comprends bien, le parc assume ce rôle de devoir engager une discussion, d'animer un territoire et un vivre ensemble. Seulement il est peut-être plus à même de le faire sur certains sujets que sur d'autres, non ? J'aimerais savoir quels sont, de votre point de vue, les enjeux territoriaux sur lesquels le parc a beaucoup de marges de manœuvre et quels sont les domaines ou les sujets pour lesquels c'est plus difficile. Par exemple, en matière d'agriculture, le parc insiste sur le maintien de l'élevage pour maintenir les prairies humides, mais d'un autre côté le parc ne peut rien contre la PAC ou d'autres politiques qui vont à rebours.

Luc Coppin : Oui c'est vrai, nous sommes perpétuellement en train de faire le grand-écart. Sur les mesures agricoles, depuis que je suis dans le parc c'est-à-dire depuis les années 1980, nous avons changé 8 fois de mesures agro-environnementales. A chaque gouvernement un nouveau cadre arrive et il faut s'adapter. Et en général, cela ne va ni dans le sens de la simplification, ni dans le sens de l'extension des moyens ! Nous sommes tout de même contraints et forcés de suivre la réglementation. Donc nous l'adaptions. Mais je ne pense pas qu'il y ait d'oppositions fortes, seulement des incompréhensions profondes de la part de politiques, de syndicalistes, de chambres diverses...

Leslie Carnoye : Entre qui par exemple ?

Luc Coppin : Entre les syndicats agricoles classiques et le parc. C'est tellement facile de dire que le parc n'a rien compris à l'agriculture. Alors que nous savons très bien que le fait d'utiliser des intrants et des produits phytosanitaires c'est très mauvais. Le parc est un rouage parmi d'autres, mais il n'y a pas de vision holistique, globale. Actuellement, notre président de la république a présenté un Plan Cancer avec quelques mesures de financement et des mesures d'organisation. Mais entre ça et rien, c'est exactement la même chose. Qu'est-ce qui compte ? C'est d'interdire. Si véritablement il a envie de faire quelque chose, c'est contre tous les produits qui sont en usage libre et qui sont répandus c'est-à-dire tous les phytosanitaires qu'il faut agir. Ce n'est pas la pollution résiduelle qui fait quoi que se soit, mais toute l'industrie des produits chimiques, la brevetabilité des semences etc. Voilà des choses utiles. C'est à partir du moment où vous avez une vision globale qu'il est possible de faire des choses. Pour vous illustrer cela, j'étais il y a quelques jours à une réunion de Dostrade, c'est une association Belgo-Française qui essaie de travailler sur la vallée de l'Escaut, de Gand à Cambrais. Et une personne s'indignait en disant que le fluvial ne fonctionne pas parce que les

voies navigables n'ont pas l'argent pour draguer. Le bureau d'étude a répondu, mais oui sans doute, il faut draguer mais il y a peut-être d'autres moyens : mettre des dispositifs aux confluents des petites rivières pour que ce qui est véhiculé par l'eau soit piégé – un mur de soutènement par exemple, pour que l'eau passe par-dessus. Ensuite il suffit de draguer cet endroit là régulièrement, au lieu de voir tout cela s'écouler dans l'Escaut sur des kilomètres et que cela finisse par coûter très cher. A partir du moment où vous avez une vision globale, il est possible d'apporter des petites solutions, des mesurètes diverses et variées qui *in fine* font que vous avez tout gagné. Le problème est qu'il n'y a pas de cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire, agricole, énergétique etc. Nous faisons avec ce que nous pouvons. Autre exemple, les règlementations de plus en plus draconiennes sur les installations éoliennes font que toutes les zones de développement éolien etc. sont démantelées. Aujourd'hui vous ne pouvez pratiquement plus faire d'éoliennes. Les opposants ont des décrets qu'ils vous sortent etc. C'est un exemple parmi d'autres, mais pour le bois c'est la même chose. Aujourd'hui vous ne pouvez plus avoir un insert à bois parce que vous émettez des particules dans l'atmosphère. Mais cela fait des siècles que l'on brûle du bois. Il faut faire attention, au plomb à l'amiante etc. Mais tout de même. Nous manquons singulièrement de bon sens.

Leslie Carnoye : Concernant les politiques du parc et la charte, ce que j'ai compris est que ces dernières sont de plus en plus évaluées. Je me demandais si cela ne pose pas aussi un problème : d'un côté une évaluation de plus en plus poussée et de l'autre un ensemble de contraire sur lesquelles il vous est difficile d'agir.

Luc Coppin : Oui c'est évident que cela pose un problème. Il est normal que, puisque nous nous sommes dotés d'une charte que nous avons tous signé et accepté, nous puissions l'évaluer de temps en temps. Mais nous l'évaluons avec nos capacités. Alors que dans le même temps toute une série de politiques sont contradictoires. Cela pose un problème évident, mais je ne vois pas de solution.

Leslie Carnoye : Je ne sais pas si vous allez beaucoup apprécier la dernière partie du questionnaire, parce que j'essaie justement de réfléchir sur des concepts. Mais des concepts qui peuvent être vus comme des référentiels qui donnent du sens et pas comme des catégories fixes qui produisent de l'exclusion. Pour vous les parcs régionaux font-ils du développement durable et finalement qu'est-ce que cela veut dire que le développement durable ?

Luc Coppin : Le développement durable à mon avis a été totalement perverti par la technocratie. C'est devenu un concept à la mode mais nous n'en faisons plus. Donnez-moi un exemple de développement durable. Moi je n'en vois pas. C'est le déplacement über alles, la consommation et le gaspillage alimentaire larga manu, tout ce que vous voulez. Jean-Baptiste de Foucauld parlait de l'abondance frugale, mais il n'y a aucune frugalité nulle part.

Leslie Carnoye : Pour autant, Daniel Mio par exemple, m'a dit que selon lui, le développement durable c'est le contraire de ce qui s'est fait par le passé avec l'exploitation minière et que de ce point de vue le parc et sa capacité d'ingénierie l'ont beaucoup aidé.

Luc Coppin : Oui, c'est vrai que si l'on regarde historiquement, le parc a été un détonateur et un booster formidable pour les questions d'environnement avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) avec lequel le Parc travaillait main dans la main. Mais aujourd'hui ce n'est plus du tout comme cela. Les conditions ont complètement changé, d'abord parce que la DREAL s'est immiscée dans le circuit alors qu'elle ne fait qu'appliquer des textes. A l'époque où Daniel Moi a travaillé à Rieulay, comme j'ai pu le faire sur un certain nombre de friches locales, c'était aux alentours des années 1995-2000, nous pouvions faire de l'environnement. D'ailleurs beaucoup de terrils, à Chabaud-Latour, du côté de la grange, les zones de dépôts et les voies navigables ont été modifiés. Mais, alors que c'était prévu pour, depuis le grenelle de l'environnement il n'y a plus de développement durable possible, parce qu'on a légiféré, normé toute une série de choses. Aujourd'hui les services de l'Etat et c'est leur boulot, disent « non, vous n'avez pas le droit, vous ne pouvez pas parce que vous dépassez telle et telle limite... ». Nous en parlions tout à l'heure : il n'y a plus aucune capacité d'action pour les acteurs locaux, tout vient d'en haut.

Leslie Carnoye : Et donc selon vous l'expression « développement durable » représente cela, l'idée d'être dépossédé de vos capacités d'agir ?

Luc Coppin : Oui c'est cela, nous avons été dépossédés de notre façon de gérer notre terre. Certes, il y a 3% d'agriculteurs qui font du bio. J'ai créé une AMAP dans ma commune, mais tout cela est ridicule. Nous travaillons sur les circuits-courts ici au parc. Mais d'un autre côté, dans ma commune à Fresnes-sur-Escaut il y a 800 habitants avec 23% de chômeurs et la moitié de la population vit avec moins de 1500 euros par mois. Comment voulez-vous que je leur dise circuits-courts, qualité etc. ? Ils s'en foutent. Ce discours ne passe pas. Et même s'il passait, l'éducation des enfants fait que prendre une bêche et retourner un jardin n'est pas quelque chose dont ils auraient envie. Pourquoi s'emmerder alors que vous allez à intermarché et qu'il y a tout ce qu'il faut ? Il y a les aléas de la culture etc. lorsque vous semez des carottes vous n'en récoltez pas toujours autant que vous voulez. Pour moi, le parc a permis beaucoup de chose par rapport au développement durable. Nous essayons de promouvoir des changements de mentalité mais ça va être très long.

Leslie Carnoye : Selon vous, les discours des maires dans les communes portent fortement sur l'emploi et sur des dimensions économiques parce que les discours écologiques ne portent pas pour les habitants ?

Luc Coppin : Oui, le discours à long terme et la véritable fonction de la politique, c'est-à-dire la réflexion sur l'avenir ne peut plus être faite, ou elle est mal faite, parce que nos concitoyens (ou 90% d'entre eux) ne l'envisagent plus. Nous parlions tout à l'heure de la fonction des maires. Le maire n'est pas celui qui ramasse les crottes de chien et qui fait les trottoirs, c'est celui qui envisage comment sa ville peut fonctionner dans 15 ans. Notre travail est de faire de la prospective. Mais c'est difficile. Donc le développement durable... Et la conservation, à mon avis c'est l'idée d'essayer de remettre en place des techniques qui ne sont pas nuisibles. En médecine il y a un adage que l'on apprend « primum non nocere » : d'abord, ne pas nuire. C'est ce que nous n'avons pas fait avec la nature. Depuis 1720, c'est la date à laquelle nous avons trouvé du charbon à Fresnes-sur-Escaut, cela fait donc 3 siècles que nous mettons des

tonnes de CO<sub>2</sub>, du charbon puis du pétrole, dans l'atmosphère et ce n'est pas prêt d'arrêter. Le développement durable vous pouvez vous le carrer ou je pense, il est mort.

Leslie Carnoye : Il y a un autre référentiel qui me semble beaucoup utilisé, peut-être dans les textes, mais c'est pour cela que je viens vous demander ce que vous en pensez, c'est la notion de « patrimoine naturel ». Que signifie cette notion selon vous, pour les PNR en général, et quelles sont les caractéristiques du patrimoine naturel en NPDC ?

Luc Coppin : Pour moi, le patrimoine est ce qui nous a été légué par nos prédécesseurs. Cela recoupe les dimensions culturelles, naturelles, bâti etc. Nous prédécesseurs n'était ni plus cons ni plus malins que nous. En général ils bâtissaient dans le temps long en plus. Et ils avaient une notion de durabilité alors qu'aujourd'hui tout est à jeter. A mon avis ce que n'a pas compris l'homme est qu'il est dépendant de son environnement. Il a cru dans les paroles de la bible « croissez et multipliez ». Or, la technologie, et non pas la technique,. Il est normal que le savoir augmente et nous avons fabriqué, dans tous les domaines, des produits qui ne sont plus naturels. Il y a toujours des stocks de DDT qui sont utilisés en Afrique même si chez nous c'est interdit. Nous ne nous sommes pas rendu compte qu'il fallait s'arrêter à un moment donné. Nous sommes partis sur des rails dans une course folle. Aujourd'hui il faut tout transporter et nous déplacer tout le temps. Nous avons tous les deux fait beaucoup de kilomètres pour cet entretien. Cela fait partie du développement mais il y a des choses à ne pas dépasser. C'est comme dans une conversation, vous pouvez faire des plaisanteries mais il y des choses à ne pas dire. C'est pareil pour la nature.

Leslie Carnoye : Que représente pour vous le patrimoine régional ?

Luc Coppin : Il y a un patrimoine culturel et naturel minier. Il y a aussi quelque chose qui a été pervertit c'est cette notion de « biodiversité ». La biodiversité c'est de la technocratie de bas étage. C'est la nature tout simplement. Mais non, il faut que l'homme essaye de tout maîtriser. Bien sûr nous avons un patrimoine qu'il faut garder, mais cela demande du bon sens. Il y a des tas de choses qu'il ne faut pas garder. Il est possible de distinguer deux attitudes : celui qui garde tout et qui ne jette rien et qui a des caves pleines et celui qui bazarde tout. Mais il y a un juste milieu. Nous avons un patrimoine naturel, des forêts etc. qu'il faut garder et puis un patrimoine culturel, tout ce que nous avons écrit etc. la musique du moyen-âge...

Leslie Carnoye : Vous semblez utiliser beaucoup le terme de « nature » mais beaucoup de personnes me disent qu'ils ne l'utilisent pas parce que dans le NPDC nous ne sommes pas sur des dynamiques naturelles, comme dans d'autres grands parcs. Nous sommes dans une nature anthropisée et donc ils préfèrent parler d'environnement ou de patrimoine naturel.

Luc Coppin : Oui, quand je dis « nature », je parle d'une nature anthropisée. Donnez-moi des exemples de nature non anthropisée... A part le désert du Kalahari, tout a été défriché, retourné... Je parle de la nature comme d'un terme générique. D'ailleurs je n'aime pas trop les oppositions que l'on fait entre nature-culture, nature-économie etc. Je fais référence à l'idée de « ma » nature, c'est-à-dire ce que je suis.

Leslie Carnoye : Et si vous parlez de la « protection de l'environnement » cela signifie la protection de la nature et regroupe des éléments naturels comme des forêts, des zones humides etc. ou bien est-ce plus général et inclut aussi des activités comme l'aménagement, l'urbanisme etc ?

Luc Coppin : Oui, pour moi l'aménagement du territoire c'est aussi la protection de la nature. Mais je suis absolument opposé à la manière dont on traite la protection de la nature. Parce que nous protégeons des habitats. Dans notre région qui a été très industrialisée et qui ne l'est plus aujourd'hui, il y a des milliers d'hectares de friches qui sont restées à l'abandon pendant un certain nombre d'années. La nature a repris ses droits et aujourd'hui ces friches sont des sanctuaires – non pas pour la biodiversité – mais comme des habitats d'espèces qui se sont réintroduites, parce que l'homme n'a plus exercé son empreinte pendant un certain nombre de temps. A cause de la protection de ces habitats, il n'est plus possible de faire autre chose de ces territoires. Les friches se sont converties toute seules et aujourd'hui il n'est plus possible de toucher à ces habitats.

Leslie Carnoye : C'est tout le problème des pelouses métalliques, non ?

Luc Coppin : Exactement. A partir du moment où vous réglemez la nature, vous arrivez à des excès de tout genre, dont celui-ci. J'ai d'autres exemples chez moi. Nous avons fait passer un tramway et nous avons trouvé des tritons crêtés... Cela a été un drame, il a fallu des mesures de compensations... mais on compense comment et où ? La compensation est un exercice intellectuellement séduisant, mais c'est une connerie dans la pratique. Il est parfaitement idiot de surcompenser dans des endroits naturels déjà protégés. L'administration, même inconsciemment et avec la meilleure volonté du monde, a tout fait pour que le développement durable soit infaisable. Parce qu'il est possible de faire du resserrement urbain, mais nous avons besoin d'un peu de souplesse pour cela. A partir du moment où tout est rigide et rigidifié, la vie n'est plus possible. La vie c'est la création et le choix du risque. Si vous interdisez le risque à cause des aléas (Plans de Prévention du Risque Inondation - PPRI, risque minier etc.), vous stérilisez un territoire. La protection et le développement durable c'est d'abord qu'on nous foute la paix pour qu'on puisse aménager notre territoire comme on l'entend. Ce qui n'exclut pas complètement les règles, mais les limite. En France nous sommes les champions pour cela : nous faisons des zones industrielles, des zones artisanales, des zones urbaines et des zones naturelles. Nous ne savons pas mélanger tout cela alors que l'on pourrait très bien faire une zone d'activité dans un milieu naturel, à condition de le prévoir et d'être suffisamment humble. Il serait tout à fait possible d'aménager disons dix hectares, dont deux en zones d'activité, par exemple répartis en petits îlots pour que la biodiversité puisse être présente et qu'il y ait une trame verte et bleue continue. Mais nous ne faisons pas cela. La biodiversité comme le développement durable a été pervertie par la technocratie française.

Leslie Carnoye : Vous m'avez dit avoir eu très tôt des engagements politiques en faveur de la protection de l'environnement. Quelles sont vos convictions personnelles sur le sujet ? Pourquoi, selon vous est-il important de prendre soin de la nature ?

Luc Coppin : Mais parce que c'est notre support et que sans nature nous ne pouvons pas vivre. C'est aussi bête que cela. Nous devons savoir assumer nos propres déchets, au lieu de les envoyer à l'extérieur. Aujourd'hui avec les réseaux d'assainissement, nous n'assumons plus nos propres déchets biologiques mais nous les transférons ailleurs. Nous ne faisons plus de compost et tous les déchets organiques sont ramassés avec le reste des poubelles. Nous devons reprendre en main notre destin. Et c'est possible en chauffant moins, en faisant moins de kilomètres en voiture et plus de marche à pied. Pour moi le vrai développement durable c'est toute une série de mesurette comme cela. Fabriquer ses légumes quand c'est possible. Donc les services écosystémiques, c'est du blabla ! C'est une théorisation de ce que la nature, nos parents et nos grands-parents ont toujours fait depuis Adam et Eve. Nous faisons en tirant partie, par la cueillette, la chasse, l'agriculture... Mais nous avons cassé cela parce que même les agriculteurs ne peuvent plus utiliser leurs propres semences. C'est ce que j'appelle la théorie du tiers. Plus personne n'assume ses propres risques, il faut qu'il y ait un tiers qui soit responsable. C'est le gouvernement, c'est la commune, c'est la réglementation, c'est les flics, les autres, la sécurité etc. Mais non, nous devons être capables de prendre nos responsabilités. Evidemment quand vous êtes sous-préfet vous dites « attendez, vous n'avez pas le droit parce que les handicapés ne peuvent pas passer, parce que c'est dangereux, ça va être inondé » etc. Mais à la fin que vous reste-t-il comme espace de liberté ? Rien.

Je veux bien que l'on parle des services écosystémiques comme cela, de manière théorique mais c'est une notion qui d'abord ne passe pas, sinon pour quelques intellos comme vous et moi, ou bien des politiques qui essayent de justifier etc. Mais en justifiant ils font ce que je dénonçais tout à l'heure c'est-à-dire qu'ils réglementent un certain nombre d'usages.

Leslie Carnoye : Avant de revenir sur les services écosystémiques, j'aimerais savoir si, selon vous, dans les discours qui sont tenus, les façons de concevoir ce pourquoi il faut un parc ont beaucoup évolué dans l'histoire ?

Luc Coppin : A mon avis une notion qui sous-tend l'existence des parcs est celle du « bien commun ». C'est-à-dire que le parc est un lieu de vie, un lien. Le travail du parc est de créer un lien et en même temps, non pas préserver mais naturaliser le plus possible son territoire, même s'il y a 500 000 habitants. Le problème n'est pas qu'il y a des hommes, mais qu'au moins ils respectent ce qu'ils ont autour d'eux. Dans le métro vous n'aimez pas qu'on vous crache à la figure. Il est agréable d'être respecté. Pour la nature c'est pareil. Le parc est l'un des acteurs qui permet de mettre un peu d'huile dans les rouages. C'est ce que nous essayons de faire.

Leslie Carnoye : Pour autant, au travers des différentes chartes, la conception du parc a pu évoluer. Au départ j'ai entendu dire que la vision était celle d'un poumon vert entre Lille et Valenciennes, alors qu'aujourd'hui, aussi avec l'étendue progressive du parc, j'entends beaucoup que le parc joue de rôle d'animateur des dynamiques de proximité et de vivre ensemble. Les façons de concevoir le parc ont-elles évolué de ce point de vue ?

Luc Coppin : Oui c'est vrai. A mon avis l'idée de créer des PNR, c'est-à-dire celle des technocrates de la DATAR de l'époque était géniale. Et les auteurs locaux ont aussi vu un intérêt à créer un parc, ce qui explique qu'il se soit étendu. Les communes y ont vu un intérêt.

Ce que je vous disais tout à l'heure, c'est peut-être parce que je suis président que j'aimerais un peu plus de dynamisme etc. Mais sinon c'est assez positif, globalement. Nous avons besoin de lieux comme le parc pour échapper à l'administration, à la centralisation, à la réglementation... Le parc est un lieu de vie et c'est un lieu ouvert.

Leslie Carnoye : Donc pour revenir sur les services écosystémiques. Finalement, même sans faire référence au terme lui-même, c'est l'idée que la nature nous procure des bienfaits. Il s'agit d'une ligne d'argumentation qui se développe et qui vise à montrer l'importance de l'interdépendance entre l'homme et les écosystèmes. Selon vous, retrouve-t-on ces idées dans les argumentaires développés par le parc ?

Luc Coppin : Je pense que oui, mais elles sont brouillées par le discours ambiant de l'efficacité et des oppositions économie-écologie etc. D'une part c'est brouillé et d'autre part une partie de ce discours est devenu inaudible parce qu'aujourd'hui on veut tout tout de suite, alors que le parc est une action à long terme. C'est immédiat au sens où nous créons du lien avec les habitants mais lorsque vous empêchez de retourner une prairie humide, c'est assez mal perçu alors que c'est important. Nous avons perdu la notion d'allers et retours des bienfaits de la nature.

Leslie Carnoye : C'est-à-dire que nous avons tendance à croire que c'est l'homme qui agit sur la nature et non pas l'inverse ?

Luc Coppin : Oui, nous avons cette idée que l'homme est supérieur à la nature alors qu'il n'est qu'un prolongement de cette nature. Il est peut-être plus malin, mais lorsque l'on regarde attentivement tous les phénomènes qui nous entourent, c'est magnifique. Le printemps arrive, les bourgeons sortent, c'est une source d'émerveillement extraordinaire. Mais nous prenons la nature comme si c'était un domestique et ce n'est pas bon. Les domestiques, ou bien on les traite comme des chiens, ou bien nous sommes en symbiose avec eux. Il est tout à fait possible de « garder son rang » tout en étant correct.

Leslie Carnoye : Mais vous avez une perspective plutôt critique ou bienveillante vis-à-vis de la notion de services écosystémiques ?

Luc Coppin : Très critique. Ce qui tient à deux facteurs. D'une part, nous sommes éduqués de façon analytique. C'est-à-dire que nous faisons de la géographie, de l'histoire, de la philosophie, des langues, du français, des sciences de la terre, de l'économie etc. et on nous en flanque dans le cibouveau partout comme cela. Et la manière de re-triturer tout cela... c'est démerdez vous ! Alors que c'est essentiel. Une fois acquis les savoirs de base, nous n'avons pas besoin de faire de l'économie dans le secondaire, ni de la chimie ou je ne sais quoi. Mon petit fils en seconde a fait le programme de chimie que je faisais en deuxième année de pharmacie il y a 50 ans. C'est maladif ! Donner des notions de chimie c'est très bien, mais si la chimie intéresse il est possible d'en faire après. Au contraire, il faut ouvrir l'esprit. Nous n'avons pas l'habitude d'avoir un raisonnement synthétique, jamais. C'est la théorie de Morin : la complexité ne veut pas dire complication. Tout peut être complexe mais il faut savoir choisir. Donc nous sommes élevés de façon analytique et d'autre part, nous sommes élevés avec un inconscient qui est que la nature est taillable et corvéable à merci. Des

ressources minières, au bois etc. Nous devrions revenir un peu en arrière. Cela paraît réactionnaire, mais nous devons retrouver la notion, je dirais du moyen-âge. C'est-à-dire que nous savions défricher, mais dans le même temps utiliser les ressources sans les gaspiller. Or, nous sommes dans un siècle de gaspillage à tous points de vue. L'écosystème, c'est pratique parce que maintenant on met l'économie à toutes les sauces.

Leslie Carnoye : Mais je ne fais pas « que » de l'économie en venant ici...

Luc Coppin : C'est pour cela que je vous disais tout à l'heure qu'il faut vous dépêcher d'en sortir. Cela vous a probablement donné une tournure d'esprit mais il y a des tas de fausses notions. L'économie, comme les neurosciences ou la philosophie sont devenues des sciences mais elles n'en sont pas. Ce sont des ouvertures sur la vie. Mais les théories économiques c'est tout et n'importe quoi ! Les écoles de commerce, c'est très surfait. Je préfère sciences-politiques que les écoles de commerce. Mais Et même la physique, qui est pourtant quelque chose d'extrêmement rigoureux, depuis un certain nombre d'années la physique quantique, des particules etc. C'est comme la sociologie ce sont des sciences qu'il faut manier avec précaution, comme le concept de services écosystémiques.

Leslie Carnoye : Un dernier aspect que j'aimerais aborder est la question de l'évaluation économique et monétaire de ces bienfaits que la nature nous procure. Qu'en pensez-vous ?

Luc Coppin : Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il en vient à perdre son âme ?

Leslie Carnoye : Nous perdons notre âme quand on fait une évaluation monétaire ?

Luc Coppin : J'ai répondu à votre question. Pourquoi faut-il tout quantifier alors que la vie ce n'est pas cela. La vie c'est le bonheur, c'est l'amour, le plaisir de manger etc.

Leslie Carnoye : Oui, une critique de l'évaluation monétaire qui est souvent employée est bien celle-là. Mais le contre argument est de dire qu'aujourd'hui nous en avons besoin de manière stratégique dans les discours, justement parce qu'il n'y a plus que l'économie qui a une force d'argumentation. L'idée est que si nous voulons parler aux hommes politiques il faut avoir des arguments monétaires.

Luc Coppin : Non, je ne suis absolument pas d'accord avec cet argument, ce n'est pas vrai. En réalité, l'économie, la quantification, les valeurs monétaires, ne sont que des moyens, alors que la politique c'est la fin. Et aujourd'hui la politique n'existe plus. Il n'y a plus que le calcul économique, la rentabilité etc. Mais à quoi cela sert ? Que Monsieur Bernard Arnault ait gagné 5 milliards de plus en 2013 ou en 2012 qu'avant... ça montre bien des choses mais qu'est-ce qu'il en fait ? Rien ! Par contre il n'est pas foutu de payer ses ouvriers. Il y a tout de même un problème. Il est normal de ne pas toujours se projeter dans l'avenir, il serait même pathologique de le faire tout le temps, mais il y a tout de même un recul à avoir par rapport à cela. C'est vrai, tout est économique donc on met tout à l'aumône de l'économie, mais c'est faut !

Leslie Carnoye : Beaucoup d'écologistes tiennent aujourd'hui ce discours.

Luc Coppin : C'est parce que les hommes politiques sont pervertis par l'économie. Mais ce n'est pas un bon raisonnement. Cela peut aider. Par exemple, le rapport Stern a bien montré que si nous ne faisons rien pour les gaz à effet de serre aujourd'hui nous aurons à payer dix fois plus dans x années. Mais cela ne peut pas être systématique. Je vous ai apporté des références d'ouvrages qui sont importants de mon point de vue. Je pense que le problème est qu'aujourd'hui beaucoup d'hommes politiques sont acculturés – le meilleur exemple étant Sarkozy qui ne savait même pas parlé français. Nous avons perdu des valeurs fondamentales qui devraient mener notre vie : l'honnêteté, le sens du bien commun, le courage, la valeur travail etc. Sinon, à quoi cela sert que Ducros il se décarcasse ? Il est bien trop facile de se réfugier derrière l'économie en faisant des calculs et en disant « regardez, ceci est irréfutable » alors qu'en réalité il suffit d'une réflexion toute simple. En tant qu'homme politique, j'ai toujours cherché à assumer mes responsabilités. Et en voulant le faire, justement, je me suis rendu compte qu'on m'empêchait de le faire, ce qui m'énerve prodigieusement.

Leslie Carnoye : Je vous remercie pour cet entretien.

Luc Coppin : C'est moi qui vous remercie. J'espère vous avoir été utile et d'ailleurs il me semble que c'est ce qui manque un peu au parc d'avoir une vision d'ensemble.

#### Suggestions de lectures :

Réhabiliter la politique de la commission sociale de l'épiscopat : donne une vision de la politique, bien commun, vivre ensemble, c'est bien vu et très vite lu, prima de la dignité de la personne humaine et le pouvoir conçu comme un service, plutôt que comme un parcours professionnel. C'est ce que j'ai beaucoup admiré chez Daniel Mio.

Edgard Morin, c'est chouette.

Michel Serres le contrat naturel

Ecologie appliquée : Gué ascouette. J'ai du le noté dans le cahier. Il s'occupait des transports comme VP quand LC était au conseil régional, après il a été secrétaire d'état à l'économie sociale et solidaire et maintenant il est au conseil régional de Bretagne. J'aime beaucoup ce livre je l'ai lu 2 fois. C'est très très pratique. Une critique et des propositions pratiques, qu'il a mis en place un certain nombre de fois.

Il y a d'autres références, comme Ivan Illich dont je m'inspire beaucoup.

## Annexe D : Entretien avec Gérald Duhayon

11 Décembre 2013 ; Durée : 1h43

Leslie Carnoye: Pourriez-vous commencer par vous présenter brièvement ? En indiquant par exemple, quel est l'intitulé de votre fonction au sein du PNRSE, quel est votre parcours de formation et vos activités antérieures. Pourriez-vous également décrire rapidement en quoi consiste votre activité quotidienne, les personnes avec lesquelles vous travaillez le plus souvent...

Gérald Duhayon: Je suis Gérald Duhayon, cela fait 5 ans que j'ai intégré le PNRSE et je suis actuellement responsable du pôle ressources et milieux naturels. Je suis de nationalité Belge et j'ai un historique côté Belge : j'ai fait une formation universitaire dans ce qui s'appelait à l'époque une licence en sciences de logique, ce qui est l'équivalent d'un master 1 en biologie des populations (si je reprends les intitulés actuels du référentiel français) puis une seconde licence en sciences naturelles appliquées, qui est l'équivalent d'un master 2 environnement-écologie. Après ces 5 années universitaires, j'ai travaillé 4 années au sein d'une association naturaliste pour la région Wallonne : « *Les cercles des naturalistes de Belgique* » à Villers-sur-Heroin, au centre Marie Victorin qui est le siège social de l'association. J'ai travaillé à la cartographie du réseau écologique dans un premier temps, puis à la cartographie des habitats de zones de protection spéciale. J'étais coordinateur de projet et nous étions 5 personnes. Ensuite, j'ai travaillé pendant 10 années au Parc Naturel des Plaines de l'Escaut en tant que chargé de mission ressources et milieux naturels. Enfin j'ai passé la frontière et je suis arrivé en Scarpe-Escaut.

En Scarpe-Escaut j'ai d'abord été chargé de mission patrimoine naturel, mais il était déjà convenu de réorganiser les équipes pour les structurer en pôles et que je prendrais la tête d'un des pôles. Cette restructuration des équipes a eu lieu il y a deux ans environ. Nous avons commencé par faire un diagnostic de fonctionnement, mais pour que ce soit réellement mis en place il a fallu deux bonnes années. Maintenant cela fonctionne depuis un an et demi, donc nous avons dû commencer il y a plus de deux ans finalement.

LC : En quoi consistait votre activité avant cette restructuration et quelles sont les différences avec ce que vous faites aujourd'hui ?

GD : Aujourd'hui, j'ai beaucoup plus activités de management. Cette restructuration a vraiment eu lieu à tous les niveaux hiérarchiques et fait évoluer le fonctionnement de l'institution, puisque le comité de direction a été créé. Il regroupe les deux directeurs adjoints et le directeur plus les quatre responsables de pôles, ainsi que la responsable administrative et le responsable financier. C'est devenu le noyau dur de la prise de décision, l'endroit où l'on débat. Donc par rapport à avant, j'ai un positionnement un peu plus stratégique et politique avec des tâches d'encadrement plus précises, plus complètes et abondantes. Même si je reste opérationnel sur tout un tas d'autres sujets : je continue à gérer des dossiers et c'est typiquement le cas du projet SESEEP. Mais maintenant j'encadre aussi du personnel à plusieurs niveaux.

LC : Et donc cette évolution est en partie liée à l'évolution de votre fonction, mais aussi à celle de l'ensemble de l'organisation ?

GD : Oui, je dirais même que c'est ma fonction qui a évolué en fonction de l'organisation que nous avons mis en place.

LC : Rapidement, pourriez-vous décrire quelles sont les missions principales, les objectifs et le rôle du PNRSE, selon vous ?

GD : Très rapidement, c'est lié au décret, qui définit les missions : protection de l'environnement, diversification économique en respectant les valeurs environnementales et éducation et sensibilisation à l'environnement. Mais la protection se rapporte plus aux « *patrimoines* » qu'à l'environnement. C'est plus large que la protection de l'environnement. Ce sont nos trois grandes missions, que l'on décline en fonction des spécificités locales et de l'histoire du territoire. Donc la Charte reprend aujourd'hui les nouvelles missions que l'on se fixe jusque 2022, avec 4 grandes vocations qui ont trait à la maîtrise de l'urbanisation et à l'aménagement du territoire ; à la protection et à la valorisation des patrimoines ; diversification et valorisation économique et mobilisation des citoyens et éducation à l'environnement.

LC : J'ai souvent entendu que les PNR peuvent être considérés comme des applications du développement durable « *avant la lettre* », mais ils sont également considérés comme des exemples d'application de la « *conservation intégrée* ». Ces deux termes vous parlent-ils ? Quelles différences feriez-vous entre eux ? Quel terme utiliseriez-vous plutôt pour qualifier votre travail ou l'action du Parc ?

GD : Dans « *développement durable* » il y a « *développement* » qu'il est possible d'opposer à « *conservation* ». C'est certainement à ce niveau là qu'il s'agit d'introduire une différence. Même si elle est intégrée, cela reste de la conservation. En ce qui concerne le territoire de Parc, il s'agit d'une zone en mouvement avec des ambitions politiques locales, des projets etc. Il me semble que « *développement durable* » est donc plus approprié du territoire de Scarpe-Escout, alors que la « *conservation intégrée* » pourrait mieux convenir à d'autres territoires plus ruraux, avec des patrimoines un peu différents, des traditions et savoir-faire à maintenir et une vie forte de territoire. Mais d'un autre côté, nous faisons tout de même de la conservation en Scarpe-Escout : nous gérons des réserves naturelles, des sites d'intérêt écologique etc. Nous faisons de la conservation de ce qui existe, mais dans nos habitats et dans nos régions les patrimoines sont fortement liés à l'activité humaine. L'objectif est donc de maintenir les activités humaines qui les ont fait naître afin de garder la richesse du patrimoine.

LC: J'aimerais entrer maintenant dans le fonctionnement de l'institution. J'ai beaucoup de questions, mais que pouvez-vous me dire pour le moment sur les statuts légaux du Parc, sur vos modalités de financements et vos ressources financières, ainsi que sur les effectifs salariés au sein du syndicat mixte ?

GD : Michel Marchyllie pourra vous répondre sans doute beaucoup mieux que moi sur cette question. Mais en quelques mots : le Parc est d'abord reconnu par un arrêté du premier ministre qui définit l'existence juridique du Parc. Ensuite, le Parc c'est un syndicat mixte de gestion, qui regroupe tout une série de membres que sont la Région, le département, les communes et les intercommunalités. L'Etat n'est pas membre du syndicat mixte. En NPDC, la situation est particulière : il y a un historique qui fait que nous avons aussi le syndicat mixte ENRx qui existe, qui est l'ancienne structure du Parc Naturel Régional NPDC et qui a été maintenu pour fournir l'ingénierie d'encadrement aux 3 territoires de Parc et pour jouer un rôle de fédération de ces 3 Parcs. ENRx fourni donc du personnel, ce qui est mon cas ainsi que celui de tous les postes d'encadrement (direction, responsables de pôle et chargés de missions) mais certains personnels sont aussi engagés par le syndicat mixte du Parc Scarpe-Escout. Il s'agit principalement de personnels administratifs, mais cela dépend aussi des projets, des moyens mobilisés au cas par cas. L'effectif global doit se situer autour de 40-45 personnes, mais cela bouge régulièrement. Michel Marchyllie vous dira cela mieux que moi.

LC : J'aimerais savoir quels sont les rôles respectifs de l'équipe technique, de la direction, du syndicat mixte et du syndicat des communes intéressées au sein du Parc.

GD : Tout d'abord, une précision : l'équipe technique désigne l'ensemble de l'équipe. Personnellement, j'ai une équipe technique au sein du pôle essentiellement composée de techniciens qui sont sur le terrain. Mais l'équipe technique désigne l'ensemble des personnels, y compris la direction, l'administration les responsables de pôles etc. Le but est de faire la distinction avec la partie politique, c'est-à-dire le comité syndical qui est l'organe de gestion du syndicat mixte.

LC : D'accord alors les rôles respectifs plutôt de l'équipe, du syndicat mixte, du syndicat des communes...

GD : Oui, c'est vrai. Le syndicat des communes, je n'en ai pas parlé. Il s'agit aussi d'une spécificité de Scarpe-Escout qui n'existe nulle part ailleurs en France. Dans la constitution du syndicat mixte du PNRSE, il y a des règles qui fixent le nombre de postes et de représentants. Donc un nombre de postes pour le territoire a été établi. Mais, il y a aussi depuis très longtemps une volonté d'instituer une réunion des communes du parc pour qu'elles puissent être entendues : sinon elles n'auraient eu que 6 postes au sein du comité syndical. Donc une association des communes a été réalisée, qui s'intitule syndicat mixte des communes intéressées. Il s'agit donc d'un syndicat mixte qui fonctionne en parallèle du syndicat mixte de gestion de Scarpe-Escout, avec deux représentants par commune. C'est ce syndicat mixte qui désigne les représentants communaux qui vont siéger au syndicat mixte du PNRSE.

LC : Donc schématiquement, quels sont les acteurs que l'on peut considérer comme membres du parc et quels sont les acteurs « extérieurs » impliqués (rôle de l'Etat, de la Région, du département, d'ENRx ?

GD : Ceci est défini par les statuts. La composition du comité syndical, qui est le conseil d'administration du PNRSE, est définie par un certain nombre de sièges pour la Région, le département, le territoire et l'intercommunalité. En plus, certains membres consultatifs sont

invités : le président du conseil scientifique de l'environnement et un représentant de la chambre d'agriculture du NPDC. Ces statuts sont modifiés en fonction des chartes et ils sont bien décrits dans les statuts.

LC : D'accord. Et cela bouge beaucoup selon les chartes, ou la constitution est maintenant bien stabilisée ?

GD : C'est surtout en fonction des obligations légales. L'intégration des EPIC, comme nouveau niveau de représentation du territoire, a été un grand changement suite à la modification de la loi sur les PNR. Au niveau financement également cela a beaucoup joué, puisque chaque signataire (région, département, communes...) apporte un financement structurel au syndicat mixte.

LC : Une autre question qui me semblait intéressante concerne les relations existantes entre le PNR et les autres législations ou dispositifs de protection existants, comme Natura 2000, les « pays » etc. Vous avez mentionné tout à l'heure le fait que vous gérez vous-mêmes des réserves par exemple, mais il y a aussi d'autres dispositifs régionaux et nationaux comme les Trames Vertes et Bleues. Comment cela se passe-t-il ? S'agit-il plutôt de rapports de complémentarité ou de compétition ?

GD : Globalement, un PNR est un territoire de projet : nous intégrons dans nos actions tout ce qui émerge du territoire, mais également tout ce qui émerge aux niveaux nationaux, régionaux et départementaux en termes de politiques publiques. Donc effectivement, nous sommes souvent les relais de mise en œuvre des politiques nationales, régionales et départementales, voire européennes. Donc à minima, nous sommes des animateurs locaux des politiques Natura 2000, Trame verte et bleue, réserves naturelles régionales etc. Mais après, nous avons des actions vraiment liées à des enjeux locaux qui émergent du territoire et donc que l'on ne retrouvera pas dans d'autres Parcs. En revanche, les politiques nationales et régionales constituent un socle commun que l'on peut retrouver dans d'autres PNR.

LC : Quel est ce socle commun de manière plus précise ?

GD : Les politiques réserves naturelles (nationales ou régionales), Natura 2000, Trame verte et bleue (nationales et régionales), les SAGE et contrats de rivière - toutes les politiques de l'eau... Mais cela dépend aussi de la structuration des territoires. Dans notre cas, le territoire du parc ne correspond pas à un périmètre de Pays. Donc nous avons des collaborations, mais nous n'intégrons pas nécessairement le fonctionnement d'un pays, alors que c'est le cas d'autres parcs où les périmètres sont les mêmes et où le Parc anime le Pays.

LC : Je connais assez mal ce que sont les Pays, pourriez-vous me dire rapidement à quoi cela correspond ?

GD : Je ne suis pas expert sur la question non plus, mais il s'agit d'une ancienne politique de développement territorial (d'après ce que j'ai compris il n'y aura plus de création de nouveaux pays) qui permet aux territoires ruraux qui n'ont pas les qualités écologiques et patrimoniales d'un parc naturel de mettre tout de même en œuvre un projet de territoire. Dans

la région il y en a plusieurs et ENRx a eu la mission d'accompagner les pays sur la trame verte et bleue, je pense qu'ils pourront vous en dire plus à ce niveau.

LC : Très rapidement aussi (je pourrais aborder plus de détails avec Michel Marchyllie) quelles sont les grandes étapes historiques de la constitution du Parc et les acteurs fondateurs ayant joué un rôle important ?

GD : L'historique est bien expliqué dans la Charte. Le PNRSE est le premier Parc Naturel Régional de France, créé en 1968 juste après que le décret PNR soit sorti. Dans la région, c'est parti d'une initiative du département et de quelques communes, essentiellement sur le massif de la forêt de Saint-Amand, puis le périmètre du parc s'est étendu en fonction des révisions de chartes. La gestion et le fonctionnement des PNR ont aussi beaucoup évolué, en lien avec la décentralisation qui a renforcé les compétences des Régions. Une étape importante pour le PNRSE de mon point de vue est aussi la structuration transfrontalière, qui est déjà très ancienne puisque le premier accord remonte à 1989. Si cette dynamique est déjà ancienne, la démarche transfrontalière reste innovante du point de vue du territoire national et ce d'autant plus que nous œuvrons pour renforcer cette structuration politique et juridique à l'avenir.

LC : Quelles sont les ambitions du PNRSE sur cette question ?

GD : Il y a des ambitions qui vont de soi puisque les territoires sont les mêmes, sur le plan géographique. Il y a des continuités écologiques, voire des obligations de traiter certains problèmes de manière transfrontalière, notamment en ce qui concerne l'eau, mais aussi en termes de flux de population, de démographie et de dynamique économique. Tout cela nous invite à porter un regard sur l'autre côté de la frontière. Par ailleurs, le territoire de Scarpe-Escaut est enclavé côté français entre trois grands pôles urbains que sont Lille, le douaisis et le valenciennois et donc la seule porte d'ouverture du territoire se situe vers la Belgique.

LC : Et en termes de structuration politique, qu'est-ce qui existe aujourd'hui comme forme de coopération et qu'envisagez-vous à l'avenir ?

GD : Juridiquement, il y a déjà des conventions entre les deux parcs, même si cela reste deux structures juridiquement autonomes. Politiquement, il y a aussi maintenant un bureau transfrontalier qui se réunit régulièrement et qui inclut des élus du bureau du PNRSE et des élus du bureau du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. Mais un travail d'identification et de recherche des meilleurs outils juridiques qui permettraient une structuration juridique du Parc Transfrontalier du Hainaut qui est en cours. L'un de nos collègues travaille principalement là-dessus. Il a fait le point sur les différents outils juridiques existants, leurs avantages et inconvénients et comment cela pourrait s'appliquer au Parc Naturel. Cela regroupe des questions très pratiques et administratives mais néanmoins importantes sur le statut des travailleurs etc. sur lesquelles il va falloir prendre des décisions. Ce travail est en cours.

LC : J'aimerais revenir sur un point que vous avez mentionné ultérieurement, lorsque vous avez présenté votre activité. Avez-vous ressenti durant votre parcours professionnel que vos missions personnelles et/ou le rôle de la structure dans son ensemble a beaucoup évolué ? Je

vous demande cela parce que lors de notre entretien, David Moulin a évoqué un tournant dans la gestion des PNR, aux alentours des années 2000 (donc soit un peu avant soit au moment où vous avez intégré la structure) et j'aimerais avoir votre impression là-dessus.

GD : Oui, à mon avis, la préoccupation pour l'environnement est restée très limitée jusqu'au milieu ou à la fin des années 90. Elle restait une préoccupation pour certains territoires privilégiés, comme les PNR, et pour quelques élus et quelques associations. Par la suite, la thématique environnementale, du développement durable et du changement climatique s'est répandue et la prise de conscience a été progressivement plus forte. Certaines politiques nationales, qui existaient déjà mais qui n'en étaient qu'au début ont donc été renforcées. Par exemple, Natura 2000 a démarré au niveau Européen en 1979, puis en 1992, mais la mise en œuvre au niveau de chaque Etat membre a démarré dans les années 2000. Et donc l'émergence de ces politiques nationales a fait évoluer le rôle des parcs naturels qui, avant, travaillaient essentiellement à partir des enjeux et des attentes locales. Aujourd'hui les parcs sont de véritables relais de quelques grosses politiques environnementales nationales. Par conséquent, nous avons un double rôle : nous nous devons de relayer localement des politiques qui existent (et les attentes des différentes administrations sont fortes à ce niveau là) et en même temps, nous souhaitons répondre aux attentes qui émergent du territoire. Ce n'est pas une dualité, parce que ces politiques correspondent aussi aux enjeux locaux, mais le positionnement du parc est différent – entre mettre en œuvre et relayer des politiques d'Etat qui ne sont pas forcément toujours bien acceptées sur un territoire et faire émerger et mettre en œuvre des projets du territoire. Mais c'est aussi tout l'intérêt de la structure parc : cela nous permet de ne pas mettre brutalement en place les politiques nationales et au contraire de les adapter aux contextes locaux.

Personnellement, je n'ai pas vraiment connu le changement puisque je suis arrivé en 2008. Mais c'est à mon avis à ce niveau là que le changement a été assez important. Si je compare avec le territoire Belge, je suis arrivé aux Plaines de l'Escaut alors qu'il venait d'être reconnu un an avant. Il a donc fallu constituer l'équipe etc. et nous étions encore dans ce rôle là, nous devions constituer notre propre programme. Bien sûr, certaines politiques Wallonnes existaient mais les parcs belges ont été pendant très longtemps – non pas laissé de côté – mais vus comme une politique de la région Wallonne, sans que les autres politiques soient forcément intégrées au niveau des territoires de parc. Au contraire ici, ce que je ressens vraiment dans le cadre de mon travail est que nous sommes le relai de beaucoup de politiques nationales, régionales, départementales, voire même maintenant des intercommunalités et nous sommes sollicités de toutes parts pour accompagner ces politiques et les mettre en œuvre.

LC : Oui, alors c'est certainement très complémentaire avec ce qu'a exprimé David Moulin : selon lui auparavant les gestionnaires du parc étaient assez autonomes dans la mise en œuvre de leur politique alors aujourd'hui les missions ont évolué vers de la coordination d'acteurs etc.

GD : Tout à fait, oui, c'est très clair. Cela se renforce et cela devient même problématique : en étant le relais de certaines politiques, nous sentons parfois que de plus en plus de choses nous sont imposées, avec des visions qui sont parfois à d'autres échelles que celle du territoire.

Donc cela devient parfois difficile. Il me semble que nous oublions parfois qu'un parc c'est un projet de territoire qui émerge de ce territoire. Nous avons tendance à être tenaillés entre ces deux démarches.

LC : Mais j'imagine qu'il y a tout de même des avantages à cette nouvelle manière de mettre en œuvre les politiques de parc, non ? Pensez-vous qu'aujourd'hui vous êtes mieux à même de faire porter vos objectifs, parce que la préoccupation globale pour le développement durable s'est répandue. Pour vous, est-ce plus simple de faire les choses, ou bien au contraire est-ce plus complexe pour toutes les raisons que vous venez de mentionner ?

GD : Dans mon domaine, en tant qu'animateur local de certaines politiques importantes (notamment Natura 2000, les réserves naturelles, les SAGE etc.) c'est un avantage dans la mesure où nous sommes reconnus comme étant la structure locale porteuse de ces politiques. Donc oui, cela nous aide à mettre en œuvre nos actions de conservation et de valorisation des patrimoines. Mais cela peut aussi être handicapant en raison des amalgames qui sont faits localement, notamment avec des lois ou des réglementations qui sont imposées au niveau national ou européen et qui ne plaisent pas tout le temps. L'amalgame est fait par les acteurs locaux. C'est toujours à cause du parc que ces problèmes se créent alors que ces lois s'appliquent partout, dans le parc et en dehors. Ce qui est dommage est que l'apport du parc en termes d'adaptation ou d'assouplissement, d'accompagnement de la mise en œuvre de ces politiques afin qu'elles soient mieux orientées, n'est pas souvent perçu. Donc il y a les deux, des avantages et des inconvénients, mais quoi qu'il en soit il faut faire avec.

Mais personnellement, dans mon domaine, je le vois plutôt comme un avantage. Parce que c'est triste à dire mais en matière de conservation et de protection de l'environnement il y a des mesures qui continuent à ne pas plaire, mais heureusement qu'il y a des lois et des directives européennes pour obliger certains à agir et cela nous permet aussi de les accompagner.

LC : Par conséquent, pensez-vous que les rapports entretenus entre le parc et les habitants ou les communes sont plutôt structurés autour d'un vivre ensemble sur un territoire, une mise en place d'un projet et d'actions communes partagées, ou bien avez-vous un rapport assez conflictuel à certains acteurs ?

GD : Avec les habitants oui, plutôt un rapport de vivre ensemble, notamment au travers de certaines opérations ciblées. Parce que nous avons des spécificités : nous sommes l'un des territoires les plus peuplés donc il est assez difficile d'avoir une relation privilégiée avec les habitants, mais en ce qui concerne les communes, il y a les deux. Nous avons légalement un avis à remettre sur certaines procédures d'urbanisme et sur des autorisations d'exploitation notamment. De ce point de vue, nous avons deux types de relations avec les communes, certaines ne voient que le rôle de gendarme du parc alors qu'il est plus facile avec d'autres d'amener et d'accompagner les choses. Les deux grilles de perceptions sont présentes.

LC : J'aimerais revenir plus tard sur cette question des conflits entre les groupes d'acteur. Avant cela, pourriez-vous de dire rapidement quels sont selon vous les principaux enjeux environnementaux pour le PNRSE ?

GD : C'est lié à la géographie et à la structuration même géologique du territoire. D'abord, il y a clairement la présence de l'eau : nous sommes sur une plaine humide, ou plus précisément deux plaines alluviales. Donc les enjeux de qualité de l'eau et de richesse écologique de ces milieux sont très présents. D'autres spécificités locales sont la présence de sols sablonneux et l'abondance relative de la surface boisée. Nous avons 25% de surface boisée sur le territoire du parc alors que la moyenne régionale est de 9%. Bien sûr c'est lié à l'histoire et à la structuration des droits de propriété autour de grandes surfaces qui ont été maintenues. Donc les enjeux autour des habitats forestiers sont très importants.

Ensuite, si nous lions ces enjeux aux usages, les pratiques agricoles sont une question fondamentale, mais aussi les pratiques de loisirs. Nous sommes une zone très fréquentée, très habitée donc les enjeux de l'impact de certaines pratiques de loisir et de la sur-fréquentation sont aussi très importants sur une partie du territoire. Voilà comment je le décrirais d'une manière très schématique.

LC : J'avais aussi cru comprendre que puisque justement nous sommes une région très densément peuplée, les thématiques de l'artificialisation du territoire et/ou de l'urbanisation sont aussi très importantes ?

GD : Oui évidemment, je suis resté plutôt sur mon domaine, mais la maîtrise de l'urbanisation est clairement le premier enjeu de la charte, puisqu'elle influe directement sur le reste.

LC : De votre point de vue, pensez-vous que la thématique de la biodiversité soit montée à un moment donné et qu'il s'agisse aujourd'hui d'une préoccupation plus forte que par le passé ?

GD : Je pense que les parcs en font depuis très longtemps. Nous avons peut-être regroupé des actions déjà menées sous de nouveaux termes, même s'il y a bien sûr eu aussi des avancées dans nos pratiques, mais nous ne pouvons pas dire que nous n'en faisons pas avant. La protection de la nature reste la première préoccupation d'un parc.

LC : Etant donné que le parc a non seulement vocation à protéger la nature, mais a aussi pour objectif de favoriser le développement local, finalement comment selon vous, le Parc parvient-il à produire du développement durable ? Comment ces objectifs contradictoires sont-ils rendus compatibles sur le territoire ?

GD : C'est un grand débat. C'est très complexe, mais en même temps c'est très simple : la richesse écologique du territoire est fortement liée à l'activité humaine (passée, présente ou future) et donc, notamment pour l'agriculture, si nous voulons garder des prairies humides, il faut éviter que tout s'embroussaille et s'enfriche et il faut donc maintenir la pratique agricole. L'enjeu est le maintien d'une activité respectueuse de l'environnement. Nous ne pouvons pas soutenir toutes les pratiques agricoles, mais c'est là que le développement économique s'articule à la protection de l'environnement. Le maintien de l'activité d'élevage est très problématique puisque les éleveurs arrêtent de plus en plus.

De la même manière, je parlais aussi de sur-fréquentation. Il y a beaucoup d'enjeux et de valeurs économiques autour de la thématique du tourisme et des loisirs de proximité et il apparaît très important de mieux organiser, structurer ces pratiques afin que ces acteurs ne

scient pas la branche sur laquelle ils sont assis. Si nous faisons du tourisme de masse sur le territoire, cela durerait 10 ou 20 ans mais pas plus. Pour garder un territoire préservé il faut avoir un développement économique qui tienne compte de cette préservation, c'est tout l'enjeu du développement durable.

LC : Sur le territoire du Parc, comment faites-vous pour fixer un certain nombre d'objectifs politiques, à la fois en matière de conservation et de développement économique et pour établir vos priorités ?

GD : Et bien cela se fait au travers du processus d'élaboration de la charte du parc : à partir d'un diagnostic précis du territoire, nous mettons en œuvre des pistes de réflexion avec des groupes de travail composés de techniciens, d'élus, de personnels administratifs... de tout ce qui fait les forces locales et au-delà. A partir de cela nous devons arriver à une ambition partagée et mesurée.

LC : Donc la charte est un outil très important pour le parc, pourriez-vous m'en dire un peu plus sur la charte, mais aussi préciser quels sont les autres outils importants dont vous disposez ?

GD : C'est plus qu'un outil important, c'est un outil obligatoire : c'est ce qui fait notre existence. Sans charte il n'y aurait pas de parc. Il s'agit d'un document stratégique qui cadre l'action du parc pour les douze prochaines années. C'est un document qui nous guide, aussi bien pour l'équipe technique que pour les élus, pour les signataires et les partenaires, c'est le document de référence qui permet de cadrer l'action. Ensuite, ce document est décliné en toute une série de programmes opérationnels annuels, pluriannuels, en fonction des financements.

La charte a aussi une valeur juridique puisqu'il y a tout un jeu de conformité et de prise en compte de cette charte qui existe dans d'autres documents cadres tels que les SCOTS, les PLU, les SAGE etc. Donc c'est à la fois un document stratégique mais qui a aussi une valeur juridique par rapport à d'autres projets de territoire.

LC : Donc la charte est à la fois un document de type contractuel et règlementaire ?

GD : Il y a clairement des aspects règlementaires, et contractuels puisque les signataires s'engagent dans la charte. La conférence territoriale qui a lieu vendredi est une étape importante à ce niveau là. Donc oui, c'est aussi un contrat entre signataires qui engage une responsabilité.

LC : Il y a une conférence territoriale vendredi ? En quoi cela va-t-il consister ?

GD : Pour cette fois c'est Christophe Tesnière qui pilote. Dans le cadre du pilotage, du suivi et de l'évaluation de la charte, cette conférence territoriale est prévue il s'agit de réunir les signataires de la charte (Région, Etat, département, territoire) pour faire le point sur les avancées, ce qui reste à faire et pour être sûr que chacun travaille dans le bon sens et respecte ses engagements.

LC: J'y reviendrai donc avec Christophe Tesnière. Pour revenir vers ce dont nous parlions précédemment, ressentez-vous dans votre travail, l'existence de tensions entre ces deux objectifs de protection d'un patrimoine naturel sensible et de favoriser le développement local ?

GD : Oui, nous le ressentons par rapport à certains acteurs. Dans mon domaine, il y a quatre grands types d'acteurs : les agriculteurs, les chasseurs, les forestiers, les pêcheurs et maintenant les touristes ou sportifs autour des activités de loisir. Effectivement, chacun n'a pas forcément la même vision de la protection ou conservation de la nature. Certains discours et certaines ambitions s'opposent parfois. C'est peut-être un cliché mais sur notre territoire il y a aussi les aménageurs (communes, gestionnaires de voiries, sociétés immobilières...).

LC : Ressentez-vous qu'il vous est parfois reproché de trop vouloir œuvrer pour la protection de l'environnement, ou au contraire trop pour le développement local ?

GD: Je considère que c'est ce qui différencie les projets d'un parc et d'une association environnementale : nous nous devons d'avoir un positionnement équilibré et non pas « *extrémiste* » ou « *jusqu'au-boutiste* ». Nous devons toujours intégrer dans nos pratiques et projets les acteurs du territoire et le fait que ce dernier doit continuer à vivre. Nous ne pouvons ni en faire une réserve d'indiens ni un désert écologique. Nous sommes toujours dans cette approche mesurée. Donc effectivement certains pourraient nous reprocher de ne pas faire assez de protection de l'environnement et d'autres pas assez de développement économique. C'est logique, puisque nous essayons d'avoir une vision mesurée, partagée et de garder le curseur au milieu.

Nous sommes régulièrement soumis à ce genre de difficultés lorsqu'un projet arrive et que l'on sollicite notre avis. Nous remettons un avis mais nous ne délivrons pas l'autorisation finale (ce qui revient soit à l'Etat soit à d'autres). Donc nous pouvons être frustrés par l'avis final qui ne respecte pas les positions que nous avons mises en avant. Cela arrive très fréquemment. Même dans les concertations et les dynamiques locales que nous avons eues à mettre en œuvre nous sommes toujours dans le compromis. Après cela peut aussi dépendre du positionnement personnel de chacun, nous pouvons être soit frustrés soit penser que c'est en faisant des compromis que nous avançons.

LC : Donc ressentez-vous souvent que vous essayez d'être dans le compromis et de mettre en avant des propositions équilibrées alors qu'il vous est dans le même temps reproché de n'être qu'au service de la protection de l'environnement ?

GD : Oui, cela peut être frustrant, mais cela fait partie de notre travail que de gérer cela. Ce sont des discours que l'on entend très régulièrement mais venant peut-être de personnes qui ne savent pas bien ce que l'on fait.

LC : En parallèle à ces conflits entre groupes d'acteurs que vous évoquiez, pensez-vous qu'entre les différentes composantes du PNR (équipe technique, syndicat mixte, syndicat des communes et intercommunalités) ce même type de conflit d'intérêt ou en termes de représentation des enjeux émerge également ? Y-a-t-il typiquement d'un côté certains qui portent les enjeux de développement et les autres de protection, ou pas ?

GD : Oui, nous retrouvons les enjeux autour des usages du territoire dans la structuration politique : les élus ont chacun leur vision du développement du territoire. La palette est suffisamment large pour que l'on retrouve ces différences de vues au niveau des élus, mais aussi au niveau de l'équipe technique, même si c'est peut-être moins fortement exprimé.

LC : Au sein de l'équipe technique effectivement, il y a différents pôles : aménagement du territoire et paysage ; ressources et milieux naturel (dont vous êtes le responsable) ; mobilisation éco-citoyenne et communication ; et enfin développement. Comment la coordination et la synthèse entre les différents objectifs est-elle réalisée ? Ressentez-vous ces tensions entre les pôles ?

GD : La synthèse est réalisée dans la charte. Les actions restent conformes à cette dernière, même si dans la mise en œuvre pratique il peut y avoir certaines difficultés. Par exemple, au sein de mon équipe, dans le pôle ressources et milieux naturels, il peut y avoir des divergences parce que nous n'avons pas tous forcément la même vision personnelle des projets. C'est humain, sans que cela soit forcément handicapant. Nous avons toujours envie de faire plus et nous souhaitons toujours que cela aille plus vite, mais il faut aussi rester raisonnable et prendre conscience que Rome ne s'est pas faite en un jour.

LC : Peut-on faire un lien (je ne sais pas dans quel sens) entre ce que nous évoquions tout à l'heure c'est-à-dire le changement qui s'est produit dans le type de gestion du parc dans les années 2000 et la manière dont ces conflits émergent et sont gérés sur le parc, à votre avis ?

GD : Je ne sais pas. Je pense qu'il y a des conflits qui ont eu lieu ou qui sont latents en raison des difficultés que le territoire et les acteurs peuvent connaître. Notamment avec les agriculteurs, les conflits n'ont pas lieu uniquement dans les territoires de parc : nous pouvons évoquer la crise laitière, mais aussi dès qu'il y a des mouvements sur le prix du blé etc. les agriculteurs se manifestent. Je pense que c'est fortement lié à un sentiment de précarité assez important à leur niveau, mais qui peut être lié à l'évolution des politiques de préservation : en raison de ces dernières, il y a beaucoup de choses que l'on pouvait faire avant mais qui ne sont plus réalisables aujourd'hui. C'est directement lié à l'éveil autour de la question environnementale dans la majorité de la population. Mais cette prise de conscience se heurte parfois au « *local* », il n'y a pas qu'avec les agriculteurs : c'est le phénomène « *NIMBY* » de manière plus générale. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut des énergies renouvelables dont des éoliennes, mais personne n'en veut chez soi. Donc que se soit les chasseurs agriculteurs etc. personne ne conteste l'obligation de protéger l'environnement, parce que c'est aussi leur moyen de subsistance, mais dès lors que cela concerne des pratiques personnelles ou locales, cela peut coïncider.

Une problématique montante est aussi autour des conflits entre les ruraux, les urbains et les périurbains. Nous le ressentons chez nous mais peut-être moins que dans des territoires plus ruraux et isolés. Dans ces cas là, il peut y avoir des divergences de vues encore plus grandes entre les ruraux qui cherchent à protéger leurs traditions et savoir-faire etc.

LC : Quand vous dites qu'il y a beaucoup de choses qu'il était possible de faire avant mais plus maintenant, à quoi faites-vous référence ?

GD : Par exemple, un agriculteur ne peut plus étendre autant de pesticides qu'il souhaite, un habitant ne peut plus rejeter ses eaux usées dans un cours d'eau etc.

LC : Je pensais que vous parliez des activités que le parc pouvait faire avant mais plus maintenant.

GD : Non, ce n'était pas à cela que je faisais référence, même s'il est vrai que les évolutions budgétaires étant ce qu'elles sont nous n'avons plus aujourd'hui la capacité de faire tout ce que nous faisons avant.

LC : D'accord. Merci pour cette précision. J'aimerais que nous évoquions maintenant la dernière partie du questionnaire. Durant la conversation, j'ai parfois utilisé les termes comme s'ils étaient interchangeables, mais quels termes utiliseriez-vous pour qualifier votre action et/ou celle l'action du parc ; quelles sont les notions qui vous semble importantes et comment s'articulent-elles ente « patrimoine naturel », « nature », « environnement », « biodiversité », « écosystèmes » ?

GD : Personnellement, la référence à la dimension « intégrée » et à la concertation me plaisent beaucoup. Nous disons aussi souvent que les territoires de parc sont des territoires d'expérimentation et il me semble important de garder en tête que nous nous devons d'innover. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une mission sacrée que l'on nous confie, mais c'est de ce genre de projet de territoire qu'émerge les expériences qui ensuite se généralisent. Donc cette dimension de laboratoire me semble intéressante.

LC : Pour autant, j'ai l'impression que la notion de « patrimoine naturel » fait fortement référence dans les PNR. Que signifie-t-elle selon vous et pourquoi est-elle aussi fortement mise en avant dans les textes pour qualifier l'action des PNR ?

GD : Je pense que c'est lié à la prise de conscience dans les années 1950 aux USA et 1960-1970 en Europe sur la protection de l'environnement et de la nature. Il s'agit donc de la première vocation des territoires de parc. L'évolution des politiques au sens général du terme s'est ensuite faite au niveau international, nous avons commencé par protéger des sanctuaires en les mettant sous cloche, puis le concept de parc national est arrivé. L'obligation d'avoir un développement intégré qui tient compte de l'homme est arrivé seulement après. Je pense que c'est aussi comme cela que les pratiques actions ont évolué et que les modèles ou les actions parcs régionaux ont pu se mettre en œuvre. Donc nous restons sur une première ambition, forte en ce qui me concerne, de protection de la nature, mais sachant que nous sommes un territoire habité ou les gens doivent vivre et gagner leur vie.

LC : De ce point de vue, c'est ce qui me semble traverser la notion de patrimoine naturel : nous avons d'un côté le terme « nature », mais la notion renvoie aussi à des dimensions culturelles et identitaires fortes.

GD : Finalement, c'est très philosophique et lié aux conceptions de chacun. En ce qui me concerne, pour la nature j'aimerais bien que l'on soit dans une grande réserve naturelle intégralement protégée où personne ne puisse entrer, mais vis-à-vis de l'espèce humaine ce n'est pas faisable.

LC : Au niveau de la sémantique et de la construction historique de la notion de patrimoine naturel, elle semble à la fois évoquer cette idée de valeur intrinsèque de la nature et elle est liée aux évolutions de la science écologique, puisque les naturalistes ont commencé par réaliser des inventaires patrimoniaux, mais dans le même temps, dans le PNRSE il est mis en avant que la protection du patrimoine régional c'est aussi celle de notre identité sur le territoire ; elle est donc à cheval entre ces deux registres.

GD : A mon sens, l'idée de valeur intrinsèque de la nature est une vision humaine, il ne faut pas l'oublier. Elle s'insère dans le cadre de référentiels humains qui ont leurs limites et nous le percevons sur le territoire par exemple au travers des plantes métalloïdes, qui sont protégées au niveau européen parce qu'elles sont rares, mais que l'on ne retrouve chez nous que sur des sites pollués. Donc il y a un problème de conscience par rapport au maintien de ces plantes, ira-t-on jusqu'à dire qu'il faut maintenir la pollution pour maintenir ces plantes ?

De la même manière, la valeur patrimoniale des espèces est liée à leur rareté. Donc nous avons presque tendance à penser que plus une espèce a été détruite, moins elle est abondante et plus elle a de valeur... c'est presque le fait que l'homme l'ait détruite qui lui donne une valeur. Il vaut mieux ne pas trop se poser de questions à ce niveau là sinon, nous n'avancerons plus.

Certes, il est tout de même nécessaire de savoir sur quoi se baser. La valeur du patrimoine naturel est présente chez nous, mais nous ne sommes pas non plus dans un territoire à forte identité humaine, comme certains pays ou certains territoires ruraux où régions de montagne. L'appropriation du patrimoine naturel chez nous est assez relative. Elle est liée aux grandes visions de la nature que nous avons ici, c'est-à-dire la forêt. Nous concevons que la forêt est un patrimoine naturel, même si pour la plus part des gens ne verraient pas la différence avec une forêt sans grande valeur écologique.

Nous avons aussi des perceptions liées à la chasse à la hutte, en zone humide qui est très forte au niveau local mais qui est aussi relative aux espèces que l'on peut chasser. Donc tout est relatif et cette idée de patrimonialité est beaucoup plus ancrée sur d'autres territoires.

LC : Pensez-vous que cela soit lié au passé minier historique de la région, nous aurions un rapport « minier » à la nature ?

GD : Oui tout à fait, le développement économique de la région a été fondé sur l'exploitation d'une ressource naturelle, exploitée comme une ressource sans limites (de ce point de vue c'est aussi valable pour le pétrole, le charbon ou les pierres). A l'inverse, la caractéristique et la richesse écologique du territoire qui est la présence de l'eau et des zones humides n'a jamais été un vecteur ni développement économique ni de développement identitaire. Alors que ce fut le cas ailleurs : par exemple sur le parc naturel de la Brenne, l'identité zones humides est liée à des pratiques locales et à une activité. Pour nous le développement économique a un passé industriel. Mais d'un autre côté les premiers efforts de protection via la création de réserves naturelles ou de parcs sont une réaction à ces destructions locales. Nous disons souvent que la Région NPDC est très active dans la politique environnementale par rapport à d'autres régions, mais c'est aussi parce que c'est chez nous qu'il y a le moins.

LC : Concernant vos convictions personnelles, pourquoi pensez-vous qu'il soit important de protéger l'environnement, la biodiversité ou le patrimoine naturel ?

GD : Parce que nous en avons besoin pour vivre. Que cela soit en termes de bien-être ou de ressources, ou même pour l'avenir en général. Et aussi, en termes éthiques, ce n'est pas parce que nous avons un cerveau plus gros que les autres que nous avons des droits sur les autres êtres vivants. Au contraire, nous avons une responsabilité.

LC : Et ces raisons ou convictions personnelles ont-elles évolué au cours de votre carrière, entre par exemple votre formation de biologiste, votre activité pour le compte de l'association en Wallonie et aujourd'hui ?

GD : Peut-être, mais c'est difficile de dire comment. Ce qui est certain est que j'ai pratiqué de plus en plus le développement intégré. Mais probablement avec des positions et des principes qui étaient déjà présents au début de mon attrait pour la protection de la nature et de l'environnement. Fondamentalement ce qui a beaucoup évolué c'est la perception de l'impact de l'homme (pas forcément toujours dans le bon sens d'ailleurs). Je sais que nous sommes sur la bonne voie, mais globalement (sur la terre, en France, ou dans le PNRSE) je pense qu'il nous faudra encore accepter une bonne part de désillusion avant d'arriver à ce que les choses se mettent peut-être enfin en place.

LC : Que voulez-vous dire par « désillusion » ?

GD : Désillusion par rapport à la protection de la nature. Je pense que l'homme n'a pas encore tout à fait compris toute l'histoire. Très personnellement, parfois je me dis que dans notre modèle de vie et de fonctionnement nous nous autodétruisons. Nous ne sommes pas une espèce qui vit en symbiose avec son environnement. Pourtant, cela peut être le cas de certaines communautés, mais pas pour l'homme occidental. Nous sommes plutôt des parasites pour nous-mêmes et pour notre environnement. Donc je me dis parfois que l'homme finira par s'autodétruire mais que la vie continuera, sans l'homme ou avec un autre homme. C'est une position que j'ai de plus en plus. Mais il m'arrive de la tempérer de temps en temps en me disant que nous aurons peut-être un jour l'intelligence de faire autrement et de réduire notre impact.

LC : Et sur le parc, pensez-vous que les manières de justifier de ce pourquoi il est important de protéger la nature aient fortement évolué au travers des différentes chartes et au cours de l'histoire ?

GD : Oui je pense bien. Au départ l'idée était de maintenir un poumon vert sur la forêt de Saint-Amand, qui était surtout vue comme étant un lieu de bien-être et de loisir pour la population locale. Je n'ai pas connu cela donc c'est difficile pour moi de me prononcer, mais c'est mon impression. Par contre, la prise de conscience a beaucoup évolué autour des enjeux liés à la présence et à la qualité l'eau, que l'on sait liée à la richesse écologique des milieux. Aujourd'hui tout le monde partage l'idée qu'il est nécessaire d'épurer les eaux, qu'il n'est pas normal de jeter ses déchets n'importe comment, de les enfouir n'importe où dans les champs etc. Donc ces évolutions sont très importantes et survenues sur les 20 dernières années. C'est

le cas autant sur le territoire du parc qu'en dehors, mais peut-être plus encore dans le parc en lien avec les actions que nous mettons en place.

LC : Donc finalement, il y a un double mouvement : d'une part nous intégrons de plus en plus conservation et développement économique, mais dans le même temps, les registres de justification de la protection évoluent. Auparavant la conception était celle d'une nature « au service » des activités récréatives des urbains (je caricature sans doute) alors qu'aujourd'hui c'est moins le cas ?

GD : Oui, parce que nous nous rendons bien compte progressivement que notre milieu de vie est menacé. Je pense que les citoyens sont de plus en plus touchés par ce qui les concerne directement. Il n'y a pas si longtemps, le symbole de la protection de la nature c'était le panda du WWF, donc le sentiment était celui de l'attachement à une espèce « mignonne » mais qui pour autant restait lointaine. C'était pour la bonne cause. Mais à partir d'un moment, les gens se sont rendu compte que les problèmes étaient aussi présents à leur porte.

LC : Et donc pour en venir aux services écosystémiques, par quels intermédiaires et quand environ, en avez-vous entendu parler ?

GD: D'abord, nous en parlions déjà quand nous n'en parlions pas encore. Toute la démarche de valorisation des produits issus de la nature est une réflexion que nous menons dans le monde de la gestion des réserves naturelles depuis déjà de nombreuses années. Peut-être d'abord en lien avec l'impact financier. Je me souviens avoir déjà participé, fin des années 90, début 2000 à des réflexions sur la valorisation des roseaux extraits des réserves naturelles ou la valorisation du détail qui est mis en pâturage. Nous n'appelions pas cela services écosystémiques, mais c'était la même démarche. Puis ensuite, la notion ou perception par les services écosystémiques je dirais milieu des années 2000, lorsque j'ai vu notamment que par rapport aux problématiques des zones humides et des inondations il y avait des études là-dessus. Je ne sais plus précisément laquelle, à New-York il me semble.

LC : Oui dans la région des Catskill ?

GD: Oui voilà, l'idée que si telle zone humide disparaissait cela coûterait tant aux pouvoirs publics pour construire une station d'épuration. Donc ça a compté parmi les événements clés dans la perception sur le sujet pour moi, mais aussi ensuite avec les parutions du Millenium Ecosystem Assessment etc. et aussi, malheureusement, en lien avec la libéralisation et la mondialisation toujours plus grandes du commerce et donc de la nature, la thématique à émergé puisque certains se sont dit que c'était sur ce terrain de jeu qu'il fallait aller pour peut-être mieux prétendre à une meilleure prise en compte de la nature. Donc j'ai finalement suivi les discussions qui ont eu lieu plutôt sur le plan international, mais sinon sur Scarpe-Escaut c'est plus récent. C'est suite à l'émergence des projets SESEEP et WECAN.

LC : Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur ces actions menées dans les années 1990 sur le PNRSE ?

GD : Il s'agissait non pas d'une valorisation économique, mais plutôt d'une valorisation patrimoniale. Mais effectivement il y a eu des démarches de valorisation de bétail rustique

pour sauvegarder une race française (la Aure-et-saint-girons). Il s'agit d'une vache pyrénéenne qui était menacée de disparition et un troupeau a été mis en place, mais d'abord pour faciliter la gestion du milieu naturel. Donc le côté filière économique était vu comme un plus, pas comme l'objectif principal. Idem avec la valorisation des roseaux.

Aujourd'hui, nous prenons conscience qu'il y a deux moyens de préserver les prairies humides : les protéger intégralement, ce qui demande de continuer à les gérer (donc nous avons quand même besoin des agriculteurs) ou alors inciter directement les agriculteurs à adopter d'autres pratiques pour les préserver, au travers d'une démarche plus « offensive » au sens où l'objectif devient alors la viabilité économique de ces pratiques.

LC : Comment définiriez-vous les services écosystémiques ?

GD : Je suis évidemment influencé par toutes les réflexions que nous avons eues sur cette question dans le projet SESEEP. Au fond, je suis partagé entre deux visions : d'une part donner un chiffre à la valeur de la nature, ou bien donner une valeur de représentation, d'usage. Les premières démarches que j'ai menées lorsque j'étais encore en Belgique étaient plutôt sur l'aspect monétaire puisque j'avais à faire à des gros propriétaires. Je voulais mettre en place des démarches de protection de la nature tout en jouant sur leur terrain habituel c'est-à-dire l'argent. Le but était de leur faire comprendre que même la nature a une valeur. C'est plutôt dans le cadre des deux projets menés sur le PNRSE (WECAN et SESEEP) que ma vision a évolué vers les valeurs de représentation et d'usage, notamment en prenant conscience des travers que nous avons vu apparaître lorsque nous avons étudié la question de la monétarisation de la nature. Ces travers sont liés à une vision « trop libérale » de cet aspect et surtout, je me dis aussi maintenant que monétariser la nature pourra peut-être permettre de la sauver transitoirement mais que cela peut mener aussi à des excès.

LC : Pensez-vous que les services écosystémiques puissent se faire le véhicule d'une manière radicalement nouvelle d'envisager les relations entre les hommes et la nature ?

GD : Je ne pense pas que c'est une manière radicale d'envisager de nouvelles relations, mais plutôt que c'est un nouveau moyen qui peut être très pertinent pour faire prendre conscience de ces relations. Cela ne nous permettra que de confirmer que l'homme a besoin de la nature et cela en touchant potentiellement des cordes sensibles différentes.

LC : Pour autant, la notion vous semble-t-elle utilitariste ? Que cela vous paraisse justifié ou non.

GD : Cela dépend de ce que vous entendez par utilitariste...

LC : J'entends par là l'idée que la nature doit être valorisée parce qu'elle a une utilité et « utilitariste » au sens où l'accent serait trop mis sur cet aspect d'utilité, presque matérielle.

GD : D'accord. Oui, il est vrai que cette perspective reste dans un positionnement que j'évoquais tantôt selon lequel l'homme est au-dessus de la nature et de tout le reste du monde vivant. Donc que la nature est au service de l'homme. C'est une vision que je ne partage pas.

LC : Si l'on remet ça en perspective par rapport aux différentes conceptions de la conservation, diriez-vous que la notion est proche d'une vision « ressourciste » assez ancienne de la conservation (lorsque par exemple il fallait protéger les forêts pour construire plus de bateaux) ?

GD: Elle peut être proche, mais aussi s'en distancer si l'on intègre l'aspect du bien-être. Sans chercher à quantifier une valeur ou une ressource, l'idée que pour se sentir bien l'homme a besoin de verdure. Souvent cet aspect du bien-être n'est pas inclus dans la notion de ressource et c'est l'apport des services écosystémiques de mon point de vue.

LC : Pourrait-on dire que la notion de services écosystémiques découle de l'écologie scientifique, c'est-à-dire de la science qui étudie le fonctionnement des écosystèmes et des flux de matière et d'énergie ?

GD: Je pense que dans le monde scientifique, depuis que la notion d'écosystème est apparue nous avons pris conscience des interrelations au sein du monde vivant. Et donc l'interdépendance entre l'homme et la nature était connue. Et donc de mon point de vue, les recherches sur les services écosystémiques cherchent à mieux préciser et exprimer cette interdépendance dont nous avons conscience de la manière générale, afin d'avancer des preuves et des faits indiscutables.

LC : Aujourd'hui, soit la notion de SE ou bien plus largement cette idée d'une interdépendance entre les actions humaines et la nature, vous semble-t-elle très utilisée par le parc ou les acteurs régionaux ? Pensez-vous que c'est déjà ancien ou qu'il y a eu un renouvellement en la matière ?

GD : Très utilisée, non, ce sont de nouvelles notions et de nouvelles approches. Dans le cadre du programme WECAN nous avons recherché ce qui se faisait ailleurs en France et elles ne sont pas légion. C'est un sujet assez en pointe. L'UICN France a publié et continue de publier des choses sur la question, ils m'ont d'ailleurs contacté. Ensuite, lorsque l'on considère les résultats auxquels nous sommes arrivés dans le cadre de WECAN, un projet qui visait donc une appropriation locale de la notion de services écosystémiques, ce dont nous nous sommes rendus compte est que les recettes de mise en œuvre ne sont pas nouvelles : valorisation locale des filières de bois-énergie, des produits locaux, du tourisme durable etc. Les recettes que nous connaissons déjà. Mais c'est l'approche par les différentes interconnexions entre les services qui a probablement permis de les faire mieux comprendre et de faire que les acteurs ne se tournent pas le dos. Avant ils se tournaient le dos mais maintenant ils comprennent qu'ils ont des besoins mutuels.

LC : Pour trancher avec cela justement, pensez-vous que l'évaluation des services écosystémiques soit nécessairement liée à des formes de valorisation économiques ou monétaires ?

GD : Non pas du tout.

LC : Alors pensez-vous c'est « réducteur » selon vous, d'évaluer monétairement les services écosystémiques ?

GD : Oui, c'est réducteur et cela peut même être dangereux puisque dans certains cas il est possible d'arriver à ces conclusions qui montrent qu'économiquement, la nature n'a pas d'intérêt. Si l'on se base sur une évaluation de type coûts-bénéfices. Il faut à mon avis éviter de tomber dans cette dérive. Alors que nous savons que normalement toutes les espèces sont importantes, si une estimation basée sur les connaissances scientifiques et économiques que nous avons du monde vivant, montre que la disparition du crapaud commun est financièrement minime relativement aux causes qui ont entraîné sa disparition, nous allons en conclure que ce n'est pas grave. Que c'était justifié économiquement de le faire disparaître.

LC : Donc pensez-vous qu'il soit possible de donner un chiffre monétaire qui ait une pertinence scientifique ?

GD : Non, si l'on estime que les sciences humaines ne sont pas des sciences ! C'est aussi ce que l'on a vu dans le cadre de SESEEP : une évaluation monétaire ne peut pas être menée sur l'ensemble des services, le registre est plutôt celui de l'appropriation et de la perception que nous (ou les habitants) peuvent avoir du territoire. C'est donc une perception variable selon la classe sociale, l'histoire, l'origine et les affects des gens. Une espèce ou un processus peut avoir des valeurs de perception totalement différentes suivant le territoire dans lequel on les étudiera.

LC : Donc ce que vous dites est que les statuts ne sont pas les mêmes entre un chiffre comme un taux d'extinction ou une valeur monétaire, cette dernière étant plutôt le reflet d'un rapport social, et non d'une « réalité » tangible ?

GD : C'est un indicateur, parmi d'autres. A prendre quand même en compte puisque le modèle de développement occidental est lié à l'argent. Mais ce n'est pas le seul. Plus les enjeux autres que financiers sont présents, plus la population est abondante, plus on peut avoir des positionnements différents et moins l'indicateur monétaire peut avoir une importance. C'est d'ailleurs une vision valable pour beaucoup d'autres politiques sociales qui ne reposent pas sur un « modèle » économique réel. Par exemple, pour la protection sociale, l'enseignement, la pratique sportive etc. les aspects monétaires et financiers ne sont pas le seul critère de décision.

LC : Pensez-vous que cela justifie de mettre en place des évaluations monétaires pour montrer la valeur de ces activités ou au contraire ce n'est précisément pas approprié ?

GD : Cela peut être justifié. Nous pouvons être amenés à devoir montrer qu'économiquement cela tient la route pour que cela soit enfin pris en compte, mais cela ne doit pas être systématique.

LC : Quels seraient les avantages de disposer ou de réaliser des évaluations monétaires pour un PNR selon vous ? Au-delà des éléments que vous avez mentionnés je ne sais pas s'il y a déjà eu des tentatives d'évaluation monétaires sur le Parc.

GD : Non je ne pense pas.

LC : Et s'il existait des valeurs de référence, à l'échelle nationale - mettons qu'il soit considéré que, par exemple, un hectare de zone humide vaut approximativement « 6000 euros » (chiffre fictif)- que pourraient faire les acteurs du Parc avec de telles évaluations ?

GD: Ce serait des éléments techniques à prendre en compte pour essayer de faire avancer les politiques territoriales et de mettre en œuvre des projets. Ce seraient des éléments dont nous évaluerions la pertinence par rapport au territoire et par rapport aux problématiques rencontrées, avant de les utiliser.

LC : Dans quels cas alors pourraient-ils être utilisés et dans quels cas seraient-ils à proscrire ?

GD : C'est une question difficile. Je ne sais pas si nous les utiliserions. Nous avons déjà utilisé des valeurs monétaires par rapport aux prairies humides – notamment envisagées sous l'angle des indemnités qu'un agriculteur pourrait toucher en compensation du handicap lié à la protection de ces prairies humides. Il y a des chiffres qui ont été publiés par l'Agence de l'eau. Mais ces chiffres ne sont utilisés que dans le discours politique. Je pense en tous cas que nous serions plus enclins à utiliser des valeurs qui mesureraient les apports d'usages ou de pratiques alternatives, plus respectueuses de l'environnement. Donc la démarche serait essentiellement comparative. Par exemple, sur l'étang de Chabaud-Latour il y a énormément de chasse à hutte, ce qui rapporte de l'argent. Beaucoup d'argent au noir. Mais si l'on arrivait à montrer que (c'est un exemple fictif, je ne dis pas que c'est mon idée) s'il n'y avait plus de chasse il y aurait des ornithologues qui viendraient de tous pays pour admirer les grandes richesses écologiques que le site attirerait et que cela rapporterait aussi de l'argent, cela aurait son intérêt.

LC : Même si nous n'avons plus beaucoup de temps, j'aimerais aborder les deux projets WECAN et SESEEP. Rapidement, ce qui me semblait intéressant est qu'ils s'inscrivent dans des perspectives différentes : l'un était plutôt participatif alors que l'autre vise à réaliser une évaluation sans recours à l'unité monétaire. A ce jour, quel est le type de démarche qui vous semble le plus intéressant, ou le plus prometteur ?

GD : Pour être très bref mais très tranché, SESEEP reste un projet de recherche qui a plané très haut, non sans liens avec la difficulté que les équipes de recherche ont eu à définir les concepts et ce qu'on allait réellement faire. C'est un projet qui n'était peut-être pas assez mûr lorsqu'il a émergé. Donc par rapport à l'ambition de donner une accroche territoriale cela reste très difficile. Alors que WECAN a eu cette accroche beaucoup plus rapidement. Mais de toute façon WECAN n'était pas un projet de recherche. Donc de ce point de vue SESEEP nous apportera sans doute beaucoup mais pas de la même manière.

LC : Je vais finir par une dernière question, qui peut aussi être assez complexe. Pensez-vous qu'à l'avenir, les services écosystémiques pourraient être plus utilisés, par exemple dans le processus d'élaboration de la Charte et sous quelles modalités ?

GD : Je pense que je l'ai déjà dit. Pour moi il s'agit d'un indicateur parmi d'autres, d'un moyen de persuasion que l'on doit pouvoir utiliser si besoin. Mais cela ne doit pas devenir

l'approche unique de toutes nos démarches. Si cela peut être un élément déclencheur favorable, tant mieux.

LC : Oui, mais pour entrer un peu plus dans le détail, ces outils peuvent être utilisés de différentes manières. Selon vous, pourraient-ils ou devraient-ils être des outils vous permettant de mieux cerner les enjeux du territoire, donc comme des indicateurs, des éléments contribuant au diagnostic du territoire ?

GD : Pour cela il faudrait qu'ils soient beaucoup plus accessibles. Pour l'instant cela reste dans la tête de Michel Christophe et moi, pour faire simple et sous un angle « recherche » ou intérêt. Ce n'est pas encore suffisamment opérationnel pour que techniquement les collègues s'approprient ces démarches.

LC : D'accord. Mais il pourrait y avoir d'autres aspects : les services écosystémiques peuvent être envisagés comme des outils permettant de réaliser des arbitrages politiques entre des alternatives ; ou encore ils peuvent être vus comme des « *outils de gestion* » à mobiliser plutôt dans le cadre du dialogue territorial, afin de faire de la communication, de sensibiliser, mais aussi de réunir les acteurs autour d'enjeux identifiés afin d'arriver à des éléments de compromis. Et enfin, ils pourraient être envisagés comme des outils vous permettant d'évaluer les « *bénéfices* » apportés par l'existence même du parc en tant qu'espace protégé (bénéfices qui seraient, ou non, monétaires). De votre point de vue, cela pourrait-il être plusieurs de ces éléments là à la fois, ou plutôt certains que d'autres au moins dans un avenir proche ?

GD : Je ne sais pas. Les quatre sont légitimes et peuvent correspondre à des démarches que l'on pourrait mener, mais je pense qu'avant cela il y a encore un gros travail d'appropriation de cette nouvelle approche. Cela nous semble intéressant sinon nous ne nous y serions pas investis. Mais nous n'en sommes qu'aux prémices d'une nouvelle sensibilité, d'une nouvelle curiosité. Et c'est aussi la grande inquiétude que nous avons, par rapport au projet SESEEP notamment, de faire porter les résultats de la recherche au niveau d'un territoire et au niveau des usagers. C'est plus qu'un fossé qu'il faut franchir, c'est un océan. Au moins pour l'instant aujourd'hui.

LC : Pourquoi un océan ? Dans WECAN beaucoup d'acteurs ont été impliqués.

GD : Parce que cela reste très perché. Dans WECAN nous ne sommes pas parti sur la même démarche, nous sommes partis des représentations des acteurs et non pas sur des valeurs estimées. C'était plus pragmatique.

LC : Je n'ai plus de questions, merci beaucoup.

## **Annexe E : Entretien avec Michel Marchyllie et Alain Leprêtre**

15 Janvier 2014 ; Durée : 3h01

Leslie Carnoye : Pourriez-vous vous présenter brièvement ? En indiquant par exemple, quel fut votre parcours de formation et vos activités antérieures avant de devenir directeur du PNRSE.

Michel Marchyllie : Je suis directeur du Parc depuis 2004. Je suis donc arrivé au moment où il fallait réviser la charte. Concernant mon parcours professionnel, j'ai quitté la fac, ici à Lille 1 en 1992. J'ai une formation de biochimie, qui s'appelait à l'époque maîtrise sciences et techniques Environnement Naturel.

Alain Leprêtre : Il s'agissait d'un diplôme qui avait été créé entre les sciences naturelles et la géographie.

MM : Oui, le pilote était Charles Dachelin et on y retrouvait des enseignants de biologie, de géographie, d'aménagement du territoire et d'économie, avec beaucoup d'intervenants extérieurs et de professionnels de l'aménagement du territoire. J'ai dû ensuite quitter la fac pendant une année pour faire un service obligatoire, le service national actif. Par la suite, j'ai fait un DESS de gestion des ressources naturelles renouvelables. J'ai toujours été attiré par la chimie, la biologie et la géographie, l'aménagement du territoire, la gestion de l'espace, mais aussi le volet agricole. Ce n'était pas souvent que l'on pouvait aborder toutes ces thématiques : en biologie nous ne faisons que de la biologie, en chimie aussi. Mais dans mon parcours j'ai eu la chance de pouvoir faire les deux, et de découvrir très tôt des aspects pratiques : j'ai fait des stages en station d'épuration ; en biochimie nous faisons des plantations dans la serre qui se trouve ici, juste derrière cette fenêtre ; j'ai travaillé avec des entreprises agricoles qui faisaient des endives et des tests sur ces endives ici au SN3. Nous faisons aussi, soit avec Alain (Leprêtre), soit avec José Godin des tests statistiques. Donc j'ai un parcours très diversifié, je n'ai pas fait que de la biologie même si je suis biologiste-naturaliste et éthologue au départ.

Ceci m'a permis de travailler dès le départ des mesures compensatoires ou d'accompagnement du terminal transmanche, avec un paysagiste qui lui n'avait aucunes connaissances dans les domaines de l'eau et de la biologie. J'ai donc fait des propositions de respecter certaines zones sur le terminal transmanche. Les paysagistes faisaient des aménagements paysagers sans comprendre la fonctionnalité des écosystèmes, alors que nous étions dans un secteur avec à la fois de l'eau saumâtre et de l'eau douce, sur le contrefort. La gestion de l'eau devait permettre de maintenir une certaine biodiversité.

Ensuite, j'ai travaillé à l'accompagnement de la construction de l'autoroute A16 entre la frontière Belge et le Sud du Pas-de-Calais. Nous réfléchissions à des projets de compensation possibles, comme par exemple, la protection de sites à chauves-souris, la mise en valeur de certains secteurs, création de passages de faunes dans des endroits où il ne fallait pas couper les passages de randonnée, par exemple. Je faisais cela au moment où je suis entré à Espace Naturel Régional (ENR), en 1993. Nous travaillions en partenariat avec la SANEF sur ces mesures compensatoires.

Parallèlement, j'étais conservateur des deux réserves naturelles du Platier d'Oye et de Baie de Canche qui sont sur le littoral, mais aussi d'autres réserves naturelles. Je me suis investi au niveau national dans le comité scientifique des réserves. A l'époque, nous travaillions sur la planification des sites et la mise en place des plans de gestion. Dans le groupe national, j'ai été à l'initiative d'un des premiers guides méthodologiques nationaux sur les plans de gestion des réserves – c'est-à-dire comment planifier la gestion, en tenant compte à la fois des dimensions environnementales et sociales, d'accueil du public etc. Cette méthodologie a commencé à se créer dans les années 1990, afin d'homogénéiser la gestion des sites en France. Aujourd'hui, le guide méthodologique doit en être à sa troisième version.

Je travaillais donc sur le littoral à la station marine de Wimereux où nous avions des bureaux. Je suis resté dans une équipe sur le littoral, alors qu'Eden 62 a été créée pour la gestion de l'ensemble des sites du conservatoire des sites du Pas-de-Calais. Je suis resté ENR pendant 5 mois de plus, mais j'étais le seul et il y avait les réserves à gérer.

A ce moment là, nous avons dû réfléchir à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'ensemble de la région NPDC. Je suis retourné à Lille pour animer les mesures agro-environnementales à la fois sur le Ternois et le Montreuillois, afin de redynamiser la mise en place de l'élevage sur les coteaux calcaires (qui n'existait plus à l'époque). J'y étais parce qu'il fallait y envoyer du monde, mais il n'y avait quasiment aucune activité, pas de secteur parc, presque rien. Nous avons dû aller voir tous les maires des communes là-bas, dans des endroits très ruraux, et faire le travail de cartographie, de mise en place de partenariats publics-privés et faire des propositions de gestion.

Parallèlement à cela, il y a eu un départ dans une cellule technique qui appuyait les chargés de mission des parcs pour mettre en place la gestion de leurs sites et j'ai travaillé avec eux, dans l'Audomarois, le Boulonnais, les plaines de la Scarpe et de l'Escaut et d'autres territoires de parc. Le but était de les aider techniquement dans leur démarche de gestion de milieux naturels.

LC : A l'époque, il s'agissait d'ENR l'association ?

MM : Oui, ENR était un organisme qui portait le parc – il n'y avait qu'un seul parc en Nord-Pas-de-Calais, qui a éclaté en 3 zones par la suite – et ENR portait notamment le label PNR. Il y avait des structures locales, des collectivités, qui géraient mais le label régional était unique. ENR était un organisme associé à la Région qui avait vocation à travailler sur l'environnement de manière générale, de valoriser, de faire de l'éducation à l'environnement etc. Dans le même temps, il y avait une cellule technique des milieux naturels, dont j'ai été responsable avant d'arriver au parc et dont le but était de venir en appui des équipes de parc pour développer des actions de gestion des milieux naturels.

LC : Tout cela en étant salarié d'ENR ?

MM : Oui tout à fait. J'ai été salarié d'ENR à partir de 1993. J'avais donc plusieurs missions : cet appui aux équipes, mais aussi un appui à la préfiguration d'un autre parc qui était sur les Moulins de Flandres à l'époque et qui n'a pas abouti, tout en travaillant sur le Ternois et le Montreuillois. Donc je faisais un peu le grand écart, puisque je continuais à gérer dans le

même temps les réserves du Platier d'Oye et de Baie de Canche pour le conservatoire, puisque le transfert n'était pas encore fait à Eden 62. Il n'a été fait qu'en 1997.

LC : Qu'est-ce qu'Eden 62 ?

MM : C'est la structure de gestion de l'ensemble des terrains Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département du Pas-de-Calais. Le département n'a pas de service spécifique, mais ils ont une structure en syndicat mixte qui gère l'ensemble de ces espaces – à la fois des terrains du conservatoire du littoral et des terrains qu'ils ont acquis au titre ENS. Cela fait partie à mon avis des contacts que vous pouvez avoir.

Je suis donc arrivé au parc en 1996 comme chargé de mission. J'ai développé l'action environnementale notamment sur la ressource en eau, le patrimoine naturel et les zones humides. J'ai aussi développé des partenariats avec les Belges sur des actions transfrontalières, je suis devenu directeur adjoint en 2003 et directeur en 2004.

LC : Pourriez-vous me décrire votre activité quotidienne ?

MM : C'est d'abord gérer 40 à 45 personnes. Je travaille aussi beaucoup en inter-parc. Je suis d'ailleurs toujours salarié d'ENR, qui est devenu ENRx en 2003, avec le changement de statut d'association (privée) à syndicat mixte (collectivité). David Moulin a dû vous expliquer cela, c'est une structure qui statutairement fédère les parcs dans le NPDC. Le conseil régional a des sièges au niveau de la structure, avec trois élus des trois parcs. Il y a donc presque un équilibre entre la région et parcs dans le comité syndical, mais puisque le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a trois membres qui siègent aussi, la majorité est tout de même régionale. Les 80 ou 90 personnes employées par ENRx sont soit au siège à Lille, soit au Centre de Ressources Génétiques (CRG) à Villeneuve d'Ascq, soit en mission dans les trois parcs. Dans les parcs, il s'agit surtout de personnel d'encadrement – de la direction jusqu'aux chargés de mission. Au PNRSE, nous sommes 17 à être du personnel d'ENRx en mission dans le parc, sur 43 personnes de l'équipe. Le reste du personnel est salarié du syndicat mixte du PNRSE. En conséquence, j'encadre 43 personnes qui ont différents employeurs et différents statuts, ce qui peut amener certaines difficultés. Mais surtout, je suis à la charnière entre la gestion de l'équipe et l'organe politique, c'est le rôle du directeur. Nous avons un président et un directeur, qui ont chacun un rôle bien défini. Ceci est important – mais ce n'est pas le cas de tous les parcs en France, parfois les présidents sont « présidents-directeurs-généraux ». En Scarpe-Escaut, nous avons une règle bien précise.

Le parc est organisé en syndicat mixte. Mais attention, il y a plusieurs types de syndicats mixtes, certains sont « ouverts élargis » et d'autres sont « ouverts » simplement. Nous ne sommes qu'ouverts, alors que le Parc Cap-et-Marais d'Opale sont « ouverts élargis ». La différence est que dans leur cas, les chambres consulaires (chambre de commerce, chambre d'agriculture...) ont des voix délibératives au comité syndical. Pour nous il n'y a que la Région, le Département, les Intercommunalités (communautés de communes et communautés d'agglomération) et les Communes, qui ont une voix délibérative. Les chambres consulaires sont présentes – elles sont partenaires consultatives – mais elles n'ont pas de voix délibérative.

Tous les parcs de France sont organisés en syndicat mixte, c'est devenu obligatoire. Mais tous les parcs sont différents, cela varie par rapport aux collèges. Il est obligatoire d'avoir des collèges qui représentent les régions et les départements. Dans notre cas, c'est relativement simple, puisque nous ne sommes que sur une seule région et un seul département. Mais d'autres parcs peuvent avoir plusieurs départements et/ou plusieurs régions qui siègent. Généralement, c'est la région/département qui a la surface la plus importante qui est le point d'entrée. Le Parc de Loire-Anjou-Touraine est par exemple sur trois régions ! Et c'est souvent le cas dans la Loire, Pays de France. Les cas de figures dépendent des territoires.

La difficulté pour nous c'est plutôt les intercommunalités : les communautés de communes (CC) et les communautés d'agglomération (CA). Nous en avons 7 qui sont toutes partiellement présentes – mais cela a changé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier. Il y a eu une fusion, donc nous n'en avons plus que 5. Si l'on regarde la carte : la CA de Valenciennes Métropole est présente sur la partie Nord, la CA de la Porte du Hainaut a une moitié dans le parc, il y a aussi 7 communes (sur les 38) de la grande CC de Pévèle-Carembault (qui vient de se créer au 1<sup>er</sup> Janvier) qui sont sur le territoire du parc, même chose pour la CA du Douaisis où 7 communes sont concernées sur les 38, alors que la CC cœur d'Ostrevent est à moitié dans le parc et à moitié dehors.

Le paysage intercommunal est donc compliqué à gérer. Ceci est lié au fait que l'entité parc et le classement en PNR se fait sur la base sur de caractéristiques patrimoniales, géographiques et territoriales, selon l'histoire, la culture, le patrimoine, les dimensions biologiques et écologiques ; alors que la constitution des intercommunalités est avant tout politique et administrative. Il s'agit d'une vraie difficulté pour les territoires de parc. Et puisque le classement se fait à partir de ces caractéristiques, certaines communes ne seront jamais classées parc. Comme la ville de Valenciennes par exemple, c'est une ville porte qui ne sera jamais classée. Mais nous l'associons à notre action.

Cette représentation des EPCI s'est ajoutée à nos contraintes d'organisation depuis 2010. Les EPCI se sont constituées à partir des années 2000, mais nous étions au milieu d'une charte de parc. A la révision de 2010, nous les avons donc mises autour de la table et nous leur avons fait des sièges, en essayant d'établir des conventions disons de « non agression ». Elles sont en effet arrivées en nous disant « *vous êtes un regroupement de communes, nous en sommes un aussi, mais nous avons une fiscalité et pas vous, donc nous sommes les plus forts et nous allons faire ce que vous faites* ». Lorsqu'elles se sont créées, ces structures ont dû montrer leur présence. Et elles considéraient que maintenant qu'elles étaient là, il n'y avait plus rien à part eux, c'était « le » regroupement des communes. Nous aussi nous sommes un regroupement de communes, mais nous sommes un O.V.N.I dans les regroupements de communes. Il a donc fallu dix ans de travail. Nous sommes partis d'un rejet complet, elles ne voulaient plus du parc puisqu'elles voulaient faire ce que le parc faisait, mais au bout de dix ans, maintenant elles sont toutes d'accord pour dire qu'il faut un parc. Ce fut un travail de longue haleine pour changer l'état d'esprit politique – alors que c'était les mêmes élus !

Finalement, les sièges se répartissent ainsi : Région, Département, Intercommunalités et communes, dont je n'ai pas encore parlé. Normalement, les communes siègent directement dans les PNR. Mais nous sommes l'exception nationale : nous avons un syndicat des communes intéressées (SCI), qui regroupe toutes les communes c'est-à-dire celles qui sont

classées, celles qui sont associées et les communes portes. Le SCI a été créé en 1967, six mois avant la création du parc en 1968. Le parc a toujours été une initiative des communes et du département du Nord – les régions n'existaient pas encore dans les années 1960. L'initiative a toujours été territoriale. Effectivement, la DATAR et le décret de Charles de Gaulle, qui a créé les PNR en 68, ont joué un rôle mais le département travaillait déjà à la création de quelque chose autour du massif forestier de Saint-Amand-Raismes. Le dossier était donc déjà quasiment ficelé pour créer un poumon vert entre l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing et Valenciennes, sur le massif de Saint-Amand.

AL : Oui, et d'ailleurs le Parc s'appelait Saint-Amand-Raimes au départ. J'ai la carte initiale du parc, avec le vieux logo. Personnellement, je pense toujours « le parc de Saint-Amand » et pas « Scarpe-Escaut ».

MM : Oui, cela a changé trois fois, donc il faut s'habituer. Lorsque la loi instituant les PNR est sortie, le dossier était prêt. Il y avait 11 communes à l'époque, avec des villes associées qui n'étaient pas rattachées au massif, c'est-à-dire qui étaient plutôt sur l'Escaut et qui ont constitué ce poumon vert d'accueil du public, de réalisation des aménagements de fréquentation du public etc. Le système des parcs était, à l'époque, complètement différent, même s'il y avait une réflexion sur l'aménagement du territoire autour de l'accueil, la fréquentation, la culture, le patrimoine... et la préservation de l'environnement, tant bien que mal. Le parc de Saint-Amand-Raismes a donc pu être créé très rapidement, sur 15 000 hectares. A partir de là le phénomène était enclenché.

Ainsi, l'initiative des communes a toujours été très intégrée. C'était elles qui portaient le tout. Il y a eu une concordance temporelle entre la création des parcs et le projet qui était en train de se construire sur le territoire. Mais – même si elles auraient probablement dit oui – personne ne leur a proposé de créer quelque chose, ce sont elles qui ont directement été impliquées dans la création. Le syndicat des communes, ayant vocation à rassembler ces dernières, représente cela. A l'époque, les regroupements de communes n'existaient pas.

Ce fut l'une des premières structures intercommunales fondée sur l'idée de travailler ensemble pour monter un projet. Alors qu'en général le schéma est de se mettre ensemble pour mutualiser un service (poubelles, voiries...). Se mettre ensemble pour mutualiser un projet avec le département du Nord, c'était nouveau. Et par conséquent les premiers salariés étaient des salariés des communes, mis à disposition du parc. Le directeur du parc était ingénieur de l'Office Nationale des Eaux et Forêts – ce n'était pas l'Office Nationale des Forêts (ONF) comme aujourd'hui.

AL : C'était Minair à l'époque. Je me souviens que nous sentions une forte emprise de l'ONF effectivement. Lorsque je devais faire mes manipulations de thèse, je devais passer par le bureau de Minair à Valenciennes. Tout passait par lui.

MM : Oui tout à fait. Tout passait par lui. Aujourd'hui ce syndicat, qui a été constitué à l'époque, vit encore très bien, même avec la vague de suppression de certaines intercommunalités. Nous avons dû expliquer à quoi cela servait. Aujourd'hui, il y a 130 membres titulaires issus des communes – avec une nouvelle commune qui vient d'arriver, Dechy, nous sommes passés de 128 à 130 membres – qui proposent des actions

intercommunales au titre des communes. Sachant que, dans le même temps, certaines actions peuvent être menées par le parc à l'initiative du département ou des EPCI. Ces actions constituent alors les politiques du parc auprès des communes.

Dans chaque conseil municipal, il y a deux élus qui sont titulaires au SCI. Il s'agit vraiment de la gouvernance locale du parc, qui peut être amenée à poser des motions, des questions, à dire qu'ils ne sont pas d'accord ou au contraire qu'ils supportent quelque chose et qu'ils voudraient que le parc aille dans tel ou tel sens etc. Donc c'est la petite gouvernance au sein du parc.

LC : Petite ?

MM : Oui, ils sont 130 délégués titulaires mais en réunion nous sommes 70 ou 80. Si tout se passe bien nous avons une représentation de 70 à 80% des communes – 60% quand cela va moins bien. Mais cela fonctionne bien en général. Parmi ces 130, il y en a 9 qui sont mandatés pour siéger au syndicat mixte. Donc par exemple, j'ai un comité syndical le 5 Février, et je passe le 24 Janvier devant les communes pour qu'elles donnent leur avis. Lorsque l'on arrive au syndicat mixte les délégués des communes ont donc une position – ils disent « *nous sommes d'accord avec la région* » ou « *nous ne sommes pas d'accord avec la région* » – et ça met de l'ambiance ! C'est la démocratie. C'est ce que l'on fait vivre, cela fait partie de nos missions, des miennes et de celles du président. Et j'ai donc deux présidents : celui du syndicat des communes (Luc Coppin, qui est maire de Fresnes-sur-Escaut) et celui du syndicat mixte (Erick Charton, qui est au conseil général – avant c'était Daniel Moi, qui était maire de Rieulay, mais il a passé le relais). Par conséquent, je gère deux structures en une. Je suis le directeur pour les deux, mais je suis mis à disposition du syndicat mixte.

L'existence du SCI est donc une particularité de Scarpe-Escaut. Dans tous les autres parcs, il s'agit d'une assemblée de communes, ou de villages, qui réunit les maires et les délégués. Je le fais aussi. Je fais aussi des assemblées parce que les titulaires du SCI ne sont pas forcément des maires et donc ils ne sont pas forcément les décideurs de la commune. Nous essayons donc d'organiser une fois par an l'assemblée des maires des communes. Et ce d'autant plus que c'est nouveau, nous allons le voir en Mars prochain, les maires seront d'office désignés dans les EPCI. En Mars, les premiers de la liste vont être directement délégués communautaires. En conséquence, puisqu'ils ont déjà une délégation fléchée, afin de ne pas en cumuler de trop (sinon ils ne peuvent pas venir aux réunions) ils envoient ceux qui sont motivés dans le conseil municipal... ou ceux qui n'ont pas de délégation. Cela dépend de comment les maires voient les choses. Certains se disent, le parc de toute manière ne nous rapporte pas de sous, alors qu'être présent à la communauté d'agglomération est tout de suite plus important.

LC : Oui, j'aimerais vous poser une question sur le rôle des EPCI justement. Christophe Tesnière a mentionné, lors de notre entretien, le fait que leur intégration a changé beaucoup de choses pour le parc. Notamment parce qu'ils ont des compétences, comme le développement économique, que n'avaient pas les communes auparavant, mais que le parc lui avait et a toujours. En plus, les EPCI ont des gros moyens. En parallèle, j'ai pu observer dans la documentation que les EPCI ont le même nombre de sièges que la région, le département et

les communes au syndicat mixte, alors que les EPCI contribuent relativement moins que les autres au budget. Comment expliquez-vous cela ?

MM : Oui cela a changé beaucoup de choses effectivement. Mais attention, le parc n'a pas de compétences en tant que collectivité. Les collectivités comme le département et la région ont des compétences obligatoires et des compétences facultatives. En revanche, ce n'est pas le cas du syndicat mixte. Si on peut lui attribuer une compétence ce serait d'animer et de réviser la charte du parc. Nous sommes plutôt sur des missions et des projets, mais nous n'avons pas d'obligations – que ce soit en matière économique ou autres. Au contraire, les EPCI (CC et CA) ont des compétences obligatoires en matière de développement économique (entres autres) avec une fiscalité liée. Nous n'avons pas de fiscalité – nous n'avons que des subventions ou « *contributions statutaires* » et d'autres financements. Nous dépendons des contributions et des financements des autres. Et donc qui dit contribution dit moins de marges de manœuvres. Il est possible de nous dire « *nous vous finançons pour telle ou telle chose* ».

C'est la région qui porte la compétence parc. Il s'agit d'une de leurs compétences obligatoires – ce qui a son importance. C'est bien pour cela que la région nous finance plus que les autres. Par contre, il est vrai que le département n'est pas obligé de nous financer, puisqu'il s'agit d'une de ces compétences facultatives. C'est une démarche volontariste. Dans le département du Nord, c'est historique. Nous sommes le premier parc en France et le département nous a toujours financés. Mais il peut décider d'arrêter. Il n'a pas d'obligation en la matière, si ce n'est qu'il a pris un engagement puisqu'il est signataire de la charte 2010-2022. Il s'est donc engagé à accompagner le parc et à contribuer statutairement au syndicat mixte jusqu'à cette date. En ce qui concerne cette contribution, nous avons donc une visibilité sur 2010-2022. Mais au-delà de cette période, même si nous avons des actions à développer, ils ne sont pas obligés de les financer. La seule qui a une obligation c'est la région, parce que la politique PNR relève de sa compétence. Pour les communes et les EPCI c'est la même chose. Concernant l'Etat, le minimum est qu'il nous finance au moins un peu puisque c'est l'Etat qui attribue le classement PNR. L'Etat formule aussi des exigences en matière de réalisation de projets, concernant les objectifs à atteindre. Il donne le classement parce qu'il regarde si le projet est suffisamment exigeant, donc le minimum est qu'il nous donne un peu d'argent – mais le fait est que l'Etat nous finance de moins en moins.

Par conséquent, il y a la compétence région d'une part et le classement national d'autre part. C'est important pour nous d'avoir les deux. En ce sens le terme « PNR » est un peu ambigu puisque la labellisation est bien nationale. Mais ainsi, les EPCI, le département et les communes ne sont pas obligés de nous financer. De leur part, il s'agit d'un acte disons délibérément consenti. C'est-à-dire que lorsque nous révisons la charte du parc, cela ne peut fonctionner que si les acteurs participent à la mise en œuvre des engagements pris dans le projet, au travers des actions et des mesures de la charte – que cela soit sur le volet économique, social ou environnemental. Si une intercommunalité affirme ne pas s'engager dans la charte, cela signifie que tout son territoire sort du parc. Même chose si une commune ne souhaite pas s'engager, elle sort du territoire.

Cela explique notre cartographie assez étrange, avec une commune, en plein milieu, qui n'est pas incluse dans le périmètre parce qu'elle a délibéré négativement. Un autre exemple est celui d'une commune qui n'a même pas délibéré. Nous avons donc considéré

qu'elle était défavorable. Nous sommes dans un système vraiment volontariste. A Hélesmes par exemple, j'ai fait voté trois fois le conseil municipal. La première fois 8 conseillers sur 9 ont dit oui, ensuite 4 conseillers sur 5 et ensuite 4 conseillers sur 5. A une voix près ils sont sortis du périmètre. C'est le même exercice à chaque fois. Autre exemple à Flines-lez-Râches, la commune a dit oui, mais il fallait que la communauté d'agglomération du Douaisis dise oui aussi. Si la CA disait non, toutes les communes concernées ne pouvaient pas faire partie du territoire, même si elles disaient oui.

C'est un exercice délicat, de négociation. Nous essayons de construire un projet sur 12 ans, ce qui, en soi, cela ne se fait nulle part ailleurs : dans les communes, les intercommunalités et même le département et la région, les projets sont sur 6 ans. Nous dépassons les limites du calendrier électoral. C'est une première difficulté, nous essayons de susciter des engagements concrets, sur un territoire, engagements que nous mettons par écrit, en disant à ceux s'engagent qu'ils doivent signer et que cela sera valable pendant 12 ans. Ensuite seulement il sera possible de revenir dessus. Par conséquent, les communes qui n'ont pas été incluses dans le périmètre en 2010, elles resteront en dehors jusqu'en 2022. En contre partie, si elles s'engagent, elles doivent participer financièrement à l'action : nous demandons 1.30 euros par habitant pour les communes. Et elles doivent contribuer au syndicat mixte selon les statuts – c'est-à-dire a minima au fonctionnement de l'équipe (pas forcément au projet). Même chose pour le département, la région et les 7 intercommunalités (à l'époque, elles ne sont plus que 5 désormais).

Il s'agit d'une démarche de négociation. Nous essayons de construire ensemble un projet – cela met, a minima, 4 ans pour rédiger une charte de parc – c'est-à-dire 2 ans et demi de travail autour de la négociation du projet et le reste du temps est lié au système global de consultation et de validation selon les procédures administratives entre Région, Etat, les navettes interministérielles etc. La révision est un processus très lourd. Nous continuons à faire le travail que nous avons à faire, puisque nous n'avons pas fini la charte du parc précédente, mais nous nous rajoutons la tâche de devoir se projeter à 12 ans. Donc l'équipe doit être organisée sur les plans politiques et techniques afin d'être à même de faire ce double travail de continuer les tâches quotidiennes tout en faisant de la prospective.

LC : La charte repose donc sur un compromis délicat entre un engagement volontaire et des contributions, d'une part, et une certaine dose de contrainte que vous devez leur imposer en retour ?

MM : Nous, nous sommes dans la négociation. C'est plutôt le rôle des exigences nationales. Si les engagements volontaires ne sont pas à la hauteur de ce qui est attendu pour nous attribuer le classement, nous savons que nous ne serons pas reclassés. Peut-être Christophe Tesnière vous a-t-il parlé de cet exemple : lorsque nous mettons dans la charte « *maîtrise de la périurbanisation* », il s'agit d'une compétence des communes en matière d'urbanisme, mais l'enjeu de la maîtrise de la périurbanisation est aussi une volonté politique forte aux niveaux régional et national, qui cherchent à limiter la consommation des espaces agricoles et naturels. Au niveau national, en ce moment, les parcs sont retoqués s'ils n'ont pas un volet « *maîtrise de la périurbanisation* » suffisamment costaud, avec un système d'évaluation capable de démontrer que les engagements qui ayant été pris sont respectés – cela va jusqu'à

l'inscription dans la charte d'un taux/seuil à ne pas dépasser en termes de consommation d'espace.

De ce point de vue c'est difficile pour nous. D'abord parce que nous sommes un parc atypique, avec nos 412 habitants/km<sup>2</sup>. En France, la majorité des parcs ont plutôt 50 habitants/km<sup>2</sup> voire à 5 habitants/km<sup>2</sup>. En plus, nous sommes considérés comme le premier parc de France (puisque nous sommes le plus vieux) et la remise en cause du premier est de ce point de vue assez symbolique. Le parc du Marais Poitevin a été déclassé aussi en partie pour des raisons symboliques. Nous devons faire attention de ne pas avoir de quoi nous faire sanctionner parce que nous sommes le premier parc de France. Mais c'est difficile sur cet enjeu parce que nous avons 200 000 habitants, voire 300 000 habitants avec les villes portes, sur un petit territoire de 48 000 hectares – ce qui est une faible superficie par rapport aux parcs des Volcans d'Auvergne (390 000 km<sup>2</sup>), à la Corse (370 000 km<sup>2</sup>), Livradois-Forez (320 000 km<sup>2</sup>) ou encore Loire-Anjou-Touraine (290 000 km<sup>2</sup>), Normandie-Maine (260 000 km<sup>2</sup>), qui sont sur d'immenses territoires.

Cette exigence sur la maîtrise de la périurbanisation nous demande d'innover à chaque fois. C'est ce qui est attendu des parcs, par ailleurs. Nous devons innover et expérimenter, cela fait partie de nos missions... mais sous entendu, cela peut ne pas réussir à chaque fois ! Or, dans le même temps, nous avons des engagements de parc naturels, c'est-à-dire de préservation des espaces agricoles et naturels, qui font que nous ne pouvons pas faire autrement : nous devons être, sinon pas les premiers, mais au moins à la pointe de ce qui se fait de mieux en matière de périurbanisation. La région nous attend là-dessus. Elle nous considère comme des territoires d'excellence par rapport à l'ensemble de la région : les méthodes employées dans les parcs sont ensuite transférées ailleurs dans la région.

Donc lorsque nous avons révisé la charte, nous avons été ambitieux et nous avons mis un taux d'artificialisation à ne pas dépasser. Nous avons été le premier parc à mettre un taux, ce qui a fait un peu « *levée de bouclier* », ça a été difficile. Déjà sur le territoire, il n'a pas été facile de dire aux communes « *vous n'allez plus consommer* » ou alors « *ne plus consommer qu'un maximum de tant* ». De la même manière, cela a été difficile avec les intercommunalités qui sont arrivées en 2000. Nous avons commencé la révision en 2006, alors qu'elles venaient d'arriver. Elles se disaient, « *chouette, nous allons pouvoir faire du développement économique, des zones d'activités avec 150 hectares ici, 130 là-bas etc.* » pour accueillir Toyota, ou pour préparer l'arrivée de Michelin (sans savoir d'ailleurs, à ce moment là, s'il allait effectivement s'implanter). Elles disaient « *c'est notre compétence économique, laissez-nous faire, nous créons de l'emploi* ». Nous allions à contre sens lorsque nous leur avons dit que nous pouvions, ensemble, faire du développement économique mais sans consommation d'espace, ou en en consommant le moins possible et là où il n'y a pas trop d'enjeux.

Par conséquent, le positionnement des EPCI par rapport aux contributions financières s'explique aussi ainsi ! En 2000, elles ne voulaient plus entendre parler du parc. Et nous avons commencé à négocier pour inclure ce chiffre (le taux de périurbanisation à ne pas dépasser) en 2007/2008. Nous avons dit aux EPCI, d'une part, « *vous allez être d'accord pour signer la charte, nous allons travailler ensemble* » – et de ce point de vue là, certaines intercommunalités ont marché et d'autres ont dit, « *pas question, nous allons vous allumer et nous dirons non* » – et d'autre part, nous avons négocié pour qu'elles payent. Nous étions donc déjà bien contents que les intercommunalités signent et nous nous sommes dit que la

contribution pouvait être minimum. Le contexte explique aussi le fait qu'elles contribuent moins au budget du syndicat mixte.

Dans la négociation, les EPCI ont posé la question : « *pourquoi, dans ce cas, les communes continuent à payer ? Si elles payent, je ne vois pas pourquoi nous devrions payer* ». Ou alors, elles proposaient de payer à la place des communes. Nous n'avons pas voulu de cela, parce que les communes avaient leurs compétences en matière d'urbanisme et elles devaient les garder. Le projet de loi Alur sur le logement et l'urbanisme, qui va bientôt sortir, va donner compétence en la matière aux intercommunalités, mais ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Les communes géraient les documents d'urbanisme, alors que les intercommunalités géraient d'autres domaines (le développement économique, parfois un peu les déchets, l'environnement, la ruralité... des compétences qui d'ailleurs varient selon les intercommunalités). Nous voulions continuer à avoir les contributions des communes, parce qu'historiquement nous y sommes liés. Il est important de maintenir l'expression des communes sinon elles sont gommées et les habitants ne s'y retrouvent plus.

Tout ceci est très compliqué pour les habitants. Généralement ils savent comment cela fonctionne au niveau de la commune, mais tous les autres machins qu'il y a au-dessus... quand on monte dans le millefeuille, c'est une autre histoire. Pour nous, l'intérêt c'est la proximité. Si nous faisons des projets c'est avec et pour les habitants et des acteurs biens précis. Nous tenons à maintenir cela. Bien sûr, nous nous devons de répondre à des exigences et de faire des partenariats qui sont ailleurs, mais si nous nous décollons du territoire, c'est tout l'intérêt même du parc qui tombe. Je ne nous imagine pas du tout comme une sorte de structure surplombante qui donnerait des ordres et des conseils de là-haut. Les gens se diraient « *de toute façon on s'en fou, ils sont là-haut* ». Alors que si nous travaillons vraiment avec les uns et les autres, même si c'est un travail fourmi, c'est tout de même plus intéressant pour tout le monde. Nous devons rester sur de la proximité, c'est plus valorisant.

Nous avons donc laissé volontairement cette contribution des communes qui s'avère majeure pour nous. Nous nous disions que même si les intercommunalités ont de l'argent, elles n'avaient visiblement l'air d'avoir envie de l'investir dans le parc, à ce moment là. Nous nous sommes dit qu'à la prochaine révision, peut-être, elles y verraient un réel intérêt. Et de fait, entre le moment où elles sont apparues dans les années 2000 et le moment où nous avons révisé la charte dans les années 2007/2008, nous sommes passés d'un rejet complet au fait qu'elles ont toutes signé à l'unanimité. Il y a eu un vrai travail de fond sur le projet (nous avons délibérément laissé de côté les financements). A la prochaine révision, non seulement nous aurons continué à travailler sur le projet et trouvé chacun notre place, mais en outre elles trouveront sans doute un intérêt à mutualiser d'avantage financièrement. Toutefois, il faut aussi savoir qu'en parallèle à la contribution au budget du syndicat mixte, la CA de la Porte du Hainaut par exemple, finance des projets plus spécifiques, qui correspondent mieux à sa priorité politique, à 100 000 euros sur une année. C'est l'objet des discussions que nous avons chaque année.

Donc voici l'organisation générale du parc. C'est vrai que c'est un peu compliqué. Nous disons souvent que les parcs gèrent la complexité justement. Mais si nous ne la gérons pas, nous ne pouvons pas agir concrètement, de manière pragmatique, sur le territoire et surtout rendre nos actions pérennes. Parce qu'effectivement tout le monde peut faire des opérations de communication. Mais l'intérêt d'un parc est de construire quelque chose, même

si c'est petit au départ. Le but est que cela grandisse au fur et à mesure et que cela soit pérenne dans le temps. La difficulté est de garder une ligne de conduite par rapport à laquelle il ne faut pas prendre d'écart. Nous ne pouvons pas partir dans directions différentes chaque année, c'est le meilleur moyen de se faire balayer. Nous devons construire quelque chose qui tient la route et qui ait une cohérence dans l'action et dans le temps.

En contre partie, si nous avons une politique qui concerne l'eau, nous la défendons contre vents et marées, même si les agriculteurs font des pétitions. C'est justement une bonne occasion pour nous de leur dire « *vous n'êtes pas d'accord ? Dans ce cas, nous allons travailler avec vous pour vous montrer qu'entre l'agriculture et les zones humides il y a un enjeu* ». S'il faut deux ans pour travailler et porter avec eux un sujet sur l'agriculture en zones humides, nous y allons. Nous sommes là et nous devons vivre ensemble. C'est d'ailleurs ce que je trouve particulièrement intéressant. Quand les choses sont acquises et que ça roule, nous n'avons plus besoin d'y passer du temps. Il vaut mieux passer du temps là où il y a des conflits pour montrer que le parc peut être un bon médiateur de gestion de conflits.

Parce qu'à la rigueur, nous n'avons pas de compétences et nous n'avons pas d'argent. Par rapport aux autres, c'est vrai ! Il suffit de regarder les masses financières à la disposition des intercommunalités, du département et de la région. Nous sommes une équipe d'ingénierie, certes, mais pour faire des projets, de l'acquisition foncière, de l'investissement... nous n'avons pas de financements. Mais puisque nous sommes là, nous avons une position de neutralité, même si nous avons une casquette « parc naturel », ce qui rend parfois les choses plus compliquées. Nous devons montrer que nous sommes présents dans divers domaines, comme en agriculture, ou bien sur d'autres domaines économiques – comme le covoiturage, par exemple. Cela n'a rien à voir peut-être, mais normalement pour le covoiturage il y a des structures de gestion de transports qui existent, sauf qu'ils sont incapables de mettre en place une politique de covoiturage cohérente sur un territoire, parce qu'ils n'arrivent pas à assembler les acteurs. Nous disons « *ce n'est pas grave, nous allons le faire. Nous sommes animateurs et nous allons vous mettre autour de la table* ». C'est aussi l'avantage de ne pas avoir de compétences ! Nous pouvons nous occuper de problématiques comme l'énergie aussi, ou tout simplement répondre aux attentes des habitants. Autre exemple : les problèmes de desserte et de flux de déplacement. Cela devient de la folie aujourd'hui la saturation de l'A23. Nous allons devoir réfléchir autrement tôt ou tard. Nous perturbons sans doute les organisations territoriales elles-mêmes qui sont très verticales.

AL : Vous avez en cela un rôle stabilisateur, puisque vous agissez sur 12 ans. Donc vous traversez le problème des aléas politiques. Même si le maire change, à partir du moment où la charte est signée, c'est signé.

MM : Oui, c'est aussi ce qui explique le fait que nous n'ayons pas de couleur politique. Le bureau est « arc-en-ciel » de toute manière, mais au-delà de cela, nous n'avons pas vocation à porter une casquette politique. Nous portons un projet. C'est lui qui est au cœur du débat. C'est notre avantage.

LC : Une dernière question sur l'organisation du parc : quels sont les autres acteurs avec lesquels vous travaillez ? Comme le Conseil scientifique de l'environnement du NPDC, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER), les chambres

d'agriculture, d'industrie... Dans le paysage quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez le plus souvent et qui seraient les plus importantes ?

MM : Certaines structures sont partenaires consultatives dans le syndicat mixte : l'Office Nationale des Forêts (ONF) – c'est historique – et les chambres consulaires (chambre des métiers, chambre d'agriculture, chambre de commerce). Forcément, puisque nous avons des engagements dans tous les domaines. Par exemple, nous avons des engagements sur la gestion de l'espace, sur la diversification des exploitations agricoles, sur la formation des agriculteurs, la préservation et le maintien de l'élevage etc. Mais dans ce domaine, en même temps que la chambre nous avons les associations qui travaillent sur les installations agricoles comme AVENIR, le CEDAPA, ou Terre de liens etc. Toutes les structures professionnelles et les syndicats agricoles font parties du champ d'action. Dès que nous sommes sur un domaine d'action, nous ne mettons personne sur le côté. Ce n'est pas parce que la chambre existe que nous ne travaillons qu'avec elle. L'intérêt pour nous est de voir l'ensemble des facettes.

Dans le domaine économique, nous travaillons avec la chambre de commerce et d'industrie, mais aussi des associations d'entreprises, des zones d'activités et parfois directement avec des entreprises de tous types. Nous pouvons travailler avec elles parce que certains sujets les concernent directement, c'est-à-dire leurs produits, mais aussi la gestion de leurs bâtiments. Nous proposons, par exemple, de faire avec elles de la gestion différenciée de l'espace dans des zones d'activité. Nous avons fait cela dans la ZAC de Sars-et-Rosières. Il y avait plusieurs entreprises qui se sont mises en association et il s'agissait d'une zone labellisée PALME – un label environnemental particulier pour les zones d'entreprises. Donc nous avons commencé à travailler avec eux sur la gestion différenciée, puis nous leur avons demandé ensuite, si les salariés avaient une cantine, s'ils mangeaient sur place et s'ils seraient intéressés par des produits locaux. Nous leur avons dit que nous travaillions avec des producteurs de vente directe et que nous pourrions voir avec eux si c'était possible d'apporter des paniers. Nous leur avons par ailleurs proposé de se lancer dans la gestion différenciée des cours d'eau également. Finalement, il y a beaucoup de sujets qui peuvent être ouverts et traités. Et avec une autre zone d'activité nous ferons d'autres types d'actions.

Nous ouvrons le champ complètement. Dans le domaine de l'environnement, nous avons des partenaires scientifiques, associatifs, des établissements publics, des fédérations de chasse, de pêche... Tout est ouvert. Nous ciblons les partenaires selon les thématiques mais en allant toujours vers tous les acteurs existants. Par conséquent, je n'ai jamais demandé à l'équipe combien de partenaires avons-nous et avec qui nous travaillons. Il y en a peut-être 400, 500 je ne sais même pas. Et à tous les niveaux. Sur la culture aussi, cela peut-être des structures qui gèrent des équipements culturels, mais aussi des associations, des artistes eux-mêmes... Ou dans l'éducation, cela peut aller des inspecteurs d'académie aux conseillers pédagogiques etc. Etant donné que nous traitons de beaucoup de domaines, chaque projet a son lot de partenaires associés. Encore une fois, nous gérons de la complexité et donc nous essayons de motiver et de mobiliser le maximum de personnes dans tous les domaines. La palette est donc très large. Récemment nous avons travaillé sur le plan climat – dans le domaine de l'énergie, ce qui était nouveau pour nous. Nous avons donc travaillé avec des acteurs que nous ne connaissions pas sur le territoire. Comme pour le covoiturage, nous

pourrions nous poser la question de savoir pourquoi les parcs s'occupent de ça. Tout est lié à la charte et à ses 46 mesures.

LC : C'est la question que je me posais. La charte se décline en orientations, mesures etc. Mais les projets que vous menez un par un sont liés à cette architecture ?

MM : Oui, les projets peuvent être rattachés à une ou plusieurs mesures. Ils peuvent être transversaux. Les projets peuvent se traduire par des programmes d'actions spécifiques au cours d'une année, ou sur deux trois ans. Chaque année nous développons une action.

LC : Par exemple, sur 2014 quel est le programme ?

MM : Nous avons 28 projets/programmes et 150 actions de prévues. Le fil conducteur est la charte sur 12 ans (orientations et mesures). Mais les mesures ne s'appliquent pas en 12 ans, elles sont souvent dans une durée plus limitée, ou ne sont pas commencées. Nous avons prévu de ne commencer certaines qu'en 2015-2016. Autrement, si une opportunité se présente nous pouvons mettre en place des mesures alors que ce n'était pas prévu pour ce moment là. Généralement, nous faisons des périodes triennales pour chaque projet (parce que la charte est en 12 ans, ce qui fait 4 périodes triennales) et dans chaque projet nous mettons en œuvre des actions.

AL : Et il y a un responsable/délégué par projet dans l'équipe ?

MM : Oui, il y a en général une personne responsable. Souvent un responsable de pôle, qui est responsable du projet (sachant qu'il y a de nombreuses actions derrière un projet) et chaque action a aussi un responsable d'action au sein de l'équipe. Christophe Tesnière gère le pôle aménagement du territoire et paysages, Gérald Duhayon le pôle ressources naturelles et eau, Agnès Lavergne le pôle mobilisation éco-citoyenne et culture et Christelle Parmentier le pôle développement économique (pôle Trait-Nord, relations avec les entreprises, tourisme etc.). Dans le syndicat mixte il y a aussi un élu référent de chaque thématique qui suit de près toutes les actions au jour le jour. Puisque les décisions sont politiques – nous avons un rendez-vous tous les mois avec le bureau et nous discutons des directions que nous devons suivre, les sollicitations auxquelles nous devons répondre... Beaucoup de choses y sont validées.

LC : Vous faites référence au bureau du syndicat mixte ?

MM : Oui, dans l'assemblée plénière il y a 36 membres (4 collèges avec 9 délégués) et 54 voix, mais deux élus par collèges constituent le bureau. Frédéric Chéreau est par exemple référent aménagement du territoire et paysage, donc il travaille beaucoup avec Christophe Tesnière. Les réunions du bureau sont le moment où le président s'entoure d'un noyau d'élus pour valider la stratégie. Le directeur est co-animateur du bureau avec le président.

Le SCI aussi a un bureau (qui se réunit pas vraiment régulièrement, plutôt lorsqu'il y a des besoins) et un comité syndical qui se réunit 4 à 5 fois par an. Les réunions du SCI se font avant celles du syndicat mixte et donc l'assemblée du comité syndical se réunit aussi 4 à 5 fois par an. Le bureau lui se réunit tous les mois.

LC : Et vous vous allez partout ? Vous faites même des comités de direction avec ENRx ?

MM : Oui, c'est moi qui anime tout. Mais attention ENRx ne gère pas le parc, ils ont une mission régionale. Ils utilisent ce qui se fait dans les parcs pour voir s'il est pertinent de les transférer ailleurs et dans le même temps, ils sont porteurs de certains sujets au niveau régional. Par rapport à ces sujets nous pouvons mutualiser. Sur un sujet comme l'urbanisme, plutôt que les trois parcs portent chacun les mêmes choses, ENRx devient porteur. Cela permet de ne recruter qu'une seule personne qui coordonne tout, au lieu d'avoir un chargé de mission dans chaque parc. Et puis cela nous donne dans le même temps une dimension régionale. Il est donc vrai que l'organisation de chaque parc monte au niveau régional pour traiter de sujets régionaux. J'ai des comités de direction toutes les 3 semaines au niveau régional. Et de leur côté, ENRx a aussi un comité syndical qui se réunit 4 ou 5 fois par an.

LC : Avec des élus du comité syndical du PNRSE, qui sont également au comité d'ENRx.

MM : Oui, le comité d'ENRx inclut trois élus de chacun des trois parcs, qui valident la position du parc. Ce n'est pas que technique bien sûr. Du côté technique, j'ai des réunions de direction à ENRx, au niveau local et même des réunions en transfrontalier, puisque la charte 2010-2022 est transfrontalière. Par ailleurs, je suis aussi administrateur de la fédération nationale en tant que directeur. Finalement, tous les positionnements sont assez liés. Au niveau national, je vais aussi aux réunions des directeurs etc. L'organisation est très emboîtée et ce sont essentiellement les présidents et les directeurs qui font le lien entre tous les niveaux. Nous sommes au niveau national (ainsi que deux autres élus locaux), au niveau régional à ENRx, mais au niveau local je suis aussi membre titulaire des comités paritaires qui gèrent les salariés, par exemple. Mais chaque territoire a son organisation propre. Scarpe-Escaut a une organisation que Caps et Marais d'Opale et l'Avesnois n'ont pas.

Pour revenir à votre question sur le conseil scientifique, chaque parc a l'obligation d'avoir un conseil scientifique. Notre particularité est que nous nous basons sur le conseil scientifique régional, qui est aussi le conseil scientifique des trois parcs du NPDC.

AL : Historiquement, la création du conseil scientifique en NPDC a toujours impliqué des acteurs très liés au(x) parc(s). Il y avait notamment un certain Michel Marchyllie dans la cellule technique d'ailleurs, au départ.

MM : Oui, j'étais animateur technique du conseil scientifique.

AL : Et à l'époque j'étais trésorier. Ce n'était pas gros, il y avait trois personnes : le président, le trésorier et le secrétaire et Michel. C'était un club restreint. Mais l'avantage est qu'en conséquence, s'est venu assez naturellement, nous étions dans l'esprit d'ENR ou parc(s).

MM : Et l'intérêt est que le conseil scientifique est suffisamment indépendant pour pouvoir se saisir de certains sujets. C'est aussi notre volonté, puisque le parc ne finance pas le conseil scientifique. Aujourd'hui c'est Jean-Pierre Colbeaux qui est représentant du conseil scientifique au parc, même s'il n'est plus président. L'intérêt est d'avoir une présence scientifique lors des débats avec les élus. Cela fait du bien parfois de remettre certaines choses en perspective, et de porter un regard distancié. Au niveau de la fédération nationale, il existe aussi un comité d'orientation recherches et prospectives (CORP). Une réunion est en préparation pour fin Janvier-début Février, pendant laquelle tous les conseils scientifiques des parcs vont se retrouver à Paris pour traiter du sujet des parcs et des conseils scientifiques.

Mais attention, le conseil scientifique n'est pas là pour faire de la recherche. Nous pouvons faire des partenariats avec des laboratoires de recherche, pour travailler avec eux et les accompagner sur le territoire – ce que nous faisons notamment avec le Clersé sur le projet SESEEP. Nous pouvons accompagner ou être demandeurs. Mais nous avons aussi travaillé avec des laboratoires en dehors de la région (Montpellier, Paris 6, Bruxelles, Mons, Louvain...), selon les thématiques. Mais là nous sommes vraiment dans d'autres relations, sur de la recherche appliquée souvent. Cela fait partie de nos missions de faire en sorte que le territoire soit un lieu où nous faisons de la recherche. Notre but est d'accompagner cela. Et nous pouvons être partenaires. Nous pouvons soit être coordinateurs, ou bien accompagner un laboratoire en étant partenaires.

AL : Etre partenaire peut par exemple aider les équipes sur des compétences que n'ont pas les laboratoires de recherche.

MM : Oui, ce fut le cas avec Mons. Ils avaient un programme de recherche et nous étions partenaires parce que nous connaissons le terrain et les interlocuteurs, nous pouvions faciliter les procédures d'autorisation pour aller faire des prélèvements, qui peuvent être compliqués parfois. Nous nous engageons sur ces projets ou partenariats parce que les retours et l'action qui est menée nous intéressent.

LC : Je voudrais vous poser une question sur l'évolution de vos missions personnelles, en lien avec l'évolution de vos fonctions, mais surtout avec l'évolution historique de la structure du PNRSE dans son ensemble. En distinguant deux niveaux : d'une part, la restructuration des équipes qui a eu lieu il y a quelques années (la division en pôles), avec la mise en place de la charte précédente. J'aimerais savoir pourquoi avez-vous opéré cette répartition à des rôles, comment fonctionniez-vous avant, comment la transition a-t-elle été faite ? Et d'autre part, en lien avec l'évolution globale du contexte dans lequel vous travaillez. Quelles ont été les grandes évolutions dans votre manière de travailler, au cours de l'histoire, avez-vous ressenti que le rôle de la structure a historiquement beaucoup évolué ? Notamment en lien avec différents éléments, que nous avons déjà mentionnés, comme la montée des EPCI, mais aussi la montée des préoccupations environnementales dans l'ensemble des politiques publiques peut-être ou d'autres éléments. Ce qui m'intéresse est de savoir comment qualifiez-vous le rôle et les actions concrètes menées par le Parc dans cet « avant » et « après ».

MM : Tout dépend de la charpente de la charte et de sa constitution. Au départ, nous travaillions sur une page blanche, sachant qu'au fil du temps beaucoup de choses changent : le territoire, les interlocuteurs, les demandes en termes de contenu et d'objectifs des chartes... Aujourd'hui, le système d'évaluation mis en place dans les chartes de parcs est beaucoup plus pointu. Dans le même temps, nous travaillons et essayons de construire le projet en interaction avec les interlocuteurs. C'est une construction qui dure deux ans et 6 mois. Un projet (la charte) se construit et se structure autour de ce que nous avons perçu comme étant les enjeux importants et prioritaires. Nous hiérarchisons ces enjeux et priorités, au travers des mesures, orientations et actions. Mais ensuite, il s'agit pour nous de donner de la visibilité à un pavé qui fait 160 pages où toutes les mesures, orientations et actions sont reprises. Parce que nous devons l'amener dans un conseil municipal où les conseillers ne lisent pas les 160 pages. Par

conséquent, nous donnons de la lisibilité au travers de la rédaction et de la présentation de l'outil, mais aussi au travers de la mise en œuvre de celui-ci, c'est-à-dire dans l'organisation même de l'équipe. Ainsi, si nous faisons remonter 4 vocations dans la charte mais que l'équipe reste avec des missions plurielles, la lisibilité entre le projet et l'organisation de l'équipe est insuffisante. J'ai donc proposé cette réorganisation, en pensant que, puisque nous avons 4 vocations, nous devons faire 4 services ou pôles qui reprennent ces différentes vocations. De cette manière, il est plus facile de saisir directement quels sont les bons interlocuteurs. Les 4 têtes de ponts sont les 4 responsables de pôles et ils sont visibles. Nous ne pouvons pas dire aux autres de donner de la lisibilité à leurs actions, si nous n'en faisons pas autant. C'est pourquoi nous nous sommes remis en cause de cette manière.

AL : Mais cette nouvelle organisation a segmenté complètement les équipes ?

MM : Non, au fond l'équipe est restée la même. La dimension invisible au travers de cet organigramme est que nous travaillons en projets. Nous sommes en mode projet. Cela signifie que nous avons une personne par projet – par exemple un(e) chargé(e) d'étude « filière bois » identifiée. Dès que nous traitons de la thématique filière bois cette personne est impliquée, avec toute une équipe derrière (c'est-à-dire une personne attachée à un pôle, une secrétaire administrative, un technicien, même la direction adjointe...) Cela permet de traiter de toutes les dimensions d'un projet. Lorsque nous travaillions sur la filière bois-énergie, cela touche le paysage, le patrimoine, les boisements, la question des saules têtards, mais aussi l'agriculture et l'espace agricole – donc nous avons besoin de quelqu'un qui connaît les partenaires agricoles... Les deux aspects sont importants : l'aspect organisation et l'aspect projet.

LC : Avez-vous toujours travaillé « par projet » dans le parc ? Avant c'était comment ?

MM : Avant nous étions une plus petite équipe. Quand je suis arrivé en 1996, nous étions 15. Maintenant nous sommes 43. Le seuil des 20 est toujours un moment où l'organisation doit être différente. Nous ne pouvons pas fonctionner à 15 comme à 40, c'est impossible. Lorsque nous étions 15, nous travaillions tous en projet mais de manière disons « uniforme ». Nous étions tous chargés de mission, point. Il n'y avait pas de découpage entre les techniciens sur le terrain, les agents ou chargés d'études sur telle thématique... Aujourd'hui l'organisation de l'équipe est différente. Donc nous étions obligés de passer à ce mode de fonctionnement, alors qu'avant nous étions quasiment tous dans le même bureau. A 15, nous buvions un café ou déjeunions ensemble le midi et le projet était fait. A 40 ce n'est plus possible. Dans une petite équipe, nous pouvions être plus souples.

L'autre différence aussi est qu'effectivement nous avons beaucoup moins de partenaires auparavant. Nous étions la structure de projet principale avant la montée des intercommunalités. Donc si les communes voulaient monter un projet ils nous appelaient directement. Aujourd'hui les communes si elles sont porteuses d'un projet, elles ne vont pas directement au parc. Elles se disent que le parc n'a pas de financements, donc elles vont voir l'intercommunalité, mais en même temps elles savent qu'elles ont besoin de voir le parc aussi. Donc nous sommes dans une position où nous faisons l'ensemblier. Nous leur disons « *votre projet est intéressant mais vous pouvez aussi aller chercher votre argent au département, à la région s'il y a une politique spécifique à cette thématique* » etc. Nous accompagnons la

commune dans son projet, avec un panel d'interlocuteurs énorme et très divers. Les communes ont aujourd'hui parfois des difficultés à monter leurs projets, parce qu'il faut non seulement avoir le budget suffisant, mais certains projets obligent aussi à avoir les avis des uns et des autres selon les cadres en vigueur, il faut faire attention à bien respecter tous les enjeux du territoire, la charte, la procédure etc. Vérifier si le projet n'est pas en zone Natura 2000 et si en conséquence il ne faut pas faire une étude d'incidence Natura 2000... Le cadre et les démarches administratives, procédurales se sont complexifiés pour les communes. Il faut prendre en compte toutes les procédures derrière les projets, qu'elles soient administratives, financières, d'évaluation, de respect des engagements des uns et des autres etc.

Finalement, la structure parc a aussi changé de métier en quelques sortes. Avant, notre activité consistait à 80% à monter nos propres projets afin de participer à la mise en œuvre de la charte, alors qu'aujourd'hui nous sommes à 80% dans les projets des autres, afin qu'ils participent à la mise en œuvre de la charte ; les 20 % restant étant la mise en œuvre de nos projets. Donc nous agissons nous-mêmes pour réaliser nos propres engagements mais notre travail consiste aussi à faire que les projets des autres respectent aussi les engagements de chacun.

Ce type de travail est beaucoup plus chronophage. Nous sommes un acteur parmi les autres – parfois nous sommes les emmerdeurs, il faut le dire. Nous disons « *d'accord, il faut faire le projet, mais si en plus cela respecte les engagements de la charte – que vous avez pris... c'est mieux !* ». Il faut leur rappeler qu'ils ont pris ces engagements. Et cela prend beaucoup de temps. Nous sommes beaucoup à l'extérieur. Et c'est compliqué de rattraper des coups déjà partis. C'est mieux de réussir à anticiper et d'être en amont, c'est là que l'on peut changer les voies.

Lorsque les communes ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à faire, elles savent que nous avons obligation de donner un avis sur le document final. Notre avis est consultatif mais le préfet le suit généralement. Donc elles font attention. Si les communes n'annoncent pas 4 ans à l'avance qu'elles entament la révision de leur PLU – et puisque cela met 4 ans, c'est un projet par mandat, donc elles n'ont pas intérêt à rater le coche – et si 45 jours à l'avance, alors que tout est dans les clous, nous donnons un avis défavorable – ce qui nous est déjà arrivé, cela signifie que les communes concernées ont perdu 4 ans d'investissements. Dans ce cas là, nous sommes plutôt mal vus. En conséquence, le message que nous essayons de faire passer et qu'elles doivent nous solliciter à l'avance et que si nous travaillons avec elles pour orienter le projet, les choses se passeront beaucoup mieux. Nous passons beaucoup de temps chez les autres. C'est en cela que notre façon de faire a évolué. Et l'évolution de cette façon de faire s'est donc accompagnée d'une évolution dans l'organisation de l'équipe et dans l'organisation politique.

Pour résumer je peux dire que nous sommes beaucoup plus « ensembliers » et nous œuvrons à la mise en cohérence des actions d'un territoire, plutôt que porteurs d'un projet qui concourt à la charte. Nos projets propres (à hauteur de 150 par an) sont très minoritaires par rapport à l'ensemble des projets sur le territoire. C'est évident.

LC : J'aimerais entrer maintenant dans les missions des PNR. Selon le code de l'environnement, c'est à la fois de protéger un patrimoine naturel sensible, mais aussi de

favoriser le développement économique local. Nous avons vu que c'est plus complexe que cela au travers de votre discours. Vous animez un territoire et vous êtes dans la proximité. Mais tout de même, dans votre travail, ressentez-vous l'existence de tensions entre ces deux objectifs ?

MM : Oui, c'est vrai que normalement notre action est de « *contribuer au développement économique et social en respectant l'environnement* ». Donc effectivement, les parcs sont normalement dans l'action de développement économique et social, articulée. Certes nous avons une mission de préserver les patrimoines, mais nous avons tout de même cette mission de développement que nous revendiquons aussi. Il est vrai qu'il est parfois difficile d'articuler les deux.

Si l'on pense aux zones d'activités, eux considèrent que nous incarnons la protection de l'environnement. Les acteurs peuvent se dire « *nous allons mettre le parc avec nous parce qu'il va cautionner notre projet* ». Dans ce cas, nous devons leur faire comprendre que notre rôle n'est pas de cautionner mais de travailler avec eux. Et nous pouvons ne pas être d'accord, il faut aussi se le dire. Donc le conflit est toujours là. Le conflit, nous faisons cela tous les jours. Nous consultons, négocions, nous nous exprimons. Nous donnons un avis sur tous les projets. Par exemple, concernant les gros projets d'infrastructures, nous donnons environ un avis par semaine, a minima. Alors que nous ne nous occupons pas des permis de construire, uniquement des projets qui ont une certaine envergure. Nous ne donnons pas d'avis sur les permis de construire.

Il est vrai que nous sommes perçus en tant que parc, parce que nous nous appelons « *parc naturel régional* » contre le progrès économique. Cette perception est présente, même si nous répétons régulièrement que ce n'est pas le cas et qu'au contraire, nous sommes là pour articuler les choses, pour travailler dans la qualité.

Parfois on nous dit « *il y a 300 emplois à la clef donc le projet se fera* ». Certains projets ne respectent pas les procédures administratives parce que c'est décidé « *d'en haut* » que le projet va s'installer à tel endroit. Nous pouvons être invités autour de la table, mais on nous dit « *le projet va se faire donc réfléchissez à des mesures compensatoires* ». Même si cela ne devrait pas se faire à cet endroit là, parce que cela amène de nouveaux problèmes sur ces parcelles, où il y avait déjà certains enjeux, ou des problèmes de circulation, avec des contournements qui risquent de se faire etc. Ca c'est la vie de tous les jours. Certains projets arrivent et nous ne faisons pas le poids. Si nous ne faisons pas le poids, c'est souvent l'Etat qui prend une position là-dessus. Parce que c'est bien l'Etat qui donne le classement du parc et cela correspond à des exigences et des engagements... alors que c'est parfois le premier à aller dans le sens contraire. Cela peut arriver à tout moment. Je me souviens un vendredi soir à 17h30, le préfet de Valenciennes m'appelle et me dit « *Monsieur le directeur, nous avons un projet. Je vous le dis tout de suite, il se fera. Je dois mettre un centre pénitencier de mineurs à tel endroit dans telle commune. Je vous appelle pour vous prévenir et pour que vous nous aidiez à ce que cela se passe bien* ». Cela peut arriver. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Je lui proposé de nous mettre autour de la table et de regarder ça de plus près, afin d'essayer de faire un projet qui se tient quand même, même si nous savons que ça se fera. Autant que cela ne soit pas une boîte à chaussures déposée n'importe comment. Dans ces cas là nous n'avons pas le choix. C'est une pression que nous avons tous les jours.

Et il y a d'autres projets dans lesquelles les acteurs se disent « *surtout, ne mettons pas le parc dans l'affaire, parce que nous ne voulons pas nous embêter avec ça* ». Mais nous connaissons tellement bien le territoire que si ça bouge, nous finissons par le savoir. Nous faisons une veille quotidienne et sur un petit territoire comme le notre, ça va vite. Nous connaissons tous les coins et recoins.

LC : Etes-vous souvent vus comme les défenseurs de l'environnement, les « écolos », alors que dans vos convictions personnelles vous vous dites, au contraire, que vous êtes trop au service du développement local, trop soumis à ces types de contraintes, alors que vous ne faites pas assez pour l'environnement ?

MM : Nous sommes les deux. Ce n'est pas majoritaire, ni d'un côté ni de l'autre. Nous sommes parfois perçus par certains extrémistes comme des « *empêcheurs de tourner en rond* », des « *Khmers verts* ». Mais l'inverse est vrai aussi. Nous entendons souvent que le parc n'est pas fait pour être écolo, qu'il s'agit d'une aide et d'un conseil. Nous avons fait un questionnaire aux communes au mois de Décembre – de temps en temps nous rencontrons tous les maires et nous leur demandons ce qu'ils pensent du parc, leur perception vis-à-vis des élus etc. – et autant il y a quelques mois cette idée que vous étions des « *empêcheurs de tourner en rond* » apparaissant, autant cette fois ci cela a basculé plutôt vers « *nous avons besoin du parc parce qu'il nous aide* ». C'est fluctuant, selon les personnes, mais aussi selon les moments. Je connais bien certaines personnes qui, en fonction du lieu où ils se trouvent disent parfois « *le parc m'embête* » et à d'autres moments « *j'aime bien travailler avec le parc parce qu'il m'a apporté telle ou telle chose* ». Les mêmes personnes peuvent avoir deux discours. C'est difficile de juger. Mais nous retrouvons cela parce que nous sommes les seuls à avoir des missions qui concernent le patrimoine, l'environnement etc. Pour l'eau, c'est un peu moins vrai parce que nous sommes maîtres d'ouvrage (animateurs) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, mais le pilote c'est le SAGE. Donc ce n'est pas complètement nous.

Nous sommes souvent perçus comme cela parce que nous sommes les seuls à porter ces sujets et à l'assumer. Mais ce que nous faisons – et là où il faut faire très attention – est que nous ne sommes pas là uniquement pour faire passer un message, nous sommes là pour accompagner à faire en étant pragmatiques. Il y a parfois des associations de nature qui disent « *c'est scandaleux d'avoir coupé ces arbres là* », qui font des articles dans la presse et qui viennent nous voir pour nous demander ce qu'en pense le parc. Mais nous pouvons très bien dire qu'il était utile de couper les arbres, pour des raisons de sécurité et que l'on peut en replanter d'autres parce qu'en plus l'essence était pas la bonne etc. Nous ne suivons pas ce type de positions extrémistes qui considèrent que, puisque l'on touche à un arbre, c'est forcément mal. Nous avons nos arguments et notre propre positionnement. Et c'est là-dessus qu'on nous reconnaît. Le jour où un problème émerge, justement entre des positions extrêmes de ce type, nous sommes mis dans le conflit pour savoir quelle est la position du parc sur cette question. Et nous adoptons la position qui sera la notre, en essayant de n'être ni d'un côté, ni de l'autre, avec des argumentaires fondés. C'est un élément très important. Dans tous les domaines, que ce soit sur l'eau, l'agriculture, l'environnement... nous pouvons revendiquer notre propre position. Parfois cela peut-être gênant parce que nous n'allons ni dans un sens ni

dans l'autre. Certains peuvent penser « *le parc sera de mon côté* », alors que nous arrivons avec une troisième position qui vise à aller dans un autre sens.

C'est quelque chose qui arrive souvent avec les agriculteurs, par exemple. Nous avons décidé de faire une commission agricole spécifique avec tous les représentants du territoire. Et nous nous sommes aperçus que c'était le seul lieu que les agriculteurs avaient pour dialoguer entre eux. Déjà mettre les trois syndicats autour de la même table, ça n'a pas été facile. Mais ça a été possible, parce qu'on leur a dit que nous n'étions pas là pour faire de la politique, mais pour agir. Le lieu est bien cadré. Nous leur avons dit « *si vous venez à la réunion, c'est pour travailler avec nous et pour faire des choses concrètes. Si c'est pour faire une tribune, ou prise de parole politique, vous sortez. La commission de travail agriculture est une commission de travail. Donc si vous venez, c'est que vous avez des choses à apporter et que vous voulez faire des choses. Qu'il y ait la Confédération Paysanne, la FNSEA ou la Coordination Rurale, chacun peut avoir sa position, on s'en fou, ce qui nous intéresse c'est le projet qu'il y a sur la table et que l'on veut construire ensemble. C'est là-dessus qu'il faut réagir* ». Depuis que nous faisons cela, nous n'avons pas assez de place dans la salle de réunion pour accueillir tout le monde ! A chaque commission agricole, nous faisons des doubles rangées de chaises. Tout le monde vient. Une commission agricole, cela ne se ratte pas. Parfois, nous devons être très fermes pour maintenir un cadre à ne pas dépasser. Toute la question est de savoir quelle est cette limite que nous devons nous mettre pour éviter que cela parte dans tous les sens. Sinon, nous ne faisons rien, nous n'avancions pas et en plus nous trainons des pieds pour aller aux réunions en se disant que nous allons encore nous prendre des volets de bois vert. Alors que quand on est sur du concret c'est tout de suite plus facile. Et on peut dire « *avez-vous des choses à proposer ? Rien, donc taisez-vous* ». Parfois nous disons que nous faisons de la « gouvernance »... mais il faut aussi savoir être directs !

LC : Et quelles sont vos convictions personnelles sur la question ? Comment qualifiez-vous l'action du parc ? Au service de quoi travaillez-vous ? Pour la protection de l'environnement ? Pour un développement économique qui respecte les contraintes environnementales ?

MM : Pour moi, il y a trois dimensions : l'économique, l'environnemental et le social. C'est-à-dire le territoire et toutes ses composantes qui doivent travailler. Nous devons travailler sur l'environnement donc sur les patrimoines – c'est ce que nous devons préserver. Mais je suis persuadé qu'on peut faire du patrimoine en faisant de l'économie. Et puisque nous sommes dans un territoire habité, nous devons conserver l'aspect « *habitant* », « *acteur de terrain* » qui doit rester au centre du débat. Nous n'allons pas nous dire « *allons faire de la gestion des milieux naturels ou de l'économie* » sans que le débat soit approuvé par les uns et les autres et que les termes du débats soient compris. Nous ne sommes pas dans une réserve où il n'y a pas d'habitants et où l'on pourrait se dire « *tient, allons faucher cette prairie puis le boulot sera fait* ». Pour nous, déjà se sont les agriculteurs qui fauchent, pas nous. Donc il faut bien se mettre d'accord avec l'agriculteur pour qu'elle soit fauchée de telle façon, à tel moment etc. S'il le fait, le bénéfice de sa fauche va dans son exploitation et il participe à la nourriture de ces bêtes etc. Et donc il y aura un rôle économique. Tous les projets sont faits comme ça. C'est au bénéfice de l'environnement, mais en même temps de l'habitant qui est aussi content d'avoir un paysage et un cadre de vie sympa.

LC : Et si je voulais mettre une étiquette là-dessus, je devrais dire « développement durable », « conservation intégrée », « vivre ensemble local » ?

MM : J'aime bien le premier et le dernier ! C'est ça qui est difficile. Pour moi, quand on fait de la conservation ou protection de la nature, cela ne parle à personne, tout le monde s'en fou. Il faut le dire clairement. Il y a eu vague pendant laquelle nous faisons beaucoup de protection de l'environnement, nous créons des réserves, nous mettons sous cloche en disant « c'est protégé ». Et heureusement que cela a été fait !

AL : Oui, les sanctuaires ont été nécessaires sur des « spots » spéciaux. Cette exigence à existe encore, mais les plus importantes sont sans doute déjà créées.

MM : Je partage l'idée que nous devons continuer à en créer mais nous ne pouvons plus avoir la même approche. Ce qui est important aujourd'hui est de donner de la pérennité. Si la priorité est la conservation, il faut que chacun comprenne quel est l'intérêt de conserver. Moi j'appelle ça de la préservation. Pour moi, préservation signifie à la fois conservation et gestion. Alors que conserver ou protéger règlementairement c'est différent. La préservation pour moi à un aspect dynamique, la gestion intervient. Ca serait ma définition. Il me semble que cette dynamique est plus intéressante. Mais qui dit gestion dit action humaine. Et l'action humaine est très présente dans notre région, nous ne pouvons pas faire que de la conservation. Tous les espaces sont soumis à influence humaine.

AL : Même si toutes les réserves ne sont pas forcément créées et qu'il est possible de continuer à en faire des petites, dans la mesure où nous sommes tout de même dans des contextes de changements globaux, l'idéal ne serait-il pas, à ton avis, d'étendre le concept de parc régional à quasiment tout le territoire (mis à part les réserves) ?

MM : Oui, je pense que l'idéal c'est bien cela. Actuellement, les PNR ne couvrent que 13% du territoire, mais il faut savoir qu'il y a 20 projets en cours en ce moment. Nous sommes 48 parcs et nous allons passer à 60-65 bientôt. A la fin de cette année nous serons déjà 50. 20% du territoire sera couvert par les PNR. Et au bout d'un moment, nous devons nous poser la question de savoir si cela ne vaudrait pas la peine d'aller beaucoup plus loin et de couvrir tout le territoire. De toute façon, à mon avis, si les parcs ont de l'intérêt c'est bien parce qu'ils ont initié quelque chose et donc c'est pour faire tâche d'huile. Au départ, nous étions 11 communes en Scarpe-Escout, aujourd'hui nous sommes 68. Nous sommes là pour faire tâche d'huile. C'est ça l'intérêt. Nous devons nous penser dans une dynamique. Non pas pour dire que nous avons mis sous cloche pour préserver. Nous devons continuer, toujours nous adapter, parce que les générations et le cadre des territoires évoluent.

Même en ce qui concerne les réserves, la gestion à complètement changé. Auparavant, les acteurs impliqués étaient des scientifiques, des gestionnaires, des naturalistes et des spécialistes. Mais aujourd'hui nous faisons intervenir les habitants dans les réserves parce que nous voulons qu'ils s'approprient leurs patrimoines et qu'ils participent aussi à la vie et à la gestion de la réserve. Parce qu'eux aussi doivent être porteurs du message « *il faut conserver, parce que c'est notre patrimoine* ». Tout l'intérêt de ce qui est fait dans ces lieux précis est que cela se diffuse. Certes nous faisons des choses sur des territoires exceptionnels, des

joyaux, mais il est possible de faire des choses aussi dans des territoires plus ordinaires. C'est l'objet de la trame verte et bleue.

Dans la charte du parc, il y a un plan de parc (se dont deux documents réglementaires), qui traduit la stratégie à 12 ans. C'est-à-dire que nous avons cartographié, au 50 000ème, l'engagement et les objectifs que nous avons pris sur la trame verte et bleue, sur le territoire du parc. Nous avons dessiné sur la carte des zones qui resteront zones agricoles et naturelles, que nous avons appelé cœurs de biodiversité. L'engagement qu'il y a derrière est que ces territoires doivent rester en zones A ou N du PLU. Ce sont des engagements forts ! Dessiner, au 50 000ème et se mettre d'accord, avec sur les 65 ou 55 communes classées, pour que telles et telles zones restent agricoles et naturelles, c'est un travail énorme et un engagement fort qui a été pris. Mais à côté de cela nous avons encore des îlots de conservation exceptionnelle là où il y a des enjeux internationaux, européens, parce qu'il y a une plante rare, protégée nationalement etc.

AL : Ces plantes/espèces classées, c'est autre chose que la trame verte et bleue.

MM : Oui, mais nous considérons ces zones comme le noyau dur de la trame verte et bleue. Sur ces zones, il n'y a pas de discussion, il faut que cela reste protégé. L'intérêt est de faire du lien entre tous ces noyaux, de faire du zonage de déplacement et réfléchir sur la gestion aussi. Parce que sur le territoire de Scarpe-Escaut, il y a une gestion hydraulique, mais il faut avoir une gestion hydrologique et hydrogéologique. La dimension eau est importante, ce qui fait que les sous-bassins versants hydrographiques et hydrauliques ne sont pas forcément les mêmes, avec tous les systèmes de « Shadocks » qu'il y a en Scarpe-Escaut. Nous devons réfléchir sur la zone tampon si nous protégeons une zone humide. Nous réfléchissons sur des territoires larges en termes de casiers hydrauliques, en termes de drainage etc. Par conséquent pour pérenniser l'action menée sur un îlot qui est comme une lentille, nous devons avoir des actions à plus larges échelles, ne serait-ce que pour préserver cet îlot exceptionnel.

De ce point de vue, l'investissement du parc a complètement changé aussi : nous continuons à mettre des équipes de gestion sur les sites naturels dont les communes nous confient la gestion, mais dans le même temps, nous en avons une vision générale. C'est nécessaire si l'on veut continuer à investir et à mettre de l'argent public dans ces sites. Certes, il faut les gérer et les conserver – une tourbière il faut la drainer, mais dans le même temps il faut réfléchir à l'échelle du sous-bassin versant hydraulique et géologique, sinon tout est remis en cause. En conséquence, nous devons dialoguer avec les agriculteurs sur leur drainage, mais aussi avec les syndicats d'aménagement hydraulique et le département du nord sur leur curage, sur leurs programmes de cours d'eau primaires, secondaires et tertiaires etc. Nous devons pouvoir dire, « *la circulation piscicole n'est pas bonne, c'est à revoir* ». Les échelles d'action sont emboîtées. Donc il ne sert à rien de s'investir uniquement sur des lentilles où l'on fait de la conservation. Si nous mettons de l'argent sur une lentille, mais qu'il y a un gros drainage qui se fait à côté, ou bien une carrière qui s'étend alors que le code de rabattement piézométrique de la carrière fait que ça devient sec... c'est rapé !

AL : Estes-vous aussi consultés sur des décisions qui concernent des échelles plus grandes, dont vous dépendez ? Par exemple, tu parles de la trame verte et bleue mais sur le territoire du parc, ce n'est pas vraiment là que cela pose problème. Tout l'enjeu est celui d'une trame verte

et bleue plus large, justement. Donc comment se présente cette interface entre les échelles d'actions et de territoires ?

MM : Oui, nous sommes consultés par le département et la région. Et c'est là que nous ne sommes parfois pas d'accord avec des sujets ou des schémas régionaux. Nous sommes d'accord avec des schémas régionaux sur le principe, mais nous avons eu beaucoup de discussions sur le schéma régional trame verte et bleue ou sur le schéma régional de cohérence écologique (qui était en consultation et qui vient de sortir). De grandes « patatoïdes » sont faites à l'échelle régionale. Mais ensuite, comment mettre ça en œuvre pratiquement ? Ce n'est pas possible avec ces documents. Il faut bien des déclinaisons locales. Et ces déclinaisons locales doivent indiquer précisément comment utiliser ces schémas. Un exemple tout bête sur les PLU, c'est-à-dire à l'échelle du cadastre. Comment une commune, qui travaille à l'échelle du cadastre, peut-elle appliquer un schéma régional ? Il manque un échelon. Donc nous le construisons avec les communes. Nous faisons l'intermédiaire et nous traduisons. Dans les territoires qui sont hors parcs, les communes sont en incapacité d'appliquer les schémas régionaux.

AL : Oui, c'est souvent ce que je vois comme problème avec ces schémas régionaux.

MM : Absolument. L'Etat et la région disent aux communes qui sont hors parc qu'elles doivent être en cohérence et en conformité avec les schémas trame verte et bleue. Mais je leur souhaite bon courage. Elles ne peuvent pas adapter une carte à cette échelle là, avec des spaghettis dans tous les sens. A l'échelle communale c'est impossible.

AL : C'est pour ça que je me demandais si vous aviez des réflexions aussi sur ce que les parcs peuvent apporter d'une part à l'ensemble du territoire régional, mais aussi à l'ensemble de la nation.

MM : Non, ce n'est pas automatique. Parce que le plan de parc n'avait même pas été intégré dans la première version du schéma régional de cohérence écologique. Nous avons dû expliquer pendant trois mois, que nous avons, à l'échelle du parc un plan de parc au 50 000ème – ce qui est déjà un outil intéressant pour une commune. La première application du schéma régional de cohérence écologique est donc déjà faite pour les territoires de parc, puisque nous avons des échelles au 50 000ème. Parce que cela veut dire que dans nos cartons, nos données sont déjà au 15 000ème, même si nous les restituons au 50 000ème. Donc nous avons déjà cela, mais ce n'était pas automatique de la part de la région et l'Etat. Ils disent que puisque cela ne se fait pas ailleurs, ce n'est pas déclinable. Mais ce n'est pas logique. Parce que nous avons déjà identifié sur des territoires quelles sont les zones à préserver en priorité. Les parcs ont été bien créés parce qu'il y avait un patrimoine sur ces territoires. Cela veut dire qu'il y a des enjeux plus importants en Caps et Marais d'Opale et dans l'Avesnois que dans le Cambrésis.

AL : Et la manière de travailler dans les parcs pourrait être transférée hors parcs.

MM : Oui, la méthode nous l'avons acquise en menant l'expérience de dialogue avec les communes dans le territoire du parc. Nous sommes capables de dire « *il vous faut un mois par*

*commune pour faire ce travail, le cahier des charges est celui-ci, les résultats sont ceux-là* », il n'y a plus qu'à homogénéiser. Nous avons déjà essayé les plâtres en passant 5 mois de travail avec une commune, mais maintenant la méthode est adaptable aux communes hors parc. C'est possible, grâce au transfert de la méthode de faire le travail en un mois, ou de rédiger le cahier des charges pour les communes qui font appel à un bureau d'études.

LC : J'aimerais entrer dans les notions et les définitions. Vous venez de mentionner le patrimoine naturel, une notion qui semble faire beaucoup référence dans les PNR en général. Pourquoi, selon vous est-elle aussi fortement mise en avant dans les textes ? Que signifie-t-elle dans un sens général (y voyez vous plutôt des aspects culturels et identitaires, ou bien s'agit-il du patrimoine écologique des naturalistes) ? Et quelle interprétation en NPDC – en quoi consiste notre patrimoine dans le NPDC ?

MM : Oui, je préfère le terme de patrimoine naturel à celui de nature. D'abord, parce qu'il y a un aspect plus dynamique et immatériel. Ce n'est pas qu'une petite plante ou un oiseau, c'est aussi l'histoire, notre patrimoine explique pourquoi et comment nous sommes arrivés à ce que l'on est aujourd'hui. Puisque c'est immatériel, le patrimoine d'aujourd'hui est le résultat de combinaisons de facteurs historiques naturels, géologiques, humains et industriels.

AL : Un saule-têtard n'est pas un simple saule de ce point de vue. Il s'agit d'une espèce traitée d'une manière particulière. Cela mêle des dimensions naturelles et culturelles.

MM : Oui, effectivement. Pour moi il y a du culturel et de l'humain, mais aussi du naturel (le saule-têtard est un écosystème à lui tout seul). Pour moi c'est un signe d'intégration : le saule-têtard a un usage pour l'homme et en même temps un usage pour un écosystème. Donc il y a vraiment toute une histoire autour. Les tourbières dans le NPDC ne sont pas arrivées parce que la nature les a constituées. C'est toute l'histoire humaine, associée au milieu, qui au fil du temps a produit cela. J'ai fait un exercice sur les tourbières, en remontant jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle et clairement pour moi il y a de quoi les valoriser au vu de la matière qu'il peut y avoir sur les usages. Aujourd'hui, nous considérons qu'il y a des enjeux environnementaux parce qu'il y a des plantes et des animaux spécifiques. Ce qui signifie qu'elles sont toujours là. Même si l'activité humaine est passée par là, nous avons toujours cette qualité environnementale.

AL : C'est un peu la même chose pour les terrils aujourd'hui. Il s'agit plus d'une catégorie patrimoine naturel qu'ils ne relèvent de catégories « faune-flore » plus strictes.

MM : Oui. En tous cas pour moi, l'intérêt du patrimoine naturel est qu'il y a des histoires à raconter. Il y a une histoire, un vécu, lié à ce patrimoine. Ensuite c'est une question de niveau de valeur, c'est-à-dire pourquoi est-ce que tel élément serait plus exceptionnel qu'autre chose. Il peut s'agir d'une évaluation sur la faune, la flore, la fonge etc. mais cela peut-être aussi sur les habitats, ou sur le volet culturel. Et cela peut permettre de mettre en évidence, sur certains sujets que c'est la bonne gestion qui a permis le maintien de ce type d'habitats. C'est le cas des coteaux calcaires. Ils ont une qualité patrimoniale extraordinaire, mais parce que la gestion est intervenue. Nous ne devons pas tout cloisonner en considérant que tel lieu est

exceptionnel parce qu'il y a des plantes spécifiques. Le panel doit s'ouvrir, il n'y a pas qu'aux plantes qu'on peut accorder de la valeur, il faut inclure les modes de gestion, les savoir-faire.

LC : Pensez-vous qu'au cours de l'histoire, les manières de justifier du bien fondé de l'existence du PNRSE ont fortement évolué ? Vous faisiez référence au fait qu'il était considéré comme un poumon vert au départ.

MM : Ce qui a changé c'est qu'aujourd'hui beaucoup plus de monde s'occupe des sujets que l'on traite. Aujourd'hui, l'environnement, tout le monde en fait un peu. Cela a évolué. Le parc en fait mais aujourd'hui même les communautés d'agglomération font de la gestion différenciée. Elles gèrent l'eau, elles recherchent la qualité, elles font du paysage, du cadre de vie. Aujourd'hui l'environnement en sens « cadre de vie » tout le monde s'en préoccupe. Et c'est tant mieux ! Moins les parcs seront indispensables et plus cela voudra dire que nous avons réussi quelque chose. Je ne vois pas l'intérêt de garder les parcs ad vitam aeternam si tout le monde fait de l'environnement. La seule difficulté est que chacun le fait à sa manière, que les pratiques sont souvent différentes et que chacun le fait de son côté.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, nous avons 5 intercommunalités sur le territoire et parmi elles, certaines font plus et d'autres moins. L'important est de mettre tout cela en cohérence. Faire un plan climat à l'échelle d'une intercommunalité cela n'a aucun intérêt, mais à l'échelle de deux arrondissements cela devient intéressant. Faire de la trame verte et bleue à l'échelle d'une commune, c'est limité si l'on veut avoir un impact réel sur les écosystèmes. L'échelle doit être de 50 000 ou 100 000 hectares pour que cela ait un intérêt.

Donc c'est très bien que chacun s'en préoccupe, mais nous devons être en cohérence et en ensemblier, pour que chacun aille de la même manière, dans le même sens, en même temps. Sinon cela ne marche pas. La gestion de l'eau doit être pensée à l'échelle du bassin versant, même si tout est découpé différemment administrativement. Sinon, nous n'arriverons jamais à aboutir à l'objectif de bonne qualité des eaux. Nous devons jouer collectif.

Cette dimension change complètement. Alors qu'avant nous portions des sujets spécifiques. Nous disions « *il faut avancer dans le domaine du paysage, de l'environnement, de la gestion de l'eau...* ». Aujourd'hui beaucoup de monde s'y met, mais globalement ce n'est pas forcément cohérent et en conséquence les résultats ne sont parfois pas ceux que l'on attend, en raison de ces décalages. Les villes ont peut-être les moyens financiers d'avancer plus vite mais les secteurs ruraux sont laissés de côté parce qu'ils n'ont pas la même force de frappe. Nous devons rééquilibrer cela.

Par exemple, toute l'eau qui est consommée à Lille et à Valenciennes, est issue de territoires ruraux (Scarpe-Escaut, la Lys, L'Avesnois). Les pôles urbains ont peut-être la force de frappe financière pour les stations d'épuration et le traitement des eaux usées, mais dans les secteurs ruraux les situations d'assainissements collectifs, de mauvais raccordements etc. sont fréquents. Cette dimension d'approvisionnement, de traitement n'est pas facile à gérer. C'est la même chose pour la mise en place de la trame verte et bleue, les forces de frappe sont déséquilibrées, alors que nous devons y aller ensemble. A mon avis, c'est la véritable difficulté actuellement.

Nous, dans le parc nous essayons face à cela d'être assembleurs. De proposer aux acteurs de travailler ensemble parce que c'est plus efficace. Au lieu de dire « *le parc fait et*

*agit* ». Nous ne faisons plus cela. Nous repérons que telle structure travaille avec les agriculteurs de prairies, et nous lui faisons remarquer que si son action n'est pas développée à une échelle plus grande, cela n'a pas d'intérêt.

LC : C'est peut-être de ce point de vue là que la notion de « services écosystémiques » vous semble intéressante. Mais avant d'entrer dans cette question, j'aimerais vous demander pourquoi pensez-vous qu'il soit important de protéger l'environnement, les écosystèmes ou le « patrimoine naturel » si vous préférez.

AL : S'il ne pense pas cela, il n'a pas grand-chose à faire à la direction du parc !

MM : Pour moi, on ne peut pas séparer les sujets. Ce sujet là doit être traité au même niveau que les autres. C'est ça le développement durable, c'est de traiter l'environnement, le social et l'économique au même niveau. Nous ne pouvons pas mener une action avec les habitants sur le volet culturel si leur cadre de vie n'est pas propice à leur bien-être. Les entreprises non plus, elles ne vont pas dans les territoires pourris ! Elles cherchent des environnements de qualité. Toyota s'est implantée dans le Valenciennois et le PNRSE figurait dans le document d'appel. En plus des intérêts à ce que les employés puissent aller sur Lille facilement, il y a des services culturels, des services d'enfance etc.

AL : Oui, la proximité d'un Lycée est un critère fort pour l'implantation d'une entreprise.

MM : Oui, et le cadre aussi. C'est tout de même plus sympa d'avoir un cadre de vie agréable. Nous ne pouvons pas traiter tout cela séparément. Moi je pense qu'au niveau de la protection de l'environnement, lorsque l'on voit les masses d'argent que l'on dépense pour traiter des pollutions... le mieux est encore de les gérer avant, directement dans les entreprises ! Si ce travail avait été fait aux XVIIIème et XIème siècles, nous n'aurions pas les problèmes que nous avons aujourd'hui. Pour moi tout est lié. Le tout est d'arriver à un équilibre entre tout cela, un équilibre qui est en mouvement constant, qu'il faut donc suivre. Nous ne pouvons pas dire « *mettons cela dans une case parce qu'il faut protéger, là on fait du développement économique et là on met les habitants* ». Nous ne pouvons que jouer sur l'articulation et sur le mouvement. Nous devons avoir une dynamique, être présents, être de capacité de ne pas se cloisonner entre « *moi je vais du développement, moi je fais du social et moi de l'environnement* ». Aujourd'hui ce n'est plus possible. Pour moi l'intérêt c'est ça. Nous devons être en capacité de gérer cette complexité, de répondre à tous les fronts et de comprendre comment ça marche.

LC : Et alors les services écosystémiques cela fait écho à cela ? Quand en avez-vous entendu parler, à quoi cela fait écho pour vous, pourquoi cela vous semble t-il intéressant ?

MM : C'est un mot qui est arrivé récemment et dont l'intérêt est effectivement d'associer environnement et économie. Mais nous l'avons toujours fait ! Pour en parc c'est intéressant de savoir que cette notion existe. Parce que nous nous posons toujours la question de savoir quelle est la plus value que nous apportons au territoire. Nous pourrions nous dire, « *bon nous avons été classés, nous avons un label, point* ». Mais même si le territoire est ce qu'il est, les gens y pensent différemment si c'est classé. Cette plus-value peut être immatérielle, mais elle

peut aussi être affichée financièrement, en termes de bien-être etc. De mon point de vue nous devons nous poser la question de quelle est la plus-value que nous apportons. Dans les négociations que nous pouvons avoir, lorsque l'on met en place des projets, nous apportons forcément quelque chose. Lorsque l'on crée un sentier de randonnée ou un sentier d'interprétation, cela apporte une plus value au territoire. Et cela peut-être quantifié, mais la difficulté est de savoir comment. Nous pourrions très bien nous dire que cela a amené une plus-value économique pour l'hébergeur ou le restaurateur qui est à tel endroit, parce que sa clientèle a augmenté de 10%.

Lorsque nous mettons en place un projet de valorisation du patrimoine (c'est-à-dire naturel ou bâti, architectural), nous apportons une plus-value patrimoniale à la commune qui monte en qualité en termes de patrimoine foncier ou économique. Donc cela peut apporter des choses du point de vue économique. La difficulté du sujet des services écosystémiques est de les appréhender. Mais cela peut servir d'argumentaire pour réaliser un projet. Cela peut nous servir à dire « *ce projet d'itinéraire de découverte de l'architecture ou du patrimoine bâti, ne sert pas uniquement à répondre à un besoin de mettre en valeur l'architecture d'une commune, cela a apporté d'autres choses* ». Ces autres dimensions, nous avons du mal à les matérialiser ou à les apporter en termes d'argumentaires. C'est la difficulté. Et c'est la réflexion autour des services écosystémiques : comment quantifier et qualifier cela, quelle plus-value cela apporte.

AL : Mais après cela nous place face aux problèmes de la monétarisation.

MM : Je reviens d'un travail que nous avons fait en réseau, dans un cadre transfrontalier (je reviendrai par la suite sur cette dimension transfrontalière). Je reviens d'Allemagne, j'étais entre la frontière entre Maastricht et Düsseldorf, sur le secteur de la Ruhr, dans le parc naturel transfrontalier Maas-Schwalm-Nette. Nous travaillons régulièrement avec eux et ils ont mis en place ce système d'évaluation de la plus-value, sur les aspects de l'environnement, de l'accueil du public et du tourisme. Ils ont fait un gros boulot qui vise à montrer qu'il est possible de quantifier la plus-value que peut apporter leurs projets d'accueil du public pour le territoire local, le secteur régional et pour le parc lui-même – en termes économiques, de fréquentation, d'accueil, de qualité aussi.

Parce que le territoire peut être perçu à un moment comme banal, voire avec une vision négative. Mais construire un projet permet de le monter en qualité. Après cela il n'est plus banal. Il a une originalité, un intérêt, une attractivité. Lorsque nous montons un projet sur un territoire nous avons cette ambition de changer de niveau, de passer d'un territoire ordinaire, banal et sans intérêt à quelque chose d'attractif. Que les gens ne se disent pas « *pourquoi j'irai me promener là-bas le dimanche* » mais « *tiens, il y a quelque chose à faire là-bas* ». Alors que le projet peut être simplement de créer un chemin de randonnée supplémentaire, avec quelques panneaux qui mettent en valeur l'histoire de la commune. Mais le fait d'avoir réalisé ce projet, cela a changé la catégorie d'attractivité de la commune. Et si une commune devient plus attractive cela entraîne les autres et participe à l'attractivité à une échelle plus grande. La fréquentation concerne aussi les hébergeurs, les restaurateurs... elle a des dimensions économiques et monétaires, mais pas seulement.

Pour moi, les services écosystémiques sont une affaire de perception, d'attractivité, ce sont des choses difficiles à matérialiser. Mais le fait d'en parler ça joue. Le fait qu'il y ait un article dans la Voix-du-Nord sur une commune dont on n'avait jamais entendu parler avant, cela donne une nouvelle accroche à la commune, elle est valorisée et visible. Cela n'a rien de monétaire, mais du point de vue d'un citoyen lambda qui a du temps pour ses loisirs et ses activités extra-professionnelles, familiales ou extra-familiales, cela lui procure un support, une richesse supplémentaire, pour passer du temps hors de chez lui... et pour aller manger au restaurant qui est juste à côté le midi. Ces dimensions sont difficiles à maîtriser et à appréhender. Mais pour moi ça fait partie des services.

En plus, nous sommes amenés de plus en plus à justifier l'argent public que l'on dépense. Toutes les collectivités doivent être justifiées de l'efficacité de l'argent public. Puisque cela devient rare et qu'il y en a de moins en moins, l'efficacité doit être de plus en plus grande. C'est une vérité. Nous devons justifier que nous l'avons bien dépensé – c'est-à-dire comme nous avons prévu de le dépenser et si nous avons pu faire un peu d'économies – c'est-à-dire qu'il est bien de pouvoir montrer que nous avons estimé 100, mais que l'on a dépensé que 90. Par contre si on a dépensé 110, c'est la catastrophe ! Dans le même temps, nous devons dire si ce que nous avons dépensé répond bien à l'objectif initial. C'est de plus en plus vrai et dans tous les domaines. Même dans les sites naturels aujourd'hui. Dès que de l'argent public est dépensé nous nous posons la question « *cela vaut-il la peine de protéger ces plantes, par rapport à faire un champ qui sert à l'habitant* ». Alors que protéger la plante ça sert aussi à l'habitant ! Mais il faut démontrer que ça sert à l'habitant indirectement.

Nous devons justifier cette utilisation de l'argent public – local ou qu'il vienne de l'Europe. L'Europe demande aussi de plus en plus d'évaluation sur l'usage des fonds. Déjà pour aller chercher l'argent, les dossiers sont de plus en plus difficiles à monter, mais en plus une fois qu'on les a il faut montrer patte blanche tous les 6 mois – c'est-à-dire justifier si on nous l'avons dépensé, comment cela a-t-il été dépensé, si il n'a pas été dépensé c'est perdu... Cette dimension est importante. En conséquence nous avons besoin d'argumenter dans d'autres domaines par rapport à nos arguments actuels. Parler des services écosystémiques est une dimension qui arrive en plus. On a aussi vu apparaître le « coefficient de bien-être » depuis 4 ou 5 ans. Cela consiste à établir si le coefficient de bien-être, avant et après le projet, a augmenté – si le projet a apporté une qualité de vie à l'habitant...

Alors concernant les services écosystémiques, oui j'en ai entendu parler et nous sommes un peu dedans. Toute la question est de savoir comment s'en servir et comment nous allons traiter cette question. Sachant que nous en avons besoin. Parce que l'argent public c'est l'argent de tout le monde. Il faut justifier du bon usage. Nous avons des projets et nous devons nous donner des priorités sur des projets mais dans le même temps il faut l'évaluer. Cela fait partie des sujets d'évaluation importants que nous devons mettre sur la table.

AL : Donc en fait, vous ne créez pas des services écosystémiques, mais vous les mettez en évidence, parce qu'ils sont mal identifiés et vous les empêchez éventuellement de disparaître ? Parce que quand tu parles de plus-value il s'agit de la perception des gens de ce qui existe sur le territoire. Le problème est d'identifier ces services et de les montrer à des gens qui n'y sont pas forcément sensibles. De ce point de vue, il peut s'agir de plus-values économiques, mais l'économie n'est pas que de l'argent. La qualité des paysages maintenus

grâce à l'action du parc a réussi a attiré Toyota et cela a apporté quelque chose. Le problème est de le chiffrer.

MM : Oui, d'une certaine manière nous ne créons pas et parfois ils ne sont même pas du tout identifiés. Mais effectivement, c'est une affaire de perception. Il s'agit de se dire « *aujourd'hui, le quartier n'est pas inondé parce qu'une action a été faite là-dessus* ». Des services écosystémiques il y en a forcément, mais nous ne savons pas, d'une part, les mettre en évidence et encore moins les quantifier – c'est-à-dire montrer si cela a apporté 0.01% ou 10%.

LC : Donc il y a peut-être deux dimensions sur cette question des services écosystémiques : d'une part le fait que cela permette de sensibiliser, de mettre en évidence et d'argumenter, mais ensuite, si la quantification est possible, cela signifie que l'on peut dire « *tel élément vaut 0.1 et l'autre 0.2* » et donc comparer des choses qui habituellement ne peuvent pas l'être. Non ?

MM : Personnellement, je pense que nous ne sommes pas là et que nous n'arriverons jamais à faire de la comparaison. Nous essayons déjà de clarifier ce que cela peut apporter. En fait les services écosystémiques existent mais nous ne les identifions pas, nous n'en parlons pas, comme s'ils n'existaient pas. Dans le domaine de l'eau notamment, nous avons beaucoup essayé parce que c'est peut-être plus facile que dans d'autres domaines. Au niveau de la gestion des inondations, cela permet de justifier le fait d'avoir fait le projet, de montrer que c'était le projet qu'il fallait faire et que c'était le meilleur. Alors qu'en fait ce n'était peut-être pas le meilleur. Ca dépend de comment on se place : s'agit-il de justifier le projet, ou bien de montrer que le projet bénéficie réellement à quelque chose. Ce n'est pas la même chose d'argumenter sur le fait que nous avons eu raison de faire le projet, ou d'évaluer si le projet est bien au bénéfice de ce que nous attendions – c'est-à-dire au bénéfice des habitants, ou d'un écosystème particulier.

AL : Et ensuite toute la question est de savoir si tu te réfères aux habitants du territoire, ou bien aux habitants à une échelle emboîtée. La aussi, l'évaluation ne sera pas la même.

MM : A mon avis, c'est plutôt à une échelle emboîtée parce que si l'on regarde par exemple l'utilisation des équipements d'accueil du public en Scarpe-Escaut, nous savons que seulement 30% de cette utilisation est liée au territoire et donc que 70% viennent d'ailleurs (même si, au sein de ces 70%, 90% viennent de la région). Donc tout ce que nous faisons ne bénéficie pas seulement aux populations à proximité.

AL : Cette fréquentation à ces raisons historiques aussi. Je me souviens de discussions avec Minair à l'époque, l'esprit était de faire un parc pour la métropole Lilloise et pour le bassin minier. Aussi parce que nous sommes une région particulière, extrêmement pauvre en milieux forestiers qui sont souvent des lieux de détente.

LC : Aujourd'hui, c'est toujours le cas ? Avez-vous toujours cette conception là du parc ?

MM : Oui, c'est toujours le cas, sauf que maintenant nous sommes devenus des communes dortoirs de Lille, ce qui n'était pas le cas il y a 30 ans. Beaucoup d'habitants ne vivent en

partie pas sur le territoire : ils travaillent à Lille, les enfants ne vont pas à l'école dans la commune où ils habitent – ils vont à Villeneuve d'Ascq. J'en connais beaucoup qui font cela. Finalement nous avons beaucoup de rattachements liés à la vie professionnelle plutôt qu'à la vie extra-professionnelle. Donc ce n'est pas parce que l'on habite un territoire que l'on y vit.

LC : Je pense que je vais m'arrêter là pour aujourd'hui concernant les questions, merci beaucoup.

MM : Il reste une dimension que je n'ai pas évoquée : notre construction transfrontalière. Nous sommes les seuls en France à avoir cette dimension. Le plan de parc que nous avons réalisé dans la charte est transfrontalier – cela veut dire que nos engagements sur la trame verte et bleue, sur l'eau etc. ont été pris à l'échelle transfrontalière. Nous avons vraiment dû nous battre pour faire passer cela. Aujourd'hui nous travaillons sur la création d'une structure parc transfrontalière.

En réalité, le nom Parc du Hainaut existe depuis 1989. Nous avons un bureau transfrontalier avec des élus. J'ai une réunion de direction avec le parc belge tous les mois pour caler les programmes d'action annuels et les actions que l'on mène à l'échelle transfrontalière. Voici un document sur cette question. Nous mutualisons pas mal d'actions, comme sur l'herbe par exemple, afin d'aider les éleveurs à gérer au mieux les prairies d'un point de vue économique et écologique.

AL : Vous avez des soutiens européens ?

MM : Non, pour l'instant nous n'en avons plus. Nous mettons en commun une partie du financement qu'il y a dans nos programmes et cela nous permet de mutualiser pas mal de choses. Comme la carte des producteurs de vente directe, par exemple. Ou encore, la majorité des cartes de randonnée que l'on fait (que cela soit cyclo ou équestre), elles sont transfrontalières. Le travail à une échelle correcte a tout de suite beaucoup plus d'importance. Mais cela a été très difficile. Pour la petite histoire, le parc est classé par l'Etat Français, la compétence est celle de la région NPDC. Du côté Wallon, puisque la Belgique est un état fédéral, la compétence est régionale. Lorsque l'on fait une stratégie transfrontalière, on l'écrit dans le document et on met ça sur une carte dans le plan de parc. Et nous n'avons pas dessiné la frontière puisque l'objectif était pour nous de l'effacer. Mais nous nous sommes fait taper sur les doigts par l'Etat français et nous avons dû la dessiner. Mais nous avons effectivement tracé la ligne et mis en légende « *projet d'effacement de frontière* ».

Dans la réalité, la réglementation sur les parcs est différente dans les deux pays : nous donnons des avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, mais eux donnent des avis sur les permis de construire directement. Ce ne sont pas les mêmes niveaux. Nous pouvons faire opposition aux documents d'urbanisme, alors que ce n'est pas le cas de la charte Belge. Ces différences rendent plus difficile l'action transfrontalière.

AL : La densité de communes est aussi forte chez eux ?

MM : Non il n'y a que 6 communes. Le territoire est plus petit mais la fusion a déjà été faite. Pour nous c'est plus compliqué. En conséquence, parfois nous utilisons le nom Parc du Hainaut, parfois Parc Scarpe-Escaut et les gens peuvent se demander si c'est la même chose.

En ce qui concerne l'affichage autoroutier, le classement etc. c'est Scarpe-Escaut. Mais nous essayons de construire cela.

LC : Merci beaucoup.

MM : Si vous avez d'autres questions, vous pouvez me contacter par mail éventuellement, ou nous pourrons peut-être convenir d'un autre rendez-vous.

## **Annexe F : Entretien avec Isabelle Matykowski**

07 Novembre 2014 ; Durée : 1h05

Leslie Carnoye : D'abord, pourriez-vous vous présenter brièvement ? En indiquant par exemple, quelle a été votre formation, votre parcours professionnel, comment avez-vous rejoint le poste que vous occupez actuellement, mais aussi avant cela, la codirection du PNRSE ?

Isabelle Matykowski : Je suis fonctionnaire d'Etat avec une formation d'ingénieur et c'est en revenant dans le nord dans les années 2006 que j'ai d'abord travaillé à la direction régionale de l'environnement qui est devenu DREAL, par les regroupements de services successifs. C'est à partir de là que j'ai commencé à pas mal fouiller, ou en tout cas m'intéresser à tout ce qui est lié à l'environnement et à la prise en compte de l'environnement en général. Notamment avec la mise en place des avis de l'autorité environnementale. Ensuite, j'ai eu l'opportunité d'avoir un poste en détachement au parc naturel régional Scarpe-Escaut. On était vraiment sur des projets de territoire, ce qui veut dire travailler avec des collectivités à différentes échelles : aussi bien à l'échelle communale que régionale et puis surtout travailler avec des acteurs de territoires comme les agriculteurs, les élus bien sûr etc. pour essayer de faire prendre en compte l'environnement. Oui je peux le dire comme cela. Or, sur le principe tout le monde va dire « ok », mais après quand on rentre sur le sujet, il faut trouver la bonne manière de l'aborder et savoir donner envie de « faire de l'environnement ». Il faut essayer de trouver un débouché économique sur des sujets environnementaux, sinon je me rends compte de plus en plus que ça ne fonctionne pas.

L.C. : Donc c'est un peu comme cela que vous définiriez le rôle du Parc ?

I.M. : Non ce n'est pas comme cela que je définirais le rôle du parc, c'est plus une stratégie d'attaque ou un angle d'attaque. Le rôle du parc, c'est de cogérer ou d'animer plusieurs partenaires, à la fois institutionnels (c'est-à-dire les collectivités de différents niveaux territoriaux) mais aussi les agriculteurs, les forestiers, les associations pour aboutir vers un projet ou pour mettre en œuvre des projets, qui vont dans le sens de ce qui est écrit dans la charte.

L.C. : Du coup vous avez intégré le parc après 2006 ?

I.M. : Oui après la mise en œuvre de la charte. Une fois qu'elle venait juste d'être approuvée.

L.C. : Et ensuite vous avez rejoint VNF ?

I.M. : C'est tout récent puisque c'est depuis le début de l'année. Effectivement j'ai rejoint VNF car j'ai eu l'opportunité d'un poste qui me paraissait complémentaire ou en tout cas dans la continuité par rapport à une logique de transport durable, de logique de trame verte et bleue, d'accompagnement d'une traversée bleue, avec le foncier de VNF.

L.C. : J'ai d'autres sources de renseignements là-dessus, mais j'aimerais bien vous poser la question de la construction historique du Parc. Je ne sais pas si vous avez envie de me

répondre sur cette question-là, sinon ce n'est pas grave. J'aimerais bien vous demander quand même, pour vous quelles sont les étapes les plus marquantes, les changements importants que vous avez vu ou vécu pour le Parc ?

I.M. : Je ne suis pas forcément la mieux placée pour y répondre parce que je n'ai quand même pas autant de recul historique que Michel, mais j'aurais tendance à dire que le parc Scarpe-Escaut dans le Nord-Pas-de-Calais a un positionnement différent des autres parcs parce qu'il a toujours été amené à travailler avec les intercommunalités ou ses partenaires, parce que c'est un parc plus urbain qu'ailleurs. Certes un parc c'est aussi de l'ingénierie au service du territoire mais il n'y a pas que cette ingénierie-là. Quand on prend des parcs beaucoup plus ruraux, hormis l'ingénierie du parc, il n'y a rien. Donc la construction ou l'évolution que vivent peut-être d'autres parcs avec la constitution des EPCI qui se regroupent, des SCOT qui se mettent en place etc. elle existait déjà en Scarpe-Escaut parce que c'est l'historique de la région Nord-Pas-de-Calais très urbanisée, assez structurée finalement en ingénierie de collectivités. Donc ils sont particuliers de ce point de vue, au sens où ils ont été un petit peu en avance sur à cette tendance de fond.

L.C. : Cela fait écho à d'autres questions que je me posais sur lesquels on reviendra sûrement mais, j'ai effectivement entendu que la création des intercommunalités a contribué à faire changer le parc dans la façon de travailler : si avant le parc était plutôt en maîtrise d'ouvrage, aujourd'hui il a un rôle de coordination...

I.M. : Oui, il est en coordination : il met en réseau, en lien, des acteurs (publics ou privés) qui n'ont pas forcément vocation à se rencontrer. Parce que différents acteurs peuvent parfois s'occuper des mêmes choses, mais sans entrer en relation. Donc c'est vrai que le parc, de ce point de vue « n'a pas de limites » ou il n'a pas de veto, ou il ne se donne pas de limites, au fait d'aller travailler sur tel territoire en termes de surface ou en termes de compétences, alors qu'une agglo va travailler dans le cadre de ses compétences.

L.C. : Et donc c'est là-dessus, sur la co-animation, le fait de faire le lien entre différentes structures territoriales, selon vous c'est un peu le rôle que jouent les PNR en général, ou PNRSE en particulier ?

I.M. : Je ne dirais pas les PNR, il y a une grosse différence entre les PNR en France.

L.C. : En tout cas le parc Scarpe-Escaut sa spécialité c'est un peu cela...

I.M. : C'est un peu cela, mais parce qu'en fait il n'a pas le choix, parce que de toute façon, il faut être réaliste, les moyens financiers sont dans les agglomérations. Le budget du parc c'est « pinuts » par rapport au budget d'une agglo. Donc la force de frappe pour mettre en œuvre, elle est dans l'agglo. Si on veut être opérationnel et efficace, il faut donc mettre en relation pour monter un projet. Je peux donner un exemple en Scarpe-Escaut : la sauvegarde des chevaux du Pôle Trait du Nord. Le travail de Scarpe-Escaut est de trouver un débouché économique au Pôle Trait du Nord, y compris en intéressant les collectivités, par exemple pour des travaux de ramassage de déchets, de gestion de milieux naturels etc. parce que ce sont les collectivités qui vont pouvoir être les clients de ce genre de choses. Alors en trouvant

un intérêt économique au cheval de trait, on sauvegarde la race. Mais ce n'est pas le parc en lui-même qui va pouvoir aller trouver directement l'argent. Donc l'intérêt pour sauvegarder le pôle trait du Nord c'est bien d'amener petit à petit ces partenaires à travailler ensemble pour qu'ils se sentent acteurs et donc à termes, y compris acteurs financiers sur le maintien du pôle trait du Nord. C'est comme cela que se trouvent les partenariats financiers.

Ceci m'interpelle sur autre chose. Comme je disais, le parc Scarpe-Escaut était amené à faire ce genre de choses, et une des particularités de Scarpe-Escaut aussi, par rapport à d'autres parcs, c'est son côté transfrontalier : là-dessus on a une cartouche d'avance, y compris par rapport à des logiques très franco-françaises de voir les choses.

Mais l'une des difficultés est qu'aujourd'hui avec le grenelle de l'environnement, et disons, de façon un peu ironique, le verdissement des politiques d'une façon générale (c'est-à-dire qu'aujourd'hui un élu, même s'il n'est pas convaincu, il ne peut pas sortir quelque chose sans mettre un petit peu de peinture verte... je le dis un peu de façon caricaturale pour bien me faire comprendre). Mais dans ce contexte, la difficulté est que, même s'il y a de vraies vocations au sein des collectivités, cela devient difficile d'avoir toujours une cartouche d'avance pour le parc en termes d'expérimentation. Parce que de plus en plus, on se rend compte que ce que le parc pouvait proposer ou propose, les collectivités le mettent aussi en œuvre donc en termes d'expérimental, il s'agit pour nous de toujours avoir une originalité d'avance par rapport à ce qu'il peut se mettre en œuvre dans les EPCI. C'est un beau challenge, mais c'est aussi usant de ne jamais rester sur les mêmes champs actions.

L.C. : Est-ce en cela que le parc se différencie des autres structures comme les SCOT ou les EPCI ?

I.M. : Oui, si le parc ne fait que reproduire ce qui est mis en œuvre dans les EPCI, ou mettre en œuvre des actions qui peuvent aussi être faites par d'autres, quel est l'intérêt d'avoir un parc ? Dans ce cas cela n'a plus d'intérêt d'avoir une équipe d'ingénierie d'une taille suffisante. On pourrait imaginer qu'il y a un coordinateur ou une petite équipe resserrée qui coordonne les ingénierie des agglo et puis que cela n'aille pas plus loin... Donc le challenge c'est d'avoir ce coup d'avance. Et le parc peut l'avoir, parce qu'il peut impulser des dynamiques nouvelles : le pôle trait du nord en est un exemple, et la dimension transfrontalière en est un autre. Savoir mettre en lien des acteurs *a minima* wallons et français, cela donne tout de suite une autre dimension au sujet. Et ce n'est pas qu'un affichage il y a un vrai intérêt à voir comment on peut construire les choses d'une autre manière.

L.C. : Est-ce que, au travers de votre pratique au parc, vous avez ressenti l'existence de tensions et de contradictions entre la protection de l'environnement d'un patrimoine naturel sensible et du développement local ?

I.M. : Quand vous dites au sein du parc, vous entendez quoi ? Parce que le problème du nom parc, c'est que le parc est à la fois un territoire, c'est une équipe d'ingénierie, c'est une structure de gouvernance...

L.C. : Je veux parler de votre pratique professionnelle en général. C'est-à-dire les 3.

I.M. : Oui il y a des tensions, je ne vais pas dire le contraire. Il y a des tensions au sein de l'équipe. L'avantage d'une équipe de parc c'est d'avoir des gens relativement spécialisés : on avait une ingénieure forestière, des écologues chevronnés, des ingénieurs agricoles etc. Donc forcément, au départ ils n'ont pas la même culture. Tout le monde a au départ une sensibilité environnementale (ce n'est pas la peine d'aller travailler dans un parc si on n'a pas cette sensibilité-là...), mais bon, le mot environnement, on peut tout mettre derrière ! Je l'ai vécu dans les services de l'Etat : le terme « environnement » pour quelqu'un qui venait du service de la DRIR (ceux qui faisait des inspections pour les installations classées) et pour quelqu'un qui était en direction régionale de l'environnement ce n'est pas tout à fait la même chose ! C'était pareil au parc. Il y avait des logiques forestières qui pouvaient heurter les logiques écologiques. Alors qu'on est sur deux champs de l'environnement, relativement proches (si on pense aux puits de carbones, à la régénération des forêts etc.). Les deux se revendiquaient de l'environnement, mais pas tout à fait dans la même logique. Donc oui, il y avait des conflits en interne, ou plutôt des tensions, qu'il fallait arbitrer ou trouver un juste équilibre ne serait-ce que pour donner du sens au(x) positionnement(s) du parc. Ces tensions existent en interne dans l'équipe, mais c'est aussi ce qui fait la richesse du parc aussi : quand tout va bien et que tout le monde va dans le même sens, on est pas très créatif !

Et sur le territoire aussi il y avait des tensions. Un élu c'est quelqu'un qui développe son territoire et parfois, même si il est dans l'esprit du parc, il y a pu avoir des discussions assez vives en comité syndical ou en bureau, sur des projets sur la question de la prise en compte de l'environnement. Et avec les partenaires, aussi. Quand on travaille avec les forestiers, les agriculteurs, les chasseurs... forcément il y a des tensions.

L.C. : Et est-ce que ces tensions-là ressortent sur la définition de ce que seront les enjeux forts et les priorités politiques pour le parc, lors de la révision de la charte par exemple ?

I.M. : Une charte c'est un équilibre, on pourrait faire une charte hyper ambitieuse, intellectuellement très satisfaisante, mais si elle n'est pas approuvée par les élus et les acteurs du territoire, ce n'est pas la peine. Cela devient un beau document, mais qui peut-être rangé dans un tiroir. C'est un équilibre à trouver. Et dans toutes les actions qui sont menées on est toujours sur des logiques d'équilibre... c'est d'ailleurs le principe d'un écosystème... Après certains peuvent dire que ce n'est pas très ambitieux... mais l'intérêt est de toujours de se reposer la question de cet équilibre. Par exemple, dans le cas de l'agriculture, c'est un jeu qui m'a beaucoup amusé : mettre autour de la table, dans une même réunion, différentes conceptions de l'agriculture et de l'économie agricole. C'est aussi comme cela que, par la confrontation et la discussion, qu'on fait petit à petit évoluer les choses.

L. C. : Je voudrais d'abord en savoir un peu plus sur VNF et sur les relations avec le parc avant de revenir sur précisément la dernière charte et ses objectifs. Donc VNF, c'est un établissement public qui gère et entretient un réseau de voies navigables mais est-ce que vous pouvez m'en dire un peu plus d'abord sur les objectifs, le fonctionnement de VNF de manière générale et notamment sur les objectifs en matière de protection de l'environnement et des milieux naturels.

I.M. : Alors, Voies Navigables de France est un établissement public récent puisqu'il a été créé en 2013. C'est établissement public administratif qui est effectivement national et qui est découpé en sept directions territoriales. Les objectifs de VNF c'est bien sûr l'exploitation et l'entretien du réseau navigable, pour y faire circuler des bateaux. Donc effectivement derrière ça on voit la logique de report modal etc. Même s'il y a des objectifs en termes d'environnement et de développement durable, certaines composantes d'action de VNF peuvent être « heurtantes » par rapport à l'environnement. Quand on entretient un canal et qu'on met de la palplanche tout le long, ce n'est quand même pas l'idéal par rapport à la continuité transversale et aux considérations écologiques. Mais dans tous les sujets on est dans des conflits d'enjeux et c'est une histoire d'équilibre.

Mais je n'ai que 10 mois de recul sur VNF, même si j'ai un profil assez atypique par rapport à la majorité de la maison... Ce que je peux dire est que je trouve que VNF fait des choses très intéressantes en matière environnementale mais communique très mal. Par exemple, dans la direction régionale Nord Pas-de Calais, cela fait une dizaine d'années que VNF entretient leur terrain le long de la voie douce sans phytosanitaires du tout. Mais ceci n'est pas connu du tout. D'autres choses peuvent être faites de manière intéressante, par exemple lorsqu'il y a des superpositions de gestion, c'est-à-dire lorsqu'on fait entretenir notre domaine par des tiers, ou quand on laisse la main à des collectivités parce qu'il y a une vélo-route ou une piste cyclable etc. Evidemment VNF se préoccupe beaucoup de l'eau et l'enjeu fort c'est de gérer les niveaux d'eau pour permettre la navigation, mais il y a aussi tout un enjeu par rapport à la prévention des inondations et puis par rapport au maintien du débit réservé. C'est un autre sujet au niveau environnemental où VNF est présent.

Mais la contribution potentielle de VNF à la constitution de la trame verte et bleue peut aussi être importante, le long des canaux, où en général on a du domaine public fluvial, ne serait-ce que pour avoir un accès sur les chemins de halage, pour l'entretien du réseau. Dans le Nord Pas-de-Calais, on a aussi ce qu'on appelle des terrains de dépôt : pour garder une profondeur suffisante pour les bateaux, il faut régulièrement draguer le fond des canaux et on récupère les sédiments. Et ces sédiments sont parfois pollués puisqu'ils sont en général le résultat d'une accumulation, liée à la culture industrielle du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi liée aux drainages agricoles, à l'imperméabilisation urbaine etc. L'eau arrive toujours plus vite et avec toujours plus de sédiments. Donc finalement c'est une vraie politique de développement, d'aménagement du territoire. Ces sédiments, on les retire et on les entrepose le long des canaux, sur des terrains adaptés pour, puisque la réglementation c'est fortement durcie sur ces sujets-là. Et quand on n'en a plus besoin on peut aussi avoir des espèces très intéressantes qui reviennent sur ces terrains de dépôt. Et ces espaces peuvent être mis en gestion par le conservatoire des espaces naturels. On a même un projet de réserve naturelle régionale sur un terrain de dépôt.

C'est en ce sens que VNF peut aussi participer à la trame verte et bleue. Mais je dis « peut participer » parce que selon moi, tel qu'il est aujourd'hui, VNF n'est pas structuré pour participer à long terme. Dans le cadre d'une opération d'investissement, il est possible de prévoir un certain nombre d'aménagements, mais nous ne sommes ni assez structurés en termes financiers, ni en termes de moyens, ni en termes de personnel, pour entretenir à long

terme, de façon écologique, ce genre de terrain. L'idée est donc de trouver des partenariats avec des collectivités pour l'entretien à long terme. Nous savons construire des passes à poissons mais en général on ne sait pas bien les entretenir à long terme... c'est un autre exemple.

L.C. : Et concernant vos relations avec le parc Scarpe-Escaut, je ne connais pas très bien le réseau géré par VNF, mais cela concerne beaucoup de voies navigables dans le parc ?

I.M. : Sur le réseau, on a une voie : la Scarpe. Mais ce n'est pas une voie prioritaire pour nous. Nous avons deux types de réseaux. Un réseau magistral à grand gabarit, qui est celui où on investit prioritairement puisque c'est là où nous avons du tonnage de marchandises transportées (ce sont les autoroutes). Et puis nous avons du réseau à petit gabarit, c'est-à-dire le réseau touristique : ce sont les voies communales et les voies départementales d'intérêt local où on l'on met de moins en moins de moyens. Nous essayons de plus en plus d'avoir des partenariats avec des collectivités. Parce que le « tourisme » qui existe sur ce réseau là (ce n'est pas encore des Paquebots comme cela se fait du côté de Lyon, même si cela commence à venir un petit peu dans le Nord-Pas-de-Calais...) est un tourisme qui bénéficie grandement en territoire. Il faut que ce soit un vrai projet territoire.

La Scarpe étant plutôt sur du réseau touristique, ce n'est pas nécessairement là où l'on investit majoritairement. D'ailleurs en ce moment il y a une décentralisation à la CAPH, parce qu'elle fait des travaux de requalification écologique de la Scarpe. Et puis il y a l'Escaut qui est du grand gabarit (cela traverse Valenciennes). Sur ces deux réseaux il y a effectivement un maillage avec des zones humides etc.

L.C. : Et alors concernant ces deux réseaux vous avez des réunions souvent avec le parc ? Vous êtes en fait en gestion directe mais d'un autre côté eux ont les objectifs de la charte... Je me pose la question de l'articulation entre les deux...

I.M. : Alors l'articulation... c'est toujours la difficulté d'une articulation entre une structure donc régionale qui dépasse largement le territoire du parc et une charte locale. L'articulation pourrait être améliorée : il n'y a pas de conflit majeur entre les deux structures, mais je pense qu'il pourrait y avoir plus de projets communs. J'ai connu les deux structures et cela peut faciliter ce genre de choses. Je sais qu'il y a des sujets sur lesquels les structures sont amenées à se rencontrer, mais il n'y a pas assez de projets. Mais ce n'est pas par volonté de ne pas faire les projets, c'est que chacun poursuit ses enjeux et se croise au fur et à mesure, sans forcément aller plus loin.

L.C. : Pour en revenir au parc et la charte, dans la dernière charte il y a trois enjeux forts qui ont été identifiés : maîtrise de la périurbanisation, mise en place de la trame verte et bleue et du plan climat. Pourquoi ces enjeux-là sont-ils prioritaires ?

I.M. : J'ai déjà en partie répondu sur la maîtrise de la périurbanisation : c'est l'historique du territoire du parc. C'est le premier parc à avoir donné une limite chiffrée d'artificialisation et cela a fait couler pas mal d'encre au niveau local, et compris au niveau parisien, quand il y a eu l'approbation de la charte. Mais s'il y avait bien un territoire sur lequel il fallait se pencher

sur ce sujet-là, c'est bien celui Scarpe-Escaut : c'est le parc le plus dense de France. Et ce d'autant plus qu'aujourd'hui ce n'est plus un sujet nouveau, tout le monde en parle et pas uniquement sur le territoire du parc. Dans le Nord-Pas-de-Calais tous les SCOT se sont emparés du sujet (plus ou moins bien mais ils se sont emparés du sujet).

L.C. : Puisque l'on parle des SCOT, ce matin, j'ai eu un entretien avec Patricia Lecoivre qui est du SCOT de Douaisis et elle m'a dit, « *je pense que Michel Marchyllie ne serait pas d'accord avec cela mais il me semble que le parc devrait plutôt développer ses compétences en matière de connaissances sur les milieux naturels et non pas qu'en matière de périurbanisation, d'urbanisation ou de maîtrise du foncier en général, parce que cela crée des redondances entre les deux structures* ». Qu'en pensez-vous ?

I.M. : Autrement dit, « chacun chez soi et les chèvres seront bien gardées » ? Sauf que le parc est un territoire et un ensemble d'acteurs. Le parc c'est des interco, des communes, le département, la région... ce n'est pas un O.V.N.I. à part le parc. Je me souviens avoir discuté avec Patricia Lecoivre et elle avait été très choquée, quand je lui ai dit que si on perd le label « parc » (parce qu'au niveau national il y a quand même une garantie d'un minimum d'exigence) ce serait la faute des acteurs du territoire. Le parc c'est le fait d'être dans le « nous », ce n'est pas une structure externe, même s'il y a une ingénierie dédiée ce n'est pas une structure externe.

L.C. : Donc selon vous si le parc s'en occupe c'est parce que ce sont bien les enjeux prioritaires qui correspondent au territoire ?

I.M. : Oui, tout à fait ! A force de faire de l'urbanisation il n'y a plus de zones humides. Et je ne parle même pas de l'agriculture. Or c'est l'intérêt fort du parc du point de vue écologique.

L.C. : Mais j'aimerais tout de même comprendre, et cela fait un peu écho à ce qu'on abordait au début, sur le rôle de « co-construction » du parc, quel est le rôle du parc dans la construction du savoir ou des connaissances régionales sur les milieux naturels et sur leur protection. Par exemple, dans la charte, sur le volet des continuités écologiques et trame verte et bleue, comment les cœurs de biodiversité, les corridors, les espèces cibles et les priorités en la matière ont-elles été définies ? Qui a fait ce travail là ? Le parc réalise-t-il des inventaires, des cartographies d'identification des espèces ou est-ce que vous travaillez en partenariat avec d'autres acteurs sur ces sujets-là ? Comment le parc se positionne entre d'un côté l'animation du territoire et de l'autre côté la réalisation de tout ce travail d'étude de terrain et de construction des connaissances ?

I.M. : De toute façon tout repose sur le partenariat. Je l'ai déjà j'ai dit tout à l'heure : ce n'est pas le parc qui a l'argent pour la mise en œuvre. Sur le sujet des continuités écologiques, *a priori* c'est plutôt les interco. Mais il y a des inventaires nationaux qui existent, qui sont faits par la DREAL, au niveau local, certains inventaires sont aussi faits sur les propriétés en gestion directe par le parc, pour vérifier ou pour s'assurer du maintien de la richesse de certains secteurs. Mais ce n'est pas le plus important. Le plus important c'est quand les agglomérations font leur projet de trame verte et bleue. A ce moment là, c'est bien d'être à leur côté pour leur dire « ne vous loupez pas sur tels ou tels enjeux ». La charte du parc n'a pas fixé *a priori* des

continuums écologiques, il y a plusieurs possibilités. La démarche est de partir de deux points qu'il faut connecter, mais on ne va pas dire « cela doit passer de là à là ». On sait qu'il y a un intérêt à relier les deux, mais après cela se fait en fonction des projets, en fonction de la motivation des collectivités à le faire etc. Tout l'intérêt du parc est de donner des éléments pour y aller, mais pas seul.

Donc le parc a un historique, puisqu'il a quand même plus d'une quarantaine d'années. Et c'est aussi l'accumulation de cette connaissance qui permet d'avoir une certaine « légitimité », mais pour revenir à la remarque de Patricia Lecoivre, le parc ce n'est pas que de l'écologie, c'est clair !

LC : Une autre question que je voudrais vous poser concerne la stratégie de suivi du territoire et d'évaluation qui a été mise en place dans la charte. J'ai aussi un peu de mal à comprendre qui au fond est impliqué dans le suivi du territoire et dans l'évaluation des actions qui sont menées.

I.M. : Cela renvoie directement à ce que je disais tout à l'heure, le parc n'est pas un O.V.N.I à part. Nous parlions des différences dans l'évolution historique du parc, et bien l'une des grosses différences, depuis la dernière charte c'est bien cela : plus que jamais, avec la constitution des EPCI et leur intégration dans la gouvernance du parc, c'est un ensemble de structures qui doivent se sentir évaluées. C'est l'action de ces structures qui doit être évaluée et non pas l'action du parc. L'action du parc en tant qu'équipe technique, tout seul, ne peut pas mettre en œuvre des projets. Il peut liasonner des choses, l'ingénierie est là pour cela, mettre en réseau, créer une noyauté de réseaux ou même structurer des réseaux mais il ne peut pas faire seul. C'est vrai que cela peut ressembler à une usine à gaz, ce que l'on a voulu monter avec le comité de pilotage, mais l'objectif était bien cette approche-là : faire en sorte que les EPCI notamment, mais aussi les communes, se sentent coresponsables de la mise en œuvre de la charte. Mais le petit jeu est facile aussi, dire « on ne peut pas faire cela à cause du parc », sauf que le parc c'est eux !

L.C. : Oui et j'imagine que cela a du constituer un changement assez radical, entre avant et maintenant. Pensez-vous que c'est une évolution propre à Scarpe-Escaut ou plus générale aux autres parcs ?

I.M. : Sûrement assez générale, mais avec, comme je le disais tout à l'heure, avec un pas d'avance dans Scarpe-Escaut et dans le Nord-Pas-de-Calais en général, parce qu'il y a beaucoup d'EPCI, de communauté de communes etc. Donc je dirais, oui dans le NPDC en général, mais a fortiori en Scarpe-Escaut, nous avons aussi des communautés d'agglo, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs.

L.C. : Donc dans la charte quand il a été défini tout ces indicateurs de suivis (238 indicateurs de suivis) des indicateurs d'évaluation, l'objectif c'était bien de pouvoir identifier les engagements de chacun ?

I.M. : Oui, mais le système d'évaluation a évolué, il repose maintenant sur d'autres éléments. Il faudrait voir cela avec Christophe Tesnière, qui a mis en place toute la démarche. En effet,

238 indicateurs c'est trop pour réussir à voir les orientations. Donc le système à évolué. Il y a eu un travail notamment sur la périurbanisation et la protection des ressources, pour avoir certains indicateurs plus précis, l'objectif était de les rendre plus impliquant vis-à-vis des partenaires.

L.C. : J'aimerais maintenant aborder d'autres éléments. Je me pose aussi la question des mots et des référentiels que vous utilisez dans les discours et ceux qui sont utilisés par les acteurs du parc, est-ce que vous pensez que le parc fasse du « développement durable » ou est-ce que vous vous sentez comme un outil de « conservation », de « préservation » des milieux naturels. A quoi ces mots là font écho pour vous et comment qualifieriez-vous l'action du parc ?

I.M. : Ce n'est pas un outil de conservation des milieux naturels, sinon ce ne serait pas un parc naturel régional, ce serait un parc national. Dès le départ dans la philosophie de la loi, les parcs naturels régionaux étaient bien dans une logique de développement, c'était en général les territoires en difficultés économiques soit parce que c'était des secteurs hyper ruraux, ou bien comme le secteur de Scarpe-Escaut : un secteur du bassin minier, qui a perdu son industrie traditionnelle et qui devait se relever en quelque sorte de ce « chaos », mais en tout cas trouver une autre direction. Donc il s'agit bien d'un territoire qui doit aller vers un projet de développement. Mais un développement qui respecte la richesse de son environnement. Puisqu'il s'agit en général de territoires qui ont une richesse avérée. On le voit bien dans la région Nord-Pas-de-Calais : quand on regarde le schéma régional de cohérence écologique les trois parcs c'est quand même là où il y a les cœurs de nature. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ailleurs, mais tout de même.

La difficulté est donc de retrouver un développement économique local ou « intrinsèque ». C'est-à-dire, comment on met en lien les acteurs pour recréer ce développement. C'est par exemple ce que l'on essaie de faire avec la filière bois énergie : que ce soit une filière bois avec du bois local, qui n'est pas forcément concurrent des filières bois qui peuvent exister par ailleurs que l'ONF a mis en place, qui sont nationale et qui dépendent d'un certain rendement etc. La filière bois local n'ira pas sur de grosses structures de chauffage, elle ira plutôt sur du petit et du moyen avec une logique d'approvisionnement local. C'est cela être dans une logique de développement « endémique ». Oui, on peut le dire, comme on parle d'espèces endémiques.

L.C. : Il y a une autre notion qui me semblait important pour les PNR mais vous allez me dire ce que vous en pensez, c'est l'idée de patrimoine naturel et culturel est-ce que vous pensez que c'est une notion importante pour le parc ?

I.M. : Le problème à mon avis est que l'on oppose souvent patrimoine et développement. Or, toute l'action du parc, c'est d'essayer de concilier patrimoine et développement. Je parlais de l'exemple du pôle trait du nord tout à l'heure, je trouve que c'est un exemple qui illustre très bien ce sujet-là. Il y a un patrimoine, qui est le patrimoine génétique d'une race de cheval et la question est de savoir comment on essaye de retrouver un intérêt économique (parce que clairement aujourd'hui, les finances publiques sont serrées de partout...) donc il faut retrouver un intérêt économique, au sens où il faut que cela soit viable pour les collectivités. Et la

démonstration a été faite sur la collecte de déchets dans certains secteurs : ce n'était pas plus cher, ou économiquement moins avantageux, que le système par ripeur avec camion. En plus de l'intérêt économique, cela apporte du lien social parce que quand on ramasse les poubelles avec des chevaux, en général les gamins viennent voir et donc cela permet aussi de faire recréer du lien social, dans des communes où parfois les liens ont tendance à se distendre en raison de nos rythmes de vie et de nos modes de travail d'aujourd'hui. Quand je parle de développement endémique local, c'est à cela que je fais référence. Donc il y a cela, mais cela ne veut pas dire qu'il y a que cela. Et il y a aussi du développement « normal ». Il ne faut pas rêver non plus, ce n'est pas ce genre de développement qui va employer toute la population, il faut être concret aussi. Mais de fait, il peut y avoir une coexistence entre ces deux trucs là. Et il est possible de ne pas aller systématiquement sur des systèmes « économiquement approuvés », mais qui n'apportent rien, ou pas grand-chose en termes d'environnement ou en termes de patrimoine ou en termes de social d'ailleurs. C'est bien cet art de vivre-là qu'il faut garder dans les parcs. Mais on voit aussi des aggro ou des grandes villes qui essayent d'aller aussi vers ce genre de choses.

L.C. : Selon vos convictions personnelles, pourquoi est-ce important finalement de protéger la nature, le patrimoine, la biodiversité, l'environnement ?

I.M. : Pourquoi est-ce important de protéger ? Mais ce n'est pas que c'est « important », c'est vital. J'ai le sentiment d'avoir beaucoup heurté, je vous le dis franchement, la culture dont je viens qui était plutôt celle du ministère de l'équipement. Mais c'est encore vrai aujourd'hui quand je parle avec certains acteurs de VNF. Clairement, nous avons souvent des politiques tournées vers « l'Homme », l'intérêt de l'homme... D'ailleurs on me l'a encore dit hier « on ne va tout de même pas comparer la sécurité d'un barrage, où si cela pète c'est des vies humaines qui seront derrière et la préservation d'un milieu naturel ». Mais sauf que l'homme n'est qu'une espèce, pas tout à fait pareil que les autres je suis d'accord, mais il n'est qu'une espèce parmi un équilibre global. Donc détruire ou aller vers une logique de non préservation de la biodiversité, c'est aussi aller vers la destruction de l'espèce humaine, même si c'est petit à petit, progressivement.

Après, il ne faut pas méconnaître non plus la capacité de la nature à reprendre le dessus et à se régénérer, à tout simplement créer de nouvelles choses. Cela dit, ce n'est pas une raison pour négliger ou pour se donner le droit de détruire, sans se poser de question, les espèces ou les habitats que l'on possède aujourd'hui. Mais nous sommes toujours dans un conflit d'enjeux. Si je reprends l'exemple de mes palplanches c'est pareil. Je pense que le fait de développer le transport fluvial aujourd'hui en France, cela a du sens. Je suppose que vous habitez dans la région Lilloise. On le voit bien, on est juste sous le seuil chronique de pollution. Dès qu'il y a un phénomène climatique ou un effet « chape de plomb », tout de suite on explose les quotas. Nous sommes sous le seuil chronique. Sauf qu'aujourd'hui, puisqu'on parle des « trucs » écosystémiques... d'usages etc. Aujourd'hui, le coût n'est pas chiffré, le coût sur la santé, des gens qui sont asthmatique, tout ce coût là, lié à la pollution automobile, notamment, il n'est pas chiffré...

L.C. : Alors oui, je voulais vous demander si vous avez déjà entendu parler des « services écosystémiques », j'aimerais bien savoir à quoi cette idée-là fait écho pour vous...

I.M. : Je viens de vous donner un exemple. C'est aussi l'une des difficultés que l'on a VNF, puisque nous sommes aussi maîtres d'ouvrage. Nous faisons des projets d'investissement etc. Alors je sais que la démarche de valorisation des coûts est assez critiquée, parce que l'intérêt environnemental n'est pas forcément facilement calculable mais malheureusement, j'ai quand même tendance à dire que nous n'avons pas beaucoup d'autres solutions que d'essayer quand même d'être « pédagogiques » par rapport à cela.

L.C. : J'ai des questions plus précises là-dessus, mais pour l'instant juste sur la notion et sur l'idée, est-ce que vous pensez que cela se traduit par des changements importants dans la manière dont on se représente les relations entre l'Homme et la nature, cette idée de services éco systémiques ?

I.M. : Non, je pense qu'on donne un nom à ce qui existe ou à ce que les gens peut-être ne formalisent pas. C'est quand même assez « techno » la logique des services éco systémiques ! J'avais regardé un pôle dossier SESEEP... ouf... il faut savoir après le restituer facilement au gens. Mais, à mon avis il s'agit de donner une valeur à ce que les gens vivent ou ressentent : comme le plaisir de se promener dans une forêt etc. ou parfois ce sont des choses plus pragmatiques comme le coût de l'eau qui est distribuée au robinet etc. Mais selon moi cette approche aujourd'hui, elle est quand même un peu « techno », il faut savoir la simplifier et l'expliquer.

L.C. : Et par rapport à l'idée de biodiversité, est-ce que, pour vous, vous pensez qu'à partir du moment où l'on a mis l'accent dans les politiques sur la protection de la biodiversité, cela crée aussi une dynamique de mise en évidence peut-être, d'un certain nombre de dimensions qui l'était moins avant ?

I.M. : Oui. L'intérêt de toute la démarche, et y compris du grenelle, c'est d'avoir mis un coup de phare là-dessus. Et nous en avons besoin, parce qu'on parlait de loin. Mais il faut aussi rester modeste sur le sujet parce que la disparition des espèces n'est pas enrayée, loin de là. Si on regarde les objectifs que l'on s'est donnés en termes d'émission de gaz à effet de serre... certes on s'améliore peut-être, mais on n'est pas encore sur la bonne pente et on en est loin. Dans la même logique que tout à l'heure, on cherche à trouver des filières vertes, des filières économiques qui pourraient donner un intérêt à tout cela mais il y a encore du boulot donc il ne faut pas faire « cocorico », on en est loin. L'intérêt c'est d'avoir mis un coup de zoom sur tout cela.

L'un des exemples qui est frappant est qu'à chaque fois que l'on veut mettre en place une fiscalité écologique cela plante : la taxe carbone par exemple. Sans rentrer dans les détails ni faire de politique, sur le principe ce n'était pas idiot de pouvoir favoriser les produits qui sont produits localement. Cela allait dans le sens d'une économie locale. L'écotaxe aussi... dès qu'on veut mettre en place une fiscalité écologique ça plante. Cela veut donc dire que le concept n'est pas complètement bien intégré....

L.C. : Et justement, pensez-vous qu'une évaluation monétaire des services écosystémiques pourrait permettre de fournir des arguments complémentaires, pour aller dans ce sens là ?

I.M. : Je pense que l'évaluation financière, c'est un moyen, c'est nécessaire mais ce n'est pas suffisant. C'est nécessaire parce que, j'ai connu les évaluations socio-économiques des grands projets routiers dans lesquels on a donné un coût aux tués, aux blessés graves, à la valeur humaine etc. C'est quand même cela qui a permis de formaliser un certain nombre de choses... mais je ne sais pas si à l'époque il y a eu les mêmes réactions en disant « c'est complètement choquant ce que vous faites »... Mais ce n'est sans doute pas suffisant. Aujourd'hui, par exemple le coût de la pollution, on sait qu'il y a un coût mais on est loin d'imaginer à quel point, même si cela commence à se dire, il commence à y avoir une prise en considération de ce genre de choses. Je pense qu'au moins cela permettrait d'avoir des éléments de discussion, ce qui ne veut pas dire que c'est la seule façon de s'y prendre.

L.C. : Après, cela peut aussi varier énormément. Je sais que par exemple, au niveau du ministère, dans le rapport Chevassus l'objectif était un peu c'était un peu celui-là : essayer de donner des valeurs de références au niveau national, pour les intégrer dans le calcul socio-économique. Mais à l'échelle d'un parc régional j'imagine que la problématique se pose d'une tout autre manière. J'imagine que l'on peut utiliser de manière complètement différente deux types d'évaluation. C'est aussi une question que je me pose. Je sais qu'au niveau du ministère ou du CGDD, ils essayent de s'impliquer dans ce type de démarche-là et de proposer des valeurs de références pour des écosystèmes types. Mais la question que je me pose est la suivante : si ces valeurs existaient disons, un chiffre fictif, une zone humide c'est six mille euros par hectare par an...

I.M. : Il ne faut pas que cela devienne une valeur marchande, je suis d'accord. Il ne faut pas après ce que cela soit utilisé comme une valeur marchande. C'est aussi un risque.

L.C. : Oui. Mais même si on l'envisage du point de vue qui serait celui des calculs socio-économiques, pour un acteur comme le parc, quel serait l'intérêt de ce type d'évaluation ? Est-ce qu'aujourd'hui les acteurs sont en train d'identifier un certain nombre de leviers pour pouvoir utiliser des évaluations comme cela ? Quelle forme est-ce que cela pourrait prendre ? Ou bien, au contraire, est-ce que les acteurs du parc se disent, « c'est dangereux » ou « c'est inutile »...

I.M. : Je ne sais pas. Je pense que, c'est vrai qu'on n'est pas encore allés assez loin sur la démarche... Je pense que c'est nécessaire d'avoir ces ordres d'idées-là, mais ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas parce que ce l'on dit : la disparition d'une zone humide c'est tant... On connaît aussi les limites de ce genre d'évaluation, il y a des choses qu'on ne pourra jamais évaluer. Et c'est aussi une zone humide qu'il faut comprendre dans un système plus global.

Déjà énumérer l'ensemble des services, cela a un intérêt en termes de pédagogie : il est utile de communiquer sur l'ensemble des services que rend une zone humide et de régulièrement rabâcher que la zone humide c'est une éponge par rapport à la prévention des inondations etc. Rien que cela. Alors cela ne veut pas dire qu'on en donne un coût. Après, par rapport à certains projets, cela peut être intéressant d'avoir cet indicateur. Je considère que c'est indicateur et non pas une donnée en tant que telle. Mais il faut savoir qu'il y a quand même des limites. Je pense à certains projets, par exemple sur Dunkerque, sur le terminal méthanier qui s'est fait et qui a foutu en l'air toute une zone de migration... Ce qui a été

perdu, on ne le retrouvera jamais, même avec les mesures compensatoires etc. C'est vrai qu'il y avait un enjeu d'indépendance énergétique de la France, mais bon... Ce que cela peut permettre, c'est d'avoir une méthode de comparaison entre plusieurs projets. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut sacrifier celui qui coûte le moins cher par rapport à l'environnement...

L.C. : Est-ce que vous pensez que de votre point de vue c'est un type d'approches ou de réflexion qui se développe beaucoup parmi les acteurs en région, que ce soit du côté VNF, des services de l'Etat, du côté du parc ou même de la région ? Est-ce que vous voyez que ce genre d'approche par les services, la valorisation économique, par l'évaluation monétaire... à tous ces différents niveaux-là, est-ce que cela se développe ou pas vraiment ?

I.M. : Je vais prendre la question sous un autre angle. Je crois beaucoup plus à la logique de pédagogie par rapport à un projet donné, qui est celle de « éviter, réduire, compenser ». Cela paraît simple énoncé comme cela, mais on ne se pose pas les questions dans cet ordre-là quand on a un projet. Dès qu'il y a une opportunité foncière, on veut son projet là et pas ailleurs. Mais on ne se pose pas la question en termes de programme en disant « mes besoins c'est cela, et pour y répondre comment je peux faire mon projet ? » On aborde les choses en disant « j'ai un terrain là et oui mon projet ne serait pas mal à cet endroit-là ». Et effectivement, il y a peut-être des intérêts, mais on ne se repose pas la question à partir d'une feuille blanche, en repartant de la question « quels sont mes besoins » et « quelles sont les différentes possibilités ». Il faudrait commencer par là.

Je pense que la vraie réponse est là : il faut avoir un dialogue, y compris d'ailleurs avec la population, les associations etc. et pas simplement les décideurs. Il faudrait d'abord avoir un dialogue par rapport à cela et après effectivement se poser la question des modalités etc. C'est pour cela que je disais que selon moi c'est un indicateur, mais ce n'est pas le fond du problème. Le fond c'est la démarche, qui vise à se demander comment est-il possible de faire les choses.

L.C. : C'était typiquement, une question que je me posais. Et la réponse commence à se profiler. Chez les économistes, dans le discours qu'on entend sur les services éco systémiques, il y a deux choses : d'abord l'idée que pour les décideurs on est dans un monde où la rationalité économique compte beaucoup et qu'il faut donc s'appuyer sur ces éléments-là aussi pour améliorer la protection de l'environnement. Et la deuxième chose est l'idée de produire des outils pour que les décideurs prennent des bonnes décisions, fassent des arbitrages etc. comme si cela allait être des outils qui nous renseignent mieux sur le territoire, sur la conséquence des actions qu'on y mène etc. Or, ce dont je me rends compte petit à petit c'est peut-être que les services éco systémiques c'est plus un outil de communication, de présentation plutôt qu'un outil d'évaluation et d'arbitrage. J'ai l'impression que c'est un peu ce que vous dites, non ?

I.M. : Que c'est un outil de communication ?

L.C. : Oui, que c'est plus une nouvelle manière de communiquer, disons un levier pour mettre des acteurs autour de la table et dialoguer etc...

I.M. : Oui. Mais cela sert aussi à parler de tous les coûts, parce qu'aujourd'hui on a quand même des coûts externes qui ne sont absolument pas chiffrés... Je préfère d'ailleurs parler de conséquences que de coûts, parce que tout ne se réduit pas à des coûts. Mais aujourd'hui certaines conséquences ne sont absolument pas abordées. Par exemple, quand je travaillais sur les avis de l'autorité environnementale, qui avaient un peu secoué les services techniques du conseil général... Je leur avais dit « ok vous voulez faire une route, vous voulez faire un tronçon de route, vous allez me faire deux giratoires là, cela veut dire qu'à terme, autour des giratoires il y aura des maisons, et qui dit maisons, dit imperméabilisation etc. » Eux ils n'étaient pas maîtres d'ouvrage de la partie urbanisme puisque c'était les collectivités, mais je leur ai dit « peut-être mais cela est quand même induit par votre projet ». S'il n'y a pas de routes, s'il n'y pas de giratoires, il n'y a pas de maisons. S'il n'y a pas d'accès, il n'y a pas de maisons. Voilà. Il s'agit de vraiment parler de toutes les conséquences d'un projet. Alors qu'aujourd'hui on a tendance à saucissonner les choses par rapport à ses compétences. Et effectivement un conseil général ne peut pas garantir qu'*ad vitam aeternam*, les terrains qui sont à proximité du giratoire ils seront toujours en zone N, non habitable. Donc effectivement, on essaye de faire passer des bouts de routes en disant que c'est extrêmement dangereux de passer à travers le village. Alors on fait une petite déviation, c'est beaucoup mieux pour la sécurité etc. mais on n'a pas forcément regardé tous les impacts. C'est en ce sens-là qu'à mon avis, cela peut-être un outil, effectivement.

LC : Merci pour cet entretien. Je n'ai plus de questions.

## Annexe G : Entretien avec Daniel Mio

05 Février 2014 ; Durée : 1h55

Leslie Carnoye : Pour commencer, et reprendre le contenu des documents que je vous ai envoyé, je devrais sans doute me présenter et reprendre ma démarche. Je m'appelle Leslie Carnoye, je suis en thèse à l'université de Lille 1 et mes directeurs de thèse sont Bertrand Zuindeau, qui aujourd'hui travaille à la Région mais qui est à l'origine économiste au Clersé et Alain Leprêtre, qui est écologiste aussi à Lille 1, mais dans un autre laboratoire. Je suis économiste de formation mais ma thèse est financée, par l'université, au titre des projets interdisciplinaires.

Pour résumer, ce que j'aimerais comprendre est comment faites-vous pour « produire » du « développement durable » sur le territoire du parc. Je souhaite comprendre le fonctionnement du parc, les interactions entre les acteurs et comment tout cela a-t-il évolué dans une perspective historique. Plus particulièrement, je m'intéresse à la thématique des « services écosystémiques », qui est de plus en plus utilisée par des économistes pour parler des questions relatives à la biodiversité en ce moment, mais qui reste peut-être une notion plus utilisée par des « scientifiques » ou des politiques aux échelles internationales et européennes, et moins au niveau plus « local ».

Daniel Mio : Oui, ça c'est certain.

LC : Donc mon objectif est d'avoir une approche de recul critique sur cette notion, sur ce qu'elle véhicule et sur les outils qui peuvent y être liés.

DM : Surtout que nous vivons dans une époque où n'ont de valeur que ce qui a une valeur marchande...

LC : Oui, absolument, l'approche par les services écosystémiques soulève notamment cette question. Pour l'instant, j'en suis encore à comprendre le fonctionnement du parc et de ce point de vue, je m'intéresse aussi à vos représentations : ce signifie pour vous le développement durable, le patrimoine naturel etc.

DM: Pour vous expliquer tout cela, je devrais commencer par répondre aux premières questions de votre questionnaire, celles qui concernent notamment l'histoire.

LC : Si vous le permettez, j'aimerais effectivement que vous commenciez par vous présenter.

DM : Oui, cela explique et répond à pas mal de choses. J'ai été élu au conseil municipal de Rieulay en 1971. Je suis devenu maire en 1977. Entre temps, en 1975, les houillères ont bousillé le terroir de Rieulay qui était le plus grand terroir du NPDC. Le long de Rieulay, le terroir était entièrement boisé, ce qui fait que le village était dans un cadre remarquable. Mais d'un seul coup tout à été bousillé et nous nous sommes retrouvés avec un terroir en exploitation, tout le long du village. Le terroir fait 140 hectares, alors que le village est beaucoup plus petit, au pied du terroir. Nous nous sommes retrouvés avec ce problème et lorsque j'ai été élu maire en 1977, c'était une crise totale du point de vue social, économique etc. avec les houillères qui fermaient dans tout le bassin de Denain, qui était le plus grand fournisseur d'emplois avec la

sidérurgie. Mais il a été fermé. Je me suis retrouvé maire dans ce contexte et avec un immense teruil, juste à côté du village, complètement dévasté et en exploitation. Je me suis vu assez mal parti, dans un village à la fois rural et minier, sans aucune ressource. A cette époque, j'ai regardé ce qui existait comme intercommunalités, parce que j'ai très vite compris que la commune ne pouvait pas s'en sortir toute seule.

LC : Oui, parce que géographiquement, le parc était déjà constitué mais autour du massif forestier domanial, à Saint-Amand-Raimés, alors que vous, à Rieulay, vous étiez plus loin.

DM : C'est exact, nous n'étions pas à proximité du parc. Mais puisque le village n'avait aucun moyen et aucune structure non plus – un village de 1000 habitants n'a pratiquement pas de personnel communal. J'ai donc pensé que la seule manière de nous en sortir était par une démarche intercommunale. Il y avait un syndicat, dit de « Somain-Aniche » qui était dans notre secteur, qui faisait un peu de tout, mais qui essayait surtout de gérer les problèmes sociaux et les problèmes urbains. Les villages comme Rieulay et Marchiennes n'étaient pas leur priorité. En plus, ils étaient un syndicat sans moyens qui dépendait de ce que donnaient chacune des communes. Nous avions un paysage vraiment dévasté, ma commune étant en plein dans le secteur minier (ce qui n'était pas le c'est-à-dire de Marchiennes, par exemple). Le teruil était immense et couvrait une bonne partie du village.

Bien sûr, j'ai travaillé avec les syndicats intercommunaux pour l'eau, l'assainissement etc. Mais pour le reste nous ne pouvions pas faire grand-chose avec eux. En revanche, j'ai vu qu'il y avait un syndicat de parc naturel régional à Saint-Amand-Raimés et je me suis renseigné. Enfin, à l'époque ce n'était pas vraiment un syndicat, il s'agissait d'un autre fonctionnement, mais toujours est-il que je me suis rendu compte de l'existence de cette structure au pied de la forêt de Saint-Amand et de la présence d'une équipe d'ingénierie. Or, c'était exactement mon problème. J'avais besoin d'être aidé de manière très importante sur le plan technique. Et j'ai pris conscience du fait qu'effectivement, le but était aussi de protéger l'environnement. Nous avions un environnement dévasté que nous devons reconstituer. Je me suis bien renseigné sur ce que c'était... c'était les idées de début du développement durable enfin de compte, mais en insistant plus sur la protection de l'environnement et sur le tourisme.

Lorsque je me suis intéressé à tout cela, le parc était considéré comme le « poumon vert » entre Valenciennes et Lille. Il avait été lancé comme cela par le Conseil Général. L'objectif était celui-là. C'était donc déjà bien orienté, puisqu'ils avaient repris, en cours de raisonnement, ce qui a abouti par la suite aux Parcs Naturels Régionaux.

Cette démarche m'a semblé très intéressante. La Région avait lancé un « contrat régionalisé d'aménagement rural » qui devait être géré par des comités d'aménagement ruraux (CAR). Je me suis très fortement impliqué dans ce comité qui allait du parc, tel qu'il était à l'époque, et qui venait jusque Rieulay, tout le long de la Scarpe. Nous étions 34 communes en tout, ou autour d'une quarantaine, et nous avons travaillé sur ce « contrat régionalisé d'aménagement rural » qui allait déjà un peu dans le sens de l'idée du parc. Nous avons fait gérer ce contrat par l'équipe du parc. Par conséquent, à partir de 1981 lorsqu'il a été créé, je venais ici, à la maison du parc. J'étais co-président du CAR (comité d'aménagement rural) et je venais travailler ici. A la révision de charte suivante, le périmètre du parc a été

étendu à l'ensemble du comité d'aménagement rural. C'est ainsi que le parc Saint-Amand Raimès est devenu Scarpe-Escaut.

Mais au départ, dans le NPDC il n'y avait qu'un parc : celui de Saint-Amand Raimès. Ce n'est que plus tard que les établissements publics régionaux – qui sont devenus les Régions par la suite – ont été créés. Une fois que cela a été le cas, ces établissements publics régionaux ont eu la compétence des parcs. Ainsi le Conseil Régional de l'époque (même si nous n'étions pas élus de la même manière qu'aujourd'hui, il s'agissait tout de même du Conseil Régional) a décidé de créer « Espace Naturel Régional », une association pour gérer les parcs. A ce moment là, le fonctionnement du parc a changé : nous avons été gérés par ce syndicat intercommunal. Au même moment, les parcs du boulonnais et de l'Audomarois ont été créés par ENR, sous couvert de la Région – de l'époque. Nous étions donc 3 parcs.

LC : Donc si j'ai bien compris, c'est au moment de la création de l'association ENR que le parc a changé de structure et s'est simultanément étendu ?

DM : Oui, tout cela s'est fait en même temps. A partir du moment où les autres parcs ont été créés, il y a eu une politique régionale des parcs. Cela a donc été un tournant important. Avec la révision de cette charte, je me suis retrouvé conseiller régional – selon l'ancienne méthode.

LC : C'était en 1981 ?

DM : Non, un peu plus tard. En 1981 c'était le comité d'aménagement rural, la charte a été révisée en 1985. Entre temps, comme président du comité d'aménagement rural, j'ai été désigné par le conseil général pour faire partie de l'établissement public régional (c'est-à-dire du conseil régional). Parce que ceux qui étaient dans cet établissement public régional – les conseillers régionaux – étaient les députés, les sénateurs et les maires des grandes villes... plus quelques « clanpins » comme moi, désignés par le conseil général, pour qu'il n'y ait pas que des gens des villes finalement. Parce qu'effectivement la configuration était plutôt urbaine. Mais quelques maires comme moi ont été désignés par le conseil général parce que nous avions déjà une action sur un territoire – dans mon cas, c'était mon action dans le comité d'aménagement rural. J'ai donc été tout de suite membre d'Espace Naturel Régional, puisque c'est ce qui m'intéressait. Et à la révision de charte suivante, ma commune est entrée dans le parc.

Mais entre temps, comme conseiller régional, j'étais devenu le trésorier du parc. Ou le secrétaire, je ne sais plus, mais j'étais dans le bureau. Et à l'élection suivante je suis devenu président en 1989. Je me suis arrêté maintenant, pour des raisons de santé et je suis remplacé par Eric.

Dans l'évolution historique du parc, un autre élément est à souligner : nous sommes le seul parc à avoir un syndicat des communes intéressées (SCI) dans la gestion du parc. Le SCI assure ce rôle de représentation territoriale et il est composé de deux délégués par commune. Avant que je devienne président, j'étais membre du SCI en tant que maire de Rieulay. Et lorsque nous venions aux réunions, le directeur disait « *le syndicat mixte a décidé que...* ». Nous n'étions qu'une chambre d'enregistrement. Alors quand je suis devenu président, j'ai complètement changé la donne. J'ai instauré le fait que la réunion du SCI ait lieu avant la réunion du syndicat mixte, de sorte que le territoire puisse donner son avis.

Honnêtement, quand j'étais maire, je me disais mais alors qu'est-ce qu'on vient faire ici, si tout est déjà décidé... Autant nous envoyer le compte rendu par la poste, ça irait plus vite. C'est pour cela que j'ai changé la façon de faire.

Par conséquent, le SCI est un peu le parlement du parc. Alors du début, c'était d'autant plus intéressant que c'était les maires des communes qui en faisaient partie. Mais ensuite, avec l'arrivée des EPCI, cela a changé : les maires se sont impliqués dans les intercommunalités et délèguent maintenant d'autres personnes. Aujourd'hui il y a encore des maires, mais ce n'est plus systématique. La représentation est plutôt assurée par les conseillers municipaux.

LC : Oui, j'avais une question d'ailleurs sur la composition du SCI et du syndicat mixte...

DM : Au départ, le SCI envoyait 9 délégués au syndicat mixte, le Conseil Général 9 délégués et le Conseil Régional 9 délégués. En plus, nous invitons ceux qui avaient un intérêt quelconque, comme la chambre de commerce, d'agriculture, l'ONF... Et au départ, quand j'étais président nous invitons également Charbonnage de France et les houillères du bassin du NPDC. Nous sommes un parc particulier de ce point de vue puisque les 2/3 des communes du parc actuel, sont des communes minières – ce qui n'est pas le cas des autres parcs en France. Le rôle du syndicat mixte est la gestion. Le SCI lui donne un avis.

Mais ensuite, sont arrivés les communautés d'agglomération et les communautés de communes, avec des gros moyens. Et moi j'ai tout de suite vu le danger que pour la plupart de ces grosses agglomérations, nous étions la partie « disponible ». C'est-à-dire que toutes ces structures ont une partie déjà agglomérée et une partie naturelle. Donc le danger était que nous devenions l'espace à consommer. Nous nous en sommes tout de suite rendu compte et Michel Marchyllie et moi-même avons tout de suite travaillé là-dessus. Nous nous sommes dit que nous devons tout de suite les lier au parc et leur montrer l'intérêt que représente le parc pour leurs territoires. Autrement dit, que le parc est bien un atout et non pas un inconvénient – parce que nous étions devenus un inconvénient.

LC : Et ce alors que c'était les mêmes maires qui étaient dans les intercommunalités ?

DM : Oui, mais c'était les « grands » maires : celui de Valenciennes, celui de Saint-Amand... et qui voyaient surtout le développement économique. Nous avons donc signé une convention avec chacune des intercommunalités : une convention générale avec toutes les intercommunalités et une convention particulière avec chacune d'entre elles, afin de montrer ce que nous pouvions leur apporter. Elles devaient comprendre que nous n'étions pas un concurrent. Nous avons des missions et elles ont des compétences, qui sont déléguées par les communes, en particulier des compétences très importantes en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Nous devons donc travailler ensemble. Aujourd'hui je pense que les intercommunalités ont bien compris l'intérêt du parc et de son équipe d'ingénierie. Finalement, cela s'est relativement bien passé. Le plus de difficultés que nous avons eues était avec Valenciennes Métropole. Moins d'ailleurs avec les élus qu'avec la technostructure qui considérait qu'ils avaient raison sur toute la ligne et que nous devons faire du développement économique à outrance. En revanche, avec les autres ça s'est plutôt bien passé et avec Valenciennes ça s'arrange.

A la révision de la charte suivante, nous nous sommes dit que nous devions impliquer les intercommunalités dans le syndicat mixte, puisque certaines compétences, qui étaient auparavant communales, leur ont été transférées. Nous avons donc augmenté le nombre de délégués en mettant 9 délégués pour les intercommunalités, dans la charte de 2010, afin d'éviter les problèmes avec le département et la région. La répartition des voies a toujours été un tiers Région, un tiers Département et un tiers territoire. Nous nous sommes dit que nous devions rester comme cela, parce que c'est sous cette forme que les financements du budget – normal, pas du budget extraordinaire – fonctionnent. Nous avons pensé que si nous prenions la moitié, ils allaient nous répondre de financer à moitié aussi. Donc nous avons donné deux voies aux délégués CR et CG et une voie aux délégués des intercommunalités et des communes, afin de maintenir le « un tiers chacun ». C'est comme cela que nous fonctionnons aujourd'hui.

Au niveau du financement du parc, les cotisations des communes sont versées au SCI, qui le reverse au syndicat mixte. Le CR et CG en font de même, selon la règle du « un tiers chacun ». Les subventions versées par les communes sont aussi abondées par des financements versés par les intercommunalités, mais pas sur les mêmes critères.

LC : Oui, sur le document « le parc mode d'emploi » j'avais vu une répartition du budget...

DM : Oui mais il s'agit du budget total, je parlais du budget de fonctionnement ordinaire. Le budget de fonctionnement ordinaire est aussi abondé par d'autres sources, que nous trouvons à l'extérieur. Si nous faisons des choses qui relèvent des compétences du Conseil Général, ou bien si le Conseil Régional nous confie des missions, notamment. Par exemple, nous gérons l'étang d'Amaury : le parc a des équipements sur place mais le terrain appartient pour moitié au conseil général et pour moitié au parc. Donc le CG nous a confié la gestion de sa partie... tout cela entre dans le budget.

En plus, nous travaillons beaucoup avec des financements européens. Parce que, et c'est arrivé très tôt – dès que j'ai été élu en 1989 – le président sortant m'a informé qu'il existait une convention entre la région NPDC et la région wallonne, pour travailler à la mise en place d'un parc transfrontalier. Or, il m'a dit qu'il ne s'était pas passé grand-chose depuis que la convention avait été signée en 1989. A partir de ce moment là, nous avons décidé que, s'il ne se passait rien au sommet, nous allions travailler à la base. Nous avons créé de chaque côté de la frontière des associations locales, de marcheurs, randonneurs, cyclistes etc. Grâce à cela nous avons pu rencontrer les élus, qui ont pris conscience de l'intérêt du parc et nous avons commencé à travailler avec eux. Pour tous les problèmes hydrauliques par exemple, il est impossible de travailler sans eux dans notre secteur. Ensuite, les crédits INTERREG sont arrivés. Les Wallons sont très réceptifs face à ces financements européens et leur intérêt pour la démarche transfrontalière s'est renforcée aussi à ce moment là. Ils ont bien compris l'intérêt du parc – en tant que support de ces financements – et ils ont créé un parc aussi. Nous formons ensemble le Parc Transfrontalier du Hainaut. L'année passée, nous avons été reconnus parc transfrontalier au niveau européen par Europarc. Nous sommes le seul parc transfrontalier « régional », les autres parcs transfrontaliers étant des parcs nationaux. C'est ce qui explique l'importance de nos subventions européennes. Cette année est une exception puisque nous sommes entre deux contrats, mais ça va reprendre l'année prochaine.

LC : Par rapport au budget global, je me demandais pourquoi les intercommunalités financent moins que les autres signataires, par rapport à la région, au département et aux communes.

DM : C'est parce que les communes financent déjà. Mais nous avons aussi choisi d'autres critères. Michel Marchyllie doit savoir ça mieux que moi, mais pour les intercommunalités, cela dépend à la fois du potentiel fiscal et la surface dans le parc – ou bien du nombre d'habitants dans le parc. C'est la surface je crois pour les intercommunalités, alors que pour les communes c'est un montant forfaitaire à l'habitant.

Un autre élément important relativement aux financements et aux subventions que nous avons est que nous gérons la clef du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe-Aval. Nous avons demandé au maire de Saint-Amand de présider le SAGE que nous avons mis en place. Puisqu'il est député, cela nous fait un président de poids. Mais puisque c'est nous qui le gérons, nous recevons à ce titre une subvention de l'Agence de l'eau et des intercommunalités. C'est un autre élément de financement en plus. Et c'est un SAGE qui fonctionne bien parce que nous avons une équipe adaptée : nous avons une chargée de mission SAGE qui bénéficie des compétences de toute l'équipe pour travailler. Autrement dit, nous travaillons vraiment en territoire ouvert et non pas en territoire fermé : le SAGE va au-delà du territoire du parc... et nous travaillons aussi avec les Belges, au-delà de la frontière !

LC : Cela s'est construit progressivement j'imagine, cette manière de travailler. Lorsque le parc était essentiellement autour de la forêt de Raismes-Saint-Amand, il devait en être autrement, non ?

DM : Oui, le territoire s'est beaucoup étendu. Un autre intérêt du syndicat de commune est que les formes de participation sont variées : il y a les communes normales du parc, les communes associées au parc et les communes portes. Les communes associées et portes peuvent adhérer entre deux chartes, à la condition d'assurer une continuité territoriale. C'est ce qui explique l'agrandissement du parc. Nous avons des communes aujourd'hui, comme Rombies-et-Marchipont par exemple, qui ont déjà adhéré comme communes associées, même si elles sont à la périphérie. Il y a toutes les chances que ces communes, à partir du moment où elles auront un territoire intéressant du point de vue environnemental et patrimonial, soient intégrées au périmètre à la prochaine révision de charte.

LC : Pourrions-nous revenir sur la composition du syndicat mixte aujourd'hui. Le syndicat mixte est composé de 36 membres (c'est-à-dire de 9 délégués par collèges, avec 4 collèges), ainsi que de 9 structures invitées (Chambre d'agriculture, Conseil scientifique, Chambre de commerce, ENRx, Chambre des métiers, SCOT, Nord-Nature, Parc des plaines de l'Escaut, membres du bureau du SCI). Mais j'ai crû comprendre qu'il y a 54 voix dans le syndicat mixte. Cela veut-il dire que chaque structure invitée à aussi deux voies ?

DM : Non, c'est ce que je vous disais précédemment : les conseillers régionaux et généraux ont deux voies :  $18 + 18 = 36$  ;  $+9 +9 = 54$

LC : Et lors d'une assemblée plénière du syndicat mixte, il peut y avoir 16 représentants des communes, non ? J'ai fait le calcul : il doit y avoir 9 délégués avec un droit de vote, plus les

10 membres du bureau du SCI qui sont invités – mais moins 3, sachant que le président et les 2 VP cumulent les rôles.

DM : Oui, mais ce n'est pas dans les textes... cela vient de mon expérience personnelle au sein du syndicat des communes. J'ai vécu le fait que nous ne servions pas à grand-chose. J'ai donc voulu que ça change. Ce que je faisais, et mon successeur fait la même chose, est qu'à chaque réunion du bureau, nous invitons le bureau du SCI aussi. Ils ne peuvent pas voter mais ils sont au courant. C'est la même chose aux réunions du syndicat mixte. Le bureau du SCI est invité... après, ils viennent ou pas. Les membres sont « convoqués » mais eux sont « invités ». Cela leur permet de voir ce qu'il se passe.

Au sein du syndicat mixte, il y a 9 voies pour les communes et 9 voies pour les intercommunalités. Il y avait 7 intercommunalités mais nous avons donné deux voies aux deux plus grosses afin de rester sur cette règle du tiers dont je vous parlais. Mais c'est actuellement en train de changer puisque deux intercommunalités ont fusionné. Il n'y en a plus que 5 aujourd'hui.

LC : Oui, avant de revenir sur cette question j'aimerais vous demander comment se déroule une réunion plénière du syndicat mixte – comme celle de ce soir par exemple ; sachant que le syndicat mixte est bien l'instance décisionnelle du parc.

DM : Cela dépend. Il y a toute une partie administrative, vote du budget, du compte administratif etc. Ces éléments là prennent pas mal de temps. Ce qu'il faut comprendre est que ces réunions sont préparées puisque nous y travaillons en amont, lors des réunions de bureau. De mon point de vue, c'est très important d'inviter les membres du bureau du SCI afin qu'ils sachent ce qu'il s'y passe. En plus, ce sont ceux qui sont les plus omniprésents. Puisqu'ils ont moins de responsabilités que les conseillers régionaux et généraux, ils sont vraiment présents pratiquement tout le temps.

LC : Et tous les points de l'ordre du jour sont soumis à un vote ? C'est la majorité qui l'emporte ?

DM : Oui, c'est cela. Mais comme tout a déjà été discuté avant, il y a rarement des problèmes. La majeure partie du temps les décisions sont prises à l'unanimité.

LC : Donc il n'y a pas vraiment de désaccords finalement, que cela soit lié à des visions un peu institutionnelles ou à des sujets particuliers ?

DM : Vous savez finalement, tout le travail se fait en amont. Ici, les services du parc travaillent avec les services du département, de la région etc. pour tout ce qui est de leurs compétences et responsabilités. Donc la plupart des choses sont maîtrisées en amont, ou par le bureau.

LC : Et alors dans les réunions du bureau, on retrouve ces désaccords ?

DM : Non, mais on vote. Il y a toujours de larges majorités. A partir du moment où il y a bien un représentant des trois structures, département, région, territoire et que le travail se fait de manière continue, il y a rarement de problème en réalité. Je dis souvent que le parc est

l'endroit où l'on trouve la position d'équilibre entre tous les intervenants et opérateurs du territoire. Lorsque nous avons fait la révision de la charte je disais souvent que personne ne serait content à 100%. Que la charte sera au niveau qui permette à tout le monde de vivre ensemble et de faire vivre le territoire correctement, en respectant ce qu'est un territoire de parc. Afin de trouver cet équilibre, chacun y met du sien. Bien sûr, certaines positions plus extrémistes se manifestent parfois, mais on y fait attention, sinon cela réveille les extrêmes de l'autre côté, et nous aurons du mal à retrouver l'équilibre. Donc autant que tout le monde y mette du sien tout de suite. Et cela a toujours bien fonctionné comme cela.

LC : Diriez-vous que c'est d'ailleurs le rôle du président de trouver cet équilibre ?

DM : Oui. Et depuis 1989, cela a toujours bien fonctionné comme ça. J'ai toujours été réélu avec une large majorité aussi pour cette raison, parce que j'arrivais à mettre tout le monde d'accord. Mais il faut tenir compte des désidératas de la région, des désidératas du département et puis de ceux du territoire. Quelques fois ils ne sont pas bien en phase...

LC : Selon vous, quelles sont conséquences du fait que le PNRSE soit un syndicat « ouvert » et non pas « ouvert élargi »... c'est-à-dire que les chambres consulaires n'ont pas automatiquement de droit de vote, il me semble ?

DM : Et bien nous continuons de fonctionner comme nous le faisons avant. Nous n'avons pas réfléchi à cette question de l'élargissement. Au fond, nous trouvons logique que ceux qui ont le droit de vote sont ceux qui payent ! Mais je précise que le comité d'aménagement rural (CAR) a duré pendant 20 ans avec un représentant des CCI, chambre des métiers etc. et ici, puisque nous étions sur 2 arrondissement nous avions tout en double (à part la chambre d'agriculture qui est régionale maintenant – et puis nous avons une commission agricole qui fonctionne bien).

LC : Pour revenir sur l'évolution historique du parc...

DM : C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure : c'était Saint-Amand-Raismes au départ, puis les 3 révisions de charte... et j'ai fait les 3 ! J'ai suivi la première comme président du comité d'aménagement rural, afin que le territoire s'étende et les deux autres comme président du parc.

LC : Vous avez aussi mentionné le fait que l'intégration des intercommunalités fut une étape importante.

DM : Oui, selon les intercommunalités nous travaillons plus ou moins, mais nous travaillons avec toutes : beaucoup avec Cœur d'Ostrevent, le travail est aussi très suivi avec la CAD (communauté d'agglomération du Douaisis), et plus encore ici, avec la porte du Hainaut. Aujourd'hui, la porte du Hainaut a absorbé la petite communauté de communes qui était à côté... d'ailleurs cette petite communauté de communes était la seule structure qui était entièrement dans le parc et ils avaient des élus qui étaient très impliqués.

LC : Et le fait qu'aujourd'hui il n'y a plus que 5 intercommunalités sur les 7 étaient présentes avant, cela change beaucoup de choses ?

DM : Non, finalement cela change peu de choses. Nous faisons des regroupements : par exemple, avant, il y avait un délégué à la communauté de communes et un délégué à la communauté d'agglomération, ils auront maintenant trois délégués.

LC : Et quelles vont-êtré, selon vous, les conséquences de la nouvelle loi Alur qui prévoit un transfert de compétences en matière d'urbanisme des communes vers les intercommunalités ?

DM : Cela fait râler l'association des maires ruraux, surtout à cause du PLU.

LC : C'est à niveau là que cela se joue, cela concerne bien les PLU ?

DM : Oui, il me semble que c'est dans les cartons. La volonté est de transformer les PLU en PLU intercommunaux. Mais honnêtement, quand on y réfléchit bien, c'est la seule façon de bien faire un PLU. Mais il y a une opposition totale de tous les maires ruraux. Parce que finalement, plus cela vient et plus on leur enlève du pouvoir. Donc ils se disent que ce n'est plus la peine d'être élu, si les décisions sont prises au niveau de l'intercommunalité. Mais si on y réfléchit bien, c'est un peu le rôle du parc : nous intervenons, nous donnons des conseils et nous regardons ce qu'il se passe à côté et autour de la commune.

LC : Mais ce transfert ne va pas changer l'équilibre du pouvoir dans le syndicat mixte ?

DM : Non, pour nous pas vraiment. C'est au niveau des intercommunalités et des communes que cela se joue. Ce n'est pas le parc qui aura la compétence. C'est la différence avec le parc Belge. Dans son cas c'est lui qui gère cela. Nous nous ne faisons qu'intervenir dans la réalisation du PLU à la demande des communes.

LC : Mais tout de même, puisque le parc a une relation historique avec les communes et leurs maires, plus qu'avec les intercommunalités, cela ne va-t-il pas vous rendre la tâche plus difficile ? Surtout si les intercommunalités sont toujours dans une position « de rejet » par rapport au parc, ou que s'expriment des formes de compétition entre le parc et les intercommunalités ?

DM : Je ne pense pas. Nous continuerons d'intervenir en aide, en soutien, sur nos missions. C'est eux qui auront la compétence. Mais ils savent que la charte reste opposable du PLU.

LC : Oui, c'est vrai que cela n'a pas changé...

DM : C'est pour cela qu'un élément très important de mon point de vue est que nous devons être associés aux démarches très en amont. Dès le départ. Parce qu'ainsi, si la charte est prise en compte dès le début, le parc délivrera un avis favorable. Si nous ne sommes pas associés et que cela ne correspond pas, nous délivrerons un avis défavorable. Je n'ai jamais transigé sur cette question. Je n'ai jamais galvaudé ma signature. Quand on s'engage, on s'engage. La charte ils l'ont signée. Il faut être volontaire pour être dans un parc et pour signer la charte.

LC : Lorsque nous parlions du SCI, vous avez évoqué un élément mais nous n'avons pas poursuivi dessus. Le fait qu'aujourd'hui ce ne sont plus systématiquement les maires des communes qui soient représentants. Quels types de problèmes cela-pose-t-il ?

DM : Oui, les conseillers qui sont présents sont ceux qui sont particulièrement intéressés, précisément. Mais effectivement, le problème est qu'avant les représentants au parc étaient directement l'exécutif. Alors que maintenant il faut que le relai soit fait. J'ai souvent insisté sur ce point : dans ma commune, nous faisons un conseil municipal tous les mois et à chaque réunion j'introduisais bien ces deux parties : communale et intercommunale. Je faisais en sorte que chaque délégué rende compte des activités de chaque syndicat où il représentait la commune. D'une part, cela me permettait de vérifier qu'ils y allaient et, d'autre part, cela permettait à tout le monde d'être au courant. Pour moi cela tombait sous le sens, je pensais que c'était pareil partout, mais je me suis rendu compte qu'il y avait des maires qui n'étaient pas au courant de ce qui se faisait au syndicat mixte et au syndicat de communes, parce que leur fonctionnement était uniquement communal. Je pense que c'est une erreur, mais chaque commune est gérée comme les élus l'entendent. Evidemment, le fait que les maires ne sont pas tous bien au courant est un problème. C'est pourquoi nous organisons des réunions de maires, des assemblées générales des élus territoire en quelques sortes, en particulier lorsque nous avons fait la révision de la charte.

LC : Je ne suis pas revenue sur un autre point que vous aviez évoqué, concernant le budget. Si l'on considère sa progression historique, diriez-vous qu'aujourd'hui vous avez plus ou moins de budget qu'avant ?

DM : Honnêtement je ne saurais pas vous dire. Je sais qu'il faut toujours demander pour avoir du budget et que c'est de plus en plus compliqué avec les difficultés financières de tout le monde aujourd'hui. Mais je pense que dans l'ensemble, nous n'avons pas trop de problèmes, parce que ce que nous faisons est très visible. Nous ne demandons pas de budget sans en rendre compte. Il est possible de vérifier le travail qui est fait et ce qui est fait est efficace.

LC : Mais j'imagine que historiquement, les façons de faire ont changé. Déjà le parc et l'équipe technique se sont élargis et j'ai entendu dire qu'avant vous faisiez beaucoup de choses en maîtrise d'ouvrage alors qu'aujourd'hui vous avez un rôle de coordination.

DM : Oui, j'ai toujours beaucoup insisté sur le fait que la charte du parc est bien la charte du territoire parc et non pas celle du syndicat mixte du parc. Si le syndicat mixte joue son rôle, chacun des intervenants doit le faire aussi. C'est pourquoi nous faisons des assemblées de territoire tous les trois ans afin de vérifier que chacun joue bien le jeu. Nous en avons fait une récemment. Pour vous donner un exemple du type de problème qui peut se poser, dans la charte de parc précédente, un élément important concernait la conservation des milieux humides (... même si c'est le cas de toutes les chartes, celle-là en particulier insistait sur cet enjeu). Donc l'Etat nous a obligé à faire cela et nous a surveillés, afin de voir si nous respections bien cela. Mais il donne dans le même temps des primes au maïs aux agriculteurs pour assécher les zones humides, dont le montant est nettement supérieur à celui des primes à l'herbe. La différence, depuis la dernière charte, est que l'Etat signe aussi la charte. Avant il ne faisait que surveiller, alors que maintenant il s'engage aussi. Pour moi il s'agit d'un changement important.

LC : J'ai souvent entendu que le rôle du parc est – ou est devenu – d'alimenter le dialogue territorial et les relations de proximité, en « gérant la complexité ». C'est une expression que

Michel Marchyllie utilise beaucoup. Alors qu'auparavant le parc agissait plus en maîtrise d'ouvrage en réalisant des choses « seul ». Si vous êtes d'accord avec cette idée, pensez-vous qu'il s'agisse de « nouvelles missions », ayant été particulièrement entérinées par la mise en place de la dernière charte ?

DM : Cette manière de faire est venue très progressivement. Au départ, le parc de Saint-Amand-Raismes était vu comme une protection de l'environnement au sens strict. Ils ont commencé par acheter de la forêt, dont une partie seulement était domaniale. Ils ont acheté les autres parties de la forêt pour qu'elle devienne complètement domaniale. Il s'agissait d'actions de ce type. Et ils géraient le tourisme de proximité. Mais dès la révision de la charte suivante, nous avons commencé à jouer le vrai rôle des PNR, c'est-à-dire que s'occuper de développement durable sur son territoire. Donc le champ d'action s'est élargi et le budget et le territoire se sont élargis aussi. Cet élargissement s'est poursuivi jusqu'à deux ou trois ans... c'est-à-dire le moment à partir duquel les subventions ont cessé de progresser, aussi bien de la part du CG que du CR.

En plus, à l'heure actuelle nous arrivons en fin de période des subventions européennes. Nous sommes actuellement en discussion pour la série suivante qui ne commencera que l'année prochaine. Donc nous sommes dans une période un peu creuse de ce point de vue.

LC : Donc l'élargissement du parc a été permis surtout par l'augmentation progressive des financements ?

DM : Oui, les financements suivaient. Ces deux aspects de l'engagement en tant que parc et des financements sont bien sûr liés. Cela fait partie des conditions d'acceptation de la charte.

LC : A propos de la charte et puisque vous qui avez mis en place la majorité des chartes sur le territoire, quels sont, selon vous, les engagements les plus forts de la dernière charte selon vous ?

DM : Cela me paraît évident. C'est ce qui m'a donné le plus de mal : c'est la protection du territoire, c'est-à-dire la préservation de l'espace. Le fait d'éviter la consommation de l'espace... au sens péjoratif du terme consommation. Faire comprendre que dans la Pévèle, ce n'est pas parce qu'un terrain fait 4000 m<sup>2</sup> qu'il faut le vendre tel quel pour faire une maison. Eviter les lotissements etc. Expliquer que, dans le Valenciennois, les zones d'activités doivent être mieux pensées. Mon *leitmotiv* a toujours été qu'un mètre carré consommé doit être un mètre carré qui apporte à l'ensemble du territoire. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas le consommer. C'est le message qui est le plus difficile à faire passer.

Mais nous avons eu une chance immense : nous avons fait notre révision de charte en même temps que nous avons fait le SCOT du Douaisis. Ce qui a fait que les deux équipes ont travaillé ensemble. Nous avons même fait certaines études en commun. Par conséquent, ce qui était inscrit dans la charte était relayé tout de suite dans le SCOT. Cela a aussi créé des problèmes aux SCOT. Parce qu'il y avait des élus dans la Pévèle qui voulaient vraiment faire de la construction etc. Il y a une telle pression foncière : un terrain à bâtir vaut très cher, à proximité de l'agglomération Lilloise. Alors qu'un terrain qui reste agricole n'a pas du tout la même valeur.

LC : Et vous avez même inscrit dans la charte un objectif chiffré en la matière.

DM : Nous nous sommes dit que c'était la seule façon de procéder. Dans la charte précédente, nous avons simplement écrit « *tout le monde s'engage à éviter etc.* ». Mais chacun a compris comme il l'entendait que « *tout le monde s'engage* ». Lors de la dernière charte, nous avons étudié ce qui avait été fait dans les années précédentes et nous avons choisi comme référence la période où la consommation d'espace a été la moindre – c'est-à-dire 0.3% par an – et nous l'avons inscrit dans la charte. Nous avons réussi à le faire passer dans les commissions qui s'occupaient de la question et dans les autres groupes de travail. Il y a eu des tas de réunions. Parce qu'il ne fallait pas que ce soit moi qui dise « *mettons 0.3%* ». Nous avons dû l'amener progressivement... mais cela s'est relativement bien passé. Et ce d'autant plus que ceux qui n'en voulaient vraiment pas – certaines EPIC – ne nous ont pas prêté beaucoup d'attention et ne venaient même pas aux réunions. Donc ensuite, nous aurions pu le leur reprocher, si jamais ils s'étaient manifestés. Les élus eux venaient, en revanche. Il y avait même deux élus qui étaient présidents du groupe de travail – et qui n'était pas forcément d'accord avec la technostructure en question.

Globalement ça a été accepté par les groupes de travail, par les commissions, puis en réunion plénière. Même s'il y a eu des résistances. Certains disaient que 0.3% par an, ça limite quand même beaucoup, mais je leur répondais que sur les 12 ans de la charte, ça faisait 3.6% en réalité et donc que s'ils préféraient, nous aurions pu écrire 3.6% sur 12 ans. De toute façon, c'est bien la moyenne, sur l'ensemble du territoire et sur les 12 ans qui compte. Mais c'est vrai qu'il faut regarder de près. Et nous avons bien pris soin de faire un état zéro, aussitôt après. Nous connaissons l'état zéro du territoire à la parcelle près.

Notre problème majeur concerne les zones d'activités. Dans le Valenciennois par exemple, ils font beaucoup de logistique, ce qui représente d'énormes surfaces prises pour assez peu d'emplois finalement. Donc il en faut un peu, mais pas trop. Autre exemple, nous avons aidé une petite communauté de communes, qui voulait faire une sortie d'autoroute pour développer une zone d'activités, à faire en sorte que la sortie en question prenne en compte les questions environnementales, en particulier concernant le traitement des eaux pluviales etc.

LC : Globalement, dans la mise en œuvre d'une charte de parc, qu'est-ce qui est réglementé et qu'est ce qui ne l'est pas ?

DM : Nous ne pouvons rien réglementer. Pour ce qui est de l'eau par exemple, nous nous appuyons sur le SAGE et sur le SDAGE, ainsi que sur la directive cadre sur l'eau.

LC : J'avais une question concernant le pilotage de la mise en œuvre de la charte par le syndicat mixte. J'ai cru comprendre qu'un enjeu important était pour vous de recueillir de l'information sur les activités et les contributions respectives de l'ensemble des signataires de la charte. Comment faites-vous et que se passe-t-il si vous vous rendez compte que l'un d'entre eux ne remplit pas ses engagements ?

DM : Nous sommes souvent au courant parce que nous devons donner des avis. C'est par ce biais là que nous faisons savoir ce que nous pouvons penser sur certains sujets. Un élément important est que nous demandons à être associés très en amont. Mais parfois nos avis ne sont pas suivis. Par exemple, nous avons donné un avis sur la création d'une rocade à

Valenciennes, mais il s'agissait d'une rocade dans la logique d'infrastructures qui ont déjà été faites. Nous avons donné un avis défavorable parce que cela ne tenait pas assez compte des conséquences environnementales et des dégâts qui seront causés par le projet, alors que des efforts auraient pu être faits pour minimiser ces dégâts au maximum. Mais puisque la rocade, faite par le CG, est soutenue par les communautés d'agglomération et les communautés de communes, elle va se faire. Mais notre avis était défavorable. Ces avis là, nous les donnons en réunion de bureau – ce n'est pas le directeur tout seul qui le fait. Ainsi, tout le monde est au courant, c'est un avis partagé.

LC : Pour en revenir à la charte, le document précise un certain nombre d'objectifs stratégiques qui concernent le territoire et donc reposent sur les actions de tous, mais la charte est aussi évaluée par l'Etat. J'ai crû comprendre que le système d'évaluation dans la charte est aujourd'hui beaucoup plus pointu qu'avant.

DM : Oui, c'est vrai qu'avant nous n'évaluions pas vraiment. Mais il faut quand même tenir compte du fait que chaque révision de charte se fait sur la base de l'évaluation de la charte précédente. Et si les objectifs ne sont pas respectés, on se fait virer. Il y a un parc à qui c'est arrivé. Mais c'est une évaluation ex-post. Aujourd'hui nous faisons en plus de cette évaluation, une évaluation en continu (ce sont aussi les textes qui ont évolué). Etant donné que nous ne pouvons pas non plus tout évaluer tout le temps, nous avons choisi des thèmes plus précis que nous suivons de très près. C'est de cette manière que nous travaillons aujourd'hui, avec un logiciel qui est mis au point pour l'ensemble de tous les parcs. Nous avons été volontaires pour faire partie des premiers à essayer ce système.

LC : Et donc le fait que l'évaluation ait changé, cela vient plutôt d'une initiative de l'Etat ou c'est aussi quelque chose qui vous semble intéressant ?

DM : Oui, je pense que c'est un outil pratique et intéressant. Mais il faut que cela reste un outil pratique et intéressant. Nous ne pouvons pas passer notre temps à faire de l'évaluation. Notre objectif est d'abord de faire le boulot. Il ne faut pas que cela devienne des charges de travail trop importantes. Il faut raison garder. Nous ne sommes pas là pour faire des tonnes de papier pour le plaisir, nous devons agir pour le territoire et vérifier que le travail est bien fait, mais en gardant un certain bon sens.

LC : D'accord. Pour aborder la suite de la grille d'entretien. Selon le code de l'environnement, les missions d'un PNR sont à la fois de protéger un patrimoine naturel sensible, mais aussi de favoriser le développement économique local. Ressentez-vous l'existence de tensions entre ces deux objectifs ? Pensez-vous que le rôle du parc soit de rendre compatibles ces deux dimensions contradictoires du développement économique, et de protection de la nature ?

DM: Pour moi, le développement durable a trois pieds et les trois pieds ont la même importance : développement social, développement économique et protection de l'environnement. Ce qui me paraît vraiment indispensable et je le dis souvent, c'est de trouver une position d'équilibre.

LC : Et cette mise en compatibilité se joue bien au travers de la charte ?

DM : Oui tout a fait. Je l'ai toujours pensé et dit sur ma commune, je suis persuadé que pour qu'il y ait un développement économique et social, il faut un environnement à la hauteur et qui soit respecté. Autrement dit, c'est la protection de l'environnement qui permet le développement économique et social. Il est possible d'avoir les 3 en même temps. Je pense que l'environnement est un facteur positif pour le développement économique.

J'en reviens toujours au terroir de Rieulay. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela peut représenter, mais je me suis retrouvé avec un chantier de 140 hectares, tout le long d'un village, avec le vent qui emmenait toute la poussière du chantier dans le village. Nous étions une commune minière, à côté des puits fermés, des sites abandonnés, des usines qui ferment, les sous-traitants des houillères qui arrêtent, les friches industrielles... une véritable catastrophe. J'ai vécu cela et j'ai dit aux autres élus, avec un territoire comme cela, on peut raconter ce qu'on veut pour avoir des emplois, mais jamais aucun emploi ne viendra se créer ici. C'est impossible. Donc nous devions commencer par rétablir l'environnement. C'est-à-dire l'environnement écologique, paysager, mais aussi l'environnement scolaire, associatif etc. Tout cela devait se développer si nous voulions avoir la chance de voir revenir les entrepreneurs. Sinon, il n'y aura jamais d'entreprise. C'est pour cela que j'ai voulu que le terroir soit transformé au fur et à mesure de l'exploitation, afin de le réaménager : il s'agissait de transformer progressivement un point négatif en un point positif. Et nous y sommes parvenus. Je n'ai pas voulu laisser la friche se faire, sachant qu'on devrait la traiter par la suite. Aujourd'hui nous sommes reconnus parce que nous avons réussi cette opération.

Nous avons aussi beaucoup travaillé dans cette perspective : parce que nous sommes une commune minière, je suis devenu le vice-président de Bassins Miniers Unesco (BMU) et nous avons réussi à faire classer le territoire au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est représentatif du fait que nous essayons de toujours coordonner les initiatives : j'ai été pendant 9 ans le président du centre historique minier de Lewarde. J'ai toujours travaillé sur ces thématiques de l'environnement et de l'après-mine. Parce que l'après mine libère des terrains qui peuvent servir à de nouvelles activités. J'ai voulu que le terroir de Rieulay soit très attractif, parce que sur les autres sites miniers, la pratique était de tout abattre pour faire des zones d'activité. C'était des carreaux de fosse, donc il suffit d'abattre et le terrain reste plat. Mais avec le terroir, j'ai pu faire quelque chose de vallonné, qui est devenu très attractif du point de vue territorial. Je suis persuadé que d'avoir un territoire attractif permet le développement économique.

C'est aussi ce que j'ai voulu faire comprendre aux intercommunalités quand elles se sont créées : nous sommes un élément positif de par l'attractivité du territoire, ce qui veut dire attractif aussi pour les entreprises. Il ne faut donc pas nous voir comme un inconvénient parce que l'on protège l'environnement, mais comme un avantage, pour le développement économique. J'ai dit ça tout le temps pendant que j'étais élu.

LC : Oui et dans la charte, il y a plusieurs vocations et orientations qui reprennent précisément ces idées : vous vous donnez comme objectif de « renforcer l'attractivité économique » (vocation n°3, orientation n°7) et « d'enrichir la biodiversité » (vocation n°2, orientation n°4). Ma question est donc la suivante : est-il possible de faire les deux en même

temps ? Au bout d'un moment, l'objectif d'attractivité du territoire ne va-t-il pas se heurter à la protection de l'environnement ?

DM : Prenons un exemple : l'eau. Sur notre territoire, nous pompons l'eau pour les agglomérations Valenciennoise et Lilloise et pour notre territoire aussi. Cette eau, il suffit à l'heure actuelle de la pomper parce qu'elle est encore dans un excellent état. Mais si nous la polluons, que faudra-t-il faire ?

LC : La nettoyer.

DM : Oui, la nettoyer. Et bien je considère que le développement économique c'est aussi faire en sorte de ne pas avoir besoin de la nettoyer. Tout le travail que nous faisons avec le SAGE – et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans le SAGE – consiste à pouvoir pomper l'eau potable d'excellente qualité, dès le départ. Actuellement, les zones que nous protégeons sont les zones où les réservoirs sont situés, c'est-à-dire là où nous pompons l'eau. Alors qu'au même endroit il y a une couche d'argile de Louvil qui fait qu'aucune pollution ne peut passer. En revanche, cette couche d'argile finit par s'arrêter au niveau du plateau de l'Ostrevent, où la craie est à fleur de terre. Donc si nous polluons à cet endroit, toute la nappe sera polluée. C'est donc là-bas qu'il faut travailler, plus que là où il y a les stations de pompage. Pour moi, tout ce travail, c'est aussi du développement économique.

LC : C'est-à-dire de repérer là où il faut protéger ?

DM : Oui. Si l'on veut protéger les zones de prairies humides, il faut que les agriculteurs puissent gagner de l'argent sur ces zones là. Sinon, ils vont les labourer. C'est aussi du développement économique au sens où il faut trouver les solutions, les financements etc. Croyez-vous qu'aujourd'hui, alors qu'il y a beaucoup de zones d'activités qui se créent partout, qui sont loin d'être pleines et sur des territoires qui sont autre chose que chez nous, ceux qui sont prêts à créer une entreprise vont aller s'installer dans un endroit qui va nuire à leur image de marque ? Non. Mais s'il y a autour un territoire qui s'appelle parc naturel régional, c'est positif pour elles.

LC : Pensez-vous que, pour autant, le parc soit tout de même tiraillé entre ces deux aspects, d'être au service du développement local et de la protection de l'environnement, ou bien c'est compatible ?

DM : Pour moi c'est compatible. Et l'un dépend de l'autre. Pour moi cela a toujours été évident. Peut-être parce que j'ai été traumatisé par la situation dans laquelle j'étais à l'époque quand j'ai été élu en 1971. Je suis complètement persuadé que l'environnement c'est aussi la qualité du cadre de vie et que nos habitants du NPDC méritent autant que les autres d'avoir un cadre de vie agréable. Parce que moi, j'étais dans un village qui était l'exemple du développement non-durable. Pendant un siècle, nous avons fait un terribil et bousillé toute une tourbière de 140 hectares. Et après, quand on a eu fini le bousillé, on a recommencé à bousiller à nouveau ce qui avait repoussé depuis, pour pouvoir le ré-exploiter. Pour moi c'est vraiment du développement non-durable et subi aussi. Donc j'ai voulu que nous arrivions à un

développement durable voulu ! Et j'ai gardé le même raisonnement pour le parc que pour la commune dont j'ai été maire.

LC : Pour autant, le parc ne peut pas tout faire. Pourriez-vous me donner un ou plusieurs exemples d'enjeux territoriaux importants, selon vous, mais sur lesquels vous sentez que le parc a peu de capacités d'action, ou au contraire un ou plusieurs exemples sur lesquels vous pensez avoir suffisamment de capacités d'action ? Si l'on reprend l'exemple que vous mentionniez tout à l'heure, le parc travail avec les agriculteurs et les éleveurs pour le maintien des prairies humides. Mais le parc ne peut pas agir sur la PAC qui a un rôle déterminant sur ces pratiques...

DM : Non, mais il est toujours possible de râler si cela ne va pas dans le sens qu'on veut ! Le problème de la PAC est que c'est toujours prévu globalement, alors que nous nous raisonnons à l'échelle du territoire. Nous avons fait un état des lieux avec le parc Belge. Je crois qu'il y avait 12 agricultures différentes sur le territoire, alors que nous sommes obligés de faire avec des textes qui viennent d'en haut. Cela n'a pas beaucoup de sens. Lorsque nous travaillions avec les subventions territoriales c'était plus adapté, nous pouvions travailler plus facilement.

Pour revenir à cet enjeu sur la comptabilité. Je vais vous donner un exemple, il y a depuis très longtemps sur le territoire du parc une entreprise qui a été créée par la famille Malaquin et qui s'occupe du traitement des déchets. Lorsqu'ils ont voulu s'agrandir pour se moderniser, ils ont dû remplir des dossiers. Nous avions le choix entre dire que nous n'en voulions pas sur le territoire du parc, alors qu'ils ont toujours existé, ou les aider à monter un dossier et à faire les efforts nécessaires pour être dans les clous. Nous avons choisi la seconde solution, pour qu'ils puissent continuer à se développer, tout en prenant en compte le fait qu'ils se trouvent dans un territoire de parc, c'est-à-dire en allant au-delà de ce qui était obligatoire en la matière. Ils ont même tenu compte du fait qu'une activité comme la leur c'est des camions qui passent et ils ont géré ce problème des camions qui passent dans un territoire de parc. Nous avons réglé le problème de cette manière, sans nous opposer à tout. Certains disaient qu'il fallait les envoyer ailleurs, juste à la frontière, chez les autres. Mais pour moi nous devons raisonner en territoire ouvert. Mettre une merde à la sortie du territoire, cela veut dire que le territoire devient une merde aussi. Or, le tout c'est qu'il n'y ait pas de merde.

LC : Je pense avoir déjà pu le sentir dans votre discours mais pour vous, le parc faisait déjà du développement durable, avant l'heure finalement ?

DM : Oui, nous ne savions pas que cela s'appellerait comme cela un jour. Mais cela me paraissait tellement logique que c'était comme ça qu'il fallait faire.

LC : Mais alors pour vous, qu'est-ce que cela veut dire « développement durable » ?

DM : Et bien c'est vivre dans un territoire vivable. Je ne sais pas comment expliquer cela. Cela m'a toujours paru évident. Le jour où je me suis retrouvé élu, cela m'a paru évident, justement parce que j'étais dans le cas contraire. Dans le développement non-durable. J'avais sous les yeux l'exemple de ce qu'il ne fallait pas faire.

Quand j'étais jeune, j'habitais à Somain, la cité des cheminots. Derrière la cité des cheminots qui y avait ce que nous appelions la briquette. C'était une usine des houillères qui

fabriquait des briquettes qui servaient à faire fonctionner les machines à vapeur et à faire des boulets. Nous étions tout le temps dans la fumée et dans la poussière. Ma mère faisait la lessive le jour où le vent voulait bien aller dans l'autre sens, sinon nous ne pouvions pas faire sécher le linge. J'ai vécu comme ça quand j'étais jeune. Lorsque je me suis marié, j'ai fait construire à Rieulay, parce que c'est vraiment un village rural – enfin, c'est à la limite du bassin minier, donc juste à côté de là où j'habitais avant mais côté plutôt rural. Il y avait le terril, tout boisé, tout le long du village. Nous avons fait bâtir en 1966-67 et en 1975, les bulldozers sont arrivés et ils ont tout foutu en l'air. Alors là j'ai commencé à être un peu traumatisé et à me dire quand même, cela ne va pas recommencer !

LC : Mais que s'est-il passé à ce moment là ?

DM : Et bien, il y avait une fosse à Somain et une fosse à Pecquencourt. Et par train, les deux fosses amenaient tous les stériles sur le territoire de Rieulay. Il y avait avant cela une belle tourbière de 140 hectares qui ont été entièrement recouverts en un siècle. Mais au bout d'un siècle les usines ont fermé. Donc c'était fini, mais le contour du terril était encore boisé. Les houillères avaient une centrale thermique à Hornaing avec le charbon extrait des mines de Somain, Fenain etc. Mais lorsque les puits de mines ont fermé, ils n'avaient plus de charbon pour faire fonctionner leur centrale. Donc ils se sont dit que les terrils étaient aussi une réserve de charbon. Parce que jusqu'en 1945 il n'y avait pas de lavoir, on triait le charbon la main. Donc les cafus, les trieuses, enlevait les blocs de charbon mais toute la poussière venait sur les terrils avec les stériles. Mais à partir du moment où on a inventé le lavoir, il suffit de faire repasser le terril dans un lavoir pour récupérer tout le charbon.

LC : D'accord. Et donc ils ont déboisé pour récupérer le charbon.

DM : Oui. J'étais au conseil municipal et ils ne nous ont même pas avertis qu'ils allaient le faire ! A l'époque, les houillères faisaient ce qu'ils voulaient. C'était les seigneurs sur leur territoire. Ils ont donc fait venir des bulldozers qui ont tout foutu en l'air, comme ça c'était fait. Ce n'était même plus la peine de rouspéter, tout était à ras. Et ensuite ils pouvaient ré-exploiter. Comme ils avaient fait avant, ils reprenaient le terril par trains et ils l'envoyaient à la fosse où il y avait un lavoir. Ils relavaient le terril, renvoyait les stériles sur un autre terril à Germinie et Pecquencourt et le charbon partait à la centrale. C'est ainsi qu'ils ont ré-exploité le terril. Nous nous sommes arrivés à la fin de la l'exploitation du terril... et il fallait que ça recommence ! Nous repartions complètement pour ce que nous avons vécu pendant un siècle dans le village. Ils ont travaillé comme ça jusqu'à tant que le lavoir soit abattu, en même tant que la fosse.

Quand ils ont abattu le lavoir, nous avons eu peur de rester avec une friche dégeulasse de 140 hectares. Mais ils ont créé une filiale, avec une entreprise privée, qui a installé un lavoir sur le site directement. A partir de là, nous avons pu travailler sérieusement. Parce qu'auparavant ils exploitaient par wagon. Donc ils scalpaient le terril en avançant avec le train et en culbutant le terril directement dans les wagons avec les bulldozers. Mais une fois que l'entreprise s'est installée sur le site, nous avons pu discuter avec le chef d'entreprise et puis il y a eu une modification de la législation et ils avaient obligation de discuter avec la commune. Ca a vraiment changé les choses. Le lavoir étant sur le site, nous avons dit qu'il fallait

exploiter non plus par tranches mais perpendiculairement, en partant du village, de sorte qu'il soit possible de réaménager au fur et à mesure. C'est ce que nous avons fait. Nous avons réaménagé le site au fur et à mesure de l'exploitation. Et nous avons eu une entreprise intelligente qui a bien compris que tout ce qui était bon pour la commune était aussi positif pour elle. Cela lui a permis d'avoir des tas de chantiers partout, en Pologne etc. Nous recevions des tas de délégations qui venaient voir comment nous travaillions sur le site. Nous avons aussi profité du fait que le terril avait été construit sur la tourbière, parce que la masse du terril avait poinçonné la tourbe, de sorte qu'en enlevant le terril nous avions un bel étang qui s'est dégagé. Aujourd'hui nous avons un bel étang de 23 hectares, avec le reste du terril. Parce l'autre bout du terril n'était pas à ré-exploité : il avait été fait du temps des lavoirs. Il n'y avait pas de charbon à récupérer de ce côté-là. La partie qui a été récupérée était contre le village. Aujourd'hui, nous avons un site reconnu, classé par Bassins Miniers Unesco (BMU).

LC : Et donc selon vous, cette entreprise là faisait, avec vous, du développement durable.

DM : Oui, elle avait bien compris tout son intérêt. Et puis il y avait eu une enquête publique pour qu'elle puisse s'installer. Quand le patron est venu à la salle des fêtes, il a bien vu qu'elle était pleine. J'avais déjà discuté avec lui de ce que je voulais. Il m'avait dit que j'étais quand même exigeant par rapport à d'autres etc. Mais la salle des fêtes était pleine, parce que quand j'étais maire, tous les trimestres, nous faisons une assemblée du village. Je réunissais la population dans la salle des fêtes et puis nous discussions de ce que nous faisons dans le village. Donc les gens avaient l'habitude de ces assemblées de village et ils sont venus. Au bout de 10 minutes, une fois que j'ai expliqué ce que je voulais il m'a dit « *Monsieur le Maire vous avez raison, je ferais tout ce que vous voulez. Je n'ai pas le choix* ». Parce que tout le village était venu pour voir comment nous allions réaménager le site.

Donc ça s'est bien passé et nous avons aussi eu de la chance parce que nous avons reçu des financements européens, les contrats de plan Etat-Région friches industrielles, puis j'ai été dans la commission qui a créé l'EPF à la Région. Et avec l'Etablissement Public Foncier régional, quand les travaux ont été finis, ils n'avaient plus qu'à donner le coup final sur tout ce qui avait été préparé. Par exemple, nous avons fait une plage de sable. L'entreprise avait tout préparé au bord de l'eau. Pour la commune, cela n'a coûté que le prix d'achat du sable, son transport et sa mise en place. Tout a fonctionné comme ça. Nous avons fait notre stade sur le terril aussi et pour faire le terrain de football, c'est l'entreprise qui a fait une couche drainante de 3 mètres de haut avec des cailloux calibrés. Ils ont bien tout préparé.

Dans le plan d'occupation des sols aussi, nous avons modifié la rocade Nord (l'A21 de maintenant). A l'origine, elle devait arriver sur Rieulay et faire le tour du terril, mais elle fichait en l'air une ferme et un bois et beaucoup de zones agricoles. Donc nous avons proposé de modifier cela : puisque le terril était sur une zone exploitée du plan d'occupation des sols, il était plus simple de la faire aller tout droit. Cela rapprochait un peu l'autoroute de Rieulay, mais tout le village est sur la friche et, à l'époque, je m'étais dit que c'était autant d'espace que nous n'aurions pas à remettre en état. Par contre, à la sortie du village, c'était la sortie de la friche et la rocade continuait dans les champs. Et j'ai donc demandé, lorsque nous avons fait le terrain de football, à ce que les camions qui emportaient les schistes pour les remblais, qu'ils les remplissent au retour avec de la bonne terre pour faire mon terrain de foot. En

conséquence, le terrain de foot ne m'a coûté presque rien. Nous avons travaillé comme ça tout le temps. Ca paraît peut-être du bricolage, mais nous avons fait des tas de choses « exceptionnelles » comme ça... avec des moyens exceptionnels aussi !

LC : Oui, cet historique explique pas mal de choses. Pour en revenir aux PNR, la notion de « patrimoine naturel » semble faire fortement référence. J'aurais deux questions sur le sujet : d'une part, que signifie cette notion pour vous – cela correspond-il à une vision particulière de la protection de l'environnement ; et, d'autre part, quelles sont les caractéristiques locales du patrimoine naturel en NPDC et/ou sur le territoire du Parc ?

DM : Nous avons du patrimoine architectural, mais étant donné que nous sommes dans une zone frontalière, les allers et venues des armées ont fait pas mal de dégâts et les révolutionnaires aussi. Mais nous avons tout de même de beaux restes. Au-delà du patrimoine bâti, nous avons surtout du patrimoine naturel. Je le disais tout à l'heure, pour moi c'est l'espace qui n'a pas été consommé en fin de compte. Pour moi il s'agit aussi bien des espaces naturels comme les zones humides que des zones de cultures agricoles. Les zones agricoles sont tout de même plus naturelles que les autres. Surtout lorsqu'il y a de l'élevage. C'est tout le problème de l'élevage actuellement, qui a tout de même besoin d'être soutenu. C'est aussi pour cette raison que nous insistons beaucoup sur les consommations de produits du terroir, des productions locales etc. Et puis, le patrimoine naturel c'est aussi les forêts. Nous avons tout de même plusieurs massifs : la forêt de Saint-Amand, de Marchiennes, de Flines... nous avons un territoire bien boisé par rapport au territoire régional. Et nous avons un territoire humide : nous avons un fleuve, l'Escaut et une rivière, la Scarpe, plus tous les fossés qui avaient été creusés du temps des moines pour rendre la terre cultivable dans les marais. Donc nous avons des zones marécageuses, des tourbières... des choses intéressantes. Même si ce n'est pas la qualité de certains territoires de parcs, du sud de la France notamment. Mais moi je pense que c'est un territoire qui a aussi son charme. Ne serait-ce que parce que c'est le mien !

LC : Et lorsque l'on parle de « protection de l'environnement », pour vous cela a plutôt trait à la protection de la nature ou des éléments naturels (zones humides, forêts, sols...) ou bien, de manière plus générale, il s'agit d'une préoccupation qui regroupe aussi les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'agriculture, voire de transport et d'énergie... ?

DM : Oui, pour moi c'est tout ce qu'il y a autour de ce que nous créons. Cela me paraît aussi évident. Et c'est aussi la création d'espaces naturels. Les 140 hectares dont je vous parle depuis tout à l'heure sont devenus une zone Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département. C'est de la création d'espaces naturels à partir d'une friche. C'est quelque chose sur lequel je n'ai pas insisté, mais si j'ai réussi à gérer cela avec l'entreprise et avant avec les houillères (et avec les houillères ce n'était pas facile) c'est en m'appuyant sur l'équipe de technicien pluridisciplinaire du parc aussi. C'est grâce à cette équipe qu'il est possible d'avoir réponse à tout. Lorsque j'avais à discuter avec ceux qui auraient pu être des adversaires, lorsqu'ils voyaient à quel point j'étais bien renseigné, ils se disaient qu'ils perdaient leur temps à argumenter aussi. Tout ce que je disais, on ne pouvait pas dire le contraire. Moi personnellement, j'étais professeur de mathématiques, si je n'avais pas eu cette

équipe là je n'aurais pas pu faire tout cela parce que je n'ai pas toutes les compétences qu'il y a ici. Même si progressivement j'ai fini par en acquérir, ce n'est tout de même pas pareil.

A mon sens, la remise en état des friches et la reconquête des espaces, cela fait partie de la protection de l'environnement. Je vous ai donné l'exemple, tout à l'heure, d'une petite communauté de commune qui a créé une zone d'activité et que nous avons aidé à faire en sorte de minimiser les impacts sur l'environnement – même si nous n'étions pas très favorables à ce qu'ils fassent cette zone d'activités, ils en avaient besoin pour vivre. Ce sont les techniciens qui ont travaillé avec eux et avec la chambre de commerce. Parce que le projet de la chambre de commerce était au départ de faire une zone d'activités, comme ils l'auraient fait n'importe où. Mais aujourd'hui elle n'a plus rien à voir avec une zone d'activité type. Par exemple, l'eau est gérée correctement, grâce à des fossés qui ont été prévus suffisamment larges pour l'eau de pluie etc.

LC : Dans votre conviction personnelle, pourquoi pensez-vous qu'il soit important de protéger l'environnement justement, ou le patrimoine naturel ?

DM : Parce que c'est mon cadre de vie. Je pense que, pour s'épanouir, l'Homme a besoin d'un cadre de vie agréable et sain. Je vous le dit, je suis traumatisé par les fumées de ma jeunesse. J'ai tout fait pour que le territoire soit respecté ou réhabilité.

LC : Donc finalement ces convictions n'ont pas beaucoup évolué au cours de votre vie ?

DM : Non, j'ai toujours pensé cela. A l'époque je pensais comme maintenant, sauf que c'était vraiment différent de ce que pensaient tous les autres à l'époque ! Quand je disais aux autres élus ce que je voulais faire du terroir de Rieulay, ils me disaient « *tu n'y arriveras pas, ce n'est pas possible, laisse faire les houillères, de tout de façon c'est eux qui décident* ». Alors que moi j'ai toujours raisonné comme ça, parce que cela me paraît essentiel. Mon père était cheminot et donc je pouvais voyager pour rien, en train. J'ai donc été dans d'autres régions de France, j'ai voyagé un peu. Et quand je voyais le cadre de vie des autres et puis le mien... je me disais, ce n'est quand même pas possible, comment peut-on être obligés de vivre dans ces conditions là ? Et tout cela nous a été imposé « *au nom du travail* » en fin de compte. Pour avoir du travail on acceptait n'importe quoi. Mais moi j'estime qu'au nom du travail nous ne devons pas accepter n'importe quoi. Et de toute façon, les choses ont évolué et aujourd'hui c'est sûr qu'il n'y aura plus de travail là où il y a n'importe quoi !

LC : Et dans une perspective historique, sur le PNRSE, pensez-vous que les manières de justifier du bien fondé de l'existence du parc aient fortement évolué ? Vous avez dit tout à l'heure, que le parc était vu comme un « poumon vert » entre Lille et Valenciennes, mais aujourd'hui le parc a aussi un rôle d'animateur local etc. Pensez-vous que les façons de faire et de se représenter « pourquoi il faut un parc » et « qu'est-ce qu'il faut y faire » aient beaucoup changé ?

DM : Oui, il est certain que cela a évolué. Mais je pense que maintenant le parc est tout de même reconnu tel qu'il est. Ne serait-ce que parce que nous avons beaucoup insisté sur ce que sont les missions d'un parc, surtout au moment de la naissance des intercommunalités. Parce que pour tout le monde, avant, nous étions plus considérés comme des protecteurs de

l'environnement et pas comme ces « développeurs » ou, comment dirais-je... et bien comme des faiseurs de développement durable, finalement. Donc les trois pieds du tabouret étaient déséquilibrés. Mais cela n'enlève pas l'importance de la protection de l'environnement. Ce sont les autres missions qui ont pris leur bonne place.

LC : Donc vous diriez que cela a quand même changé, au moment où les intercommunalités ont été intégrées ?

DM : Oui cela a évolué dans le bon sens et même avant la montée des intercommunalités. Cela a été assez progressif.

LC : Alors le poumon vert c'était surtout lorsque le parc était autour de la forêt ? Alors que les choses ont évolué avec l'élargissement progressif ?

DM : Oui c'est plutôt ça. L'idée du poumon vert est liée à la manière dont le parc a été créé. Le conseil général et les élus du coin réfléchissaient à cette idée de créer quelque chose pour protéger la forêt entre les deux agglomérations. Ensuite, presque au même moment, arrivent les textes de 1973 sur les parcs. Ils se sont dit « *on est en train de nous servir ici, ce à quoi on réfléchit dans notre petit secteur* ». Ils ont donc tout de suite fait un dossier et ils ont été les premiers. C'est pour cela que le parc a été créé, plutôt orienté vers cette idée du « poumon vert », pour faire en sorte que la forêt, qui était divisée, ne le soit plus (comme je vous l'ai dit tout à l'heure). A l'époque, la forêt n'était pas complément domaniale et les premières actions qui ont été menées, étaient sous la responsabilité de l'ONF. Le premier directeur du parc, c'était le patron de l'ONF du coin. Ensuite, la législation et les textes sur les parcs ont évolué aussi. D'abord avec la loi paysage, et puis encore par la suite.

LC : La loi paysage a rendu obligatoire la gestion sous forme de syndicat mixte, c'est bien cela ?

DM : Oui, nous y étions déjà, mais beaucoup de parcs étaient dirigés par des associations.

LC : Et qu'est-ce que cela change d'être en syndicat mixte ?

DM : Et bien c'est une structure tout de même plus sûre avec des engagements etc. C'est une collectivité reconnue.

LC : Pour aborder maintenant la dernière partie de la grille d'entretien, avez-vous déjà entendu parler des services écosystémiques ? Comment les définiriez-vous ?

DM: D'après ce que j'ai compris il s'agit de la relation entre les écosystèmes et l'homme et ce que cela peut lui apporter. Cela fait partie des mots ou des concepts qui sont arrivés progressivement. Mais c'est ce que je vous ai dit, pour moi c'est clair que les hommes et la nature sont liés.

LC : Pensez-vous que le fait de parler des bienfaits procurés à l'homme par la nature soit une argumentation valable pour le parc, un élément dont vous devez vous saisir ?

DM : Oui. Le problème est que nous vivons dans une époque où tout ce qui a de la valeur, c'est ce qui se monnaie. Mais un environnement agréable, cela ne se monnaie pas en fin de compte. Nous ne disons pas « *cela apporte autant d'argent au territoire* ». Alors qu'une zone d'activité ou un lotissement, on sait dire « *cela amène autant* ». Mais préserver une prairie humide, il faut dire que cela amène 1) du bien être à la population, 2) le fait que l'eau qui s'infiltré soit de bonne qualité, alors que si l'on imperméabilise, cela part au fossé, qui part à la Scarpe, puis à l'Escaut, puis à la mer et donc la nappe phréatique n'est pas réapprovisionnée et nous sommes bien embêtés pour pouvoir vivre. Ce sont des liaisons de ce genre là.

LC : Oui. C'est d'ailleurs une tendance qui est en train de se réveiller avec les services écosystémiques, le fait de faire des calculs économiques et monétaires pour montrer cette valeur. Qu'en pensez-vous ?

DM : Et bien d'une part, cela me paraît difficile. Je ne vois pas comment on peut faire. Mais plus que cela, c'est impossible puisque pour moi c'est inestimable. Et puisque c'est inestimable, je ne vois pas comment on peut le mesurer. C'est ça le problème.

LC : Mais cela pourrait vous être utile, stratégiquement, pour négocier etc. non ?

DM : Peut-être, mais je ne vois pas comment faire. Je laisse faire les autres. A mon niveau, je ne suis pas capable de faire tout cela. J'essaie de voir ce qui est déjà chiffrable, c'est-à-dire le fait de voir comment est-il possible de protéger le terrain, pour l'eau qui s'infiltré et la nappe phréatique, afin d'avoir de l'eau potable de bonne qualité, sans faire d'investissements extraordinaires avec des usines de dépollution. Cela doit pouvoir se mesurer. Il suffit de savoir combien coûte une usine pour dépolluer ce que l'on vient de polluer. Faire et défaire ça donne du travail. Le plus stupide, c'est que ça rentre dans le PIB !

LC : En ce moment, il y a des études au ministère sur cette question. L'Etat pourrait essayer de fixer des valeurs de référence en la matière. Imaginons que ces études soient faites et que des chiffres soient publiés et disent « *un hectare de zone humide vaut plus ou moins 6000 euros* ». Que pourraient faire les acteurs du Parc avec de telles évaluations ?

DM : A mon avis c'est un piège. Parce que si c'était du terrain à bâtir, ce n'est pas 6000 euros que cela vaudrait, mais bien plus ! Donc à partir de là, on peut le transformer en terrain à bâtir en le remblayant. Parfois, il faut se méfier des bonnes idées qui peuvent avoir des travers. Mais moi je considère que par exemple, aider un agriculteur à mettre des vaches sur une zone humide, cela a un coût. Mais si nous l'aidons, cela coûte bien moins cher que de devoir faire une usine de dépollution, si c'est macadamisé et s'il faut dépolluer l'eau de la rivière. C'est peut-être comme cela qu'il faudrait attraper le problème : par les effets induits que le fait de ne pas respecter les zones naturelles pourraient avoir, justement.

LC : Et donc, pensez-vous que c'est réducteur de faire des évaluations monétaires, ou bien, pensez-vous que la question est plutôt qu'il s'agit de faire attention puisque cela peut être un piège ?

DM : Cela peut être un piège, oui. Mais nous vivons dans une époque où ce qui n'a pas de valeur financière n'a pas de valeur. C'est un état d'esprit qu'il faut changer. Changer cet état d'esprit cela voudrait dire reconnaître que cela n'a pas de valeur, parce que c'est inestimable. Ca serait bien que les gens aient ça dans la tête !

Dans ma commune, j'y suis arrivé plus ou moins. Nous avons fait un plan d'occupation des sols (POS) en 1980 et j'ai procédé en assemblée de village, tout à été fait comme ça. Tout autour du village aggloméré de Rieulay, les endroits s'appellent « marais de ceci », « marais de cela »... même si maintenant c'est cultivé, les noms n'ont pas changé. Et j'ai réussi à faire en sorte que tout le monde soit d'accord pour que l'on arrête la construction à la dernière maison de chaque rue. Alors que nous aurions pu aller loin, nous avons 5 kilomètres de route qui va jusqu'à Marchiennes. Et encore maintenant, nous avons modifié le POS et fait le plan local d'urbanisme (PLU), mais tout le monde est encore d'accord avec cette logique, de considérer que le reste du territoire, c'est notre cadre de vie et qu'il faut donc le préserver.

A l'époque, c'est bien parce que je travaillais comme ça, en assemblée de village, que j'ai réussi à faire passer ça. Si je l'avais imposé, il y aurait eu des révolutions parce que certains terrains qui étaient à bâtir ne l'étaient plus, après coup. Mais aujourd'hui, au vu de la valeur qu'ont pris les terrains à bâtir dans les villes, j'aurais beaucoup plus de mal à le faire passer. Je l'ai fait au bon moment. En 1980 la ruée vers les villages n'existait pas encore. J'étais l'un des rares citoyens à avoir fait bâtir à la campagne.

LC : Pour vous c'est important pour le développement durable, ou pour le vivre ensemble, d'avoir un fonctionnement de ce type, participatif et démocratique ?

DM : C'est indispensable. Au début, cela pouvait être considéré comme un inconvénient. Mais résultat, tout le village s'est re-densifié. Nous avons pu faire des équipements dans le centre du village, en reprenant quelques champs, mais qui étaient dans le centre du village. Nous avons pu nous regrouper. Résultat nous avons pu nous rattacher à une station d'épuration depuis 25 ans. Nous avons un réseau de gaz dans le village. Mais si nous avions laissé partir les constructions, le réseau aurait été immense et cela ne serait peut-être pas encore fait.

LC : L'objectif de faire de la densité urbaine afin d'économiser l'espace est de manière plus générale un objectif fort pour le parc ?

DM : Oui. Il s'agit de densifier les villages, de garder les coupures vertes entre les villages et les hameaux, c'est-à-dire ne pas tout regrouper – ce qui fait parti de la trame verte et bleue.

LC : Et donc ce sont ces messages là que vous essayez de faire passer vers les maires des communes ?

DM : Oui et je pense que ce point est maintenant bien compris. Alors qu'au départ ce n'était pas gagné. En plus de l'évolution portée par le parc, il y a l'évolution normale qui se fait.

LC : De ce point de vue, j'ai souvent entendu que cela pouvait être une difficulté pour vous aussi, de devoir faire cette interface entre les politiques et tendances nationales et régionales, et le niveau local.

DM : Oui, d'où l'intérêt d'avoir une charte cosignée par tout le monde. Les SCOT sont obligés de s'y référer. Ce sont eux qui font appliquer.

LC : Et ce suivi de la charte est-il plutôt fait par l'équipe technique ou par le syndicat mixte ?

DM : Les deux. Nous travaillons vraiment ensemble. Mais le suivi des textes, c'est plutôt l'équipe technique. La veille permanente sur les financements européens qui permettent de développer des politiques sur les territoires de parc c'est aussi fait par les techniciens. En plus nous sommes aidés par ENRx. Tout ce qui est développé de positif dans un parc est développé ensuite par ENRx dans les autres parcs. Cela a concerné beaucoup d'activités, qui ont même ensuite été développées à l'échelle régionale par la Région.

LC : En France, on considère souvent qu'il y a trop de niveaux administratifs différents. De ce point de vue, au contraire, le parc n'est-il pas un échelon qui manque et qui devrait pourtant exister partout sur le territoire ?

DM : Dans toutes les zones rurales oui. Je crois que c'est ce qui a été tenté avec les Pays mais sans leur donner de moyens. Tout le problème c'est qu'il faut des moyens. Le parc ne peut vivre que s'il a des moyens apportés par le département, la région, un peu par l'Etat. Et en plus de cela, dans les textes, il faut qu'il y ait un patrimoine intéressant quand même. Mais c'est vrai que le plus important dans le parc, c'est clairement l'équipe d'ingénierie. Sinon, nous pouvons bien faire des belles phrases, mais comment les appliquer ? L'intérêt d'un parc est que nous n'avons pas de compétences, mais des missions. Nous sommes donc différents des autres structures. En plus, en milieu rural, nous sommes les seules structures avec une ingénierie de cette qualité et pluridisciplinaire. Et ça c'est indispensable. En tout cas d'après mon expérience d' élu, c'est très clair pour moi.

LC : De ce point de vue, vous sentez-vous en difficulté, puisque l'équipe technique a beaucoup augmenté (elle est passée de quelques personnes à plus de 40), alors que le budget a été reconduit plusieurs fois.

DM : Oui, mais ce n'est le cas que depuis 2 ou 3 ans. Notre objectif a toujours été d'utiliser l'argent que nous avons pour aller en chercher à l'extérieur, notamment à l'Europe, à l'Agence de l'eau etc. Tous ces éléments viennent abonder le budget. Le fait que nous nous sommes engagés dans le parc transfrontalier avec les Wallons s'explique aussi par cette raison.

LC : Donc en ce moment nous ne vous sentez pas dans une phase de contrainte budgétaire forte et vous n'êtes pas inquiets pour l'avenir ?

DM : Non parce que je sais que les parcs sont indispensables. Nous expérimentons beaucoup de choses ici qui ensuite sont diffusées à l'ensemble du territoire par la Région. Mais c'est aussi vrai pour les politiques de l'Etat, si vous prenez l'exemple des SAGE : les nôtres sont en

place et ils sont efficaces. Parce que l'équipe d'ingénierie était là pour aider les chargés de mission.

LC : J'ai aussi entendu dire que l'un des enjeux pour la charte, cela se joue avec les SCOT et que c'est à eux que vous devez faire accepter les principes de la charte ?

DM : Oui parce que ce sont eux qui appliquent. Nous faisons des réunions communes. Nous avons beaucoup travaillé avec le SCOT du Douaisis, je vous l'ai dit, qui s'est fait en même temps que la révision de la charte. Pour vous donner un exemple, lorsque nous avons décidé le 0.3%, il a fallu faire l'état zéro. Nous l'avons construit et cette manière de faire a été reprise par le SCOT du Douaisis, le SCOT du Valenciennois, des SCOTs du Pas-de-Calais, le parc Belge etc. qui ont utilisé la même méthode. Ainsi, cela a été fait de la même manière partout. Il n'y a que l'agglomération Lilloise qui ne l'a pas fait parce qu'ils étaient déjà dans un autre système pour construire cet état zéro de l'occupation de leur territoire. Nous participons aux réunions du SCOT du Valenciennois de la même manière que nous l'avons fait avec le Douaisis, sauf que maintenant la charte existe et que donc ce n'est plus en discussion avec eux.

LC : Merci beaucoup pour cet entretien. Je n'ai plus de questions.

## Annexe H : Entretien avec David Moulin

14 Novembre 2013 ; Durée : 1h59

Leslie Carnoye : Pourriez-vous vous présenter brièvement ? En indiquant par exemple, quel est l'intitulé de votre fonction au sein d'Espaces Naturels Régionaux (ENRx), votre parcours de formation et vos activités antérieures, mais aussi décrire rapidement en quoi consiste votre activité quotidienne.

David Moulin : Je suis David Moulin, directeur adjoint d'ENRx depuis 2007, mais je fais partie des effectifs de la structure depuis 1991. J'y ai exercé principalement une activité d'encadrement, notamment au sein du PNR de l'Avesnois, depuis 1994. J'ai aussi exercé différentes fonctions dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine naturel, de l'urbanisme et des paysages, avec des postes de chargé de mission et de responsable de pôle au sein du PNR de l'Avesnois. Je suis donc immergé depuis le début de mon parcours professionnel dans la culture PNR et plus particulièrement dans le NPDC. Mon intégration à la direction est liée au changement de statut de la structure. En tant que syndicat mixte, ENRx a été créé en 2003, mais il s'agit d'un changement de statut de l'association Espace Naturel Régional (ENR) qui existait depuis 1978. Ce changement de statut a eu lieu à la demande du Conseil Régional, qui est le principal financeur d'ENRx.

ENRx est une structure d'ingénierie, son statut l'amène à être représentée par des élus des 3 PNR du NPDC, de la Région et du Conseil Economique, Social et Environnemental régional. ENRx est un syndicat mixte qui fédère les 3 Parcs c'est-à-dire que depuis les évolutions législatives (multiples) chaque Parc a été amené à se doter d'une structure de gestion propre. A la création du PNR du NPDC, alors scindé en plusieurs zones, la marque PNR était gérée par Espace Naturel Régional (l'association). Mais depuis 1993, chaque parc a dû se doter de son propre syndicat mixte de gestion, ce qui a conduit à ce qu'il n'y ait non plus un Parc mais 3 Parcs : Capes et Marais d'Opale (qui est la fusion historique du Boulonnais et de l'Audomarois), Scarpe-Escaut et le dernier né en 1998, l'Avesnois.

Au sein d'ENRx, mes missions sont de deux natures : faciliter le transfert d'expérience issu de ce qu'il se fait dans les 3 PNR, au bénéfice d'autres territoires régionaux que sont les Pays, en particulier dans les domaines qui sont les nôtres, c'est-à-dire tout ce qui touche à la biodiversité et aux trames écologiques, mais aussi tout ce qui a trait au domaine de l'agriculture et au champ de l'urbanisme. Par ailleurs, je suis amené à conduire un certain nombre d'actions sous maîtrise d'ouvrage ENRx à envergure régionale et notamment le pilotage de l'opération « *Plantons-le-décor* », une opération grand public visant la plantation d'arbres et arbustes et de variétés fruitières. J'anime aussi des outils favorisant les échanges entre l'ingénierie des territoires en NPDC au travers d'un réseau social territorial dénommé RECOLTE.

LC : Pourriez-vous revenir sur votre parcours de formation ?

DM : Il est multiple. Initialement, il s'agit d'un BTS dans le domaine de protection de la nature, suivi d'une maîtrise de sciences en techniques en aménagement régional à l'université de Rennes et enfin d'un master en administration et management des collectivités locales à Lille 1.

LC : Même si vous avez déjà avancé beaucoup d'éléments sur le sujet, je me pose encore des questions sur la structure ENRX. Il s'agit donc d'une association qui est devenue un syndicat mixte régional, en 2003. Concernant ses modalités de financement, il s'agit essentiellement du Conseil Régional, est-ce exact ?

DM : Oui pour ENRX, sachant qu'il faut bien distinguer ENRX structure d'ingénierie – au sein de laquelle plus de 80% des dépenses sont des dépenses d'ingénierie c'est-à-dire essentiellement des paiements de salaires des personnels qui représentent 88 Postes. Ces personnels sont pour les 2/3 en mission dans les équipes de Parc. Nous mettons en mission du personnel d'ingénierie dans les domaines d'intervention et de compétence des parcs (agriculture, environnement, urbanisme et paysage, développement économique, éducation à l'environnement). Ces personnels remplissent des fonctions de cadre, de chargé de mission ou d'assistant d'études et sont donc en mission dans chaque équipe de Parc. Cependant, chaque Parc, du fait de son autonomie de gestion, a aussi des salariés qui sont directement liés au syndicat mixte du Parc lui-même.

Ce qui est important de mettre en perspective est qu'ENRX est une structure atypique, un atypisme que l'on cultive puisque elle est unique en France. Elle est la résultante du portage initial de la marque PNR du NPDC par l'association ENR et la volonté, malgré les évolutions législatives, des élus des Parcs de conserver une structure fédératrice qui permette de mutualiser des moyens, en ingénierie notamment.

LC : Donc au sein de chaque Parc certains personnels sont salariés d'ENRX ?

DM : Oui absolument, c'est le cas notamment du directeur, de la directrice adjointe, des responsables de pôle ainsi que d'un certain nombre de chargés de mission. Le personnel administratif en revanche est salarié du syndicat mixte.

LC : Au sein d'ENRX pourriez-vous m'en dire plus sur les rôles respectifs de l'équipe technique, de la direction et du comité syndical, du directeur et du président actuels, des élus etc. ?

DM : Comme le vous le disais, les élus – donc membres du comité syndical – représentent les 3 Parcs, le CESER et la Région. Comme tout comité syndical, il est le garant de la mise en œuvre des objectifs statutaires de la structure et prend les décisions relatives au budget et au plan d'action d'ENRX. Par ailleurs, notre principal financeur (la Région) fixe un certain nombre d'objectifs au travers d'une convention triennale dite d'objectifs, signée entre le président de région et le président d'ENRX et qui cadre la mise en œuvre de nos missions sur 3 ans. La période en cours couvre 2013-2015. Parmi ces objectifs figurent la mise en œuvre et le pilotage des chartes de Parcs – qui fait donc partie des compétences en termes d'ingénierie du syndicat mixte.

L'équipe de direction quant à elle est composée des trois directeurs de Parcs et de leurs directeurs-adjoints, des directeurs et directeurs adjoints d'ENRX, auxquels s'ajoute le directeur du Centre Régional de Ressources Génétiques – qui n'est pas une structure, mais l'un des domaines de compétence historique d'ENRX, dans le cadre de ses missions régionalisées. Donc chaque directeur de Parc est de fait un directeur délégué (par ENRX) et un

directeur adjoint d'ENRx. La structure est assez complexe, vu de l'extérieur, c'est ce qui constitue notre atypisme.

LC : A la région, quelles sont les personnes impliquées dans ce pilotage ?

DM : Les Parcs, comme d'autres territoires de projets que sont les Pays, dépendent de la direction de l'aménagement durable du Conseil Régional. C'est avec cette direction que sont négociées les conventions triennales d'objectifs. Depuis la dernière mandature, notre président est Emmanuel Cau, qui est aussi le VP environnement, climat, aménagement du Conseil Régional.

Un point important est que chaque syndicat mixte de Parcs a bien une autonomie de gestion. C'est-à-dire qu'il y a un lien hiérarchique entre le directeur et les salariés d'ENRx mais il n'y a pas de lien hiérarchique entre ENRx et les Parcs dans la mise en œuvre de leur Chartes respectives et de leurs plans d'action, puisque chaque Parc a son propre comité syndical qui est garant de la mise en œuvre de la Charte, des moyens mobilisés et du budget. Chaque structure est donc indépendante.

LC : Au-delà du fait que vous employez directement des personnels au sein des Parcs, pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les autres missions d'ENRX, son rôle et ses liens avec les 3 Parcs régionaux ?

DM : Nous avons des comités de direction tous les 15 jours qui rassemblent les équipes dirigeantes, dont celles de 3 Parcs. Nous faisons des revues d'actualité relatives aux problématiques qui concernent chaque territoire de Parc, mais nous identifions aussi certaines thématiques pour envisager des actions en inter-Parc (cela va être le cas de notre prochaine réunion).

A titre d'exemple, les problématiques relatives à la maîtrise de la périurbanisation sont importantes au niveau régional et concernent de fait les Parcs. Nous avons pu mettre en place des actions communes, avec un pilotage du personnel du siège et les chargés de missions concernés dans chaque équipe de Parc, ce qui nous a permis de mutualiser des moyens humains et financiers afin de mener des missions d'étude au service des territoires des 3 Parcs et de communes. En l'occurrence il s'agissait d'étudier la manière d'envisager et les modalités pratiques du renouvellement urbain en milieu rural. Voici un exemple.

Mais d'autre part, certaines initiatives peuvent venir des Parcs et être régionalisées. Il existe deux exemples historiques : dans le domaine de l'éducation à l'environnement, les « *sorties natures* » organisées dans le Parc Scarpe-Escaut ont amené à développer des outils pédagogiques qui aujourd'hui font l'objet d'une opération régionale intitulée « *objectif nature* » – qui ne concerne plus seulement Scarpe-Escaut, ni même les 3 Parcs mais d'autres acteurs en région, l'état (éducation nationale), de sorte qu'en bénéficie l'ensemble du public scolaire régional. Autre exemple : les actions de plantation et de commande groupées d'arbres et arbustes qui sont originaires du Parc du Boulonnais puis qui se sont étendues depuis les années 1990, par l'intermédiaire d'ENRx et sont devenues aujourd'hui l'opération régionale « *Plantons-le-décor* ».

Tout cela pour vous dire, qu'au-delà de la mise en mission de personnels et de la mise en œuvre des chartes de Parcs, l'articulation permet de mettre en œuvre des actions

communes aux 3 Parcs mais aussi de pouvoir tirer parti d'expériences ayant démontré leur pertinence et leur transférabilité au reste du territoire Régional – voire à d'autres.

LC : Je voulais aussi vous poser une question sur les grandes étapes historiques de la construction d'ENRx – sachant que vous avez déjà mentionné le moment où la structure est passée d'une association à un syndicat mixte en 2003. Mais pour avancer, peut-être avez-vous plutôt de la documentation sur cette question ?

DM : Oui, je peux vous donner de la documentation, mais je vois un élément historique important c'est celui de la loi paysage en 1993 qui a rendu obligatoire au niveau national l'administration et la gestion des Parcs par des syndicats mixtes, donc par des structures publiques. Auparavant, les PNR étaient gérés par les associations, par des fondations, par un panel diversifié de structures de gestion. Mais, depuis 1994, il y a une obligation de gestion par un syndicat mixte. Cela a constitué une évolution importante dans le paysage des PNR en France mais il y a aussi eu d'autres lois spécifiques qui ont régi la constitution des Chartes, au delà de la définition des domaines de compétence des Parcs et de leurs syndicats mixtes autour de 4 grands axes (préservation et gestion des patrimoines naturels et paysagers, qui fonde l'identité de chaque parc, l'éducation à l'environnement et au territoire, le développement économique local – notamment dans le domaine agricole, et l'expérimentation dans ces différents champs).

LC : Quels sont selon vous les acteurs ayant joué un rôle important dans la construction historique d'ENRX en région ?

DM : Je pense pouvoir vous donner de la documentation sur le sujet, mais je vous conseille de rencontrer sur ce point Jean-Luc Beghin pour le PNR Scarpe-Escaut, mais aussi Jean-Louis Thomas qui a une culture historique. Quand l'association ENR a été créée en 1978, il s'agissait d'une demande de l'établissement public régional (avant que les régions soient constituées) qui s'appuyait à l'époque sur un certain nombre de structures associatives pour mettre en place ses politiques - dont la politique environnementale régionale. C'est ainsi que l'association ENR a porté l'initiative de la création du PNR NPDC, y compris toutes les missions de pré-configuration des différents Parcs.

Sachant que la création d'un PNR revient aux Régions, se sont elles qui prennent l'initiative, mais celle-ci repose sur la volonté des territoires concernés. S'agissant du dernier né de l'Avesnois, le président Paul Raul, a aussi été président de l'association de préfiguration du Parc de l'Avesnois y a été pour beaucoup. Cela repose donc beaucoup sur une volonté politique locale, au-delà de la légitimité d'un territoire de par ses caractéristiques physiques et géographiques.

LC : Quels sont les acteurs principaux en région qui gravitent aujourd'hui autour de la gestion des Parcs et de la conservation ?

DM : Pour chaque territoire de Parc se sont les communes adhérentes au syndicat mixte et leurs intercommunalités, puisque depuis les lois de décentralisation les communautés de communes ont pris une place importante. Elles adhèrent et adoptent aussi le projet de charte. La Région également est au syndicat mixte, mais un autre acteur important est l'Etat, puisque

la marque PNR est une marque d'Etat. Si l'initiative est celle de la Région la reconnaissance de la marque PNR se fait par décret ministériel. L'Etat, au travers de ses services déconcentrés, est donc un acteur et un tout petit financeur de chaque PNR. Voici les acteurs institutionnels, qui sont représentés au sein du syndicat mixte (sauf l'Etat, qui ne fait qu'approuver la Charte). Cette approbation par l'Etat se fait au travers du projet de Charte, qui, après tout un processus qui prend souvent plus de 5 ans, fait l'objet de délibérations par les collectivités et d'un examen interministériel (donc une navette entre Etat et Région), puis fait l'objet d'un décret de classement des communes en PNR. Le Conseil National de Protection de la Nature (le CNPN) donne un avis sur lequel le ministère se base pour procéder au classement.

LC : Parmi tous ces acteurs, pensez-vous qu'il existe souvent des conflits ou des antagonismes en termes de représentation des enjeux et des actions à mener sur le territoire ? Sur le plan historique, si certains conflits ont émergé de quoi s'agissait-il et comment ont-ils évolués ?

DM : Si la charte fonde un projet partagé, il y a eu historiquement dans la rédaction et la définition de ces projets de territoire une évolution. Très clairement, les dernières chartes, notamment depuis 2010, dans leur rédaction ont amené à ce que le projet soit de plus en plus co-construit, au cours d'une démarche participative. Que cela soit de la phase du diagnostic à l'identification des enjeux, jusqu'à la définition des objectifs et des mesures à mettre en œuvre. Ce sont donc les 4 axes de définition d'une charte.

Ainsi, les Parcs sont passés d'une démarche au cours de laquelle bon nombre d'actions étaient menées en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte (donc avant les années 2005), qui mettait en œuvre la charte, à une configuration dans laquelle le syndicat mixte accompagne, rassemble et met en synergie les acteurs pour mettre en œuvre le projet de territoire qu'est la charte du Parc. Désormais le syndicat mixte accompagne les acteurs afin que ceux-ci atteignent les objectifs fixés, plutôt qu'il fait lui-même en tant que structure propre. La gestion a donc évolué, d'une démarche un peu autocentrée autour de la structure syndicat mixte, à une démarche éclatée où l'ensemble des acteurs territoriaux et institutionnels concourent à la mise en œuvre de la Charte. L'exercice devient donc plus complexe.

Par conséquent, nous rencontrons régulièrement des antagonismes, à plusieurs titres. En matière d'aménagement du territoire, les projets d'infrastructure, ou d'équipement, voire d'industrie, ayant lieu dans les territoires des Parcs sont sous-mis à une étude d'impact. Cela amène parfois à des antagonismes. De ce point de vue, le rôle de l'équipe technique du Parc est d'amener le pétitionnaire à prendre en considération des orientations de la Charte et les mesures existantes afin que le projet soit compatible avec la Charte. Cette notion de compatibilité est importante puisqu'elle fonde l'assise et la portée juridique des chartes. C'est donc toute la difficulté des personnels et des syndicats mixtes des Parcs : pour certains, nous ne sommes pas suffisamment protecteurs de la nature alors que pour d'autres nous ne soutenons pas suffisamment le développement économique. Donc nous sommes toujours entre le marteau et l'enclume. Tout le savoir faire repose sur cette articulation. L'objectif est d'amener à ce que les projets de développement du territoire puissent se mener différemment que dans les territoires non-classés.

LC : Autrement dit, quel a été l'impact de ce changement du type de gestion (passage d'une gestion plus en autonomie ou aut centrée à une gestion plus participative et partagée) sur les conflits et antagonismes autour de la définition des enjeux ?

DM : Très concrètement, la définition en matière d'urbanisme des Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) ne sont pas portés par les syndicats mixtes des parcs (c'est une réalité dans les 3 Parcs du NPDC) mais par d'autres structures. Ce qui change est que les objectifs et finalités de ceux qui portent les SCOT ne sont pas en phase avec les Chartes de Parc. Tout le travail vise précisément à les rendre compatibles. Et la complexité est liée au temps que cela représente, de mettre les acteurs autour de la table et de prendre en considération les attendus des uns et des autres et ce qui fonde le projet de territoire. La gestion de projet et la prise en compte de la diversité des problématiques est complexe.

Ainsi, alors que dans les années 1990, les personnels avaient des missions très techniques, très focalisées sur des champs de compétence spécifiques autour de la protection de l'environnement, aujourd'hui c'est différent. Personnellement, j'ai commencé dans les années 1990 dans le domaine de la protection du patrimoine naturel, mes missions étaient liées à la création de réserves naturelles régionales et à la conduite d'études scientifiques sur ce patrimoine ; ce qui se fait encore, mais moins. Ces missions ont aujourd'hui été reprises par d'autres structures, comme le conservatoire des sites du NPDC. Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'un travail de coordination et de fédération d'acteurs et donc la mise en œuvre des démarches de dialogue territorial prennent de plus en plus de place.

LC : Les missions et objectifs des PNR sont multiples, vous l'avez rappelé tout à l'heure : protection d'un patrimoine naturel sensible, éducation, développement économique et expérimentation. J'ai l'impression que la notion de patrimoine naturel fait fortement référence. Pourquoi ? Que signifie-t-elle selon vous ?

DM : La marque PNR est reconnue notamment au travers de la richesse patrimoniale du territoire des communes du Parc. L'identité des territoires est forgée par la richesse de ses paysages, de son patrimoine naturel et culturel (y compris architectural et paysager). Il s'agit donc d'une notion fondamentale puisque qu'elle engage la responsabilité des territoires, qui se doivent de protéger ce patrimoine. Cette richesse patrimoniale forge l'identité du territoire et le fait reconnaître. Autrement dit, pour prendre un exemple, c'est bien parce que le territoire Scarpe-Escaut avait une identité fondée notamment sur les prairies humides et liée au complexe hydraulique de la Scarpe et de l'Escaut qu'il y a eu reconnaissance de ce territoire, même si historiquement en 1967, lorsque le Parc a été créé, il était lié aux espaces forestiers de Raismes et de Saint-Amand-Wallers. Quand le Parc a été créé il s'agissait de préserver ces espaces forestiers, considérant qu'ils étaient un poumon vert pour la population urbaine de Lille et des alentours. Ainsi, la protection visait d'abord un patrimoine forestier, puis cela a été étendu à d'autres types d'espaces, notamment ruraux. Donc ce qui fonde le territoire est cette richesse patrimoniale, mais à la différence des Parcs nationaux, ce sont des territoires habités, sur lesquels il y a des activités résidentielles et économiques. Il ne s'agit donc pas d'opposer la protection d'un patrimoine au développement économique, mais bien de concilier les deux, au travers d'un projet territorial qui est la Charte.

LC : De ce point de vue, ce qui me semble particulier et intéressant dans cette notion de patrimoine est qu'elle fait à la fois appel à une dimension culturelle et identitaire forte, mais aussi à l'idée de valeur intrinsèque de la nature, puisqu'elle découle de l'écologie naturaliste, lorsque les naturalistes réalisaient des inventaires patrimoniaux. Qu'en pensez-vous ?

DM : Oui je partage ce point de vue, les espaces naturels ont une valeur intrinsèque, mais en France, les espaces naturels sont aussi liés aux pratiques – notamment agricoles - que l'on y mène. Par conséquent, que l'on considère le bocage de l'Avesnois, les prairies humides de Scarpe-Escaut ou les zones de marais de l'Audomarois, tous ces espaces ont une valeur intrinsèque puisqu'ils recèlent d'une faune et d'une flore particulière, mais ils sont liés à l'activité humaine. Nous ne sommes pas dans les grandes forêts polonaises de Białowieża ou sur les sommets de la Vanoise où les espaces se développent selon une dynamique naturelle. Si certaines dynamiques naturelles sont identifiables, notamment autour du boisement en NPDC, cela se fait sur des espaces dont l'existence est liée aux activités humaines. Donc oui, ils recèlent d'une valeur intrinsèque mais ne peuvent pas être déconnectés des activités humaines.

LC : Non sans liens, effectivement, les missions d'un PNR sont à la fois de protéger un patrimoine naturel sensible, mais aussi de favoriser le développement économique local. De ce point de vue, les PNR peuvent-ils être considérés comme des applications pratiques du développement durable et de la conservation intégrée « *avant la lettre* » ? Parmi ces deux termes « *développement durable* » et/ou « *conservation intégrée* » faites-vous certaines différences et auquel vous référez-vous le plus souvent pour qualifier l'action des PNR ?

DM : Oui, nous avons souvent dit qu'avant que la notion de développement durable soit popularisée, nous le pratiquions déjà. C'est aussi ce qui a amené à ce que les Chartes des parcs fassent partie des démarches de reconnaissance nationales de développement durable telles que les Agendas 21. Donc oui, je me retrouve plus dans une démarche de mise en place d'un développement durable à l'échelle d'une commune qu'au travers de la notion de conservation intégrée, que je ne connaissais pas. Peut-être pourriez-vous d'ailleurs l'explicitier ?

LC : En effet, en sein du champ de la conservation (que cela soit au sein des structures et organisations qui la pratiquent ou bien du côté scientifique de la conservation, comme sous-discipline de l'écologie), la conservation intégrée fait référence à l'idée que si nous avons longtemps pensé la protection de la nature par l'exclusion des activités humaines, nous avons aujourd'hui au contraire beaucoup plus tendance à intégrer la protection des espaces et le développement économique. Les notions de conservation intégrée et de développement durable sont donc synonymes, mais font peut-être référence à des champs différents, ce que j'aimerais mieux réussir à cerner.

DM : De mon point de vue, la notion de conservation renvoie à la conservation d'un patrimoine en l'état. Nous nous attachons effectivement à préservation de la qualité, la richesse et la diversité des espaces, mais dans une démarche dynamique, qui prend en compte l'évolution des territoires - y compris de leur aménagement, du développement économique etc. Il ne s'agit pas de mettre sous-cloche ou encore de créer une réserve d'indiens, mais bien

de préserver ce qui a permis de reconnaître la qualité de ce territoire, sans pour autant le mettre sous cloche. Pour donner un exemple, s'agissant de la préservation des paysages bocagers de l'Avesnois, cette dernière amène à utiliser différents dispositifs réglementaires et contractuels, dans une dynamique évolutive qui amène à ce que le paysage bocager des années 1990 ne sera pas celui des années 2000, même si la qualité paysagère est maintenue.

LC : Dans votre travail, ressentez-vous l'existence de tensions entre ces deux objectifs de protection d'un patrimoine naturel sensible et de favoriser le développement local ? Globalement, au sein des Parcs et/ou par l'intermédiaire du fonctionnement institutionnel régional, comment ces objectifs contradictoires sont-ils mis en compatibilité ?

DM : Je dirais qu'il y a déjà la force de la conviction. Très concrètement, pour prendre l'exemple des démarches d'urbanisme, il est parfois difficile, non pas tant de faire reconnaître l'importance patrimoniale du bocage pour le territoire – qui existe aussi du fait des pratiques agricoles – mais de tenir compte à la fois de l'évolution des systèmes d'exploitation agricoles et de la nécessité de le protéger. La difficulté est liée au fait que l'utilisation des outils réglementaires est mal perçue par les acteurs du domaine agricole. Ils perçoivent ces outils comme des contraintes qui vont les empêcher de travailler et de faire évoluer leur outil de travail. Comme nous sommes particulièrement en France dans un système où les évolutions réglementaires se superposent les unes aux autres, il y a beaucoup d'appréhension, pour ne pas dire d'oppositions d'acteurs des domaines agricoles et forestiers, mais aussi de la chasse, par rapport à ces démarches réglementaires. Même si ces dernières ont des objectifs louables. Pour les documents d'urbanisme, c'est du même ordre.

Nous nous arrivons parfois à des positions de blocage mais qui ne concernent pas vraiment l'objectif de protection de l'espace en tant que tel, plutôt le fait que cela s'exprime au travers d'un cadre réglementaire. C'est ce qui rend le travail difficile. C'est aussi pour cette raison que les Parcs, notamment en NPDC, s'appuient beaucoup sur les démarches contractuelles en matière agricole. L'idée est qu'il est préférable d'accompagner les pratiques que les rendre obligatoires dans un cadre réglementaire. Il ne faut donc pas envisager la réglementation comme une fin en soi, mais si l'on suit l'exemple des documents d'urbanisme, construire une méthode pour identifier les éléments de paysage à préserver avec les exploitants agricoles. Selon mon expérience cela permet d'obtenir de meilleurs résultats et une meilleure appropriation que si le travail était réalisé en chambre par une structure ou un bureau d'étude pour aboutir à l'identification de ce qu'il faut préserver.

LC : Donc si je comprends bien, ce changement de mode de gestion que vous évoquiez tout à l'heure est aussi lié à cela : si c'est plus complexe cela permet d'obtenir de meilleurs résultats ?

DM : Oui, cela prend plus de temps mais de mon point de vue cela offre de meilleures garanties parce que les acteurs ne vivent pas cela comme quelque chose d'imposé, mais quelque chose auquel ils adhèrent.

LC : Et c'est un changement qui s'est effectué aux alentours de 2005 ?

DM : Oui, j'ai dit 2005 en référence à ma propre expérience et à la première charte de Parc dans l'Avesnois que j'ai co-élaboré et à la seconde charte révisée de 2010, qui a été initiée en 2005. C'est donc une démarche qui a été initiée dans le courant des années 2000. Et cette approche contractuelle est aussi liée dans le domaine agricole aux mesures agro-environnementales qui datent des années 1995.

LC : Donc quand il est fait référence au fait que l'une des missions des Parcs soit d'alimenter un dialogue territorial, cela fait écho au fait que les outils de type contractuels sont de plus en plus mobilisés ?

DM : Oui et je dirais que bon nombre d'actions, pas uniquement dans le domaine agricole, même en matière de renouvellement urbain, les démarches initiées par les Parcs se fondent beaucoup sur l'implication des collectivités, leur association à des réflexions sur leur propre avenir, sur leur gestion des problématiques qu'elles rencontrent etc. C'est à cela que le dialogue territorial fait référence, ainsi qu'à une approche différente de nos pratiques qui ne consiste plus à venir avec une idée arrêtée du projet ou de la manière de conduire ses fondements techniques ou scientifiques. Au contraire, que cela soit en matière d'urbanisme ou de protection des espaces naturels, l'objectif est de mettre les acteurs autour de la table afin de voir ensemble quels sont les enjeux et les objectifs qui peuvent être fixés.

LC : Quels sont selon vous les enjeux environnementaux les plus prégnants sur le territoire (urbanisation, agriculture, eau, forêts, biodiversité...)?

DM : Les problématiques sont propres à chaque territoire. Mais les questions liées à la gestion économe de l'espace et à l'urbanisation ou à l'artificialisation du territoire – je préfère utiliser ce terme – sont des enjeux forts en NPDC. Ensuite, la question de l'artificialisation de l'espace renvoie effectivement à des problématiques de biodiversité, de gestion de l'eau, des enjeux paysagers etc. Cette problématique est clairement transversale et d'ailleurs traitée dans les Chartes des 3 PNR du NPDC – vous pourrez évoquer cette question avec le directeur du PNRSE.

Une autre thématique transversale est comment faire en sorte que, non pas au travers d'une approche protectionniste ou conservacionniste, mais plutôt au travers d'une approche économique, les espaces qui fondent l'identité des territoires puissent servir et contribuer à une plus value économique du développement local. Pour reprendre l'exemple du Parc de l'Avesnois que je connais le mieux, si la préservation des espaces bocagers a été abordée durant la première charte sous l'angle de la préservation des paysages, la deuxième charte se fonde plus sur le fait de se dire que demain, la préservation de ces espaces bocagers, compte de tenu du fait qu'ils soient associés à des espaces agricoles et à des activités économiques, si nous voulons assurer leur pérennité et leur préservation il vaut mieux l'aborder en se demandant en quoi ils peuvent servir le développement économique local. C'est donc une autre approche, par rapport à une démarche de conservation telle qu'on aurait pu mener dans les années 1990 – et notamment avec la loi paysage de 95.

LC : Parmi les outils dont les PNR disposent pour mettre en œuvre leurs objectifs politiques, quels sont les plus importants selon vous ? Nous avons évoqué la charte, mais aussi la

règlementation, la contractualisation, mais peut-être avez-vous aussi des dispositifs d'incitations financières, d'évaluation et de suivi...

DM : En matière d'aménagement du territoire, ce qui distingue les PNR est que dans la hiérarchie des normes, il y a des obligations de compatibilité des documents d'urbanisme avec les Chartes de Parc. C'est ce qui donne un poids à la charte. Donc les Parcs y tiennent beaucoup même si certains projets de loi pourraient amenuiser ce poids à l'avenir. C'est une véritable force, lorsque les Parcs sont associés à la révision des documents d'urbanisme pour pouvoir influencer l'évolution du territoire et s'assurer que les objectifs fixés dans la charte soient mis en œuvre. Il existe deux autres dispositifs réglementaires : la législation sur la circulation des véhicules terrestres à moteur et une autre sur la publicité, mais elles ont un champ d'application particulier. Le premier outil est donc le plus important. Par ailleurs, les Parcs sont soumis au même cadre législatif et réglementaire que les autres territoires.

Le champ contractuel quant à lui a été beaucoup investi dans le NPDC notamment en matière de gestion de l'espace agricole (donc moins sur le volet aménagement du territoire), par le biais des MAE comme un moyen d'accompagner les acteurs agricoles dans leurs pratiques afin de mieux préserver et gérer les éléments patrimoniaux. Les Parcs ne lèvent pas d'impôt et donc utilisent peu les incitations financières. Ils n'ont pas de moyens propres. Chaque Parc a un budget de fonctionnement général qui s'appuie sur les cotisations des communes, une dotation de l'Etat mais qui est minime (cela va être de mémoire cette année 120 000 euros par Parcs), une dotation de la Région et une des départements (essentiellement sur le programme d'action). Nous avons aussi parfois des fonds européens pour mener des actions. Donc si les syndicats mixtes peuvent financer des travaux, ils n'attribuent pas de subventions. Ce qui fait leur force est leur ingénierie multithématique sur un territoire qui permette d'accompagner les acteurs dans des démarches et d'animer un projet territorial au travers de comités de pilotages ou de commissions thématiques qui rassemblent les acteurs. En effet, les syndicats mixtes rassemblent des élus et au sein de ces derniers ont organisées des commissions auxquelles participent des acteurs divers et variés issus du monde agricole, du monde économique, associatif etc. Les programmations d'actions des PNR s'effectuent aussi au travers de ces commissions.

LC : Peut-on revenir sur le rôle de la Charte des Parcs ? Cette dernière comporte en quelques sortes deux volets, un premier est d'ordre réglementaire au travers de ce que vous venez d'évoquer, mais elle joue aussi un rôle dans la concertation au travers de la démarche d'évaluation qu'elle implique, non ?

DM : Effectivement, elle joue un rôle dans la concertation, mais pas directement au travers de l'évaluation. Il y a bien une démarche d'évaluation de la charte des Parcs, mais l'évaluation n'est pas un outil d'animation. L'évaluation des chartes précédentes permet effectivement de rendre compte de l'évolution du territoire, mais pour reprendre l'exemple du Parc de l'Avesnois, la précédente charte a fait l'objet non pas d'une évaluation de l'ensemble du projet mais elle a été centrée sur une politique prioritaire, celle de la protection du bocage. Il y a donc bien eu une démarche d'évaluation de ce champ particulier de la charte qui a permis d'identifier que l'approche de préservation des paysages qui avait fondé le premier plan bocage avait conduit à certaines réussites mais que pour autant, si nous voulions assurer sa

pérennité, il faudrait y renforcer l'approche économique. Donc l'évaluation permet de suivre deux choses : l'évolution du territoire – ce qui est un point important, il s'agit d'établir un diagnostic du territoire, mais d'un autre côté, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte elle-même est aussi partie intégrante du processus. C'est en réalité devenu une obligation et la Région et l'Etat sont très attentifs à cette mise en œuvre de la charte. Par conséquent, les dernières chartes intègrent effectivement tout un dispositif d'évaluation avec un certain nombre d'indicateurs, à la fois d'état et de réalisation, par rapport aux objectifs à atteindre.

Donc pour reprendre sur les outils disponibles en général : le champ réglementaire, oui, notamment en matière d'aménagement du territoire ; les démarches de concertation, d'une manière transversale, pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs sont très importants et mobilisation des dispositifs financiers des collectivités territoriales et européens pour mettre en œuvre les politiques.

LC : Mais donc dans tout cela, quel est le rôle de la charte pour un Parc ?

DM : La charte, c'est le projet de territoire. Donc c'est un projet défini par l'ensemble des signataires durant tout un processus d'élaboration sur plusieurs années et que ces signataires décident de mettre en œuvre en tenant compte de leurs compétences et des engagements qui leurs sont propres. En outre, au delà des signataires, ce projet engage d'autres acteurs associatifs qui, au travers de leurs propres projets concourent à la mise en œuvre de la charte. Par exemple, en matière de préservation de la biodiversité, le Conservatoire des Espaces Naturels du NPDC, au travers de ses missions d'acquisition foncière d'espaces naturels, crée de nouveaux espaces qu'il fait reconnaître et qu'il gère (telles que les réserves naturelles). En cela, il concourt au projet de charte, notamment sous son volet préservation de la biodiversité ou protection d'espaces identifiés comme prioritaires dans la charte. Mais pour autant il n'est pas signataire.

LC : Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur le processus de révision de la charte ? Comment les objectifs sont-ils fixés dans le document autour duquel l'ensemble des intéressés se mettent d'accord ?

DM : Comme la plupart des projets territoriaux, le processus n'est pas codifié réglementairement. En revanche, le contenu de la charte est « codifié ». C'est la loi sur les territoires ruraux qui fixe ce qu'est une charte de parc en termes de contenu. Donc le processus n'est pas codifié, mais la démarche d'élaboration du projet de territoire est assez similaire à d'autres démarches : nous partons d'un diagnostic territorial, nous identifions des enjeux au regard du diagnostic et des champs de compétence des Parcs. Ces enjeux nous permettent ensuite de définir des orientations, puis nous fixons un certain nombre de mesures afin d'atteindre ces orientations. Le projet de territoire est donc à la fois stratégique et opérationnel, mais dans une charte, le degré de détail n'est pas celui de l'action. Il est celui du projet. Autrement dit, si en matière de préservation de la biodiversité, nous considérons que l'un des enjeux est d'améliorer la connaissance de la biodiversité, l'un des mesures va être de conduire des études sur tels types d'espaces. Mais les détails sont ensuite élaborés au travers des plans d'action pluriannuels que chaque parc va mettre en œuvre.

Ce sont globalement les différentes étapes, sachant que la construction de ce projet correspond aussi à une démarche d'ordre administrative. Puisque les Parcs sont à l'initiative des Régions, il y a un périmètre défini qui doit être validé par la Région, puis par l'Etat etc. Donc il y a aussi tout un cadrage procédurier administratif, notamment en ce qui concerne non plus le projet de charte mais la révision. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas de méthode commune et pas de norme définie pour organiser un projet de territoire et les indicateurs utilisés sont relatifs aux projets de territoires et à chaque Parc.

LC : J'entrerai probablement plus dans le détail du processus de révision et du suivi de la charte avec Christophe Tesnière, mais une dernière question pour finir là-dessus, j'ai remarqué qu'il y a plus de 280 indicateurs utilisés dans la charte 2010-2022 du PNRSE. Par conséquent, au travers de la charte comment la synthèse entre ces différents indicateurs est-elle faite, sachant que ces derniers peuvent concerner des éléments contradictoires, certains étant relatifs à des enjeux de développement économique et d'autres à des enjeux de protection, par exemple ?

DM : Les indicateurs se rattachent à des objectifs cibles liés aux orientations (en manière d'aménagement, de développement etc.) qui sont fixés. Donc l'indicateur traduit cela. Par exemple, en Avesnois sur l'enjeu de la préservation des espaces bocagers, nous nous fixons comme objectif d'atteindre la préservation d'une surface donnée (en s'appuyant sur les dispositifs existants) et ensuite nous regardons si cet objectif a été atteint. S'agissant d'urbanisme, toutes les communes n'étaient pas dotées de document d'urbanisme et donc l'objectif cible est qu'à l'issue des 12 ans, toutes les communes possèdent un document d'urbanisme – et l'indicateur sera le pourcentage de communes dotées d'un document d'urbanisme.

Autre exemple qui concerne l'articulation entre prise en compte de l'environnement et développement économique : en matière de gestion durable des espaces forestiers, nous allons quantifier les espaces qui bénéficient de labels de gestions durables (PEFC etc.) et suivre cet indicateur pour se faire une idée de la progression de la gestion durable des espaces dans le temps.

LC : D'accord. Donc les antagonismes concernent plutôt les objectifs politiques que les indicateurs, c'est une question que j'aborderai dans ce sens avec d'autres acteurs. Etant donné le temps qui nous est imparti, je vous propose de passer à la dernière partie du questionnaire, qui est aussi très importante de mon point de vue. Tout d'abord, je voulais vous demander pourquoi pensez-vous qu'il soit important de protéger l'environnement, les écosystèmes ou la biodiversité ? Et ces raisons, ou convictions ont-elles évolué au cours de votre carrière ?

DM : Si j'ai fait mes études dans le domaine de la protection de la nature et ensuite de l'aménagement du territoire c'est en raison d'un certain nombre de convictions personnelles effectivement. De mon point de vue, l'environnement et les écosystèmes sont importants parce que nous y vivons. Donc le lien entre l'humain et les écosystèmes est pour moi indivisible. Notre avenir en tant qu'êtres humains dépend d'une manière très large de la qualité de notre environnement. Ce sont ces convictions qui m'ont amené à travailler au service, plus particulièrement des Parcs régionaux parce que cette articulation entre le

développement économique, mais plus généralement les activités humaines et l'espace dans lequel l'humain vit est une réalité. C'est indissociable. Je fais partie d'un territoire et amener les hommes et les femmes qui y vivent à prendre en considération l'environnement et à se dire que sa préservation est importante pour eux, pour leur qualité de vie, leur faire voir cette dépendance est fondamental.

Ce qui a évolué – et ce qui va nous permettre d'entrer dans cette notion de service écosystémique – est que je me suis rendu compte que l'on fonctionnait beaucoup avec des approches très sectorielles. Nous avons souvent tendance à tout découper, les différents secteurs d'activités économiques (agricole, industrielle...), les questions environnementales etc. Cela se fait aussi au travers du prisme de chacun, que l'on soit agriculteur, naturaliste, industriel... nous avons tous une vision un peu étriquée – ce qui n'est pas péjoratif, ce je ne mets pas en question la légitimité de la vision de chacun, mais nous avons aussi besoin de comprendre le fonctionnement global de ces systèmes territoriaux dans lesquels nous vivons. Sans cette vision systémique, il n'est pas possible de comprendre les interactions et les dynamiques territoriales. Une prairie et la biodiversité qu'elle recèle sont liées aux pratiques agricoles, qui déterminent aussi la qualité de l'eau, ayant elle-même une influence sur la biodiversité. Donc si nous voulons préserver des espaces afin d'y continuer à vivre et d'avoir un développement économique et social nous avons besoin d'une vision systémique.

Personnellement, ce qui a évolué au cours de ma carrière est que lorsque j'ai commencé dans les années 1990 j'avais des missions définies par rapport à un champ : la protection du patrimoine naturel et mon travail était trop centré sur ce sujet sans prendre le reste en considération. L'évolution de mes champs de mission, de l'urbanisme à l'aménagement du paysage et gestion de l'eau m'ont amené à comprendre ses interactions. Aujourd'hui je pense que si nous voulons que les territoires évoluent dans une perspective de développement durable, nous avons besoin d'une approche globale. L'approche par les services écosystémiques me semble intéressante de ce point de vue, parce qu'elle met en valeur, révèle, ces interconnexions entre les écosystèmes, leurs différentes fonctions, les différents services etc. De mon point de vue, comme je le disais tout à l'heure, puisqu'il n'y a plus d'espaces qui ne dépendent pas de l'activité humaine, les services écosystémiques sont un moyen de bien révéler ce lien entre les acteurs d'un territoire, les activités économiques et individuelles, culturelles, de loisir etc. Cette une approche qui permet de donner du sens à chacun, sans renier ni mettre de côté les perspectives individuelles des acteurs. Au contraire cela favorise la compréhension mutuelle des enjeux. Le naturaliste peut ainsi se dire que la protection de la biodiversité pour elle-même ne parle pas en tant que telle à l'agriculteur et que donc si l'objectif est de la préserver, puisqu'elle dépend des pratiques agricoles, il faut pleinement les prendre en considération.

LC : Puisque vous mentionnez une évolution de votre perspective au cours de votre carrière, vous amenant à considérer aujourd'hui les choses sous un aspect plus global, en prenant en compte les interactions multiples entre les éléments naturels et les activités humaines, faites-vous aujourd'hui, dans votre discours, souvent référence à l'idée qu'il est important de protéger l'environnement parce que ce dernier procure des éléments bénéfiques à la société ou pour les humains? Si oui, mobilisez-vous également ces éléments de discours par le passé, cela a-t-il toujours été le cas ?

DM : Je pense que ces éléments de langage ou de discours se sont renforcés plus ou moins récemment, aux alentours des années 2000. A titre personnel ma vision a évolué effectivement et les éléments de langage aussi. J'avais peut-être à l'époque une vision trop sectorielle, en tous cas par rapport à celle que je défends aujourd'hui. Je pense que nous avons un fonctionnement très complexe et qu'il faut prendre en compte cette complexité.

LC : Pour qualifier votre action professionnelle, utiliseriez-vous plutôt les termes de « patrimoine naturel », de biodiversité ou de services écosystémiques ? Comment ces différentes notions s'articulent-elles selon vous ?

DM : Finalement la notion de service écosystémique, je l'utilise peu. Personnellement, en tant que directeur adjoint d'ENRx, j'accompagne des initiatives portées par les parcs ou par d'autres. Je ne suis plus particulièrement en prise avec les acteurs régionaux, sauf dans le cas de ces dispositifs d'accompagnement menés par les Parcs. Donc je soutiens le fait d'aborder la notion de service, mais sans pour autant utiliser le terme, afin de sensibiliser les acteurs du territoire et de les amener à dialoguer, compte tenu de leur diversité de situation et de point de vue. Ce qui est intéressant avec cette notion de service est qu'elle permet de mettre en évidence que la production d'herbe ou de bois, est certes une activité économique, mais qu'elle est aussi liée aux écosystèmes prairiaux ou forestiers. Je pense que cette notion qui permet à tout le monde de s'y retrouver. Parce que dire à un exploitant agricole qu'il faut préserver une prairie parce qu'elle recèle une flore diversifiée et des espèces rares, même si c'est une réalité, ce n'est pas un argumentaire qui va permettre à l'exploitant de s'y retrouver.

Les problèmes liés à la mise en place de démarches telles que Natura 2000 sont peut-être à rechercher de ce côté. Nous étions « en parallèle ». Les acteurs du monde de la chasse, de l'agriculture, de la foresterie ou d'autres secteurs de l'économie se pouvaient pas se reconnaître dans la démarche de préservation des espèces d'intérêt communautaire parce qu'ils recèlent tel type d'habitat ou d'espèce. Ils se sont donc engagés, en raison des obligations réglementaires ou législatives, mais c'est de mon point de vue ce qui a amené ces divergences de point de vue et ces antagonismes. Par conséquent, si je renforce l'argumentaire sur les services écosystémiques, c'est dans le but de favoriser l'engagement et la reconnaissance des acteurs économiques dans ce qu'ils font au service de l'environnement et des écosystèmes – et réciproquement.

LC : Pensez-vous que la notion de service écosystémique soit une manière radicalement nouvelle de considérer les relations entre les humains ou la société et la nature ?

DM : Je pense que oui. En tous cas, elle est de nature à révéler ces interdépendances, de sorte que les acteurs puissent être confortés dans leur vision, ou envisager les choses sous un angle différent. Pour en revenir aux ateliers participatifs auxquels vous avez assisté dans cette opération sur le bocage, les éléments ayant trait aux services étaient révélés par les acteurs eux-mêmes. Cela leur a permis d'identifier les services auxquels ils n'auraient pas tout de suite pensé. Ça a été un moyen de rassembler des acteurs ayant des activités différentes et ils ont compris leurs intérêts communs, c'est-à-dire que la gestion du bocage est importante par rapport à la gestion de l'eau et à la production de bois énergie, sachant qu'en faisant cela nous contribuons aussi à la préservation de la biodiversité et à des éléments de paysage ayant une

fonction culturelle à la quelle nous sommes attachés etc. Cela donne du sens à l'action et à la mise en œuvre d'un projet de territoire. Cela peut être difficile pour un acteur de comprendre le sens de la charte, même si c'est un projet de territoire, la charte reste un document administratif de 200 pages. Donc cela parle difficilement.

LC : Pour autant, la notion de service écosystémique vous paraît-elle « utilitariste » et cela vous semble-t-il justifié ?

DM : Disons que cela me semble être une notion anthropocentrée – ce qui correspond aux territoires sur lesquels nous vivons, mais « utilitariste » je ne sais pas...

LC : Disons que la notion peut connoter un certain utilitarisme au sens où elle ne vise à protéger l'environnement uniquement parce que cela procure des bénéfices aux humains.

DM : Oui mais ce n'est pas « uniquement » parce que cela nous procure des bénéfices, c'est parce que non seulement cela nous procure des bénéfices et une utilité, mais il est aussi important de protéger ce que l'on appelle les services de support, ou même la biodiversité en tant que telle, parce qu'elle a une valeur intrinsèque ou d'existence. Mais l'être humain pour moi a un pouvoir immense sur bon nombre d'espèces et d'habitats. Il ne s'agit pas de dire, à l'extrême, cet espace n'a pas d'utilité, on peut le supprimer. Non. Je pense simplement que la notion est intéressante pour aborder les problématiques de manière globales et pour permettre aux acteurs de dialoguer et de mettre en œuvre un projet, en connaissance de cause. Donc l'utilitarisme, je n'utiliserai pas ce terme là.

LC : Donc c'est plutôt l'aspect systémique qui vous semble intéressant dans la notion. Concernant l'évaluation des services écosystémiques, pensez-vous qu'elle soit nécessairement liée à des formes de valorisation économiques ou monétaires ? Est-ce-que ce serait « réducteur » selon vous, d'évaluer monétairement les services écosystémiques, mais dans le même temps quels seraient les avantages de disposer ou de réaliser des évaluations monétaires pour un PNR selon vous ?

DM : Je vais commencer par la fin. De mon point de vue l'intérêt d'envisager l'évaluation sous l'angle d'un projet économique est que les activités humaines sont fondées sur une approche économique. Notamment au niveau local. Nos systèmes, au moins dans le monde occidental, fonctionnent sous cette approche là. Donc l'angle économique est un moyen de pouvoir utiliser une approche commune en matière de développement territorial, en utilisant des éléments de référence notamment monétaires, qui puissent révéler des choses et être évocateurs pour le plus grand nombre, parce qu'abordés avec un dénominateur commun. Pour autant, quand je dis cela, de mon point de vue c'est un moyen de révéler une valeur sous un angle particulier (économique) mais ce n'est pas la seule manière de le faire. On pourrait l'aborder sous l'angle de la valeur intrinsèque, mais aussi sous l'angle de l'appropriation culturelle que peut avoir un acteur. Nous le faisons aussi et c'est important. Toutefois, si l'on veut amener les acteurs à s'engager dans la préservation de ces espaces, alors que ce sont des espaces qui entrent dans le champ du développement économique, utiliser ce type d'évaluation économique permet de faciliter la prise en considération des écosystèmes et de leurs services. Par exemple, ce qui a été fait autour des pollinisateurs et de leur importance

pour l'agriculture, c'est aussi un moyen de se dire que sans cela, demain, nous devons faire comme aux Etats-Unis ou ailleurs et développer une économie de ruches artificielles afin de faire face à l'absence de pollinisateurs naturels.

Evidemment la limite - et ce qui fait débat - est que l'on puisse donner une valeur monétaire à des espaces et que ses derniers soient marchandisés. De mon point de vue, il n'est pas souhaitable de franchir cette frontière. L'évaluation économique permet d'apporter des éléments d'aide à la décision et de comprendre que la préservation d'une zone humide permet d'éviter certains coûts, par les fonctions régulatrices qu'elle remplit. La valeur économique sert de levier à la valeur d'existence. Aborder les choses sous leurs différents angles est un moyen de le faire comprendre à un plus grand nombre.

LC : Donc si demain une étude était réalisée au niveau national et montrait que la « valeur de référence » pour un hectare de zone humide est d'approximativement « 6000 euros » (chiffre fictif) - que pourraient faire les acteurs du Parc avec de telles évaluations ?

DM : Il ne s'agit pas de dire qu'une zone humide vaut 6000 euros, mais que son maintien en état de bon fonctionnement, par les fonctions qu'elle assure, est estimé à tant d'euros. Et donc, si elle est supprimée, cela aura des répercussions en termes de coûts, sur d'autres activités humaines. Cela nous permet de mettre ces coûts au regard d'autres coûts et de montrer que si cette zone humide est supprimée cela ne sera pas sans conséquences – y compris du point de vue économique à strictement parler. Mais je ne vendrais pas cette zone humide à 6000 euros.

LC : Pensez-vous qu'à l'avenir vous pourriez mobiliser des indicateurs de services écosystémiques, ou la notion, dans les chartes de parc par exemple ?

DM : Sur les indicateurs, c'est à mon avis un peu tôt. Nous n'avons encore pas d'éléments de valeur de référence. Qu'il existe des éléments de référence, peut-être pas par rapport à des espaces mais plutôt par rapport à des services, qui puissent servir à rendre compte du territoire de Parc et aux écosystèmes qu'il recèle serait intéressant. Cela pourrait contribuer à des éléments de diagnostic qui sont jusqu'à maintenant beaucoup fondés sur des données socio-économiques ou patrimoniales d'inventaire très classiques. Donc pourquoi pas, mais cela n'existe pas à l'heure actuelle, notamment en France, même s'il existe des éléments de référence mondiaux. Cela dit, dans les processus de mise en œuvre de la charte, je ne sais pas...

LC : Si je peux reformuler ma question, envisagez-vous plutôt ces éléments d'évaluation comme des indicateurs qui pourraient vous servir en termes de diagnostic, d'identification d'enjeux spécifiques ou bien les considérez-vous plutôt comme des outils qui doivent ou ne pourraient être mobilisés que dans les processus de concertation et de mise en dialogue des acteurs ?

DM : Je dirais que visiblement nous sommes assez précurseurs en la matière, lorsque nous utilisons ces outils dans des démarches de concertation et de dialogue territorial sur des problématiques locales. J'ai conscience qu'il existe déjà de nombreuses études d'évaluation monétaire dans le domaine académique, concernant l'eau par exemple, mais ces approches me

semblent déconnectées des démarches et des projets territoriaux. Nous avons un retour académique sur l'analyse des méthodes, mais ces dernières sont relativement lourdes à mettre en œuvre, puisqu'elles demandent de réaliser des enquêtes et de posséder beaucoup de données. Il me semble que la démarche est intéressante afin de rassembler les acteurs et de les amener à avoir une vision globale, en plus des éléments de diagnostic révélés par les données factuelles d'état de territoires. S'appuyer sur les services écosystémiques pour mettre en place des démarches de réflexion territoriale avec les acteurs me semble être pertinent. Mais développer des évaluations économiques de la valeur ou des valeurs de tel ou tel service, pour chaque parc, non, je ne pense pas. Qu'il en existe à l'échelle nationale ou en fonction des différents écosystèmes présents sur le territoire national, en revanche, cela nous permettrait d'avoir des éléments de référence ou un ordre d'idée.

Lorsque nous avons mené ce travail en Scarpe-Escaut ou en Avesnois, l'objectif était de conforter la représentation que se faisaient les acteurs par des éléments chiffrés, ce qui leur permettait de prendre conscience que leur perception était renforcée, matérialisée, par une réalité économique. Cette démarche a une vertu pédagogique. Il ne s'agit pas de prendre des éléments d'analyse scientifique comme monnaie sonnante et trébuchante.

LC : Donc finalement, considérez-vous que ces chiffres monétaires ont une pertinence, qu'ils représentent une donnée scientifique objectivée et objectivable – au même titre que d'autres indicateurs d'état par exemple ?

DM : De mon point de vue, il ne s'agit pas d'une valeur « *juste* » ou « *arrêtée* ». Même si aujourd'hui vous me dites que la valeur marchande de ce téléphone portable est de 400 euros c'est un fait. Mais dire que la prairie humide a une valeur de 2000 euros, ce n'est pas la même chose. Quoi que, je pourrais aussi donner d'autres valeurs à ce téléphone portable : sa valeur marchande est de 400 euros, mais si je regardais ce portable au regard de ces attributs et de ces fonctions, ou de son coût environnemental, ce qui pour moi est important dans mon acte d'achat, c'est différent. Ce sont des éléments qui m'ont permis de m'aider dans la décision d'achat. Donc une valeur de 8000 euros pour une prairie humide, je ne comprends pas cela comme une donnée arrêtée.

Par contre, au-delà de la valeur produite pour l'alimentation du bétail, les autres éléments qui constituent la valeur de la prairie humide et qui peuvent être évalués en euros, vont peut-être permettre de ne pas construire un parking ou de mettre un champ de maïs à la place, parce que j'y perdais en valeur. C'est un élément d'appréciation, une grille d'analyse multicritère, mais pas une valeur arrêtée en tant que telle.

LC : Je n'ai plus de questions. Merci.

## **Annexe I : Entretien avec Christophe Tesnière**

11 Décembre 2013 ; Durée : 1h11

Leslie Carnoye: Pour commencer, pourriez-vous vous présenter brièvement, en indiquant par exemple, quel est l'intitulé de votre fonction au sein du PNRSE, quel est votre parcours de formation et vos activités antérieures, mais aussi en décrivant en quoi consiste votre activité quotidienne, avec qui travaillez-vous le plus souvent... ?

Christophe Tesnière : Je suis responsable du pôle aménagement du territoire et paysages, mais aussi de l'évaluation pour le PNRSE. Je suis ingénieur en agriculture et géographe. J'ai d'abord commencé à travailler dans un laboratoire de recherche de l'INRA (un laboratoire pluridisciplinaire). Ensuite, j'ai travaillé dans les organisations professionnelles agricoles dans l'Oise pendant 6 ans, puis je suis arrivé au Parc en 2001. Cela fait 12 ans, bientôt 13. J'ai d'abord été responsable du système d'information géographique (SIG) et puis maintenant je suis responsable de pôle. L'activité d'un responsable de pôle est de coordonner les activités des gens qui composent le pôle, sur les thèmes de l'urbanisme du paysage, du patrimoine bâti et tout ce qui a trait à l'observation territoriale, en ce qui me concerne. Concrètement, c'est un travail de collaboration au sein de l'équipe technique, autour de la mise en œuvre des programmes d'activités, ce qui se fait beaucoup en relation avec les partenaires extérieurs puisque nous travaillons énormément en partenariat avec les élus locaux, mais aussi un peu en inter-parc.

LC : Vous avez donc une double formation de géographe et d'ingénieur, pourriez-vous être plus précis sur les formations que vous avez suivies ?

CT : J'ai fait l'institut supérieur d'agriculture de Lille et un DEA de géographie.

LC : Nous n'allons pas aborder dans le détail les missions et le fonctionnement du PNRSE, puisque je viens d'en parler avec Gérard Duyahon et je pense pouvoir aussi trouver beaucoup d'informations dans la documentation. Toutefois, puisque vous travaillez au PNRSE depuis plus de 10 ans, j'aimerais savoir si vous avez ressenti que vos missions personnelles ont évolué, non seulement en lien avec l'évolution de vos fonctions personnelles, mais surtout en lien avec les changements qui ont pu se produire dans l'organisation générale du PNRSE ?

CT : Oui, mais cela dépend si l'on considère cette évolution au niveau institutionnel ou au niveau technique. Au niveau technique, il y a eu une augmentation assez importante de l'équipe, presque un doublement des effectifs, qui a donné lieu à une réorganisation interne, avec ce fonctionnement en pôles – qui est donc relativement récent et lié à la mise en œuvre de la dernière charte, depuis 2010. Par conséquent, les modes de fonctionnement doivent s'adapter à la taille de l'équipe mais cela relève plus du management que des questions de fond qui nous intéressent. Sur le plan institutionnel, ce qui a beaucoup bouleversé les choses sont les réformes territoriales successives et l'arrivée des EPCI, à mon avis. Auparavant, il n'y avait que des syndicats intercommunaux et donc le PNRSE était la seule structure ayant de l'ingénierie et s'intéressant vraiment à la question du développement territorial dans plusieurs dimensions. Maintenant les EPCI le font aussi, avec des moyens qui sont souvent

biens plus importants que les nôtres. De plus, les EPCI sont entrées au comité syndical : ils sont signataires de la charte. Par conséquent, il existe de multiples partenariats à trouver à l'échelle du territoire, ce qui change fondamentalement la façon dont nous travaillons et l'orientation globale de la structure. La formule selon laquelle le parc n'est plus en charge de « faire » mais de « faire faire » résume assez bien les choses. Nous devons donc nous appuyer sur les EPCI pour démultiplier l'action.

LC : A quel moment pensez-vous que cette évolution ait eu lieu ?

CT : Au moment où, après leur création, les communautés d'agglomération ont commencé à avoir du poids et à être « lancées », je dirais entre 2005 et 2008. La charte de 2010 entérine ce positionnement différent du syndicat mixte, par rapport à la charte précédente.

LC : Pourriez-vous me décrire ce changement institutionnel, quels étaient les anciens principes de fonctionnement ?

CT : Auparavant, le comité syndical était composé de la Région, du département et des communes, sans les intercommunalités, alors qu'elles sont maintenant dans le comité syndical. En conséquence, nous développons systématiquement des programmes d'action en partenariat avec les intercommunalités, ce qui n'était pas du tout le cas avant. Il y a même eu une période de confrontation pendant la charte précédente au moment où les intercommunalités ont commencé à émerger. Nous sentions bien que les différentes structures se marchaient un peu sur les pieds, notamment entre les compétences des EPCI et les missions du parc. Les missions du parc sont beaucoup plus floues et le parc a eu du mal à se positionner.

LC : Et donc faire entrer les intercommunalités au comité syndical correspond au compromis qui a été trouvé ?

CT : C'est une obligation réglementaire (ou par décret) : les EPCI devaient intégrer le parc. Donc oui, il y a eu des compromis, mais il s'agit d'un changement d'orientation des structures parc de manière générale en France.

LC : Pourquoi avez-vous ressenti l'intégration des intercommunalités comme un changement profond ? Cela a-t-il modifié les enjeux portés par chacun et/ou redistribué le pouvoir entre les différents pôles syndicaux ?

CT : Les enjeux du territoire sont restés identiques mais c'est effectivement la répartition des rôles entre les structures a évolué.

LC : En quoi les enjeux portés par les intercommunalités sont-ils différents des enjeux portés par les communes ?

CT : Encore une fois, cela se joue moins en termes d'enjeux qu'en termes d'activité. Les communes n'avaient pas individuellement les moyens de faire ce que font les intercommunalités aujourd'hui. Les intercommunalités ont aujourd'hui des programmes d'action pour intervenir sur le développement économique par exemple, ce que ni les

communes ni le parc ne faisaient avant. Donc de nouvelles choses de développement et l'enjeu pour nous et de savoir comment vont-elles se développer au service de la charte : quel rôle le parc peut-il avoir par rapport au programme d'activité des EPCI, comment arrivons-nous à orienter ces programmes afin qu'ils contribuent à la charte.

LC : Selon le code de l'environnement, les missions d'un PNR sont à la fois de protéger un patrimoine naturel sensible, mais aussi de favoriser le développement économique local. Dans votre travail, ressentez-vous l'existence de tensions entre ces deux objectifs de protection d'un patrimoine naturel sensible et de favoriser le développement local ?

CT: Oui évidemment, notamment en aménagement du territoire, nous ressentons fortement la confrontation entre les besoins de logement et la consommation d'espace. C'est notre quotidien. A mon sens, le problème est que nous sommes dans un modèle dominant concernant les formes urbaines dont nous avons du mal à sortir. Le standard est le format pavillonnaire, faire au plus rapide, facile et clef en main. Mais ce standard est aussi celui qui a le plus de conséquences sur le territoire. Il s'agit d'un exemple de ces confrontations. La charte décrit clairement que nous devons à la fois limiter la consommation du territoire et l'aménager de manière raisonnable, tout en répondant aux besoins des populations. Nous devons concilier les deux. L'habitat est donc un très bon exemple de sujet où cette confrontation est permanente : les besoins de logement sont évidents, mais nous les satisfaisons principalement par de la consommation de territoires agricoles.

LC : Dans votre travail, ressentez-vous qu'il vous soit parfois reproché de trop vouloir œuvrer pour la protection de l'environnement, ou au contraire trop pour le développement local et au service des intérêts locaux ?

CT : Cela dépend des interlocuteurs et de l'image que la structure parc renvoie à ces interlocuteurs. Tous les cas de figure sont réels : nous pouvons être considérés comme des « *écologues* », au sens péjoratif, ou bien comme des inconscients qui suivent le mouvement de la périurbanisation, par exemple, au travers d'opérations très pratiques. La tendance générale est qu'en local nous sommes plus considérés comme des « *écologues* », alors que plus l'on remonte aux échelles régionales et nationales et plus nous sommes considérés comme trop proches du terrain et des besoins exprimés localement. Ce sont en quelques sortes les deux extrêmes qui se renvoient la balle et nous sommes les intermédiaires.

LC : Pourriez-vous me décrire rapidement quels sont, selon vous, les enjeux environnementaux principaux sur le territoire du parc ?

CT : Ce qui justifie l'existence du parc c'est la vallée de la Scarpe et les zones humides, en termes de milieu c'est la priorité numéro un. Mais cela dépend du regard porté, dans mon domaine c'est-à-dire le pôle aménagement du territoire les actions visent à « *limiter la casse* » en termes de milieux. La question de la périurbanisation est le sujet numéro un sur lequel je travaille. Ce n'est pas une question directe en termes d'environnement mais il s'agit d'un préalable pour conserver un maximum de potentialité environnementale sur le territoire. C'est un sujet lié à tous les thèmes environnementaux, la question des zones humides, des

boisements, du paysage, voire d'autres aspects pas spécifiquement environnementaux comme la question du patrimoine bâti.

LC : Comment selon vous, le Parc parvient-il à produire du développement durable et à mettre en compatibilité les objectifs contradictoires de développement économique et de protection de la nature ?

CT : Vaste sujet ! « *Faire du développement durable* » est déjà une expression controversée. Disons que nous sommes à l'interface entre les besoins locaux et les outils disponibles « *tous azimuts* ». En urbanisme par exemple, nous essayons de mettre en place des démarches innovantes et de montrer, par l'exemple, qu'il est possible de ne pas mettre en œuvre le modèle standard qui consomme de l'espace et qui ne fait pas de densité, tout en répondant réellement aux besoins et en intégrant les problématiques qui nous semblent importantes. C'est-à-dire que nous essayons de traiter de manière simultanée des questions d'habitat, d'activités, de services, de déplacements, de trames écologiques dans les quartiers, de gestion de l'eau, d'énergie etc. L'objectif est d'avoir une approche beaucoup plus complète que l'approche standard de l'urbanisme, qui, grossièrement, établit un tracé sur une carte et attend qu'un promoteur vienne présenter son catalogue, ce qui ne répond qu'à une toute petite partie des besoins. Et ce n'est pas uniquement le parc (c'est-à-dire l'équipe technique et le syndicat mixte) qui vise la mise en œuvre de cette démarche plus globale, c'est le parc, mais aussi tous ses partenaires. Forcément, nous devons mobiliser un maximum de compétences dans cette réflexion. Nous nous associons donc très largement lorsque nous mettons en œuvre ce type de travail.

LC : Pensez-vous que la charte joue un rôle important de ce point de vue ? Ce que je voudrais savoir est comment, au travers de la charte, faites-vous pour fixer des objectifs politiques qui établissent à la fois des priorités en matière de développement économique et en matière de conservation en faisant que ces objectifs soient atteignables tous en même temps ?

CT : D'abord, les objectifs de conservation sont spatialisés, même s'il y a aussi des objectifs transversaux. Ensuite, les préconisations en termes de développement sont une à une réfléchies par rapport à leur impact. C'est difficile à expliquer. Au moment où nous avons écrit la charte nous avons fait attention à ce que ces contradictions soient gérées. Mais nous ne l'avons pas conceptualisé plus que cela. Nous sommes partis des principes de base du développement durable. D'ailleurs ce que nous préconisons ce sont : des filières locales, une agriculture qui tend vers le biologique, des pratiques responsables et de bon sens.

LC : Concernant la charte, quel est son rôle selon vous ? Pourquoi et pour qui est-elle mise en place ?

CT : Il y a plusieurs rôles, tout dépend de comment l'on se positionne. D'abord, c'est un projet de territoire qui donne des objectifs collectifs qui sont censés, normalement, engager les signataires – depuis l'Etat, mais aussi la Région, les EPCI et les communes. Ce doit être une référence qui se décline dans les projets de chacun de ces signataires. C'est un cadre général. La charte est une sorte de contrat : chacun applique concrètement des engagements et est censé les mettre en œuvre sur la durée de la charte. En urbanisme notamment, cela a un

rôle règlementaire aussi puisque la charte intervient dans la hiérarchie des normes – au dessus des SCOT. Nous sommes sur la comptabilité, non pas sur la conformité, ce qui est beaucoup plus souple. Mais la charte a un rôle précis : ce qui est édicté en matière d'urbanisme et de protection du patrimoine naturel (puisque un SCOT traite aussi du patrimoine naturel) doit être inclus dans les SCOT, qui doivent être compatibles avec la charte.

LC : Donc la charte est à la fois un outil règlementaire et contractuel, ce qui est peut-être assez particulier ?

CT : Oui, il y a un rôle règlementaire et contractuel. Effectivement, c'est un peu un O.V.N.I dans le paysage institutionnel. Un parc en général en est un aussi, dans sa composition : un label national d'initiative régionale et de constitution locale. Vu de l'extérieur j'imagine que ce n'est pas facile à comprendre !

LC : Je ne vais pas le nier, mais c'est peut-être aussi ce qui fait tout son intérêt. Pourriez-vous me décrire le processus global de la mise en place d'une charte de parc. J'aimerais d'abord savoir comment les objectifs sont-ils fixés dans un document autour duquel tout le monde se met d'accord et s'engage, quelles sont les étapes principales et les acteurs impliqués ; mais aussi ensuite, quelles sont les articulations entre le diagnostic de territoire et la charte ; qui réalise quoi et comment le suivi des objectifs de la charte est réalisé ?

CT : Il y a plusieurs sujets dans cette question. D'abord, la mise en place est soumise à une procédure règlementaire. Dans l'actuelle charte le processus de révision est décrit – il s'agit bien d'une révision et non pas d'une constitution, qui est un processus un peu différent. Pour réviser la charte et aboutir au label en 2010, nous avons commencé en 2005 (ce qui donne un premier indice sur la lourdeur de la procédure) par une délibération du comité syndical, qui est chargé de la mise en œuvre et du pilotage de la révision. Ensuite, l'étape clef est la délibération de la région, puisque la création ou la re-labellisation émane d'une initiative régionale. Ensuite, nous avons travaillé sur la démarche de diagnostic de territoire, qui n'est pas une démarche très normée sur le plan règlementaire. Nous avons fait le choix de mener une démarche en interne techniquement et de s'appuyer sur le diagnostic pour commencer l'animation sur la constitution du projet de territoire – c'est-à-dire consulter tous les partenaires, mobiliser les élus etc. Nous avons donc partagé le diagnostic en amont de l'élaboration de la charte pour se mettre en accord et se coordonner sur les constats qu'il était possible de faire sur le territoire et les enjeux auxquels la charte devait répondre. Cela nous paraissait être un préalable très important pour réduire au maximum les conflits au moment de l'élaboration du document. Ce travail d'élaboration du diagnostic et de constitution technique du document a duré plusieurs années avec des animations, des groupes de travail partenariaux avec les élus, par thématiques etc. Ce qu'il est possible d'extraire du diagnostic est une liste d'enjeux qui sont partagés. Il y a une volonté, de manière générale, dans les pratiques des parcs et dans les démarches de révision qui est d'associer jusqu'aux habitants. Mais c'est très difficile à mettre en pratique. En réalité, les associations se font donc plutôt autour de sujets très particuliers : il est assez illusoire, de manière globale, de vouloir associer les habitants à ce type de démarche et en termes de moyens c'est absolument infaisable. Nous y avons déjà

passé plus de 5 ans donc si nous avons associé les 180 000 habitants du territoire à la démarche, la durée de la charte n'aurait pas suffi pour la réviser !

Ces enjeux, une fois proposés collectivement et de manière partenariale au travers du diagnostic, ont ensuite été validés politiquement, par une assemblée plénière des élus, comme étant la base qui devait servir à la constitution du projet de charte. A la suite de cela, de nouveaux groupes de travail ont été mis en place sur la constitution du projet de charte lui-même. Sa structuration s'est faite progressivement, de nouveau avec des étapes de validation politiques sur l'avant-projet.

Il y a donc une première version (avant-projet) qui est soumise à délibération du syndicat mixte de la région, mais il me semble que nous avons aussi fait délibérer le département, puis le CNPN (donc le ministère de l'environnement si l'on veut). La fédération des parcs rend aussi un avis. Des rapporteurs font des visites et viennent rencontrer tous les acteurs pour mesurer le niveau de motivation, d'implication locale etc. et ils formulent des avis et font des préconisations, demandent certains changements ou réorientations qui doivent être réintégrés dans la version définitive du projet de charte, qui ensuite repart en validation, délibération etc. du CNPN et de la fédération des parcs pour aboutir au décret du premier ministre qui attribue un label. Donc c'est difficile de faire plus lourd comme processus !

LC : Dans la dernière charte, y a-t-il eu beaucoup de changements entre l'avant-projet et la version finale ?

CT : De mémoire non, il n'y a pas eu beaucoup de changements. Il me semble que deux grandes remarques ont été formulées : d'une part, il n'y avait pas assez de choses sur la question de la réglementation de la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels – cela peut paraître anecdotique mais il y a deux sujets qui réglementairement sont particuliers aux territoires de parc, c'est cette réglementation des déplacements motorisés dans les espaces naturels, qui sont donc réglementés différemment dans les espaces naturels et dans le reste du territoire et aussi la publicité qui est interdite dans les PNR (ce qui est très bien respecté...). Il est donc normal que les juristes restent vigilants sur ces points. D'autre part, il nous a été demandé de rajouter des indicateurs en termes d'évaluation. Nous l'avons donc fait, même si nous pourrions discuter de ce à quoi cela nous sert (pas grand-chose à mon avis).

LC : Oui tout à fait, j'ai remarqué qu'il y a plus de 280 indicateurs dans la charte.

CT : Attention, ce sont des indicateurs de suivi. Toute la subtilité est là (peut-être n'ont-ils pas remarqué mais maintenant nous le leur rappelons) !

LC : D'accord, donc il existe plusieurs types d'indicateurs ?

CT : Oui, dans les fiches mesures il y a des indicateurs de suivi de ces mesures. Dans la mise en œuvre de la mesure, les rôles de chaque partenaire sont indiqués... mais il n'est pas précisé qui doit faire le suivi. Chacun est libre de ce saisir de ces indicateurs pour faire le suivi de la mesure. Nous ne le ferons pas de manière systématique... parce que 280 indicateurs c'est bien trop. Mais c'était la demande du CNPN, il fallait donc passer par là.

Par ailleurs, il y a un chapitre sur l'évaluation de la charte, ce qui est plus intéressant. Le chapitre rappelle les outils globaux et la distinction entre la démarche de suivi et la démarche d'évaluation qui sont deux choses. Il est ensuite structuré par thématiques, avec des indicateurs d'évaluation. A chaque fois, il est possible de retrouver un triptyque entre les enjeux (en rapport avec le thème spécifique) auxquels le territoire s'attache à répondre, les objectifs (le plus souvent chiffrés, même si certaines choses sont difficiles à quantifier) et les indicateurs d'évaluation qui permettent d'estimer l'atteinte des objectifs. Dans la démarche générale, il y a huit thèmes qui reprennent ce que nous sommes en charge d'appliquer par rapport à l'évaluation de la charte.

Ce qu'il faut comprendre est que la mise en œuvre de la charte n'est pas de la responsabilité seule du syndicat mixte du parc, la mise en œuvre de la charte est de la responsabilité de tous les signataires. Donc sur la mesure n°37 nous pourrions demander aux services de l'Etat quels sont les indicateurs de suivi et leurs contributions à cette mesure, s'ils ont des engagements et une action identifiée dans la mesure ! Le syndicat mixte du parc est chargé de la coordination de tout cela mais il a son propre programme d'activités et ne peut pas être considéré comme responsable de chacune des mesures dans le détail. Et ce d'autant plus que lors de la constitution du document, les divers signataires ne se sont pas privés d'insérer leurs propres objectifs dans celui-ci... donc ce n'est pas de la responsabilité du syndicat mixte de mettre en place des objectifs des autres.

LC : Pourrions nous revenir sur la distinction entre les enjeux, les orientations et les mesures, avant de revenir sur les indicateurs. Pour commencer par les enjeux, ceux-ci sont-ils définis par le diagnostic de territoire ou chacun reste libre d'ajouter son propre enjeu ?

CT : Les enjeux de chacun sont déjà inclus dans le diagnostic puisque la démarche était déjà partenariale. Ces enjeux sont donc repris au niveau des orientations. La charte représente 13 orientations et 46 mesures si je ne me trompe pas. Donc au niveau des orientations, nous citons à nouveaux les enjeux – qui sont en quelques sortes des objectifs généraux. Par exemple, l'orientation n° 1 s'intitule « *adopter une nouvelle gestion de l'espace équilibrée et volontariste* » et reprend les enjeux « *économiser l'espace* », « *anticiper l'organisation des espaces* », « *lutter contre le changement climatique* », « *préserver les espaces agricoles et naturels* » et « *sauvegarder le territoire face aux effets de la banalisation* » – c'est-à-dire le risque sur le paysage. Les enjeux cités dans l'orientation n°1 peuvent être repris dans d'autres orientations. Les enjeux sont structurés de manière transversale, mais ensuite dans les vocations, orientations, mesures, nous sommes obligés d'avoir une approche plus thématique, sans quoi nous ne serions pas capables de rédiger des objectifs qui tendent vers l'opérationnel. Au sein de cette orientation, il y a 5 mesures qui portent sur : « *la connaissance et les outils d'aide à la décision* », « *la maîtrise de l'étalement urbain et le développement des infrastructures* », « *la préservation des espaces* », « *l'innovation en urbanisme* » et « *les politiques foncières* ».

LC : C'est donc à partir de ces mesures que vous définissez des indicateurs – quels types ?

CT : Les mesures se trouvent à deux endroits dans le document, d'une part dans la partie stratégique qui reprend pourquoi cette mesure, comment, avec qui et quels sont les objectifs,

et d'autre part dans une partie plus pratique qui décrit les actions concrètes à développer et les engagements de chacun des signataires. Mais cette partie pratique ne se situe pas non plus au niveau opérationnel. L'opérationnel ce fait au niveau des programmes d'actions de chacun.

Les indicateurs de suivi, dans la charte, dépendent effectivement des mesures. Par exemple, pour la mesure « *préserver le réseau forestier* », les indicateurs sont « *le nombre d'actions expérimentales menées, le nombre d'aménagements réalisés pour le public, le linéaire de corridor boisé créé, le nombre de documents de planification forestière mis en œuvre...* ».

LC : Et donc nous ne savons pas qui va suivre ces indicateurs ?

CT : Non, nous ne savons pas précisément qui, mais le syndicat mixte va forcément s'y plonger tôt ou tard. Nous essayons de le faire en partenariat. Pour prendre un exemple : lorsque l'indicateur est le « *nombre d'actions expérimentales menées* » cela ne doit pas être compris comme le « *nombre d'actions expérimentales menées par le syndicat mixte du parc* », il s'agit des actions menées par l'ensemble des partenaires sur le territoire du parc. Le syndicat mixte, tout seul, ne peut pas répondre à cet indicateur. Finalement, lorsque nous collectons les informations sur le sujet au travers de ces indicateurs de suivi, nous prenons la température sur un sujet particulier. Cela, à mon sens, ne signifie pas « *faire de l'évaluation* ». Selon moi, réaliser une l'évaluation ne se résume pas du tout à la question des indicateurs, loin de là. Il s'agit plutôt de savoir : quels sont les objectifs fixés, dans quelle mesure nous les avons atteints et faire l'analyse des raisons pour lesquelles cela a bien fonctionné ou pas. Le but de l'évaluation n'est pas seulement d'aboutir à un jugement mais aussi à des préconisations. C'est même le plus important dans l'évaluation. Lorsque nous structurons ces sujets, non plus par rapport au découpage vocations, orientations, mesures, mais de manière thématique, l'idée est bien de mener une telle démarche, en considérant la problématique et les objectifs globaux et non pas au niveau de chaque mesure.

En 2013, nous avons engagé ce que nous avons appelé le référentiel d'évaluation : nous avons décidé de nous concentrer d'abord sur les deux premiers thèmes, à savoir la gestion de l'espace et le paysage, d'une part, et le patrimoine naturel et les ressources en eau, d'autre part. A partir de là, nous avons réécrit toute la démarche partenariale afin de procéder à l'évaluation. Nous avons reprecisé les indicateurs (souvent redéveloppés), identifié toutes les sources, les modes de collecte, les contrebutions de tous les signataires et partenaires et installé un comité de pilotage et d'évaluation. Nous faisons un point annuel sur ces deux sujets. L'objectif est d'abord d'être en mesure de collecter l'information (selon nos engagements), ce qui est déjà difficile. Nous avons aussi établi la démarche d'évaluation (c'est-à-dire au-delà des aspects de suivi), que nous mettrons en œuvre à mi-chartre et qui précise les outils dont nous nous doterons pour analyser ces enjeux et comment nous réfléchirons collectivement aux résultats que nous avons obtenu (comment nous consulterons l'ensemble des communes, l'ensemble des ateliers de réflexion que nous devons mener sur des thématiques particulières et qui doivent mélanger un certain nombre de publics etc.).

LC : Par rapport à la précédente charte le processus d'évaluation a-t-il beaucoup évolué ? Avez-vous repris les anciennes préconisations ? Ou de la même manière, dans quelle mesure

la prochaine charte va-t-elle dépendre du prochain diagnostic de territoire et/ou des résultats de l'évaluation de la présente charte ?

CT : Oui les deux se mélangent. Dans la charte précédente en réalité, il n'y avait pas de démarche d'évaluation à proprement parler (pas de quantification). En 1998, l'évaluation des politiques publiques était encore un processus assez flou en France. Dans la précédente charte, il y avait un ensemble d'objectifs chiffrés mais qui étaient très limités. Nous avons donc réalisé une évaluation ex-post, par l'intermédiaire d'un cabinet d'évaluation à qui nous avons fourni un maximum de matériel suivant ce qu'ils nous ont demandé. Toutefois, en 1998 nous faisons déjà des bilans d'activité annuels. Toute l'activité du syndicat mixte était donc bien capitalisée. En revanche, nous nous sommes rendu compte à cette occasion qu'il était beaucoup plus complexe de recueillir l'information sur l'activité et les contributions des autres partenaires ; voire que certains avaient oublié ce à quoi ils s'étaient engagés ou qu'ils étaient incapables de s'exprimer sur ce qu'ils avaient fait concernant la mise en œuvre de la charte (mais personne ne les avait préparé à cet exercice non plus).

Cette évaluation a effectivement abouti à un certain nombre de préconisations d'ordre général et qui concernaient plutôt notre méthode de travail. C'était bien cela qu'il s'agissait d'évaluer. « L'évaluation » nous utilisons ce mot à toutes les sauces, mais la connaissance des enjeux du territoire, c'est le diagnostic de territoire. C'est d'abord à cela que la charte doit répondre. Ensuite l'évaluation du mode de gouvernance, de l'organisation et des aspects techniques est une évaluation des moyens que nous nous donnons pour atteindre ces enjeux. Il est très important de les gérer correctement mais il est nécessaire de bien faire la distinction.

La charte de 2010 précise quelles sont les recommandations majeures de l'évaluation. Il y en a 6 qui concernent : d'une part les aspects thématiques et les manières de mettre en œuvre les opérations du syndicat mixte, comme « *le travail d'approfondissement des connaissances préalables à l'action* », « *la poursuite des actions engagées dans le domaine de la protection et de la gestion du patrimoine et son extension à des milieux plus ordinaires* », « *le renforcement des actions d'expérimentation et d'innovation et la valorisation du transfert* » et puis d'autre part certaines recommandations concernent plutôt la gouvernance, comme « *définir plus précisément le positionnement partenarial et technique du syndicat mixte pour la coordination des actions menées y compris avec le territoire* », « *redéfinir le rôle et les engagements des signataires au regard des ambitions en tenant compte des moyens engagés* » (ce qui sous-entend que dans la charte précédente nous n'avions pas été clairs sur les rôles respectifs de chacun et que nous ne liions pas les ambitions avec les moyens – ce qui pour un certain nombre de sujets a posé des problèmes ingérables) et dernier point : « *assurer un pilotage stratégique partenarial de la mise en œuvre de la charte* » (c'est-à-dire le constat que le comité syndical sur la période précédente gérait beaucoup les affaires courantes mais qu'il ne pilotait pas beaucoup politiquement – par conséquent la mise en œuvre de la charte se faisait au gré des opportunités qui se présentaient et peu sur initiative du syndicat mixte). Les détails sont dans le rapport que je peux vous communiquer.

LC : Quels sont globalement les enjeux de cette évaluation ? S'il est par exemple mis en évidence que la gestion a été mauvaise, ou que vous n'avez pas atteint vos objectifs, y-a-t-il

des enjeux liés par exemple au déclassement du parc ? Est-ce quelque chose de concevable ou non ?

CT : Oui, c'est plutôt concevable, c'est déjà arrivé une fois en France dans le Marais Poitevin (qui va être reclassé d'ailleurs). Il existe effectivement des enjeux majeurs. Dans la charte il y a des objectifs affichés, comme le chiffrage de la consommation d'espace maximum, dont nous faisons le suivi. Par conséquent si nous sommes complètement en décalage dans la réalité par rapport au chiffrage de la charte, nous devons justifier pourquoi et si les éléments de contexte ne le permettent pas cela peut faire très mal par rapport aux possibilités de classement.

LC : Auprès de qui devez-vous justifier cela ? La fédération des PNR, le CNPN, la Région ?

CT : Oui, la Région est très attachée à cet objectif, donc au près d'elle d'abord. Mais aussi auprès du ministère de l'environnement (le CNPN) effectivement. Il est clair que c'est un enjeu très important.

LC : J'aurais aimé en savoir un peu plus sur l'évolution historique des pratiques de suivi et d'évaluation, mais cela fait peut-être trop d'éléments dans une seule question. Je vais me reporter vers la documentation dont vous disposez sur cette question. Pour finir donc, puisque c'est un processus très lourd et qui fait intervenir de nombreux acteurs et puisque vous avez des objectifs généraux qui sont contradictoires entre développement économique et conservation comment faites-vous pour les rendre compatibles ?

CT : Ils ne sont pas contradictoires. Au contraire, je pense qu'ils sont coordonnés. Par exemple, si nous relient la question de la gestion de l'espace au développement économique, ce que nous mettons en avant est qu'en termes de gestion de l'espace (pour simplifier) il faut conserver les prairies humides parce qu'elles ont un rôle écologique et un rôle paysager essentiels et donc nos objectifs sont de maintenir l'élevage, de développer des filières courtes autour de l'élevage etc. ce qui contribue aussi à maintenir les prairies et le maintien de ces prairies maintient la filière.

LC : D'accord. Toutefois, si vous vous donnez un objectif comme par exemple de maintenir l'artificialisation du territoire en dessous d'un certain seuil, sur la base de vos observations des dynamiques démographiques, des besoins d'habitat et de développement économique, mais que dans le même temps, l'une de vos priorités soit de préserver les prairies humides et que vous observez que le territoire en est doté d'un certain nombre, d'une certaine qualité et qu'un objectif de ce point de vue serait de protéger une surface plus importante de prairies humides. A un moment donné ne se peut-il pas qu'il soit impossible de protéger plus de zones humides tout en répondant aux besoins en matière d'artificialisation du territoire ? Concrètement comment faites-vous pour maintenir une cohérence entre les objectifs chiffrés que vous vous donnez ? Cela vous arrive-t-il de ressentir que deux objectifs auront du mal à se coordonner ?

CT : Oui, il est clair que s'il n'y a pas de changement de modèle quelque part nous allons à l'encontre de nombreux problèmes. Mais ce que nous affirmons et nous ne sommes pas les

seuls est que le développement et la réponse aux besoins d'habitat ne passe pas seulement par une plus grande consommation d'espace : il est possible de faire du recyclage urbain, d'augmenter la densité en milieu rural (ce qui est loin d'être insupportable et procure d'autres avantages) etc.

Toute la difficulté est de faire accepter ces modèles, de les expliquer, de faire en sorte qu'il y ait un changement culturel à l'échelle locale, ce qui est un travail de longue haleine. Il y a dix ans, si nous discussions avec le maire d'une commune rurale des densités de 25 logements à l'hectare qui étaient inscrites dans les SCOT, il s'étouffait. Aujourd'hui, il le fait sans avoir changé son modèle et en faisant des pavillons. Mais il n'a pas remarqué la différence. Ce qui a fait passer la pilule c'est l'explosion du prix du foncier. Il s'est rendu compte qu'avec 10 logements à l'hectare plus personne n'était capable d'acheter les maisons. Il a donc fallu diviser les parcelles par deux mais le modèle n'a pas changé. Par conséquent, il a atteint une partie des objectifs mais beaucoup d'étapes restent encore à franchir : faire accepter que le logement social ne signifie pas attirer les problèmes dans les communes rurales, que développer sa population uniquement pour maintenir l'école n'est pas forcément un bon objectif municipal... il y a beaucoup de changements à faire. Et si ces modèles ne changent pas toute notre ambition n'est pas réaliste. Mais ce que je constate est que ces changements se font. Cela commence progressivement, mais il faut remonter à 12 ans pour se rendre compte d'où nous partons et de comment ces changements ont été faits.

Et il faut aussi distinguer entre ce qui relève du niveau local et de la mise en œuvre de la charte (par le syndicat mixte et l'ensemble des signataires) et puis ce qui relève de la tendance lourde et d'actions à un autre niveau sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Ce qui m'apparaît très clair par rapport à la gestion des prairies est que la consommation par l'urbanisation, les pressions foncières etc. c'est une chose mais il faudrait savoir faire la part des choses entre ces facteurs et la PAC. Si on arrivait à chiffrer le rôle de la PAC dans le retournement de prairies, ça serait une grande avancée. Nous nous prêtons à l'évaluation, mais nous ne sommes pas responsables de toute la misère du monde.

LC: Puisque nous n'avons plus beaucoup de temps, j'aimerais aborder maintenant la question des services écosystémiques. Pensez-vous qu'à l'avenir, en lien avec ces pratiques d'évaluation et de suivi que vous menez au travers de la charte, les services écosystémiques pourraient être intégrés d'une manière ou d'une autre et sous quelles modalités ?

CT : Je pense qu'implicitement ils le sont déjà. Lorsque nous nous fixons un maximum de développement de l'activité touristique autour du tourisme vert et des sports de nature par exemple, au-delà du modèle PNR qui tend vers cela globalement, c'est la valorisation des services écosystémiques qui est exprimée implicitement. Ce n'est ni formulé de cette manière dans la charte ni dans l'esprit des élus (aussi parce que les services écosystémiques sont un sujet complexe à s'approprier) mais à mon sens c'est l'idée. Par ailleurs, je pense que plus que dans l'élaboration de la charte, c'est au travers du développement et de l'appropriation des programmes d'actions que cela se joue.

LC : Oui, je voulais revenir sur cette question. Quelle est l'articulation entre la charte et les programmes d'action, que sont ses derniers ?

CT : Chaque partenaire a ses propres activités et son programme d'action, ainsi que des financements qui y correspondent. Ces actions contribuent à la mise en œuvre des mesures de la charte. Nous identifions spécifiquement quelle mesure dans quelle action etc. (la charte est notre bible) mais si un signataire peut ne pas le faire aussi strictement, il est possible d'y rattacher globalement beaucoup de choses. Les programmes d'actions sont l'opérationnel que nous menons au quotidien.

LC : Et vous pensez que les services écosystémiques auraient un rôle particulier dans ces programmes d'action ?

CT : Je pense que cela aiderait beaucoup à définir ces programmes d'activité, mais aussi à faire comprendre l'intérêt de ces programmes d'activité.

LC : Selon vous les services écosystémiques pourraient-ils ou devraient-ils permettre de mieux cerner les enjeux (des éléments sur l'état de l'environnement ou du territoire), ou bien devraient-ils ou pourraient-ils être conçus comme des outils intervenant au niveau des arbitrages entre les objectifs politiques (une fois que les enjeux ont été identifiés), ou encore comme des outils à mobiliser plutôt dans le cadre du dialogue territorial (lorsque vous faites de l'animation ou que vous réunissez des acteurs afin d'entrer dans un débat et trouver des compromis) – ce qui serait une utilisation différente de l'outil service écosystémique, ou bien, enfin, une dernière utilisation envisageable consisterait à évaluer les « bénéfiques » liés à l'existence même du parc en tant qu'espace protégé ? Comment voyez-vous les choses ? Cela pourrait-il être plusieurs éléments à la fois, ou bien certains vous semblent impossibles pour le moment ou d'autres plutôt à privilégier ?

CT : Il n'est pas simple de répondre à cela. Sur les enjeux, j'avoue que je ne vois pas bien comment cela pourrait intervenir. L'intérêt que nous y voyons (et c'est aussi pour cela que nous nous sommes engagés dans des programmes d'actions sur le sujet) est que nous considérons que cela peut nous permettre de construire des argumentaires pratiques à destination de nos partenaires locaux, afin de démontrer que la protection de l'environnement, ce n'est pas que la protection de l'environnement. La protection de l'environnement est une valeur de développement dans de multiples domaines. Notre objectif est de sortir de cette vision selon laquelle nous menons des actions de protection de l'environnement et donc que nous préférons le rat-des-champs à l'être humain. Nous avons besoin d'expliquer que lorsque nous protégeons l'environnement nous menons en réalité des actions de développement humain. Nous avons besoin de faire percevoir cela implicitement. Et nous sommes actuellement en difficulté par rapport au développement d'argumentaires sur ce sujet là. Nous ne parvenons pas à faire passer ces messages correctement. Nous pensons que par le biais de l'analyse des services écosystémiques il est possible de mieux construire les argumentaires sur ce sujet.

LC : Pensez-vous que cela peut passer par une mobilisation de formes économiques ou monétaires d'argumentaires ?

CT : Economiques oui, forcément. Il y a un moment nous il est primordial pour nous d'aborder ces aspects dans le fonctionnement d'un territoire. Mais je ne sais pas si cela doit

aller jusqu'à la forme monétaire. C'est tout de même un peu risqué parce que c'est la permission de mettre en balance et de comparer des choses qui ne sont pas comparables.

LC : Comment voyez-vous cette distinction entre mobiliser des éléments d'argumentaire économiques pour montrer l'importance de protéger l'environnement, sans pour autant utiliser des évaluations monétaires ?

CT : Oui, sans pour autant aller jusqu'à dire que tel site a une valeur de tant d'euros. Parce que sinon, la protection du site peut-être mise en balance avec la création de tant d'emplois qui ont telle valeur en euros. Et là à mon avis, sur le plan purement monétaire nous ne ferons jamais le poids. Pour autant (et ce n'est pas forcément facile à évaluer non plus sur le plan monétaire) la mise en place d'une filière bois-énergie a un impact économique potentiellement majeur. Mais je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui tout le monde en ait pleinement conscience : la mise en œuvre d'une gestion qui influence la taille des saules-têtards est une question très importante, à la fois pour la filière économique et pour la protection des paysages et de l'environnement.

LC : Je retrouve ici une remarque émise par Gérald Duhayon : pour vous l'intérêt n'est pas tant de considérer qu'un espace ou une espèce particulière a une valeur de tant d'euros, mais de pouvoir comparer des pratiques et de mettre en évidence que l'on peut faire de l'agriculture biologique en étant rentable, par exemple. Mais il est délicat de bien saisir cette nuance : mobiliser un argumentaire économique qui ne reposerait pas uniquement sur un chiffrage monétaire. A votre avis, s'il existait des « *valeurs de référence* » mettant en évidence que, par exemple, un hectare de zone humide vaut approximativement « *6000 euros* » (chiffre fictif) – que pourraient faire les acteurs du Parc avec de telles évaluations ?

CT : Cela me paraît difficilement accessible : une zone humide peu se décliner sous de multiples formes. Mais même en imaginant qu'elle vaille 6000 euros, si l'oiseau d'une espèce en voie de disparition s'envole, cela veut-il dire que nous venons de perdre 4000 euros à l'hectare ? Comment compter cela ? Qu'est-ce qui a une valeur là-dedans ? Cela ne me paraît pas réaliste comme approche.

LC : Que pensez-vous de la pertinence scientifique de telles valeurs monétaires ?

CT : Qu'elle est assez discutable. Ce qui est intéressant est d'établir les relations en termes économiques entre les milieux et le reste de la société. De montrer que si un agriculteur biologique met moins d'intrants, certes il a peut-être moins de rendements et moins de revenus globalement, mais que c'est aussi une action beaucoup moins négative sur la qualité de l'eau et que le traitement de l'eau a aussi un coût économique, si nous voulons une certaine qualité d'eau dans nos robinets. Tous ces mécanismes passent par de nombreuses structures, de nombreuses échelles etc. Peut-être que les intrants de l'agriculteur en question ne finissent pas par se déverser dans la nappe où l'eau est ponctionnée, mais si l'on change d'échelle, il y a bien une relation économique. La chiffrer est probablement une mission impossible, mais il existe une relation.

LC : Concernant les deux projets sur les services écosystémiques dans lesquels le parc s'est engagé (WECAN et SESEEP), il est intéressant de noter qu'ils s'inscrivent dans deux perspectives différentes. Que pourriez-vous me dire de ces projets (même si l'un est déjà terminé alors que l'autre est encore en cours) ? Pourquoi le parc s'y est-il engagé (sachant que les démarches sont différentes) ? Quel est le type de démarche qui vous semble le plus intéressant, le plus prometteur ?

CT : Ce sont deux choses différentes. L'un d'eux a été centré sur un objet particulier – les prairies humides, et qui a eu dès le départ une ambition beaucoup plus pratique, une visée très opérationnelle (WECAN). Dans l'autre, nous essayons au contraire de traiter de l'ensemble des services, sur l'ensemble des milieux, ce qui nous permet de nous rendre compte de la complexité et de la difficulté de l'exercice (SESEEP). Je pense que nous le verrons dans les prochains ateliers. Pour nous, le but serait de réussir à nous adresser aux acteurs locaux, de leur faire comprendre des choses et se poser des questions. Mais il est difficile de dire si nous y parviendrons pour le moment. Il faut essayer. Mais cela reste deux démarches différentes. Effectivement nous devons aussi trouver notre voie dans tout cela, mais cela reste assez nouveau pour nous.

Si nous avons été amenés à nous intéresser aux services écosystémiques parce que c'est écrit dans la charte ! De mémoire, je ne sais plus si c'est formulé aussi explicitement mais il faudrait vérifier. Par exemple ici « *engager ou soutenir des programmes de recherche et d'expérimentation sur le fonctionnement de la trame écologique et sur les moyens nécessaires pour maintenir, restaurer et créer des connexions* » ; « *des études de recherche devront être initiées pour identifier et définir des valorisations des écosystèmes locaux, si possibles innovantes* » etc. Je pense que c'est plus détaillé dans la fiche mesure. Quand nous faisons cela, nous mettons en œuvre la charte. Mais au fond, nous avons besoin d'éléments d'argumentaires. Ces éléments sur les services écosystémiques sont dans la charte parce que nous avons besoin de justifier et d'expliquer le fondement de nos actions et leur cohérence, notamment au travers des aspects environnement et développement. L'évaluation de la charte précédente pointe aussi que le volet économique était peu abordé par le syndicat mixte du parc. Ce qui était un défaut puisque c'est une source d'argumentaire puissant.

LC : Parfait. Merci beaucoup pour cet entretien.